

56^{ème} ASSEMBLÉE GÉNÉRALE



Course d'Orientation
Fédération Française

21 NOVEMBRE 2020



SOMMAIRE

Ordre du jour	4
Décompte des voix des représentants	5
Liste des représentants élus en AG de ligue	6
PARTIE 1 – DOCUMENTS ADMINISTRATIFS.....	7
Projet de procès-verbal de la 55 ^{ème} assemblée générale du 23 mars 2019.....	8
Rapport moral du Président	21
Rapport sur la gestion du Comité directeur.....	25
Rapport d'activités des commissions.....	27
Commission médicale.....	27
Commission juges et arbitres	29
Commission formation	30
Commission pratiques sportives.....	31
sous-commission CO a pied.....	31
sous-commission CO à vtt	32
sous-commission CO à ski	33
sous-commission raid orientation	34
sous-commission calendrier	35
Commission équipements sportifs	36
Commission haut niveau	37
Commission communication	38
Commission événementiel	39
Commission jeunes et développement	40
Club France.....	43
Commission mixte nationale FFSU-FFCO	43
Relations internationales.....	44
Council IOF	44
IOF Map commission (cartographie)	44
IOF Ethic panel.....	45
Confédération des pays méditerranéens de course d'orientation (COMOF)	46
Rapport de la Direction Technique Nationale.....	47
Bilan annuel du médecin coordonnateur de la surveillance médicale réglementaire (SMR)	79
PARTIE 2 - DOCUMENTS FINANCIERS	82
Rapport sur la situation financière de la fédération	83
Budget réactualisé 2020 et budget prévisionnel 2021	95
Rapport de l'Expert comptable.....	100
Rapport du Commissaire aux comptes	134

PARTIE 3 - RESOLUTIONS A VOTER	157
Résolution financière	158
Propositions de modifications	159
Statuts	
Règlement intérieur	
Règlement disciplinaire	
Règlement financier	
 ANNEXES	 168
Statistiques	168
Résultats nationaux & internationaux	179
Coupes de France	180
Championnats de France et critérium	181
Résultats des équipes de France de CO à pied.....	203
Résultats des équipes de France de CO à VTT	223



ORDRE DU JOUR

13h00 Accueil des participants.
Contrôle des pouvoirs, vérification du quorum

14h00 Ouverture de la 56^{ème} Assemblée Générale.
Désignation des secrétaires de séance
Désignation de 2 scrutateurs

Approbation du PV de l'AG du 23 mars 2019

Rapport moral du Président

Rapport sur la situation financière de la Fédération
Rapport de l'Expert-comptable
Rapport du Commissaire aux comptes
Rapport des vérificateurs aux comptes

Vote du rapport sur la situation financière et approbation des comptes et de l'affectation du résultat
Election des vérificateurs aux comptes

Rapport sur la gestion du comité directeur
Votes du rapport moral et du rapport sur la gestion du comité directeur

Points financiers

- Budget prévisionnel 2021
- Résolutions financières

Vote des points financiers

Propositions de modification

- des statuts
- du règlement intérieur
- du règlement disciplinaire
- du règlement financier

Vote

Questions des ligues

18h00 Clôture de l'Assemblée Générale

DECOMPTE DES VOIX DES REPRESENTANTS

Conforme aux statuts et proportionnel aux licences 2019

Seuls les représentants des ligues à jour (affiliation, documents d'AG, finances, etc.) vis-à-vis de la FFCO seront autorisés à prendre part aux votes lors de cette AG

LIGUES	LICENCES ANNUELLES 2019	NOMBRE DE VOIX ¹	NOMBRE DE REPRESENTANTS ²
AUVERGNE-RHONE-ALPES	2100	42	6
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE	832	17	3
BRETAGNE	404	9	2
CENTRE-VAL DE LOIRE	239	5	1
GRAND EST	951	20	3
HAUTS-DE-FRANCE	570	12	2
ILE-DE-FRANCE	928	19	3
NORMANDIE	358	8	1
NOUVELLE-AQUITAINE	1227	25	4
OCCITANIE	805	17	3
PAYS DE LA LOIRE	148	3	1
PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	794	16	2
MEMBRES ASSOCIES		1	1
Hors Ligue			
Hors métropole (Nouvelle-Calédonie)	107		
TOTAUX	9463	194	32

¹ 1 voix par tranche ouverte de 50 licences annuelles, Un représentant est désigné par tranche ouverte de huit voix. Il ne peut porter plus de huit voix. Aucun report n'est possible d'un représentant sur un autre.

² 1 à 8 voix = 1, 9 à 16 = 2, 17 à 24 = 3, 25 à 32 = 4, 33 à 40 = 5, 41 à 48 = 6, 49 à 56 = 7

LISTE DES REPRÉSENTANTS ÉLUS EN AG DE LIGUE

A ce jour, en attente d'un retour de certaines ligues, des cases « titulaires » et « suppléants » ont été laissées vides

LIGUES	TITULAIRES	SUPPLEANTS	Nombre de voix	Nombre total de voix
AUVERGNE-RHONE-ALPES	BAUDOT Rémi DAHY Bernard PERRIN Odile TOULIER ANCIAN Lucas DEVRIEUX Naïs TARDY Olivier	RAUCOULES Christine RAGACHE Jean-Claude CHABAL Henri PLOCKYN Daniel COUPAT Laure	7 7 7 7 7	42
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE	PALCAU Valentin LEDI Jean-Michel -		8 8 1	17
BRETAGNE	LE COZ Joël PORRET Thierry		8 1	9
CENTRE-VAL DE LOIRE	HEULINE Hugo		5	5
GRAND EST	THIEBAUT Evelyne POGU Philippe RAGAZZI Isabelle		8 8 4	20
HAUTS-DE-FRANCE	PATURET Bertrand -		8 4	12
ILE-DE-FRANCE	BRET Dominique QUINQUENEL Hervé HUET Michel	CHARIAU Michel GUILLON Alain MARIN Nathalie	8 8 3	19
NORMANDIE	CALANDOT Jean-Pierre	COMPERE Laurent	8	8
NOUVELLE-AQUITAINE	PARZYCH Mickaël LAPERGUE Fabrice LAPERGUE Florence BAYARD Muriel	DELCAMBRE François	6 7 6 6	25
OCCITANIE	BLEIN Jean-Louis CAPBERN Patrick VERGÉ Philippe		8 8 1	17
PAYS DE LA LOIRE	RICHARD Yann		3	3
PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	ANDRE Daniel BENEVELLO Olivier	DELENNE Pierre	8 8	16
MEMBRES ASSOCIES			1	1

32 représentants possibles

194

PARTIE 1



DOCUMENTS ADMINISTRATIFS



PROJET DE PROCÈS-VERBAL DE LA 55^{ÈME} ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 23 MARS 2019

Validé par le Comité directeur du 15 juin 2019

Hôtel CISP Ravel - 6 avenue Maurice Ravel, PARIS 12^{ÈME}

Le 23 mars 2019, les membres mandatés de la Fédération Française de Course d'Orientation (FFCO) se sont réunis en Assemblée Générale.

L'Assemblée Générale est présidée par M. Michel EDIAR, assisté de M. Jean-Philippe STEFANINI, Secrétaire général et de M. Mathieu LEMERCIER, Trésorier.

Mme Marie-Claudine PERRIN et M. Patrick CAPBERN sont désignés secrétaires de séance.

Evelyne THIEBAUT et Jean-Marie TORRES sont désignés scrutateurs.

Comité directeur

Michel EDIAR (Président), Jean-Philippe STEFANINI (Secrétaire général), Mathieu LEMERCIER (Trésorier), Marie-Claudine PERRIN (Secrétaire générale-adjointe), Sandrine TAISSON (Trésorière-adjointe), Valérie BERGER-CAPBERN, Yves BOEHM, Sylvine BROUTE, Chantal BURBAUD, Benjamin CLEMENT-AGONI, Hélène EDIAR, Vincent FREY, Sylvie MARCHESIN, Daniel POEDRAS, et Thierry VERMEERSCH

(excusés : Dominique ETIENNE Agnès EUDIER Laurent LAINE Joël POULAIN)

Responsables de commission : Catherine CHALOPIN (Denis GENEVES, Stéphane RODRIGUEZ et Mireille SAVORNIN, excusés)

Direction technique nationale : Marie-Violaine PALCAU (DTN), André HERMET et Rémi GARDIN (CT)

Personnel fédéral : Sarah EDDAIRA, Nathalie MATTON, Valérie SCHVARTZ et Laureen VOLTINE

Commissaire aux comptes : Aymeric JANET (cabinet AUREALYS)

Expert-comptable : David GEOFFROY (Cabinet SOPRECA)

Vérificateurs aux comptes : Rémi BAUDOT et Christophe DODIN

Membres de la Commission de surveillance des opérations électorales : Evelyne CAMARROQUE, Claudie GREVET, Joël LE COZ et Jean-Marie TORRES

Membres de la Fédération invités : Marie-France CHARLES et Jean-Paul TERS, Présidents d'honneur, Michel CHARIAU Secrétaire général d'honneur (Edmond SZECHENYI, Président d'honneur, Alain MATTON, membre d'honneur, excusés).

Candidats au Comité Directeur : Nelly DEVILLE, Joël LE COZ et Pierrick MERINO

Représentants des Ligues

Auvergne-Rhône-Alpes

(5 représentants, détenant 39 voix)

Rémi BAUDOT, Bernard DAHY, Pierrick MERINO,
Odile PERRIN, Olivier TARDY

Bourgogne-Franche-Comté

(2 représentants élus sur 3, détenant 16 voix sur 17)

Valentin PALCAU,
Jean-Michel LEDI (détenant 8 voix, excusé)

Bretagne

(2 représentants, détenant 9 voix)

Joël LE COZ, Thierry PORRET

Centre

(1 représentant, détenant 5 voix)

Olivier BOISSEAU

Grand-Est

(3 représentants, détenant 21 voix)

Daniel ROLLET, Jean-Luc PIERSON, Evelyne THIEBAUT

Hauts-de-France

(2 représentants, détenant 12 voix)

Philippe CASTIER, Bertrand PATURET

Ile-de-France

(3 représentants, détenant 21 voix)

Dominique BRET, Stéphane DRUZETIC, Nathalie MARIN

Normandie

(1 représentant, détenant 7 voix)

Jean-Pierre CALANDOT

Nouvelle-Aquitaine

(4 représentants, détenant 26 voix)

Fabrice LAPERGUE, Florence LAPERGUE, Jean-Marie TORRES,
Muriel BAYARD

Occitanie

(3 représentants, détenant 17 voix)

Jean-Louis BLEIN, Patrick CAPBERN, Philippe VERGÉ

Pays-de-la-Loire

(1 représentant, détenant 4 voix)

Yann RICHARD

Provence-Alpes-Côte-d'Azur

(3 représentants, détenant 17 voix)

Daniel ANDRE, Olivier BENEVELLO, Matthieu BRUN
(détenant 1 voix, excusé)

Collège des membres associés

(1 représentant, détenant 1 voix)

Yann MAREIGNER

Samedi 23 mars 2019 à 9h30 : Ouverture de la 55^{ème} assemblée générale

Au 31 décembre 2018, la FFCO comptait 9469 licenciés autorisant statutairement 31 représentants détenant 194 voix plus un représentant du Collège des membres associés détenant 1 voix.

Les 12 ligues sont représentées ainsi que le Collège des membres associés, soit 28 représentants détenant 177 voix. Le quorum étant atteint, l'Assemblée générale peut valablement délibérer.

1. Introduction

Michel EDIAR souhaite la bienvenue à l'ensemble des représentants.

2. Procès-verbal de l'Assemblée Générale du 24 Mars 2018

Aucune observation n'est formulée.

VOTE N° 1 (à mains levées) : Le procès-verbal de l'Assemblée Générale 2018 est **adopté à l'unanimité**.

Arrivée d'un représentant de la Ligue Provence-Alpes-Côte d'Azur, soit 29 représentants détenant 185 voix.

3. Rapport moral du Président, Michel EDIAR

Le Président présente à l'assemblée son rapport moral (cf. PJ dossier AG), et après lecture de celui-ci, quelques remarques ou questions sont formulées.

- B.DAHY (AR) note que l'évolution des licences ne suffit pas à assurer la crédibilité et la pérennité de notre activité, puis fait lecture du premier point soulevé dans les questions de la ligue AURA quant à la politique fédérale en matière de développement et de la différence de point de vue quant à l'organisation commerciale d'une compétition de CO : concurrence ou complémentarité pour le développement ? (cf. questions des ligues)
- Le Président répond que la thématique abordée concerne l'ensemble de l'équipe fédérale et donne la parole au Secrétaire Général. Celui-ci explique que la concurrence a bien été effective et factuelle, puisque deux évènements de même type ont été organisés dans les mêmes temps (O'France et OO'Cup à l'été 2018). Il précise que la Convention entre OO'Cup, la FFCO et la Ligue AURA, a été signée dans un objectif commun de développement, mais qu'à ce jour, l'article 1 de la convention signée en 2018 qui stipule que pour les évènements futurs les structures détenant les droits sur OO'Cup (à savoir les sociétés DROT et LESOVIK) privilégieront un partenariat avec une structure déconcentrée de la FFCO n'est déjà plus respecté puisqu'OO'Cup a annoncé unilatéralement une organisation commerciale dans l'Ain en 2020. Afin d'œuvrer dans le même sens, il souhaite donc que la volonté de dialogue soit effective par tous les partenaires.
- B.DAHY (AR) fait part que d'autres questions en découlent, notamment sur l'évolution du modèle économique de la FFCO.
- J.L.BLEIN (OC) pose la question de l'évolution du CNDS.
- Le Président répond que les échanges sont en cours, que l'AG extraordinaire qui a validé les textes préfigurateurs et les membres vient de se tenir le 19/03/2019 et que nous sommes toujours en attente de la création de l'Agence du Sport en avril 2019. Il est prévu que l'ex-CNDS serait géré par les fédérations, à charge à elles de le ventiler en cohérence avec le projet fédéral et dès 2019, 29 fédérations candidates vont être pilotes (FFCO non candidate, car projet fédéral encore insuffisamment structuré au niveau des structures). Dès que des informations supplémentaires parviendront à la FFCO, une communication sera faite par la Lettre aux Clubs.
- D.ANDRE (PZ) questionne sur les fonds CNDS, à savoir s'ils seront identiques à 2018, pour les fédérations non pilotes et au vu de toutes ces incertitudes, souligne les difficultés liées à l'attribution tardive du CNDS et donc à envisager l'avenir.
- J.L.BLEIN (OC) questionne sur la ventilation de l'enveloppe fédérale et ses règles d'attribution dans l'avenir.
- Le Président répond que l'on ne connaît pas les règles du jeu à ce jour, mais qu'un groupe de travail a été mis en place dès le Comité Directeur de janvier pour commencer à réfléchir dès que des directives seront connues.
- J.L.PIERSON (GE) précise, pour information, que pour les fédérations pilotes, des consignes très strictes ont été fixées par rapport aux objectifs fédéraux.
- Le Président ajoute que c'est le souhait du CNOSF de viser à ce fonctionnement.

- D.GEOFFROY (expert-comptable) recommande, pour un bon fonctionnement, d'avoir au minimum une partie du budget d'avance, de la trésorerie, puisque les fonds sont alloués en fin d'exercice.
- D.ANDRE (PZ) souligne le risque de ne pas obtenir les subventions demandées s'il y a de l'argent dans les caisses de la structure.

4. Rapport de gestion du Trésorier, Mathieu LEMERCIER

Le Trésorier présente à l'assemblée les comptes de l'exercice clos (cf. PJ dossier AG) et précise que celui-ci présente un résultat excédentaire de 35 290 euros (soit 3,4 % des charges annuelles). Après avoir expliqué la répartition des principales recettes et dépenses de l'exercice 2018, le trésorier conclut par une analyse positive du bilan au 31/12/2018 avec un fonds de roulement de 147 jours de fonctionnement (soit 4/5 mois d'avance), ce qui assure contre les aléas.

Après cette présentation des finances 2018, quelques questions sont formulées :

- J.LE COZ (BR) questionne sur la réaffectation des redevances d'OO'cup à O'France et du risque de jurisprudence à l'avenir, ce qui pourrait inciter tout organisateur de demander une aide à la FFCO.
- Le Président répond que ce type de situation ne devrait pas se présenter en 2020, puisque l'organisateur qui avait candidaté pour O'France 2020 s'est retiré au vu du risque de concurrence. Il précise également que la FFCO reçoit quelquefois ce type de sollicitation, mais que celles-ci sont traitées au cas par cas.
- M.CHARIAU demande si l'organisation OO'cup va se pérenniser et donc bloquer les dates au calendrier.
- Le Président répond qu'il est impossible de répondre à la place de la structure OO'cup.

5. Rapport de l'Expert-comptable M. David GEOFFROY (SOPRECA)

M. GEOFFROY félicite le Trésorier en soulignant la qualité du rapport de gestion. Il précise que la FFCO a les moyens de voir venir, mais qu'au vu de la réforme qui s'annonce, il faut rester prudent.

6. Rapport du Commissaire aux comptes M. Aymeric JANET (AUREALYS)

M. JANET certifie que les comptes annuels de la FFCO, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, sont au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la fédération à la fin de cet exercice.

7. Rapport des vérificateurs aux comptes M. Rémi BAUDOT et M. Christophe DODIN

Rémi BAUDOT et Christophe DODIN ont procédé à la vérification des comptes, en référence au règlement financier de la fédération, par sondage, dans les différents documents comptables, respectivement le 20 février et le 2 mars 2019, en présence du Trésorier de la FFCO, Mathieu LEMERCIER et de la comptable, Valérie SCHVARTZ.

Les vérificateurs aux comptes confirment les points forts de la gestion financière de la fédération (justesse, bonne foi, rigueur, contrôle et travail sur l'amélioration des coûts) et notent quelques éléments en suggestions d'amélioration (gestion des remboursements de frais, gestion des titres de participation dans le futur site internet, utilisation d'un logiciel de gestion des notes de frais).

En conclusion, et au vu des éléments regardés, M. DODIN et R. BAUDOT, vérificateurs aux comptes, affirment la justesse, la bonne foi et la rigueur de la tenue des comptes et proposent à l'Assemblée Générale de donner quitus au Trésorier pour l'exercice comptable de l'activité 2018.

8. Affectation du résultat

Après prise en compte de l'excédent de 35 290 euros pour l'exercice clos le 31/12/2018 et d'un report à nouveau créditeur de 194 894 euros, formant un total affectable de 230184 euros, le Trésorier propose d'affecter la somme de 120 000 euros au projet associatif concernant le développement du nouveau site internet et de reporter à nouveau la somme restante de 110 184 euros.

M. GEOFFROY, expert-comptable, intervient pour justifier cette répartition en précisant l'impact financier de ce nouveau site internet.

9. Votes

Les votes 2 à 4 sont faits à mains levées après que le Président ait demandé si une personne de l'assemblée souhaitait un vote à bulletins secrets et n'ait pas constaté de demande en ce sens.

VOTE n° 2 (à mains levées) - Rapport des comptes de l'exercice clos 2018 : adopté à l'unanimité

VOTE n° 3 (à mains levées) - Affectation du résultat : adopté à l'unanimité

VOTE n° 4 (à mains levées) - Election des vérificateurs aux comptes 2019 :

Candidats Rémi BAUDOT et Christophe DODIN : **élus à l'unanimité**

10. Rapport d'activités du Secrétaire Général, Jean-Philippe STEFANINI

Le Secrétaire général précise la nature du rapport d'activités prévu à l'article 7.2.5 des statuts, il s'agit d'un rapport sur la gestion du Comité Directeur. Il présente ensuite à l'assemblée ce rapport d'activités (cf. PJ dossier AG).

Après lecture du rapport, plusieurs questions ou remarques sont formulées :

- J.L.BLEIN (OC) remarque que par rapport aux réunions des Présidents de Ligue, il y a une réelle volonté de partager, mais que ce temps d'échanges n'est pas suffisant et ajoute également que pour les réunions décentralisées, celles-ci posent des problèmes d'éloignement et que la pertinence n'est pas évidente par rapport à la légitimité des interlocuteurs.
- Le Président répond que la Conférence des Présidents de Ligue peut évoluer et qu'il est très favorable à davantage d'échanges entre les ligues. Quant à la façon de l'envisager, à savoir quel temps de weekend doit y être consacré et en termes de logistique (réservation de salle), il propose d'affiner la réflexion, sachant que cela peut répondre également à la proposition de la Ligue AURA d'organiser des Assises.
- Y.RICHARD (PL) propose un fonctionnement différent en abordant des thématiques bien précises par téléconférence régulièrement afin de libérer du temps lors de la Conférence des Présidents de Ligue.
- Le Président demande que chaque Président de Ligue propose un format de fonctionnement dans les 15 jours à venir afin que la FFCO puisse émettre une solution qui permette la meilleure participation possible.
- S.BROUTE pose la question d'ouvrir la Conférence des présidents de Ligue aux bureaux des ligues.
- Le Président répond qu'il est d'accord sur le principe, mais dans la limite de la logistique, car une anticipation est nécessaire pour location de salle si l'assemblée est supérieure à 20 personnes.
- B.DAHY (AR) précise, qu'après l'avoir testé, il est difficile de participer à une réunion en téléconférence au-delà de 10 personnes, surtout si la réunion est longue.
- Le Président demande alors que chaque Président de Ligue émette une proposition quant à la durée et le mode de la réunion sous une quinzaine de jours, puis une synthèse sera envoyée à tous.

11. Votes

Les votes 5 et 6 sont demandés à bulletins secrets.

VOTE n° 5 (à bulletins secrets) - Rapport moral du Président : 142 adoptions, 22 rejets, 21 blancs : adopté

VOTE n° 6 (à bulletins secrets) - Rapport sur la gestion du Comité Directeur :

150 adoptions, 14 rejets, 21 blancs : **adopté**

12. Statuts : proposition de modifications

Le Secrétaire Général présente la mise en place, conformément aux commandes du Ministère des Sports, du Conseil National de l'Ethique de la FFCO. Afin d'inclure cet organe dans nos statuts (article 10), une modification et rédaction est proposée à l'assemblée par Jean Paul TERS.

Après échanges sur demande d'amendements et compléments pris en compte en séance, le texte modifié est soumis au vote à mains levées.

VOTE n° 7 (à mains levées) - Modifications des Statuts (art. 10) : adoptées à l'unanimité

13. Règlement Intérieur : proposition de modifications

Le Secrétaire général présente la proposition de modification de l'article 37, qui apporte des précisions sur le rôle et les responsabilités du Président, du secrétaire Général et du Trésorier, ainsi que la modification de l'article 42 sur l'introduction du Conseil National de l'Ethique.

Le texte modifié est soumis au vote à mains levées.

VOTE n° 8 (à mains levées) - Modifications du Règlement Intérieur (art.37 et art.42) : adoptées à l'unanimité

14. Interventions d'invités

- **Marie France CHARLES**, ancienne Présidente de la FFCO, souhaite faire part à l'assemblée de l'association pour les enfants malades du foie pour laquelle elle œuvre et propose aux membres de l'assemblée de participer à une tombola dans ce cadre.
- **Yann MAREIGNER**, membre associé (CAP Orientation), présente à l'assemblée un bref historique de sa société (professionnel de la CO depuis 1999, membre associé depuis 2005) et souhaite continuer à s'associer à la FFCO et ses structures déconcentrées pour le développement de la course d'orientation. Il invite l'assemblée à célébrer ses 20 ans d'activités en offrant l'apéritif.

15. Election complémentaire au Comité Directeur

Le Président rappelle qu'il reste des places à pourvoir au sein du Comité Directeur et que dans ce cadre, trois candidatures ont été reçues. Il propose aux trois candidats : Nelly DEVILLE, Joël LE COZ et Pierrick MERINO de se présenter à l'assemblée.

Après une présentation orale faite par chacun des candidats, le Secrétaire Général précise les modalités du vote, à savoir deux sièges à pourvoir, donc choisir deux personnes parmi les trois candidats, sans distinction homme ou femme, puisque la parité est déjà respectée au niveau du Comité Directeur.

VOTE n° 9 (à bulletins secrets) - 1^{er} tour

Pierrick MERINO	- 159 voix - Elu
Nelly DEVILLE	- 109 voix - Elue
Joël LE COZ	- 95 voix - Non élu

Interruption de l'AG de 12H à 13H40 pour le repas en commun.

Suite à l'élection complémentaire au Comité Directeur, le Président souhaite la bienvenue au Comité Directeur aux deux nouveaux membres élus, Nelly DEVILLE et Pierrick MERINO et invite Joël LE COZ à venir travailler au sein des commissions du Comité Directeur, notamment sur la recherche de partenariat.

16. Points financiers : Budgets 2019 et 2020

Le Trésorier présente à l'assemblée le budget 2019 réactualisé et le budget 2020 (cf. PJ).

• Budget 2019 réactualisé

Le Trésorier fait part à l'assemblée que celui-ci s'élève à 1 140 399 euros avec une hausse de 5,32 %. Il précise les recettes significatives prises en compte (subvention ministérielle, licences, redevances fédérales en hausse, notamment grâce à O'France 2019) et les dépenses significatives, notamment le site internet (amortissement sur plusieurs années).

• Budget prévisionnel 2020

Le trésorier présente également à l'assemblée le budget prévisionnel 2020.

A la suite de ces présentations, quelques questions sont formulées au Trésorier.

- D.ANDRE (PZ) demande au Trésorier comment l'évolution des redevances a été anticipée dans le budget 2020.

- Le Trésorier indique qu'il a pris en compte une légère diminution des redevances, tout en sachant qu'il faut que celle-ci soit la plus faible possible, avec une compensation par le nombre de courses.
- D. ANDRE (PZ) souligne qu'il serait bon de discuter d'abord des nouvelles résolutions financières avant de voter le budget prévisionnel 2020 qui en découle.

L'assemblée décide de discuter des résolutions financières avant de voter.

17. Résolutions financières

Le Trésorier présente à l'assemblée les évolutions financières à soumettre au vote.

• Evolution du taux de base 2021

Le Trésorier propose une augmentation du taux de base de 2 % par rapport à 2020 (conforme à l'inflation 2018) : celui-ci passerait donc de 6,22 euros à 6,34 euros (soit + 0,11 euros).

• Evolution des redevances 2020 sur les manifestations CO à pied

Le Trésorier rappelle que, suite aux rencontres avec les ligues, une évolution du système de redevances sur les compétitions a été envisagée et que le Comité Directeur a travaillé sur une nouvelle proposition afin de limiter les risques financiers liés à l'organisation d'une manifestation d'envergure nationale et internationale. Les objectifs, étant d'avoir un niveau de redevances moins élevé en cas de participation faible sur une manifestation, mais aussi de disposer d'un outil compréhensible et simple à mettre en œuvre, le Trésorier présente ces tableaux de calcul des redevances (montant fixe + montant en fonction des trois seuils définis). Les deux modes de calcul (cf. PJ) sont donc explicités par le Trésorier en fonction du type de manifestation, soit manifestations correspondant à l'art.3.2.1 du RC (Nationales, CNE, Championnats de France), soit manifestations internationales correspondant à l'art.3.3.1 du RC (O'France, 3 Jours, ...).

A la suite de cette présentation, des remarques et questions sont formulées.

- D.ANDRE (PZ) souligne le point positif de la diminution du risque pour l'organisateur, mais questionne sur le niveau de rentrée des redevances pour la fédération.
- Le Trésorier répond que, globalement, les redevances seront moins importantes, mais que cela devrait pouvoir être compensé par le nombre de courses, et qu'il faudra inciter les structures affiliées à se lancer davantage dans des organisations de manifestations.
- Puis une discussion s'engage sur des exemples de redevances, surtout pour les relais qui deviendraient plus défavorables qu'aujourd'hui, et des comparatifs sont établis entre l'existant et l'éventuel futur calcul.
- B.DAHY (AR) soulève la question d'envisager d'autres solutions pour générer des recettes pour la fédération (système des cagnottes ? redevances ? licences ?...)
- Le Trésorier répond qu'une réflexion est en cours et qu'un groupe de travail a été mis en place.
- V.PALCAU (BF) souligne sa satisfaction de la réflexion menée par la fédération sur la question des redevances et de l'évolution proposée, car il y aurait un partage des risques et cela ne pourrait qu'inciter à se lancer dans des organisations.
- D.ANDRE (PZ) exprime le fait qu'il s'agit d'un vrai bon sujet, mais regrette que celui-ci soit arrivé un peu tard pour un vrai débat dans les structures.

Après quelques précisions apportées par le Trésorier sur quelques points de ce nouveau calcul des redevances, celui-ci propose à l'assemblée de voter à mains levées et celle-ci accepte.

18. Votes des finances 2020 et 2021

VOTE n° 10 (à mains levées) - Résolution financière : augmentation du taux de base 2021 à 6,34 euros.

177 adoptions, 8 rejets : **adoptée**

VOTE n° 11 (à mains levées) - Résolution financière : évolution des redevances 2020 sur les manifestations de CO à pied : 170 adoptions, 15 abstentions : **adoptée**

VOTE n° 12 (à mains levées) - Budget Prévisionnel 2020 : 177 adoptions, 8 abstentions : **adopté**

19. Questions des ligues

Le Secrétaire Général informe l'assemblée que la fédération a reçu dans les délais statutaires les questions des membres associés et une première version de celles de la Ligue Ile de France, et en retard une deuxième version des questions de l'Ile de France ainsi que celles de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes, et de la Ligue Occitanie. Il précise que la Fédération a également reçu, la veille de l'AG, des questions de la Ligue Nouvelle Aquitaine. Une réponse, élaborée par le Comité Directeur, va être apportée à toutes ces questions.

• Membres associés :

1. Pourquoi les membres associés n'ont-ils pas les mêmes droits que les clubs en matière d'organisation de courses fédérales? au CN ou pas ?

- FFCO : Le Secrétaire Général répond que dans le Règlement des Compétitions (article 2.3), la fédération octroie ce droit aux organes déconcentrés ou aux structures affiliées, en lien avec les diplômes fédéraux, donc rien n'est prévu pour les membres associés, mais la réflexion reste ouverte si nécessaire.

• Ligue Ile-de-France :

1. Comment la fédération compte-t-elle rebondir suite à la non sélection de la France pour l'organisation des WOC 2022 et à la non proposition de la CO comme sport additionnel pour les JO 2024 par le COJO ? Quels objectifs internationaux pour les années à venir ? Quelle communication ?

- FFCO : Le Président répond en soulignant tout d'abord la déception de ne pas avoir été retenu, malgré un travail très actif sur le sujet. Il précise que des organisations internationales sont d'ores et déjà prévues (JEC 2019, MCO 2020, WOC Universitaire 2022) et que les éventuels nouveaux appels à candidature de l'IOF seront communiqués par la Lettre aux Clubs.

2. Où en est la convention avec l'Office National des Forêts ? Est-elle toujours d'actualité ? Comment la fédération compte-t-elle soutenir les clubs, comités départementaux et ligues qui rencontrent des difficultés avec l'ONF ? Quel interlocuteur pour ceux-ci au niveau de la fédération ? Les problèmes rencontrés sont-ils remontés au Ministère des Sports ? Au vu des difficultés d'organisation avec les interdictions de l'ONF d'avril à juin inclus, est-il envisagé de décaler les dates de championnats en dehors de ces périodes ?

- FFCO : Le Secrétaire Général rappelle que la Convention signée avec l'ONF est toujours valable et d'actualité et que les problèmes sont remontés au Ministère des Sports par la FFCO ou DTN. Le soutien de la FFCO se traduit par un certain nombre d'actions en cours et en attente : demande de rendez-vous pour traiter des problèmes rencontrés spécifiquement en Ile de France, rencontre envisagée avec le Ministère de l'Agriculture. Le Secrétaire Général précise qu'il faut faire remonter les difficultés rencontrées par l'intermédiaire de l'adresse mail «contact@ffcoorientation.fr». Quant aux dates d'organisation, il indique qu'il s'agit d'une problématique locale, alors que le calendrier est établi en fonction des contraintes nationales.

- J.L.BLEIN (OC) précise qu'il y a manifestement un problème de fond au niveau de l'ONF et que les priorités sont plutôt d'ordre économique et donc en faveur des chasseurs.

- FFCO : Le Président précise que pour l'accès à la forêt, une démarche est menée auprès des ministères concernés avec une demande de rencontre avec la Fédération de Chasse et demande d'un rendez-vous auprès du Ministère de l'Agriculture.

- B.DAHY (AR) partage une expérience avec l'assemblée et propose qu'au lieu d'une redevance fixe demandée par l'ONF, la contre-proposition d'une caution en cas de dégradation soit faite.

- A.HERMET (CT/DTN) précise qu'il existe de fortes disparités liées aux personnes, du fait de la gestion locale de l'ONF et qu'actuellement la politique de celle-ci cherche à faire payer les utilisateurs de la forêt, alors que la Convention signée avec l'ONF mentionne bien la gratuité.

- J.L.BLEIN (OC) indique qu'il faudrait mener une réflexion plus large de l'utilisation de la forêt.

- FFCO : Le Président répond, qu'en matière de cohabitation au niveau de la forêt, il est important de mieux connaître les besoins mutuels de chacun et de créer du contact, ce qui est l'objectif d'une convention. Puis il rend compte de la rencontre avec la Fédération de Chasse et de la démesure économique par rapport à l'ONF, en termes de sommes payées à celle-ci (coûts des chasses, indemnités aux agriculteurs, actions menées en forêt par les chasseurs). Il rappelle également l'importance pour les ligues de favoriser la participation aux CDESI en envoyant des candidats.

3. Y a-t-il eu une étude sur l'impact des différentes licences (et pass'O) proposées ? Comment faire face à l'impossibilité d'inscrire pour une compétition des licenciés « découverte compétition » pour des courses passant par le site fédéral ?

- FFCO : Le Président répond que cette inscription des licenciés « découverte compétition » ne sera possible que sur le nouveau site internet fédéral et qu'une information par rapport à cette licence spécifique paraîtra dans la prochaine Lettre aux Clubs. Puis il fait part des statistiques établies quant aux différentes licences proposées : en 2017, 460 licences sport-santé / en 2018, 398 licences sport-santé + 53 licences découverte + 53 licences loisirs = 504 / en 2019, sur 3 mois, 166 licences découverte compétition + 263 licences loisirs-santé = 429, ce qui représente une bonne croissance.

4. Comment est pris en compte le problème par rapport à la date du certificat médical (qui implique plusieurs saisies) ?

- FFCO : Le Président répond que sur le site actuel, la double saisie reste nécessaire.

5. Serait-il possible de confirmer ou infirmer que sur la page agenda, l'onglet « entraînements » n'est apparemment actif que si le club à une école de CO déclarée ?

- FFCO : Le Secrétaire Général répond que l'on ne peut qu'infirmer ce point puisque l'onglet « entraînements » apparaît pour tous les clubs.

6. Par rapport aux changements dans la gouvernance du sport, notamment pour l'axe développement, la fédération s'est-elle portée candidate pour gérer dès 2019 les subventions ex-CNDS ? Dans le cas où elle serait retenue, comment a-t-elle prévu d'organiser la répartition des subventions ? Sur quels critères ? Dans la négative aux questions précédentes, comment est envisagé l'année 2020 puisque toutes les fédérations devront prendre en charge les ex-crédits CNDS ?

Sur le plan de l'axe performance, comment compte-t-elle réagir pour le Haut Niveau vu que les crédits de cet axe sont à destination des sports olympiques et de leurs athlètes « médaillables » ?

- FFCO : Le Président rappelle que la réponse à ce point concernant les modifications dans la gouvernance du sport et la répartition des futures subventions (ex-CNDS) a été donnée dans le rapport moral.

- DTN : Marie-Violaine PALCAU répond que, pour l'axe performance, la préfiguration de l'Agence du sport n'est pas connue et qu'une telle information de restriction aux sports olympiques n'a pas été notifiée. Elle précise seulement que la commande à la DTN est de réduire le nombre de Haut Niveau, donc d'augmenter les critères de performance.

7. La LIFCO demande l'avis de la FFCO par rapport à un club où 2/3 des licenciés sont des licences dirigeants ?

- FFCO : Le Président rappelle l'accroissement positif du nombre de licenciés et répond que l'on ne peut empêcher cette situation.

• **Ligue Auvergne-Rhône-Alpes :**

A / Politique fédérale en matière de développement :

1. Organisations commerciales : handicap ou atout pour le développement ? La FFCO considère-t-elle que l'organisation d'événements de course d'orientation par des structures autres que fédérales, ne contribue pas au développement de la Course d'Orientation qu'elle est censée promouvoir et développer ? La recherche de solutions avec ces organisations tout en garantissant le rôle fédéral et préservant l'intérêt de la FFCO (respect des normes qualitatives de la pratique C.O) n'est-elle pas préférable à un rejet systématique ?

- FFCO : Le Président rappelle que cette question a déjà été traitée précédemment, à la suite de la présentation du rapport moral.

2. Développement : refonte du modèle économique de la FFCO et recherche de partenariats : La FFCO compte-t-elle mettre en place une commission qui associe au-delà de son Comité Directeur, les volontaires qui souhaitent s'engager dans un premier temps pour la survie de notre activité puis de son développement (voir point 7 sur l'organisation d'Assises Nationales). Question : Dans le cadre de cette refonte du modèle économique existe-t-il une commission « partenariats ». Si oui qui la compose ? Existe-t-il des outils (dossier de recherche de partenaires par exemple) ad hoc ?

- FFCO : Le Président répond que pour la question concernant la refonte du modèle économique, un groupe de travail a bien été mis en place et qu'il invite tous ceux qui seraient intéressés à s'y investir. Quant à la commission « partenariats », celle-ci n'existe plus faute de bénévoles pour s'y investir, mais propose de la relancer, lance un appel et B.DAHY (AURA) répond favorablement pour y participer. Le Président précise également qu'il existe un dossier de partenariat disponible.

Un point est fait sur les partenariats actuels : renouvellement du partenariat avec NONAME et démarche avec DECATHLON.

3. Développement, innovations et ouverture au grand public : Quelle est la position de la FFCO sur les actions innovantes d'animations, de promotions qui tout en garantissant les normes qualitatives de la pratique, ouvrent la C.O vers un public différencié ? Dans le même état d'esprit quelle réflexion pour faire émerger de nouveaux formats de course, plus ludiques, plus visibles et compréhensibles de tous ? Ne faut-il pas privilégier ces initiatives novatrices plutôt que l'augmentation mathématique du nombre de courses « classiques » où l'accueil du grand public est le plus souvent négligé car difficile à organiser en parallèle ?

- FFCO : Le Président répond que la fédération est très favorable aux actions innovantes et au partage d'expériences notamment par COMAG. Il précise que le travail sur le calendrier fédéral vise à limiter le nombre de weekends de courses nationales afin de libérer du temps pour des événements locaux et encourager des animations. Il invite les ligues à favoriser les animations autres que les courses au CN dans le calendrier qu'elles établissent.

- B.PATURET (HF) questionne sur les dérives possibles à cause du CN et qu'effectivement il faudrait davantage de CO non CN ouvertes à un public diversifié.

- Y.RICHARD (PL) soulève la difficulté à amorcer les jeunes.

- FFCO : T.VERMEERSCH souligne qu'un objectif précis est à donner à la Commission CN et P. MERINO se propose pour aider à cette réflexion sur le CN.

4. Développement et rôle des équipements permanents dans la politique fédérale : Une réflexion sur le rôle des équipements permanents, censés être vitrines de la discipline avait été amorcée par la FFCO. Qu'en est-il de cette réflexion ? Pas de trace dans le rapport des diverses commissions pouvant être concernées et notamment dans ceux de la Commission Équipements sportifs ou Jeunes et Développement.

- FFCO : Le Secrétaire Général indique que ce sujet est au point mort par manque de personnes disponibles et impliquées.

5. Echec des WOC 2022 et des JO 2024. Quel rebond ? : Après la désillusion des WOC 2022 et de Paris 2024, éléments de promotion de la C.O donc de développement potentiel (visibilité grand public) comment la FFCO explique-t-elle ces échecs ? Le rapport moral du Président n'apportant aucun éclairage sur ce point. Comment la FFCO compte-t-elle rebondir ? Pas de perspectives dans le rapport moral.

- FFCO : Le Président précise que la réponse à cette question a déjà été apportée lors du traitement de la question n° 1 de la Ligue Ile de France.

6. Développement et reconnaissance des cartes comme équipements sportifs : En regard des immobilisations au sens comptable qu'elles représentent et des possibilités de subventions d'investissement que ce classement permettrait de solliciter, les cartes doivent être considérées comme de véritables équipements sportifs. N'oublions pas que sans les cartes, aucun développement n'est possible. Quelle action la FFCO compte-t-elle mettre en place pour faire enfin considérer par le MJS, les cartes comme des équipements sportifs ?

- FFCO : Marie Violaine PALCAU (DTN) répond que le sujet des cartes reconnues comme équipements sportifs est au point mort côté MJS, en attente du délai de deux ans, puisque suite à la demande au bureau concerné, celui-ci avait stipulé qu'il faudrait les recontacter deux ans après. Il doit donc être rediscuté dans le futur. Il est précisé également que certaines régions ou départements reconnaissent déjà la carte comme investissement en équipement sportif.

- FFCO : Le Secrétaire Général rappelle qu'il faut penser à intégrer les ESO au Portail IGN.

7. Pourquoi pas des Assises de la CO ? : En 2008 il avait été envisagé la mise sur pied d'Assises de la C.O. A l'heure où de graves menaces pèsent sur le financement de notre discipline (l'on peut regretter que le rapport moral du Président ne fasse qu'un état des lieux factuel des évolutions du cadre d'organisation du mouvement sportif – mise en place d'une Agence du Sport et ne souligne pas les craintes que des baisses drastiques de financements font peser sur le devenir même de notre Fédération). N'est-il pas temps d'envisager dans ce contexte l'organisation de telles Assises en 2019-2020, afin de proposer lors de la prochaine AG des pistes de développement ambitieuses, montrant par là même à l'Etat la volonté de la Course d'Orient d'exister, même sans le label olympique, car porteuse à la fois de Haut niveau et de valeurs éducatives ?

- FFCO : Le Président rappelle que ce point a déjà été traité suite au rapport d'activités du Secrétaire Général (point n°10, CR de l'AG) et que de nouvelles modalités de rencontres seront envisagées suite aux différents retours et propositions des ligues. Il précise également que la date de la prochaine Conférence des Présidents de Ligues est déjà fixée au 23 novembre 2019.

- Y.MAREIGNER demande à ce que les membres associés soient associés à cette démarche d'Assises.

B / Questions diverses :

8. Balises de couleur : Le rapport de la Commission Jeunes et Développement met en avant la baisse relative du passage des balises de couleur en 2018. Cette baisse serait sans doute due à la décision fédérale de ne plus assujettir la participation des clubs au CFC, en fonction du nombre de balises de couleur en son sein. Du coup, n'est-il pas temps enfin de laisser la possibilité aux clubs d'attribuer ces balises dans le cadre d'un suivi en continu des jeunes, comme le suggère la LAURACO depuis 2015 ? Avantages : valeur des balises rehaussée par l'absence de critères pour les CFC, moins d'énergie pour mettre en place une journée spécifique, objectif mobilisateur pour les jeunes et les animateurs sur l'année.

- FFCO : Valérie BERGER-CAPBERN répond que la baisse du nombre de passage des balises de couleur en 2018 est très modérée et que la suppression du critère du nombre de balises de couleur pour la participation aux CFC a été réfléchi en fonction de son caractère stressant. Elle rappelle également, que dans les textes, des adaptations ont été apportées et qu'à ce jour, il est possible d'organiser le passage des balises de couleur à partir de deux clubs. Les objectifs étant de mutualiser, de créer une certaine émulation entre les jeunes et de favoriser la participation des petits clubs, le principe actuel reste le plus valable.

9. Site internet : Explication du retard à la mise en place. Combien cela coûte-t-il à la FFCO et à ses licenciés ? Des pénalités de retard ont-elles été prévues au contrat ? Les inscriptions de toutes les courses (avec gestion des départs), les paiements en ligne, la gestion et le calcul des Pass'O, très chronophage, sont-ils prévus au cahier des charges ?

D.POËDRAS présente à l'assemblée la partie technique de ce nouveau site internet, par un rappel du contrat avec SEVANOVA, du planning prévu (3 lots avec avancée du site vitrine et du site métier dans chaque lot) et du coût avec un cahier des charges précis. Cette société devait fournir des cahiers fonctionnels, mais le travail de mise à jour étant important, un décalage s'est produit et donc un nouveau calendrier a été établi. Le dernier calendrier, étant inacceptable, car la livraison du site serait repoussée en janvier 2020, or la mise en place est nécessaire au 1^{er} septembre 2019, une réunion avec SEVANOVA a eu lieu et celui-ci propose de réaliser le travail dans les temps, mais avec un surcoût très important.

M.LEMERCIER (Trésorier FFCO) précise à l'assemblée, que suite à ce constat de situation anormale, et après avoir pris conseil auprès de notre assureur, une procédure de mise en demeure de respect des délais et du coût a été lancée. Il précise également que 64000 euros ont déjà été payés et qu'il n'y a pas de pénalités de retard prévues. La FFCO est donc, à ce jour, en attente de la réaction de SEVANOVA.

Pour les fonctionnalités, D.POËDRAS précise que pour le paiement en ligne, la demande a été faite à SEVANOVA et le coût se chiffrant à 40 000/45000 euros, celui-ci a été refusé par la FFCO, par contre il pourra y avoir une réflexion sur d'autres alternatives moins onéreuses. Il lance un appel pour des « beta-testeurs » parmi les licenciés dès que le site sera livré.

10. Calendrier fédéral et agenda : Où en sommes-nous de la refonte du calendrier fédéral tant au niveau des courses qu'au niveau administratif. Années civile ou scolaire ? L'agenda fédéral des entraînements, animations et courses hors CN de l'année n+1 peut-il être visible sur le site dès le mois de septembre ?

- FFCO : Le Président répond que c'est le statut qui sur ce point.

11. Championnat de France de Relais Sprint : Lors de ce championnat certains clubs présentent 3 ou 4 équipes, alors que d'autres n'ont pas la possibilité de présenter des équipes. Ne serait-il pas envisageable d'augmenter le nombre de clubs sélectionnés pour présenter une ou plusieurs équipes et élargir ainsi l'intérêt sportif ?

- FFCO : Le Secrétaire Général répond que le sujet a été abordé par la sous-commission CO pédestre, qui a déterminé que le nombre de participants doit rester limité pour une question de sécurité et que c'est l'intérêt sportif qui est à privilégier, le choix des équipes se faisant dans le cadre d'un Championnat de France et non pas d'une course grand public.

12. Réciprocité des licences FFCO, FFA, FFTri... : où en est-on ?

- FFCO : Le Président répond qu'aucune fédération n'a demandé une réciprocité de licences, car cela nuirait au nombre de licenciés. Le Secrétaire Général informe l'assemblée que les fédérations FFCO, FFTriathlon, FFAthlétisme et FFNatation ont entamé une démarche commune, auprès du Ministère des Sports, pour une reconnaissance de licence valant certificat médical. Il n'y a aucun retour du Ministère à ce jour.

13. Accès à la forêt : Force est de constater que dans de nombreux secteurs la position des techniciens de l'ONF est de sanctuariser de plus en plus la forêt. Freinant la réalisation de cartes ou de compétitions. Ce qui est un paradoxe à l'heure où ce qui est devenu un Établissement Public Industriel et Commercial contraint ses agents à une exploitation intensive de la forêt au détriment d'une gestion environnementale et sur le long terme. Faut-il rappeler qu'en Suède l'accès à la forêt, même privée, est libre, quand bien même il est conditionné par le respect de règles élémentaires de comportement. Ces attitudes restrictives de l'ONF ou les contrôles devenus obligatoires et payants font peser une menace sur notre activité et alourdissent les contraintes déjà importantes pour nos organisations (sans parler du règlement sportif fédéral qui se complexifie chaque année un peu plus). Est-il envisageable une démarche auprès des Ministères concernés pour qu'enfin la C.O soit reconnue (label) comme activité responsable quant au respect de l'environnement et que son accès à la forêt soit considéré comme la condition sine qua non de son existence (cf. la question des études d'impact existantes)

- FFCO : Le Président rappelle que ce point a déjà été traité dans la réponse apportée à la question n°2 de la Ligue Ile de France

14. Cohabitation avec les activités cynégétiques : Même si dans de nombreuses régions les orienteurs ont tissé de bonnes relations avec les Sociétés de chasse, les problèmes de cohabitation et surtout de sécurité subsistent (recrudescence l'an passé des accidents mortels). Cette cohabitation étant rendue encore plus difficile par une réglementation de l'activité cynégétique extrêmement complexe et alambiquée (favorisée par le législateur), complexité qui est favorable aux chasseurs, tant les cas de figures sont nombreux. Est-il possible de faire remonter cette problématique auprès des Ministères concernés. Comment serait-il possible de renforcer le rôle des CDESI (Conseil Départementaux) dont certaines ont mis en place des instances de régulations entre les activités de pleine nature et les exploitants ou utilisateurs des espaces naturels (agriculteurs, éleveurs, forestiers, chasseurs, etc..) ?

- FFCO : Le Président rappelle que ce point a déjà été traité dans la réponse apportée à la question n°2 de la Ligue Ile de France

• **Ligue Occitanie :**

1. Site internet : quel est le calendrier prévu et quelles sont les nouvelles fonctionnalités : inscription possible pour toutes les organisations (départementale, stage, etc...), paiement en ligne ?

- FFCO : Le Secrétaire Général rappelle que ce point a déjà été traité dans la réponse à la question n°9 de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes.

2. Rencontre ligues : Lors du séminaire des présidents de ligues, ne faudrait-il pas prévoir un temps plus long, afin d'avoir deux moments d'échanges Ligues/FFCO et partage d'expériences entre ligues (systématiquement) ? Les rencontres décentralisées posent problème compte tenu de l'éloignement.

- FFCO : Le Secrétaire Général rappelle que ce point a déjà été traité : cf. point n°10 du CR de l'AG.

3. Remplacement Jean-Paul HOSOTTE ?

- FFCO : Marie-Violaine PALCAU (DTN) répond que c'est une décision du Ministère et qu'il n'y a pas d'informations de celui-ci pour l'instant, sachant que Jean Paul HOSOTTE sera en congé dès juin 2019 pour un départ en retraite en 2020, et qu'il n'y aura, de toute façon, pas de remplacement avant le 1^{er} septembre 2020. Elle précise que le départ de Jean-Paul HOSOTTE a été anticipé au niveau de la DTN et que c'est Rémi GARDIN qui va reprendre un certain nombre de dossiers dans la formation 2019, donc que celle-ci devrait pouvoir se poursuivre et être gérée avec la même qualité qu'actuellement.

4. Répartition licences par type : pourcentage respectif des licences ?

- FFCO : Le Secrétaire Général rappelle que ce point a été traité précédemment : cf. question n°3 de la Ligue Ile de France.

5. CNDS : quel calendrier et méthode de proposition pour la répartition du CNDS dans l'éventuelle réforme du Ministère ?

- FFCO : Le Secrétaire Général rappelle que ce point a été traité précédemment : cf. rapport moral du Président et question n°6 de la Ligue Ile de France.

6. Remarques sur amendement au Règlement Intérieur :

- FFCO : Le Secrétaire Général rappelle que les remarques faites ont bien été prises en compte dans les modifications du Règlement Intérieur votées précédemment en AG (vote n°8).

• **Ligue Nouvelle Aquitaine :**

Le secrétaire Général informe l'assemblée qu'une réponse orale va être apportée aux questions soulevées par la Ligue Nouvelle Aquitaine, arrivées hors délai (veille de l'AG).

1. Quelles sont les mesures fédérales incitatives pour inviter les arbitres à assurer une mission d'arbitrage ?

- FFCO : Le Secrétaire Général répond que cela pourrait être débattu par un échange d'expériences, à prévoir en réunion des présidents de Ligues.

2. Demande à la fédération de compléter le règlement sportif pour les MD et LD urbains :

- FFCO : Le Secrétaire Général répond qu'une spécification pour les cartes a été apportée au Règlement des Compétitions et qu'il faut faire remonter tout problème.

3. Demande à la fédération de remplir la N1 et N2 et le respect de l'article 9.1

- FFCO : Le Secrétaire Général répond que, par rapport aux critères CFC, les clubs qualifiables sont informés qu'ils risquent de ne pas respecter pas certains critères en fin d'année. Si c'est le cas, la qualification de ces clubs est annulée mais ils ne sont pas remplacés. Les divisions sont alors incomplètes.

4. Site internet : Demande à la fédération si le futur site intégrera le choix des horaires. Demande d'explications sur les longueurs de mise en service du nouveau site.

- FFCO : Le Secrétaire Général rappelle qu'un point de situation sur le nouveau site internet a été fait précédemment : cf. question n°9 de la Ligue AURA.

5. Regroupement de certains circuits sur les Nationales : demande à la fédération de regrouper H/D 20 à D/H 35 car peu de coureurs sur chaque circuit.

- FFCO : Le Secrétaire Général répond que pour des regroupements sur certains circuits de Nationale, des dérogations sont possibles sous le contrôle de l'arbitre.

6. Rappel à la fédération : Le dossier de présentation ne vaut pas pour convention, c'est le délégué fédéral qui valide une candidature pour signature par le président de la ligue : l'article IV.5 ne s'applique qu'après la signature de la convention par la ligue et sa validation de la course dans l'agenda fédéral.

- FFCO : Le Secrétaire Général rappelle que pour la validation des dossiers de candidature pour l'organisation d'une course, la signature du dossier par la ligue matérialise son accord de responsabilité. La convention intervient plus tard après une validation terrain. La Ligue est donc engagée dès le dépôt du dossier initial.

7. Salon du Sport intégré à la Foire Internationale de Bordeaux : demande d'aide fédérale puisque le rayonnement de cette foire dépasse les limites de la LNACO

- Ce n'est pas l'analyse faite par la FFCO.

20. Dates à retenir

La 56^{ème} Assemblée Générale 2019 aura lieu le 21 mars 2020
et l'Assemblée Générale électorale aura lieu le 21 novembre 2020.

Le Président remercie les participants et **clôture l'Assemblée Générale à 17h00.**

Le Président
Michel EDIAR

Le Secrétaire Général
Jean-Philippe STEFANINI

RAPPORT MORAL DU PRÉSIDENT

Michel EDIAR, Président

Mesdames et Messieurs, chers orienteurs,

Je vous souhaite la bienvenue pour cette 56^e assemblée générale de la fédération française de course d'orientation.

Tout d'abord, je tiens à remercier la présence de nos membres d'honneur, invités et intervenants extérieurs :

- Marie-France CHARLES, Présidente d'honneur
- Jean-Paul TERS, Président d'honneur
- Michel CHARIAU Secrétaire général d'honneur
- Jacques CHARLES
- David GEOFFROY, expert-comptable du cabinet SOPRECA
- Aymeric JANET, commissaire aux comptes du cabinet AUREALYS

2020, marque l'année des 50 ans de la fédération française de course d'orientation. Aussi, je vous invite à travers ses mots, à vous remémorer la genèse ayant conduit à la naissance de notre fédération :

Nous sommes en 1967, la fédération internationale de course d'orientation (IOF) souhaite implanter son sport dans notre pays. Elle s'appuie sur un Suédois basé en France, Will STALBRAND, qui était à l'époque, au travers de sa société EMANI, le distributeur exclusif SILVA dans notre pays. Will STALBRAND réussira à convaincre nos forces armées de pratiquer ce sport, à l'aide de cartes IGN au 1/25 000^e. Très rapidement, un officier des sports basé à Dijon, tombe sous le charme de ce nouveau sport en France, il s'agit de Jacques CHARLES. Il aidera Will STALBRAND dans les premières actions de promotion de la course d'orientation. Ce travail s'effectuera notamment depuis un bureau mis à disposition par la société EMANI, qui de ce fait, sera le premier « partenaire » de notre sport en France.

Grâce à l'impulsion de Will STALBRAND et Jacques CHARLES, différents responsables se joignent à leurs travaux pour les aider, il s'agira de Jean-Jacques FAURE et Lucien PIERRARD.

Ces actions ont commencé à porter leurs fruits, et la première carte aux normes IOF de l'époque, fut réalisée par la section course d'orientation du Bataillon de Joinville, en Moselle, à Lembach, et le premier club fut créé dans les Vosges à Raon-l'Étape par Jean-Jacques FAURE.

Les bases sont désormais réunies pour créer la fédération française de course d'orientation, sa naissance sera actée le 25 avril 1970 et ses premiers élus sont Bernard STASI, Président, Claude NOEL et Lucien PIERRARD (Vice-Présidents) – Daniel MAURICE (Secrétaire Général) et Jacques CHARLES (faisant fonction de DTN).

Nous pouvons chaleureusement remercier Will STALBRAND et Jacques CHARLES, pour leur investissement dans le démarrage de notre sport en France, mais également, remercier toutes les personnes, bénévoles, salariés, vacataires et agents d'état placés auprès de la fédération, pour leur contribution au développement de notre sport sur ce demi-siècle. Nous aurons un très grand plaisir à écouter Jacques CHARLES en fin de matinée, qui nous donnera plus de détails sur cette période.

Un numéro spécial de notre bulletin fédéral COMag a été édité, et vous sera présenté ce jour. Il nous rappellera le travail des bâtisseurs de notre fédération, qui a travers leurs actions, nous permettent d'être rassemblés ici ce jour. Ayons une pensée pour eux, notamment pour tous ceux qui nous ont déjà quittés.

L'année 2019, a été lourde de travail pour l'équipe fédérale. En effet, l'agrément ministériel délivré à la FFCO par le ministère lui confère la mise en place d'actions de service public, la délégation sportive, lui permet de délivrer des titres de champion de France, et d'avoir des équipes de France, pour représenter notre pays à l'international. Les missions quotidiennes de la fédération, concernent également la gestion de la pratique sportive, avec l'élaboration du calendrier sportif, les mises à jour du règlement des compétitions, la formation, et bien d'autres actions encore. La fédération est également garante du respect de ses différents règlements, et tout particulièrement de ceux votés et approuvés par vous-mêmes en assemblée générale.

Comme évoqué lors de notre précédente assemblée générale, l'an passé, les réformes initiées par le nouveau président de la république se poursuivent :

- Le démantèlement du ministère des sports continue, générant un important transfert de charge de travail vers les fédérations, et tout particulièrement vers les directeurs techniques nationaux, qui se retrouvent étouffés par des tâches administratives qu'ils ne géraient pas il y a encore quelques mois.
- L'agence nationale du sport a été créée, en même temps que la disparition du CNDS. L'agence est désormais en charge des fonds de l'ex-CNDS, mais n'a pas récupéré au passage tous les postes en direction régionale jeunesse et sport, qui avaient la charge de la gestion et du suivi des demandes de subvention en local. Cette charge de travail est transférée vers les fédérations nationales sportives, qui doivent s'organiser en conséquence. Un groupe de travail a été mandaté en 2019 au sein de notre fédération, pour réfléchir à cette nouvelle organisation, et des propositions ont été présentées et discutées lors de la conférence des présidents de ligue de l'automne. Nous serons donc bien opérationnels pour la campagne 2020 de subvention, dès que les directives nous seront transmises, et ceci en y associant les ligues à travers la présence d'un représentant des « grosses » ligues et un représentant des « autres » ligues dans la commission chargée d'étudier et de ventiler les propositions de subventions.
- Le projet de réforme du corps des conseillers techniques et sportifs a fuité de manière maladroite dans la presse, créant un mouvement d'opposition ferme à ce projet. La fédération a exprimé son soutien à ses CTS, et s'est associée au sein du comité olympique et sportif français, aux démarches visant à défendre leurs intérêts, qui sont directement associés aux nôtres. Je profite de ces mots pour réaffirmer auprès du ministère des sports, l'importance du corps des CTS pour les fédérations non olympiques. Sans ces postes, nous ne pourrions continuer à assurer le développement de notre sport, et surtout, à assumer la filière de haut de niveau, qui conduit nos sportifs vers les missions de rayonnement de notre pays à l'international, à travers leurs performances sur les championnats du monde et championnats européens. Avec deux départs de CTS à la retraite au sein de notre fédération dans les trois prochaines années, dont un non remplacé en 2020, comme déjà les deux précédents, nous devons dès à présent nous organiser et penser au financement d'au moins deux emplois sur fonds propres, pour pallier ces pertes, tant humaines qu'en terme de compétences et de savoir-faire.
- Dernière réforme en cours, le projet de loi sport et société, qui devait être dévoilé courant 2019, et qui a pris beaucoup de retard à cause de différents facteurs :
 - La réforme des retraites, qui a mobilisé une partie de l'agenda parlementaire de l'année.
 - La réforme du corps des CTS, qui a réorienté le travail des services du ministère, vers la résolution de la crise ouverte dans ce domaine.
 - Les premiers travaux parlementaires visant à limiter à 2 mandats successifs la fonction de président de fédération nationale sportive, créant une forte tension avec le comité national sportif et olympique sportif. Comme vous pouvez le constater, la gestion quotidienne de notre fédération, a été empreinte de ces réformes gouvernementales qui sont en cours, et qui nous plongent dans un avenir flou.

2019 nous aura apporté quelques autres contrariétés :

- Pour la première fois depuis fort longtemps, notre nombre de licenciés n'a pas cru en 2019. Nous avons stagné avec 9463 licenciés contre 9469 en 2018. Plus inquiétant : certaines catégories hommes, baissent de manière significative avec en deux ans, -14% en H35, -11% en H40 et -7% en H21. Aussi, nous devons nous interroger très rapidement sur ces chiffres, et bâtir un plan d'action en concertation avec les ligues, afin d'inverser cette tendance. Du côté des jeunes, également des résultats décevants avec un recul de 73 licenciés dans les 13 ans et moins.
- La course d'orientation ne sera pas un sport additionnel des jeux olympiques de Paris 2024. La montagne à gravir était bien plus difficile que l'ascension de l'Everest. Mais nous avons tenté notre chance, et le fait de nous déclarer officiellement candidats, nous aura donné une meilleure audience médiatique, qui aura permis de faire la promotion de notre sport de manière plus intensive. Je retiendrai de cette expérience, le renforcement de nos relations avec le CNOSF et particulièrement avec l'IOF avec laquelle nous aurons travaillé en concertation chacun à son niveau, et la disponibilité de la ligue Ile de France, que je remercie pour son aide apportée dans les différentes facettes de ce dossier.
- La mise en service de notre nouveau site internet, et des outils métiers associés, était attendues avec impatience pour le 1^{er} septembre 2019, soit avec deux ans de retard sur le planning initialement prévu. Malheureusement, courant 2018, au vu des retards et des difficultés techniques rencontrées par le prestataire SEVANOVA, celui-ci nous a demandé une rallonge de 50% du devis initial, ce que nous n'avons pas accepté. Début 2019, constatant que nos tentatives de résolution à l'amiable ne débouchaient pas, le comité directeur, sur les conseils de notre avocat, a décidé de demander une résolution du contrat, avec le remboursement des sommes engagées, soit ~79k€. Ce montant a donc été placé en provision pour risque dans nos comptes 2019, faisant passer notre résultat net comptable, à un déficit de 40k€ au lieu au d'un excédent de 39k€.
- Du côté de la communication fédérale, le poste de chargé de communication n'a pas été couvert pendant le second semestre, d'abord du fait d'un arrêt de travail, suivi d'une rupture conventionnelle à la demande de la salariée. Dans l'urgence, ce sont des bénévoles qui ont assuré la couverture des championnats internationaux, sur lesquels étaient présentes nos équipes de France. Je les remercie pour leur implication à relayer les résultats de nos sportifs.
- Nos relations avec l'Office nationale des forêts sont toujours très compliquées dans certaines zones. Nous nous appliquerons de bien faire remonter vos problématiques locales à la direction nationale, dans le cadre des discussions sur le renouvellement de la convention nationale ONF-FFCO qui vont se dérouler dans les prochaines semaines.

2019 nous aura également apporté de belles satisfactions :

- Vitrine de notre fédération, les résultats du haut niveau sur les compétitions internationales mettent en lumière le travail remarquable de l'ensemble de la chaîne fédérale : Depuis les écoles de CO, puis les groupes ligues et/ou les structures locales d'entraînement, ensuite les pôles et pour finir les groupes France. Ces grandes étapes, que bon nombre de nos élites ont connu avant de briller sur des championnats du monde, s'appuie sur des animateurs, des moniteurs, des entraîneurs fédéraux, des bénévoles et des agents du ministère placés auprès de notre fédération. Je tiens à féliciter les sportifs, pour leur engagement au quotidien en vue de briller à l'international, et ainsi assurer le rayonnement de notre pays, et je tiens également à féliciter l'encadrement des clubs, des SLE, des pôles et de la fédération pour leur disponibilité et leur implication dans la réussite de nos sportifs.
- 2019 aura été un excellent cru pour les compétitions nationales avec une croissance de +25% du nombre de participants, grâce notamment à la 4^e édition de O'France qui s'est déroulée dans une magnifique région dans le secteur de Vars. Un grand merci à tous les bénévoles qui ont œuvré sur ces différents évènements.
- Dans le domaine de la formation, avec 217 diplômés fédéraux délivrés, l'activité a encore été très dynamique l'an passé.

- Du côté des relations interfédérales, nous pouvons nous satisfaire des échanges qui ont permis la mise à jour et la signature de la nouvelle convention avec l'UGSEL.
- La conférence annuelle des présidents de ligue est désormais un moment d'échanges privilégiés, qui permet de partager les retours d'expériences positives issus des régions et de préparer en concertation l'avenir de notre sport.

2019 aura également été une année riche dans les travaux des différentes commissions fédérales, mais également au sein de nos ligues, de nos comités départementaux et de nos clubs. Aussi, je remercie chaleureusement l'ensemble des forces vives de notre fédération : nos conseillers techniques et sportifs, nos salariés, les élus du comité directeur fédéral, les membres des diverses commissions et également tous les bénévoles de nos organes déconcentrés et clubs.

Pour terminer, je tiens à remercier tout particulièrement mes deux plus proches collaborateurs : notre directrice technique nationale, Marie-Violaine PALCAU, toujours aussi dévouée et disponible pour notre sport, ainsi que notre secrétaire général, Jean-Philippe STEFANINI, qui, grâce à sa grande rigueur, permet un fonctionnement efficace du secrétariat de notre fédération.

Mesdames et Messieurs, chers orienteurs, je vous remercie pour votre attention et votre investissement au service du développement de la course d'orientation.

RAPPORT SUR LA GESTION DU COMITE DIRECTEUR

Jean-Philippe STEFANINI, Secrétaire général

Mesdames, Messieurs les représentants des ligues,

Comme précisé dans l'article 8 de nos statuts, le Comité directeur est chargé de diriger et d'administrer la Fédération. C'est lui qui adopte les règlements autres que ceux qui sont adoptés par l'assemblée générale notamment le règlement des compétitions, le règlement cartographique et le règlement médical. Ses membres (21 actuellement) se sont réunis physiquement en 2019 4 fois le 26 janvier, le 22 mars, le 15 juin, le 5 octobre. Une réunion prévue le 14 décembre a été annulée du fait de la grève des transports.

Le Bureau directeur (composé de 7 membres actuellement) assure lui la gestion courante de la Fédération. Il s'est réuni en 2019, 12 fois soit quasiment une fois par mois soit physiquement soit dans un mode mixte avec des personnes au siège et d'autres en vidéoconférence.

Nous avons poursuivi nos efforts pour rendre public rapidement les comptes rendus de toutes ces réunions avec une volonté affirmée d'être transparent sur les problèmes abordés et sur les décisions prises. Merci à Marie-Claudine Perrin, notre secrétaire générale adjointe qui a la charge du secrétariat de toutes ses réunions et à Joël Poulain qui l'assiste pour celles du Comité Directeur. Ce travail obscur de prise de notes et de première élaboration des comptes rendus m'est indispensable pour respecter les délais de diffusion courts auxquels nous tenons.

En parallèle de ces réunions, le Président, le Secrétaire Général et le Directeur Technique National se réunissent une fois par mois entre chaque bureau directeur pour faire le point.

La vie quotidienne de notre fédération s'appuie au quotidien sur notre équipe de salariés et sur la Direction technique nationale. Sans ces deux équipes, rien ne serait possible et je me dois de les remercier pour l'engagement dont elles continuent de faire preuve année après année.

Du côté de nos salariés, nous avons été confrontés cette année à une suite d'arrêts maladie de notre chargée de communication à partir de début juillet suivie d'une demande de rupture conventionnelle initialisée par elle. Son contrat s'est terminé le 29 octobre. De ce fait, nos actions de communication ont été lourdement pénalisées du fait de son absence tant en termes de présence sur les réseaux sociaux que de publications des lettres aux clubs. Merci aux deux salariées du siège et aux bénévoles qui ont repris le flambeau pour nous permettre d'assurer un service minimum durant toute cette période, qui incluait la saison sportive haut-niveau depuis les championnats du monde junior pédestre jusqu'à la finale de la Coupe du Monde pédestre en Chine.

Du côté de la Direction technique nationale, nous avons appris cette année la perte d'un poste de CTS pour 2020. L'équipe ne comprend donc plus que 6 cadres techniques contre 8 au début de l'olympiade suite aux départs à la retraite d'Hervé LETTERON puis de Jean-Paul HOSOTTE.

Nous accueillons depuis début septembre un volontaire du service civique pour une mission de 8 mois 3 jours par semaine sur la thématique Sport et handicap. Il a en charge de mettre à jour le bilan de ce qui est fait dans nos clubs à ce sujet, d'établir un recueil de bonnes pratiques, de proposer des actions et de les tester en Ile de France.

En parallèle les différentes commissions travaillent régulièrement pour faire remonter au comité directeur des difficultés rencontrées et des propositions d'évolution de nos pratiques. Leur fonctionnement n'est sans doute pas optimal d'une part parce que leurs responsables sont parfois peu disponibles en devant gérer vie personnelle, professionnelle et bénévolat, d'autre part parce que ce travail de réflexion ne se traduisant pas forcément par des changements immédiats, leurs membres ont parfois l'impression de prêcher dans le désert. Je voudrais donc remercier d'autant plus leurs membres pour ce travail de réflexion amont indispensable.

Je voudrais aussi vous demander de nous aider à trouver d'autres bénévoles prêts soit à animer soit à participer au travail de ces commissions car ce travail de réflexion et d'élaboration des propositions demeure fondamental.

Cette année la conférence des présidents de ligue s'est tenu sur deux journées, l'ordre du jour de la seconde journée étant à la main des ligues. Cette conférence a pu aborder la question des modalités de répartition des financements publics en lieu et place de ce qu'était le CNDS. Il a été décidé de s'appuyer sur les grands axes du projet fédéral et de confier le travail d'analyse des dossiers à un groupe de travail comprenant 4 membres du comité directeur, un cadre technique, un représentant des grosses ligues et un représentant des petites ligues.



RAPPORT D'ACTIVITÉS DES COMMISSIONS STATUTAIRES ET FEDERALES

COMMISSION MÉDICALE

Docteur Catherine CHALOPIN, Présidente

1°) Développement des activités médicales au sein de la FFCO

Participation aux réunions médicales :

- **27 mars 2019** Participation à la visioconférence du comité sport-santé du CNOSF : Sclérose en plaques et APS
- **28 mars 2019 19° colloque National pour un sport sans dopage** (CNOSF, AFLD, Ministère des Sports)
 - . Mise en conformité avec le Code Mondial Antidopage (entrée en vigueur du CMA en 2021) :
 - * Suppression de la compétence disciplinaire des fédérations sportives
 - * Entrée en vigueur de la nouvelle réglementation sur les Autorisations à Usage Thérapeutiques (AUT) et de leur délivrance avec suppression de la raison médicale dûment justifiée (RMDJ anciennement justification thérapeutique (JT). Plus d'information sur ces **AUT** sur le **site web de l'AFLD** www.afld.fr/aut
 - * Atelier sur la mise en place d'un plan de prévention fédéral
- **Conférence Interfédérale CNOSF-UNMF (Union Nationale des Médecins Fédéraux) le 19 septembre 2019, Reims**
 - . Présentation et actualisation du Médicosport-santé : démonstration de l'application Vidal **Site ouvert à tous** www.vidal.fr
 - . L'hyperandrogénie, problème de la réglementation en sport : problème éthique plus que médical
 - . Des abdominaux performants en préservant le périnée : une exigence pour la sportive et les professionnels de santé

Pas de réunion de la commission médicale fédérale en 2019 par indisponibilité de ses membres. Nous tenons à remercier pour leur soutien, leur compétence et leur investissement sans faille pendant de nombreuses années le Dr Pierre Caillaud auprès des équipes de France Senior et du pôle France Relève de Clermond-Ferrand et le Dr André Merllié, médecin du Pôle France Loire-Saint-Etienne depuis sa création. Ils sont remplacés respectivement par Dr Thibault Stiernon (depuis le 1° septembre 2019) et le Dr Caroline Fer.

2°) L'encadrement sanitaire des équipes de France

- Les critères de choix des intervenants retenus (médecins/kinésithérapeutes) en fonction des actions (stages/compétitions, type de compétition) est sous la responsabilité du médecin des équipes de France en coordination avec la DTN et uniquement pour la course d'orientation à pied, en tenant compte des contraintes budgétaires.

L'évolution reste de privilégier les soins des kinés pour aider la récupération et consulter un médecin sur place si problème sauf pour le groupe France-18 où la présence d'un médecin reste indispensable.

- . Encadrement médical et paramédical a été réalisé par :

2 médecins du sport : Dr Julien Petit 5 j

Dr Isabelle Vaysse 15 j

2 masseur-kinésithérapeutes : Jean-Frédéric Gervais 54 j

Guillaume Ribault 27 j

- . Ils ont réalisé 101 journées d'encadrement médical et paramédical :

20 journées médecin : Groupe -18 : 14j en stage et 6j en compétition

81 journées kinés : 39j en stage et 42j en compétition

Senior : 54 j (25j en stage, 29j en compétition)

Junior : 27 j (14j en stage, 13j en compétition)

- Prévention des pathologies liées à la pratique :

- . Pour la prévention des entorses de cheville et pathologies musculaires très fréquentes chez l'orienteur, des fiches avec programme d'étirements et d'exercice ont été élaborées par les kinésithérapeutes FFCO puis validées par la commission médicale FFCO. Elles ont été distribuées individuellement sous la responsabilité des kinés lors des regroupements 2019 junior et senior et le programme d'exercices a été adapté à chacun. Cette action très appréciée sera reconduite en 2020.
- . Chaque sportif sélectionné en stage ou compétition doit avertir le médecin EDF de son état de santé. Aucun sportif n'est admis en stage s'il est blessé ou en cours de convalescence sauf avis concerté du médecin et de l'équipe d'encadrement
- . Information sur la vaccination contre la méningo-encéphalite à tiques en fonction des lieux des compétitions de l'année.
- . Pour le groupe France -18 : L'information et la prévention des maladies transmises par les tiques est poursuivie, utilisation du Tiretic, information sur les « gestes qui sauvent » lors des stages.
- . Prévention du dopage : sensibilisation et éducation à la lutte antidopage lors des WE de Haut-niveau pour les SHN et lors du stage d'été pour le groupe France -18 (diaporama par le médecin qui accompagne le stage suivi de discussions).

3°) Le suivi médical réglementaire des sportifs de haut niveau

(voir le rapport 2019 du médecin coordonnateur en annexe)

La Surveillance Médicale Règlementaire (SMR) est réalisée conformément à l'arrêté du 13 juin 2016 relatif à la surveillance médicale des sportifs de haut-niveau, Espoirs et collectifs nationaux et à la réglementation médicale FFCO.

- 2 groupes de sportifs ayant un financement sur convention d'objectifs :

- . Le programme d'excellence sportive SHN (Elite, senior, relève) : SMR fixé par l'arrêté
- . Le programme d'accession au haut-niveau : les Espoirs, les SCN sportifs des collectifs nationaux : SMR fixée par la fédération

- Les Groupes France : le groupe France -18 et le groupe France CO à VTT. La SMR est fixée par la fédération, contenu et périodicité des examens avec prise en charge financière uniquement fédérale.

- . Ont ainsi été concernés 90 orienteurs de haut-niveau : 25 SHN, 9 en collectif national, 23 Espoirs et 33 sportifs en Groupe France hors liste ministérielle (12 Groupe -18, 21 Groupe CO à VTT).
- . Pour les SHN, 2 sportifs ne participant plus aux regroupements et compétitions avec les équipes de France n'ont pas réalisé de surveillance médicale règlementaire particulière.
- . Pour les 23 SHN, 100% (95,7% la saison précédente) ont effectué une SMR complète. 1 sportif à l'étranger n'a pu réaliser l'ensemble de la surveillance médicale règlementaire.
- . Pour les 9 sportifs en collectif national, 100% ont effectué une SMR complète
- . Pour les 22 Espoirs, 96% (90,9 % la saison précédente) ont effectués une SMR complète. 1 sportif en liste Espoir n'a réalisé que le 1° bilan de la surveillance médicale règlementaire et a arrêté la pratique de haut-niveau en raison de l'incompatibilité de la poursuite de ses études avec le haut-niveau.
- . Pour les 33 sportifs en Groupe France hors liste ministérielle, 91% ont effectué la SMR complète organisée par la FFCO. 3 sportifs du groupe national VTT-O n'ont pas pu concilier leur vie professionnelle et la pratique du haut-niveau et n'ont pas fait leur surveillance médicale règlementaire.

- Aucun certificat médical de contre-indication temporaire aux sports n'a été délivré suite à cette SMR.

Ce dispositif de surveillance médicale règlementaire mis en place à la FFCO est bien accepté par l'ensemble des sportifs. Si besoin des examens complémentaires sont réalisés sous la responsabilité du médecin examinateur suite à la visite médicale, cela permet un meilleur suivi médical de proximité.

Pour les SHN majeurs, le 2° bilan est un auto-questionnaire de santé qui a été révisé et qui est ainsi plus efficace. Cet auto-questionnaire est ensuite renvoyé au médecin coordonnateur pour analyse et permet de faire le point avec le sportif sur sa santé avant les compétitions majeures.

Ce dispositif a été apprécié pour les nombreux SHN effectuant leur 2° partie de saison sportive à l'étranger.

COMMISSION JUGES ET ARBITRES

Denis GENEVES, Président

Avant toute chose la commission tient à féliciter les experts régionaux et nationaux qui ont officié tout au long de l'année sur les compétitions fédérales. Leur travail d'expertise est essentiel pour assurer la qualité de nos compétitions, c'est un travail délicat quelque fois ingrat et bien souvent réalisé dans l'ombre mais au demeurant essentiel.

Au cours de l'année 2019 les membres de la commission juges et arbitres ont participé à :

- une réunion du président de la commission au siège de la FFCO avec la DTN le 31 janvier,
- trois réunions au siège de la FFCO : le 9 avril, le 25 juin et la veille du séminaire des DN/AN le 29 novembre,
- une réunion à Vandoeuvre-lès-Nancy chez Nelly DEVILLE le 10 juin,
- préparation et animation du séminaire des experts DN/AN des 30 novembre et 1er décembre au CIS Ravel à Paris,
- présence de Philippe POGU au séminaire des experts de la région PACA le 5 janvier 2019.

Les réunions sont essentiellement des moments de synthèse, la grande majorité du travail étant faite durant les périodes inter réunions selon les feuilles de route données à chaque membre, ceci n'excluant pas bien-sûr de nombreux échanges par mail ou téléphone. D'autre part les membres de la commission ont continué à assurer leurs missions d'expertise.

Comme programmé, le principal travail de l'année 2019 a été la finalisation du cahier des charges des compétitions nationales. Pour ce travail nous tenons à remercier les contributions d'André Hermet et Dominique Étienne pour les éléments concernant la CO à VTT, de la DTN et du Secrétaire Général pour leur travail de relecture et apports d'éléments sans oublier le travail de mise en page du secrétariat de la FFCO.

Au cours de la réunion du 25 juin, à laquelle étaient associés le secrétaire général et la DTN, nous avons pu faire des propositions sur des modifications au règlement des compétitions tenant compte d'éléments de retour des experts.

Au fil de l'année la commission a traité des problèmes rencontrés par des experts mais aussi donner des conseils ou avis Assurant ainsi le rôle de conseil de la commission, commission sur laquelle peuvent s'appuyer les experts.

Nous avons travaillé sur le projet des séminaires d'experts régionaux par zone et directement participé à celui de la région PACA initialement prévu en novembre 2018 mais reporté en janvier 2019.

Il apparait utile de rappeler aux experts l'importance du respect des échéances pour les retours des différents comptes rendus.

Pour rappel : les CR des experts régionaux doivent être adressés à l'organisateur et à la ligue uniquement, qui après en avoir dressé une synthèse retournera celle-ci à la commission juges et arbitres au plus tard le 31 octobre de l'année en cours.

Ces retours permettent de procéder à leur enregistrement et les synthèses réalisées pourront servir de support pour les différents séminaires régionaux et nationaux. L'analyse des résultats des études de ces comptes rendus doit permettre de tendre vers des pratiques communes d'arbitrage.

Nous tenons à remercier le secrétariat qui assure le suivi du retour des comptes rendus en ayant parfois recours à plusieurs rappels.

Au programme de l'année 2020

- travail sur le mémento du corps arbitral,
- participation aux séminaires de zones.

COMMISSION FORMATION

Thierry VERMEERSCH, Président

La formation fédérale fonctionne de façon régulière depuis la refonte de 2010.

Ainsi en 2019, 210 diplômes ont été attribués. Plutôt que revenir sur les données statistiques détaillées (disponibles sur le site fédéral et développés dans le rapport de la DTN), je vais faire un point sur les principales décisions de la commission.

Tout d'abord, il a fallu réorganiser le fonctionnement de la commission (qui a connu 2 présidents et 3 CTS référents pendant l'olympiade) et épurer les dossiers en suspens.

Un certain nombre de décisions furent ensuite prise :

- création d'un 2^{ème} CQP (cartographe après celui d'animateur),
- pilotage national de la formation de moniteur,
- réorganisation des stages de formation de formateurs régionaux,
- fiches de candidatures pour experts nationaux,
- contenu de certaines formations (qui commencent à vieillir),
- architecture des formations CO à VTT.

Nous pouvons ainsi finir sereinement l'olympiade, mais la diminution du nombre des CTS nous obligera à revoir notre fonctionnement pour la période 2021-2024.

COMMISSION PRATIQUES SPORTIVES

Valérie BERGER-CAPBERN, Présidente

La commission sportive a été renforcée sur 2019 avec l'arrivée de Pierrick Merino.

La commission a commencé à réfléchir sur une évolution du calendrier. Un sondage a été réalisé. Son analyse est en cours. Des réflexions sur une évolution du CN, avec un CN sprint et un CN forêt sont aussi lancées.

Le règlement des compétitions a eu quelques modifications notables pour 2020 (suppression de la notion de classe dans les circuits (E,A,B,C) ; suppression de la notion d'homologation des coureurs étrangers ; le circuit vert n'est plus un circuit compétition ; le sprint VTT a désormais 9 catégories d'âge ...). Elles ont été récapitulées pour diffusion au travers de la lettre aux clubs de décembre 2019. Il est fortement conseillé de le relire pour préparer une nouvelle compétition de niveau national (ne pas se reposer sur ses souvenirs de la précédente organisation). Côté course d'orientation en raid, course d'orientation multisports et CO à ski, pas de changements notables des règlements.

SOUS-COMMISSION CO A PIED

Jean-Philippe STEFANINI, responsable

En 2019 la sous-commission était composée d'Alain ANTOINE, Yannick BEAUVIR, Pierre DELENNE, Mathieu LEMERCIER, Pierrick MERINO, Simon LEROY et Jean-Philippe STEFANINI.

Cette année, la sous-commission s'est réunie une fois lors du Championnat de France de Longue distance 2019 pour élaborer des propositions sur le Règlement des Compétitions. Quelques-unes de ces propositions ont été retenues par le Comité Directeur (dissociation des courses de Championnat et des courses grand public lors du Championnat de France Moyenne distance et Longue distance, regroupement des catégories sur le Championnat de France Longue distance et Nuit, simplification possible des championnats de ligue).

Elle assure par ailleurs l'exploitation des résultats de l'année pour :

- produire les résultats de la Coupe de France individuelle,
- calculer en fin d'année les quotas ligue pour les championnats de France de Course d'orientation à pied sprint et moyenne distance,
- définir en début de chaque année la liste des clubs qualifiés pour le championnat de France de Relais Sprint,
- définir après le Championnat de France des Clubs la liste provisoire des clubs qualifiés pour celui de l'année suivante division par division.

SOUS-COMMISSION CO A VTT

Dominique ETIENNE, responsable

La sous-commission course d'orientation à VTT³ a contribué, cette saison encore, au développement de la discipline dans les domaines de la formation, des organisations, des règlements et par son soutien aux équipes de France. Elle s'est réunie en présence du Président de la fédération, Michel EDIAR le 24 août à EPINAL.

Le règlement des compétitions

Des propositions ont été validées pour la saison 2020 par le Comité Directeur, en particulier :

- tous les formats de course se voient attribuer les mêmes titres de Champion de France,
- dans les tableaux des compétitions individuelles, en plus du niveau technique il est ajouté un niveau physique et de pilotage,
- les organisateurs sont libres de proposer un système de pointage à distance,
- les participants dotés d'un vélo à assistance électrique, partent avant ou après les autres concurrents, sur un circuit ou un réseau de postes adaptés.

La saison 2019

- excellents résultats de nos équipes de France, toujours sous la houlette d'André HERMET assisté de Michel DENAIX et de Joël POIRETTE :
aux Championnats du monde avec l'argent pour Baptiste FUCHS et le bronze pour Yoann COURTOIS chez les Elites, l'or pour Lilou PAULY et l'argent pour Marine DENOUAL chez les juniores. Aux Championnats d'Europe jeunes le relais H avec Logan LABARBE, Armel BERTHAUD et Timothy BLOT a conservé son titre,
- au niveau du calendrier, une cinquantaine de course ont été organisées avec une meilleure répartition géographique en particulier pour les trois WK de Championnats de France qui se sont déroulés dans trois zones différentes,
- la formation régionale ski/vtt avec le soutien de la Direction Technique Nationale, s'installe dans les meilleures conditions.

Les projets 2020

- améliorer la qualité d'organisation des compétitions nationales, pour se faire un séminaire des traceurs et contrôleurs des circuits s'est déroulé le 14 décembre à COLMAR et mérite d'être pérennisé,
- rechercher des organisateurs pour les courses du groupe B et les inciter à déposer leurs candidatures dans les délais fixés par le règlement des compétitions,
- Réaliser un « flyer » grand public (avec un accent sur les circuits de couleur) et un à destination des jeunes pour les écoles de CO.

³ Nelly DEVILLE, Hélène EDIAR, Maurice AUBRY, Michel DENAIX, Jean-Charles LALEVEE, François LORANG, Nicolas PINSARD, Alain POURRE, Christian PROST et André HERMET cadre technique de la Fédération.

SOUS-COMMISSION CO A SKI

Michel DENAIX, responsable par intérim

Bilan de la spécialité de la dernière saison

Hiver 2019 :

- Pas de dossier initial pour des championnats ; 1 dossier tardif de rattrapage posé par l'Equipe de France Militaire CO à ski en septembre sur le Site d'Autrans-Méaudres en Vercors ; le dossier est validé par la fédération avec quatre courses au programme : Sprint, LD, Mass-start et Relais.
- Quelques organisations de proximité, Font-d'Urle dans la Drôme, Revard en Savoie, La Chavade Ardèche.

Organisation des championnats

Une belle organisation facilitée par les moyens mis à disposition par la station d'Autrans-Méaudre en Vercors, du Poste Militaire Montagne d'Autrans du 13^{ème} RG, et la disponibilité de l'Equipe de France Militaire d'orientation à Ski.

Le domaine nordique est important (machine, scooter, raquette...) ; un regroupement de cartes pédestres et CO à Ski mis à disposition par le Comité Départemental de l'Isère avec un complément cartographie spécifique a permis de faire une carte globale, puis un découpage a été réalisé pour chaque format avec des zones et des échelles différentes permettant un traçage adapté.

- Une augmentation forte des inscriptions par rapport aux saisons précédentes sur les championnats : 220 concurrents différents sur le WE et entre 180 et 200 sur chaque épreuve.

Devenir de la spécialité, difficultés d'exister vu le manque de lieu de pratique et le manque de neige.

Avenir ?

Plusieurs pistes de dossiers d'organisation pour la saison 2021.

Reste à espérer que la neige sera au rendez-vous. Coté cadre technique, du fait de leur diminution au sein de la fédération et des tâches affectées à chacun d'eux, il n'est pas possible d'en affecter un sur la CO à Ski.

SOUS-COMMISSION RAID ORIENTATION

Mireille SAVORNIN, responsable

Bilan des raids

Azur - 28 et 29 avril 2019, annulé

O'Bivwak - 8 et 9 juin 2019

La ballade sport santé et seniors était axée sur le patrimoine

Participation possible et effective de handicapés.

Le raid est fréquenté par 75% de grand public ou peu de personnes sont licenciées.

De bonnes performances toutefois sur les circuits techniques.

Festival O'bivwak a regroupé plusieurs journées :

- mercredi 5 juin : sco'bivwak pour les collégiens et les lycéens : 1100 participants
- jeudi 6 juin : sco'bivwak pour les primaires, mauvais temps, journée reportée en septembre : 125 participants
- samedi 8 et dimanche 9 juin : raid et trail o'bivwak : plus de 2000 participants, dont 100 personnes sur le trail.
- samedi 8 et dimanche 9 juin : raid découverte : 30 personnes environ, le mauvais temps du dimanche est une des explications pour le faible nombre de participants.

Investissement important du département de la Drôme tant sur le plan des subventions que sur l'aide matériel. Aide précieuse du directeur de la station de ski de chaud clapier.

Bombis - 24 et 25 août 2019

Ce sont presque 300 personnes qui ont pris le départ.

Une carte inédite a été créée spécialement pour le raid, d'une surface de 28km² à l'échelle 1/15000.

Une vingtaine d'équipes a participé au raid sur les circuits à VTT sur deux jours, ce qui est positif.

La Blanche - 15 et 16 septembre 2019

Environ 30 km² de carte nouvelle a été réalisée sur cette édition ; cela a permis de relier les villages de Selonnet et Villaudemard et ainsi terminer une carte côté nord du canton.

Cette année 40 équipes ont pris le départ.

L'école polytechnique Paris apporte un plus à cette manifestation : sportivité et relance de la compétitions en terme de coureurs de moins de 30 ans.

Cette dynamique entraine d'autres inscriptions car le challenge technique est de haut niveau.

Les circuits grand public sont bien pourvus et bien fréquentés avec une clientèle sport santé en développement.

A noter un besoin d'améliorer la communication sur les raids, avec éventuellement la diffusion sur plus de sites : Raid nature, magazine outdoor, go sport.....

Ce format de course reste attractif pour des non licenciés et on peut penser que ces loisirs deviennent un jour des licenciés.

Les raids restent une des façons de faire du développement.

L'accès aux résultats sur le site fédéral est à améliorer. Il dépend en grande partie du retour d'information des organisateurs et du délégué-arbitre.

Il est demandé aux ligues de prendre en compte les dates des raids dans leur calendrier, afin si possible de ne pas mettre de compétitions importantes sur les mêmes dates.

Calendrier pour 2020 : Pas de Raid Azur

Raid O'Bivwak 30 et 31 mai

Raid Bombis 29 et 30 août 2020

Raid de la Blanche 12 et 13 septembre 2020

SOUS-COMMISSION CALENDRIER

Sylvie MARCHESIN et Benjamin CLEMENT-AGONI, responsables

A La sous-commission calendrier participe, au sein de la Commission Pratiques Sportives, à l'élaboration du calendrier national.

Elle est chargée de l'étude et du suivi administratif des dossiers de candidatures pour les compétitions nationales (groupes B1 et C1) et de la désignation de l'ensemble des experts nationaux (délégués, contrôleurs des circuits et arbitres).

La sous-commission fonctionne essentiellement par échanges de mails (très nombreux) avec les organisateurs, les experts et le secrétariat fédéral, qui assure une grande partie du suivi administratif des dossiers de candidatures. Merci à Nathalie MATTON pour ce suivi rigoureux.

Élaboration du calendrier

- 8 avril 2019 : réunion de travail au siège avec le Président, le Secrétaire Général et le DTN pour lancer l'appel à candidatures pour le calendrier national pédestre 2021.
- Fin avril 2019 : lancement de l'appel à candidatures (calendriers CO à VTT, CO à ski et Raid Orientation 2020 + calendrier pédestre 2021), la date limite de dépôt des dossiers étant fixée au 1^{er} juin 2019.
- Les dossiers reçus ont été analysés (vérification de la conformité) puis présentés en Comité Directeur lors des réunions des 15 juin 2019 et 5 octobre 2019. Tous les dossiers ont été retenus à l'exception d'un seul (dates non conformes au calendrier).
- Faute d'un nombre suffisant de dossiers reçus pour le calendrier pédestre 2021, 2 nouveaux appels à candidatures ont été lancés à l'issue des deux réunions précitées.

Les dossiers de candidatures retenus sont validés définitivement suite à l'expertise d'un Délégué National (étude de la faisabilité du projet, visite des sites de courses avec les organisateurs).

Suite au Comité Directeur du 5 octobre 2019, un groupe de travail a été créé au sein de la Commission Pratiques Sportives pour mener une réflexion sur l'architecture du calendrier national.

Dans ce cadre, une consultation électronique a été lancée auprès des Ligues, Comités Départementaux et clubs fin décembre 2019 afin de recueillir leurs avis.

Désignation des experts nationaux

La sous-commission a désigné un nombre total de 55 experts nationaux pour le calendrier 2020 (44 pour la CO à pied, 9 pour la CO à VTT, 2 pour la CO à ski) auxquels s'ajoutent les experts stagiaires désignés par la Commission Formation.

Des Event Advisers ont également été désignés pour les 5 courses « World Ranking Event ».

Un suivi plus rigoureux de la validité des diplômes des experts nationaux a été fait en lien avec la Commission Formation et Rémi GARDIN (CTN en charge de la formation).

Le site fédéral a été mis à jour par Rémi avec l'ajout de l'année de la dernière action pour chaque diplôme. Les experts dont les diplômes sont en fin de validité (4 ans) sont contactés en priorité pour faire une nouvelle action.

COMMISSION ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

Jean-Philippe STEFANINI, Président

En 2018, la commission Equipements sportifs comprenait quatre membres Bernard DAHY, Yann MAREIGNER, Daniel ROLLET et Jean-Philippe STEFANINI.

Le champ d'intervention de la commission est assez vaste puisqu'il va des questions cartographiques à celles relatives à la mise en place des parcours permanents en passant par l'utilisation des logiciels de cartographie. Le peu de disponibilité de son Président du fait des autres fonctions fédérales qu'il remplit ne favorise pas l'activité qui s'est concentré en 2019 sur la mise à jour des documents cartographiques et sur le cahier des charges des formations fédérales de cartographie, en relation avec la Direction technique nationale.

Grace à Daniel ROLLET, une mise à jour des légendes de cartes a été mise en ligne sur le site fédéral pour toutes les spécifications valables fin 2018 : ISOM 2017, ISSOM 2007, ISSkiOM 2014, ISMTbOM 2010. Ce travail va devoir être repris du fait de la sortie en 2019 de l'ISSrPOM 2019 et de l'ISSkiOM 2019.

Suite à la publication de la nouvelle spécification de sprint ISSrPOM 2019, la commission a réalisé et mis en ligne rapidement un document décrivant les changements par rapport à l'ancienne spécification ISSOM 2007, puis une traduction de la spécification. Cette traduction a été mise à la disposition des autres fédérations francophones.

Un bulletin de liaison des experts n°6 a été publié en mai 2019 faisant le point sur l'ensemble des spécifications : ISSrPOM 2019, ISOM 2017-2, Annexe 1 de l'ISOM relatif à l'impression et la définition des couleurs, sur la recommandation de l'IOF sur les symboles pour les cartes de proximité, sur le Règlement cartographique et sur l'espace IGN Rando.

Les tirages références en offset et en impression laser quadrichromie (Printech) ont été diffusés aux experts français (Event advisors IOF et commission Juges arbitres) ainsi qu'au principal imprimeur français. Celui-ci a accepté de s'engager dans une démarche de certification vis-à-vis de l'IOF. Des exemplaires de des tirages de références sont disponibles auprès de la fédération pour évaluer les écarts de qualité tant en terme de couleur que de finesse de trait entre vos tirages et ce qu'attend l'IOF.

La commission s'est réunie le 22 février à Paris avec le Directeur technique National pour travailler sur les cahiers des charges des deux formations à la cartographie en cours d'élaboration.

La première est une formation courte (sur un week-end) visant à permettre à des bénévoles de réaliser des cartes de proximité et de mettre à jour des cartes de forêt.

La seconde est la formation de Certificat de qualification professionnel de cartographe de course d'orientation.

Un appel d'offres a été fait pour la réalisation de chacun des supports de formation.

C'est Cap Orientation qui les a remportés et nous veillerons à pouvoir mettre en place les sessions initiales en 2020 : formation des formateurs régionaux pour la formation courte et première session de CQP, pour laquelle nous avons déjà plusieurs demandes de stagiaires potentiels.

COMMISSION HAUT NIVEAU

Thierry VERMEERSCH, Président

Même s'il y a un élu du comité directeur responsable du Haut-Niveau, il n'existe pas vraiment de commission au sens classique : la politique HN est pilotée par la Directrice Technique Nationale (DTN) que le ministère a placé à nos côtés et les grands axes – financiers entre autres – relèvent de décisions du comité directeur ou d'orientation ministérielle.

A titre personnel, j'ai été présent sur plusieurs des épreuves de sélections, ainsi que lors d'un WE HN pédestre.

Pour ne pas faire doublon avec le rapport de la DTN, je me contenterai de ne présenter que quelques points spécifiques.

Depuis le début de l'olympiade, le ministère a, au fil des années, concentré ses subventions sur un nombre de plus en plus limité de sportifs (listes ministérielles Elites, Seniors ou Relève). Ceux-ci sont ainsi mieux aidés. Les autres sportifs (dont les plus jeunes et les orienteurs à VTT) ne peuvent compter que sur les aides de la fédération ; l'essentiel des frais est malheureusement à leur charge.

Au niveau international pour la CO à pied, l'année 2020 est la première année où alternent Championnat du monde (urbain) / Championnat d'Europe (forêt) les années paires et le contraire les années impaires.

C'est le début d'un nouveau cycle que ne peut qu'influer notre politique HN pour la prochaine olympiade.

COMMISSION COMMUNICATION

Michel EDIAR, Président

Organisation de la commission

- CO Mag :
 - . Coordinatrice : Chantal BURBAUD
 - . Comité de pilotage : Marie-Claudine PERRIN, Yves BOEHM, Sylvine BROUTE et Sarah EDDAÏRA (partiellement)
- Futur site internet :
 - . Chef de projet : Daniel POËDRAS

L'activité de la communication fédérale a été perturbée par plusieurs éléments intervenus dans le courant de l'année 2019 :

- Litige avec la société SEVANOVA en charge du développement de nos sites métier et site internet :
 - . Notre nouvel outil qui aurait dû entrer en service le 1^{er} septembre 2019 subit un retard important à cause d'un litige technique et financier avec le prestataire. Malgré des tentatives de dialogue il n'a pas été possible de trouver une solution amiable. Cela a conduit la fédération à défendre ses intérêts par voie judiciaire. Le projet est donc gelé en attendant la résolution du contrat et certainement la relance d'un nouvel appel d'offres.
- Absence de la chargée de communication :
 - . Après plusieurs mois d'arrêt de travail, notre salariée nous a sollicités en vue d'une rupture conventionnelle. Une proposition d'aménagement de ses modalités de travail lui a été faite qu'elle a refusée. La rupture conventionnelle a été acceptée à l'issue des délais légaux de rétractation des deux parties. Le poste est resté vacant la totalité du second semestre.
 - . Le début de l'absence a coïncidé avec le début des JWOC et de la saison du haut niveau. Il a donc fallu en urgence pallier à cette indisponibilité afin de pouvoir relayer les résultats de nos sportifs. Grâce à la mobilisation de nombreux bénévoles et encadrants nous avons pu assurer un minimum d'actualités.

Malgré ces imprévus survenus en 2019 la fédération a permis :

- d'éditer 4 numéros du magazine fédéral CO'Mag, un grand merci à Chantal BURBAUD pour la coordination de notre revue dédiée à la course d'orientation et à son comité de pilotage,
- d'éditer 3 numéros du BLE (Bulletin de Liaison des Experts), destinés à l'ensemble des experts exerçant sur les diverses épreuves et disciplines de course d'orientation de la fédération,
- d'éditer 7 Lettre O'clubs abordant diverses thématiques telles que la vie fédérale, les jeunes, les pratiques sportives ou la formation,
- de poursuivre la présence de la FFCO sur les réseaux sociaux à travers essentiellement ses comptes Facebook.

COMMISSION ÉVÉNEMENTIEL

Hélène EDIAR, Présidente

L'année 2019 s'est concentrée sur le soutien au IX Championnat méditerranéen de course d'orientation :

- Bulletin 1
- Coordination de la planification des réunions du COMOF et du 2^{ème} camp d'entraînement jeunes

Cet événement international se déroulera du 11 au 13 avril 2020 à Brive-La-Gaillarde - lac du Causse. Une terre classée parmi "Les plus beaux villages de France" qui est entourée de beauté et offre un patrimoine bâti riche et varié.



COMMISSION JEUNES ET DEVELOPPEMENT

Valérie BERGER-CAPBERN, Présidente

1. RAPPORT D'ACTIVITE

1.1 - Rappel objectif et cadre du projet fédéral

L'objectif de la commission est tout simplement d'augmenter le nombre de pratiquants/licenciés et d'améliorer leur pratique.

Cadre du projet de l'olympiade envers les jeunes :

- Mettre en place une stratégie de recrutement des plus jeunes (8 à 11 ans).
- Développer et structurer les écoles de CO et en améliorer les critères et le contrôle de labellisation.
- Aider la formation des animateurs, en particulier les jeunes, et mutualiser les pratiques des écoles de CO.
- Pérenniser le passage des balises.
- Pérenniser le challenge national des écoles de CO.
- Pérenniser les séjours O'camp.
- Favoriser la mise en place de conventions entre clubs et établissements scolaires.
- Favoriser les RDE.

1.2 - Passage de balises

L'action de la commission dans ce domaine est de fournir le questionnaire et de faire un soutien technique si nécessaire auprès des présidents de ligues et des moniteurs référents pour la partie administrative du passage de balise. La commission gère aussi les demandes de balises orange et violette dont l'obtention se fait sur la réalisation de 3 courses au CN.

Nous avons eu des problèmes avec la qualité des questionnaires cette année. Nous avons une nouvelle formule pour l'année prochaine, qui repose sur le bénévolat de personnes compétentes.

Tableau de progression :

ANNEES	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Nombre de balises passées	73	160	137	330	379	454	616	467	570	494	925*

(*) : chiffre de 925 important car il prend en compte un rattrapage en base de balises obtenues en 2018.

A fin 2019, environ 1150 jeunes licenciés sont détenteur d'une balise verte à violette (100 de moins que l'année précédente). Nous sommes pour la première fois sur une pente descendante, c'est vraiment dommage.

1.3 - Les écoles de CO

Le nombre d'écoles de CO déclarées est stable. Certaines écoles n'atteignent pas la taille critique pour assurer leur pérennisation.

ANNEES	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Ecoles de CO	43	65	80	86	83	83	86	90	94	94	95

Les participations aux compétitions (en particulier les relais), aux RDE, aux passages de balises, aux challenges des écoles, aux stages sont à privilégier pour motiver nos jeunes.

Nous avons un objectif sur la visibilité de notre action commune vis-à-vis des scolaires. Cela doit se traduire par une convention.

Sur 2019, le nombre de conventions déclarées dans les dossiers de déclaration d'écoles de CO est de 65.

Pour aider les encadrants, nous avons mis à disposition sur le site un nouvel outil d'évaluation des compétences : le suivi personnel.

A noter une modification du Règlement des Compétitions concernant les jeunes en 2020, avec la clarification que les circuits HD10 ne sont pas des circuits de compétition. Ils peuvent être réalisés accompagnés. Il ne donne pas de point au CN. Nous conseillons les organisateurs de récompenser tous les participants.

1.4 - O'camp

L'édition 2019 de l'O'camp a eu lieu à la Chapelle en Vercors dans la Drôme.

La première semaine du 29 juillet au 5 août nous avons eu 14 jeunes âgés de 11 à 13 ans la deuxième semaine du 5 au 12 août nous avons eu 15 jeunes âgés de 14 à 16 ans. Sur les 2 semaines nous avons eu 3 encadrants.

Ils ont eu comme activités en plus de la CO de la via ferrata et de la rando aquatique.

Pour les deux semaines nous n'avons pas fait complet. La capacité maximum était de 24.

1.5 - RDE

Ces regroupements, créés par la fédération, ont pour objectifs de développer l'offre d'entraînement des jeunes en région, d'impliquer les acteurs locaux dans la politique sportive de la FFCO et de développer les relations entre la DTN et les entraîneurs locaux.

Les acteurs locaux s'investissent toujours autant sur la logistique, la conception et l'organisation technique des situations d'entraînement. Nous les en remercions.

L'objectif d'avoir les 3 regroupements par année et par zone n'est toujours pas atteint.

La FFCO maintient une aide de 10 Euro par jeunes à chaque RDE, pour l'organisateur, à répercuter sur le prix d'inscription qui prend en compte l'hébergement.

1.6 - Challenge National des Ecoles de CO

L'aide de la FFCO est maintenue à 1000 Euro par zone, plus l'aide de 15 Euro par jeunes participants. A titre expérimental, il est autorisé de faire un challenge par ligue sur demande de la ligue à la fédération. L'objectif est de faire des déplacements moins longs, tout en gardant la dynamique du challenge. Dans le cas de deux challenges dans la même zone, l'aide sera de 2 fois 1000 Euro

ANNEES	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Nombre de challenges	3	3	2	3	3	2
Nombre de jeunes en tout	234	245	149	219	188	100

Le retour sur le changement de réglementation du challenge (plus simple pour les calculs de points, plus ouvert avec des équipes de 2 à la place de 3) est positif. **Mais nous manquons toujours d'organisateur.** Les calendriers ligues sont en général faits sans prendre en compte cette organisation.

Les gros clubs participent peu (sur les 20 premiers clubs du CFC, 5 ont participé, parmi ceux entre la 10^{ème} et la 20^{ème} place).

1.7 - Communication

Nous avons fait 4 réunions Skype de la commission (Yves Boehm sur les écoles de CO, Eléa Blanc-Tranchant sur O'camp, Chantal Burbaud sur COMag, Dominique Etienne pour le challenge national des écoles de CO, Sylvine Brouté, Thierry Vermeersch sur RDE, Nicolas Hayer site, Rémi Gardin pour la DTN et Valérie Berger passage de balise).

L'opération WOD a été soutenue par la FFCO avec subvention et attribution de 6 récompenses sous forme de bon d'achats matériel à OrientSport. Le nombre de jeunes participants au WOD 2017 en France a été de 3362 (1765 en 2016). En 2018 il y a eu 7384 participants avec 349 052 participants à travers le monde. Pour la 4^{ème} édition WOD 2019 en France sur les 57 événements de CO mis en place pour l'occasion par les clubs ou les écoles il y a eu 5369 participants et 398 712 participants à travers le monde. **La mobilisation est en baisse en France aussi bien sur le nombre d'évènements que sur le nombre de participants.**

Les fiches O'abc sont en accès libre pour en favoriser la promotion.

La communication sur le livret de suivi, qui permet de faire un statut des compétences a été faite sur COMag n°141 fin 2019.

1.8 - Conventions

La convention avec l'UNSS a été signée pour l'olympiade en 2017.

Les conventions USEP et UGSEL ont été revalidés en 2019.

La convention FFSU a été renouvelée en 2018.

Point sur le retour sur le nombre de licences UNSS qui ont basculées licences « normales » après la première année :

- 2/3 de renouvellement en 2017,

- 1/2 en 2018,

- **58 % en 2019 (37 sur 64)**

Il est dommage que ce moyen d'attirer de nouveaux licenciés ne soit pas plus utilisé (encore de l'ordre de 70 licenciés par an).

1.9 - Promotion de la formation des jeunes

La FFCO a décidé en 2018 de récompenser les jeunes diplômés « animateur » ou « traceur » (support PC métal personnalisé FFCO). L'opération a été renouvelée en 2019 (12 jeunes concernés sur 9 clubs différents).

1.10 - Axe développement de manière plus générale

La fédération compte principalement aider au développement en partageant les informations utiles et en favorisant le retour d'expériences positives. C'est ce qui a été réalisé lors de la réunion des présidents de ligues, sur 2 jours (hébergement assuré par la fédération).

2. PROJETS POUR 2019

2.1 - Passage des balises

Il est prévu de simplifier le fichier excel.

2.2 - Ecoles de CO

Travail sur l'accueil des plus jeunes (style fiches O'abc). Le travail n'a pas encore commencé, faute de ressources vives à mobiliser sur le sujet en 2019.

2.3 - O'camp

L'édition 2020 sera dans le Vercors

Capacité cette année de 24 jeunes pour 4 encadrants.

Nous cherchons un nouveau directeur pour 2021.

2.4 - RDE

Pas de changement prévu à court terme, mais il faudra prévoir une adaptation sur la prochaine olympiade pour s'adapter aux contextes différents des zones, tant au niveau territoire qu'au niveau densité de jeunes.

2.5 - Challenge national des écoles de CO

Nous envisageons à nouveau une épreuve nationale à l'occasion d'une évolution du calendrier national dans le futur, en plus de challenges locaux

Nous n'avons qu'une organisation à ce jour prévue dans le calendrier 2020.

2.6 - Communication

L'objectif WOD est toujours d'actualité pour 2020. La FFCO poursuivra ses efforts de communication sur le WOD.

Des récompenses seront à nouveau distribués à nos organismes affiliés participants (6 bons de 200 Euro en matériel de CO). **Pour 2020, le WOD est du 13 au 19 Mai.**

La plaquette sur la CO à VTT pour les jeunes, prévue sur 2019, est reportée sur 2020.

2.7 - Conventions

Pas de changement notable.

CLUB FRANCE

Joël POULAIN, responsable

Le Club France a soutenu les équipes de France, avec la création d'une affiche des médaillés des championnats du Monde 2019, à pied comme à VTT, pour une séance de dédicaces qui a eu lieu le 3 novembre 2019, à l'issue du CNE, sur l'Arena de Cheillé (37).

Les médailles de bronze des relais Hommes aux WOC et aux JWOC pédestres, d'argent du relais Dames aux JMTBOC, ainsi que les médailles d'or, d'argent et de bronze individuelles en CO à pied et à VTT, ont mis en avant le Haut Niveau de notre élite en 2019.

Notre Fédération fêtant son cinquantième anniversaire en 2020, le Club France FFCO a impulsé un numéro historique de CO'Mag, publié en Mars 2020, réalisé de main de maître par Daniel GAULUPEAU, avec de riches contributions de celles et ceux qui ont pris part à son développement !

COMMISSION MIXTE NATIONALE FFSU-FFCO

Joël POULAIN

2 réunions de qualité ont permis de coordonner nos actions inter-fédérales :

- le 25.05.2019 à l'issue des CFU sur Caen, a été organisé la participation des 2 meilleures équipes universitaires françaises aux EUSA Games en Juillet 2019.
- le 10.09.2019 au siège de la FFSU au Kremlin Bicêtre, le bilan 2019 et la programmation des CFU 2020 ont été effectués en commun, de même que la préparation des échéances internationales à venir, où les frais et l'encadrement sont partagés entre les fédérations.

Face à une concomitance de CMUs, la candidature très professionnelle de Brive-Corrèze pour l'organisation des CMU CO 2022 en France ne pourra être menée à son terme.

L'été 2020 sera complexe, qui voit se succéder en juillet les WUOC (prioritaires) et immédiatement les EUSA Games, pour lesquels 1 seule équipe pourra être aidée.

Les modalités des sélections pour ces WUOC sont sur le site FFCO

Les CFU seront organisés les 30 et 31 mai 2020 en Alsace.

RELATIONS INTERNATIONALES

COUNCIL IOF

Vincent FREY, member

Dans le cadre de mes fonction au sein du Council de l'IOF, j'ai participé à 4 réunions en 2019 :

18 - 19 janvier à Varsovie, Pologne

12 - 13 avril à Budapest, Hongrie

15 - 17 août à Sarpsborg, Norvège

25 - 26 octobre à Foshan, Chine

Présence à la Coupe du monde pédestre les 27 - 29 septembre 2019 à Laufen, Suisse

IOF MAP COMMISSION (cartographie)

Jean-Philippe STEFANINI, membre

La commission Cartographie de l'IOF s'est réunie deux fois en 2019 :

- les 18 et 19 Janvier 2019 à Varsovie (Pologne) lors de la réunion commune des commissions et du Council,
- et les 14 et 15 Aout 2019 à Sarpsborg (Norvège) à l'occasion du Championnat du Monde de Course d'Orientation pédestre.

J'ai assisté à ces deux réunions en en assurant le secrétariat. Les comptes rendus complets de ces réunions sont disponibles sur le [site de l'IOF](#).

Le travail de la commission est principalement consacré aux mises à jour des différentes spécifications. 2019 a vu la publication de :

- la spécification internationale des cartes de course d'orientation pédestre format sprint (ISSprOM 2019),
- celle de la version 2 de la spécification internationale des cartes de course d'orientation pédestre (ISOM 2017-2),
- celle de la spécification internationale des cartes de course d'orientation à ski (ISSkiOM 2019),
- celle de la recommandation du jeu des symboles pour les cartes scolaires
- des impressions de référence offset et laser quadrichromie (PrintTech).

Le travail s'est poursuivi en 2019 sur la mise à jour de la spécification internationale des cartes de course d'orientation à VTT (ISMtbOM) dont la sortie est désormais envisagée pour fin 2020 avec une mise en application en 2021. Cette spécification devrait inclure des nouveaux symboles pour le sprint et pour les zones de végétation autorisées à la pratique cyclable.

Un autre travail des membres de la commission est la vérification de la qualité des cartes pour les compétitions importantes du calendrier IOF (WOC, JWOC, WMOC, Championnats régionaux et épreuves de la Coupe du Monde). Chacun des membres est en charge de plusieurs de ces événements. Pour ma part je devais assurer le contrôle des cartes des WMOC, de la manche finlandaise de la Coupe du Monde pédestre et de toutes les cartes de course d'orientation à VTT. Seuls les organisateurs de la manche finlandaise de la Coupe du Monde m'ont transmis les cartes à l'avance.

IOF ETHIC PANEL

Michel EDIAR, membre

Lors de l'assemblée générale de l'IOF qui s'est tenue à Strömstad (Suède) en 2016, il a été décidé d'établir un code d'éthique de l'IOF, accompagné d'un comité d'éthique indépendant. Le comité d'éthique indépendant devant être élu lors de l'assemblée générale de 2018 à Prague (République Tchèque). Pour la période transitoire le Council a créé une commission d'éthique temporaire ayant les mêmes attributions que le futur comité d'éthique.

Les missions

- respect des règles d'éthique,
- surveillance des conflits d'intérêts potentiels,
- instruction en cas de violations du code d'éthique,
- propositions d'amélioration continue des différents règlements d'un point de vue éthique.

L'AG IOF du 6 octobre 2018 a élu les personnes suivantes au « IOF Ethis Panel »

- Kirre PALMI (Finlande)
- Anna SAMELIUS (Suède)
- Robert DREDGE (Grande Bretagne)
- Michel EDIAR (France)
- Eric SAINTTROND (Suisse)

Activités

Réunion en audioconférence le 12/02/2019 :

- désignation du responsable de la commission,
- initialisation d'un cas relatif à de la diffamation sur les réseaux sociaux.

CR : <https://onedrive.live.com/embed?resid=663580750D0C0BCE%2118247&authkey=!AEQQ-1DQEzjAqIE&em=2&wdHideHeaders=True&wdDownloadButton=False>

Dossiers soumis au Ethic Panel en 2019 :

- JWOC 2019 :
 - . Dénonciation sur la nationalité supposée non exact de certains coureurs
 - . Dénonciation de pratiques pouvant être assimilées à du harcèlement sexuel.
Ce point a fait l'objet d'une préconisation du Ethic Panel pour la création d'un règlement de prévention contre le harcèlement sexuel.
- CISM 2019 : championnat du monde militaire de CO en Chine
Enquête sur une présomption de triche organisée
- Coupe du monde 2019 en Chine
Enquête sur une présomption de triche organisée

CONFÉDÉRATION DES PAYS MÉDITERRANÉENS DE COURSE D'ORIENTATION (COMOF)

Hélène EDIAR, Vice-présidente



Missions du COMOF

- Assurer la promotion et le développement de la course d'orientation dans les pays du bassin Méditerranéen.
- Augmenter le nombre de pays membres (11 actuellement)
- Faire du lobbying en vue de réintroduire la course d'orientation dans le programme des Jeux Méditerranéen, afin d'appuyer les actions en cours auprès du comité international olympique dans le but de rendre la course d'orientation sport olympique.
- Gérer le calendrier du championnat du COMOF

Actions 2019

- le bureau du COMOF s'est réuni une fois en 2019, le 22 février à Bullas en Espagne, en marge du championnat méditerranéen de course d'orientation,
- lancement du 1^{er} camp d'entraînement jeune des 12 au 17 novembre à Tlemcen en Algérie.

Projets 2020

- poursuite du travail de lobbying auprès du comité d'organisation des Jeux Méditerranéens, afin que la Course d'orientation soit intégrée en tant que sport de démonstration au programme des Jeux méditerranéens de 2021 en Algérie, à Oran puis au programme officiel des Jeux Méditerranéens en 2025,
- organisation des championnats méditerranéens en course d'orientation,
- participation au O Ringen Academy,
- développer les formations et séminaires.

Bureau du COMOF

- Présidente : Zoran MILOVANOVIC (SRB)
- Vice-président : Hélène EDIAR (FRA)
- Vice-Président : José-Angel NIETO POBLET (ESP)
- Secrétaire général : Sarah Nazih Hilal (LEB)
- Membre : Daniele Guardini (ITA)
- Membre : Raul Ferra (ESP)
- Membre : Emre Seven (TUR)

RAPPORT DE LA DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE

Marie-Violaine PALCAU, DTN

La direction technique nationale (la DTN) est composée du directeur technique national (le DTN) et des conseillers techniques sportifs (CTS), cadres d'état, placés auprès de la fédération dans le cadre de l'agrément et de la délégation (pour la CO à pied, CO à VTT et CO à ski) accordée par le Ministère des sports à la FFCO pour l'olympiade 2017-2020. En 2019, la relation entre l'Etat et la FFCO a été formalisée par l'avenant 2019 à la convention pluriannuelle d'objectifs (2018-2020) et la convention cadre 2019, et la convention de haute performance suivie désormais par l'Agence Nationale du Sport.

Le rapport de la DTN 2019 présentera les points suivants :

- I. ORGANISATION DE LA DTN
- II. EVOLUTION DU CONTEXTE ISSU DE LA REFORME DU SPORT FRANÇAIS
- III. BILAN DE LA CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS (CPO)
- IV. BILAN DE LA FORMATION FEDERALE DETAILLEE
- V. LA FORMATION PROFESSIONNELLE : LES CERTIFICATS DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE (CQP)
- VI. BILAN DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS HAUT NIVEAU (COHN)
- VII. BILAN DU GROUPE FRANCE CO A VTT
- VIII. LA PREVENTION ET LA PROTECTION DES SPORTIFS DE HAUT NIVEAU

I. ORGANISATION DE LA DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE

1. Baisse de l'effectif plafond de la convention cadre en 2019

Après une année 2018, durant laquelle la DTN a pu fonctionner avec l'intégralité de son effectif, fixé à 7 CTS, la FFCO a subi une nouvelle diminution d'un poste de son effectif plafond. La convention cadre fait état pour 2019 d'un plafond à 6 CTS, soit 4 CTN, 1 EN (l'entraîneur national des équipes de France senior) et 1 DTN assurant l'autorité fonctionnel des CTS.

Ce qui signifie que le poste du prochain départ en retraite de Jean-Paul Hosotte, au 1^{er} avril 2020, n'est pas remplacé, et compte tenu de son CET (Compte Epargne Temps) et de ses congés annuels, la DTN fonctionne à 6 CTS depuis juillet 2019.

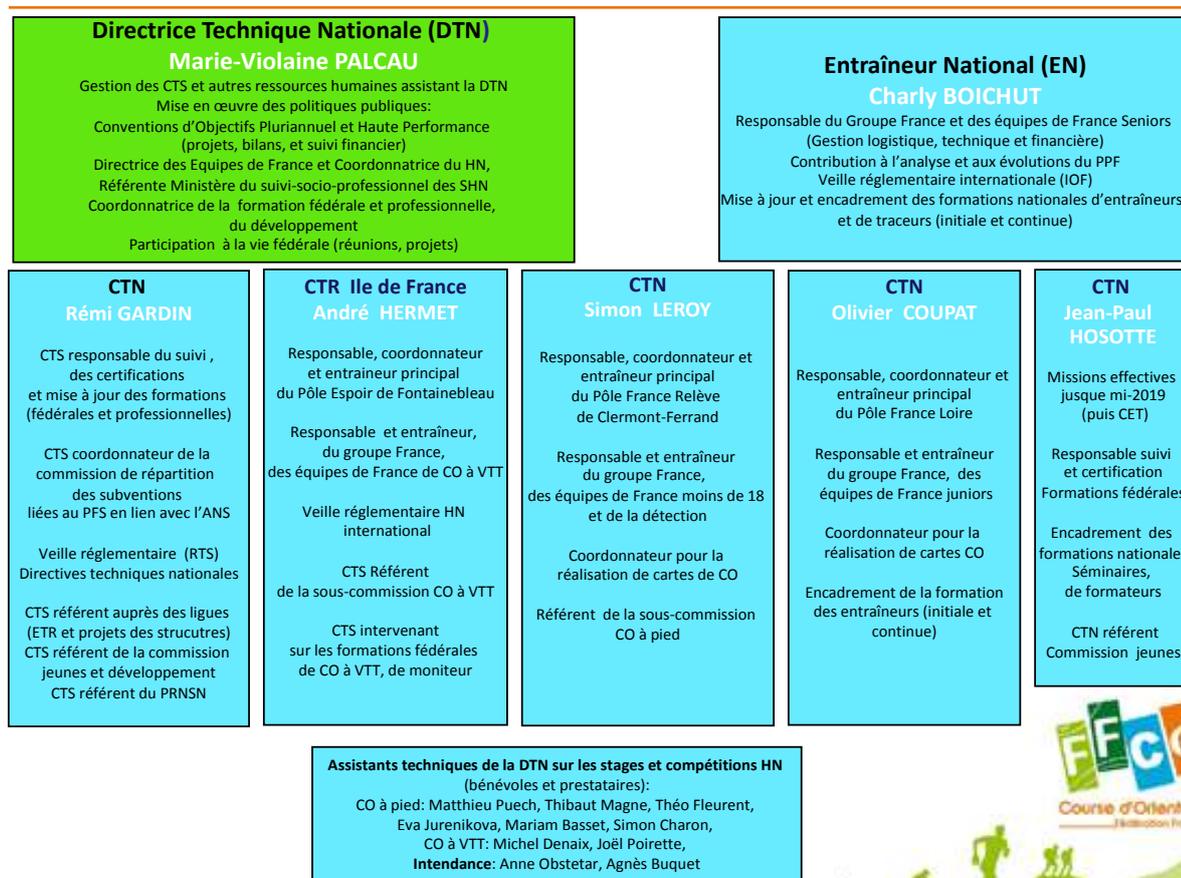
2. Nouvel Organigramme de la DTN

Principales évolutions des missions des CTS :

Dès avril 2019, Rémi Gardin, missionné initialement sur les actions du projet fédéral concernant le développement notamment ceux contribuant à la structuration fédérale, a repris toute la gestion de la formation fédérale et professionnelle.

Puis dès le 15 juin, il a été également missionné référent CTN dans la commission créée par le comité directeur fédéral pour la gestion et répartition par la fédération de la future subvention dans le cadre du projet sportif fédéral (subvention ex-CNDS).

Organigramme de la DTN - 2019



3. Bilan des activités de chacun des CTS, par action :

➤ Rémi GARDIN, Conseiller Technique National (CTN)

Missions Principales :

- Chargé du pilotage, de la mise en œuvre et du suivi des projets de développement fédéral.
- Chargé du pilotage des formations fédérales.

ACTION 1 : Promotion du sport pour le plus grand nombre

- Participation à la vie fédérale :
 - Participation à 2 comités directeurs fédéraux, à l'assemblée générale et au séminaire des arbitres/délégués nationaux.
 - Participation à l'organisation et à l'animation du séminaire des présidents de ligues.
 - Accompagnement de plusieurs ligues et comités dans le cadre de la campagne CNDS 2019.
 - Participation à la réflexion menée par la FFCO sur le règlement des compétitions.
 - Coordination du groupe de travail relatif au Projet Sportif Fédéral (PSF) dans la perspective de sa mise en œuvre en 2020 (ex-subventions CNDS).
 - Participation à une réunion nationale relative aux PSF avec l'Agence Nationale du Sport.
 - Elaboration, en lien avec la commission jeunes du livret de suivi personnel des compétences.
- Soutien à la mise en place, à la structuration et le suivi des ETR :
 - Suivi des ETR conventionnées.
 - Accompagnement spécifique d'une ligue pour la création/mise en place de son ETR.

- Mise en œuvre de la politique en faveur du milieu scolaire :
 - Elaboration de statistiques pour cibler les établissements scolaires dans lesquels il y a une pratique CO significative dans le cadre de l'UNSS (communication ciblée faite aux clubs).
 - Participation à un séminaire national du Ministère de l'Education Nationale (MEN) relatif à la sécurité de la pratique des APPN en collège/lycée.
- Mise en œuvre des politiques en faveur du sport-santé et sport-handicap :
 - Réalisation d'une enquête auprès des clubs relative à la CO à destination des personnes en situation de handicap.
 - Mise en place de 2 groupes de travail spécifique à ces thématiques.

ACTION 4 : Promotion des métiers du sport :

- Formation fédérale :
 - Suivi des formations et des certifications des formations fédérales régionales et nationales (formation initiale et VAE).
 - Aide et accompagnement des responsables commission formation des ligues.
 - Elaboration/mise à jour des documents officiels relatifs à la formation fédérale.
 - Mise à jour des contenus de formation pour les formations régionales.
- Formation professionnelle :
 - Coordination pédagogique du CQP Animateur de CO (notamment suivi des stagiaires et formateurs, révision des fiches de certifications).
 - Elaboration des contenus de formation du CQP Animateur de CO.
 - Elaboration d'un guide du tuteur et d'un guide relatif à la VAE.
 - Participation au séminaire de la branche professionnelle du sport (CPNEF) relatif aux modifications législatives dans le cadre de la mise en œuvre des CQP.
- CTS référent du PRNSN et participation à ses regroupements thématiques.
- CTS référent auprès de l'UNSS dans le cadre de la convention nationale et participation à la commission mixte nationale.
- Participation au séminaire et réunions des CTS de la DRDJSCS Auvergne-Rhône-Alpes.

➤ **Jean-Paul HOSOTTE**, Conseiller Technique National (CTN)

Missions principales jusqu'en juillet 2019 :

- Gestion de la formation fédérale et mise en œuvre.
- Coordination de la formation professionnelle (CQP animateur de CO).

ACTION 1 : Promotion du sport pour le plus grand nombre

- CTN référent au sein de la commission jeune. Participe aux réunions de la commission.
- Participe au séminaire des CTS de la FFCO, et aux réunions de travail concernant la formation avec le DTN.

ACTION 4 : Promotions des métiers du sport

Formation fédérale :

- A mis à jour le calendrier des formations fédérales nationales et régionales, organisées par les ligues, sur le serveur fédéral.
- A assuré le suivi, contrôle la certification et met en ligne tous les diplômes fédéraux, régionaux et nationaux sur le serveur fédéral.
- A traité les questions des licenciés et dirigeants concernant les formations, les certifications, les VAE.
- A mis en œuvre avec les ligues, les formations qu'elles sollicitent, notamment celles de moniteurs et les formations de formateurs.

- Au cours du 1^{er} semestre 2019, Jean-Paul a partagé avec Rémi les procédures et la gestion de la formation fédérale, pour un transfert des missions de formation.
- A archivé tous les derniers documents à jour concernant la formation fédérale sur le site de partage de la DTN (Basecamp).
- A préparé les formations qu'il a encadrées au niveau logistique et technique.
- A participé aux réunions de la commission formation.
- A encadré avec Charly Boichut, le week-end de formation de « Traceur National » à Fontainebleau, les 12 et 13 janvier 2019.
- A organisé, préparé et encadré en face à face pédagogique
 - Un week-end de formation de moniteur, les 13 et 14 avril à Dijon assisté d'un entraîneur fédéral.
 - 9 sessions de formations de formateurs, 2 à Dijon, Lyon et Montpellier, 3 à Bordeaux, en janvier, mars, avril et juin.

Formation professionnelle :

- CQP animateur de course d'orientation :
 - Jean-Paul a coordonné la dernière semaine de la mise en place de la première formation du CQP animateur de course d'orientation de la formation avec le CREPS, établissement d'accueil, avec les 2 formateurs, et les structures de CO locales pour l'obtention des cartes de CO.
 - Il a organisé les épreuves d'évaluation du CQP (traçage, repérage, pose) et a participé au jury, le 11 mars.
 - Il a participé avec les formateurs et les stagiaires à la réunion bilan de la première promotion du CQP animateur de CO.
 - Il a participé au jury plénier de certification, à Paris, le 24 avril 2019.
- CQP Cartographe de cartes de course d'orientation : a ébauché les contenus de formation.

➤ **André HERMET**, Conseiller Technique Régional (CTR), Ile de France.

Missions principales :

- Entraîneur et coordonnateur du pôle espoir de Fontainebleau (suivi et entraînement sportif, suivi médical et scolaire, relation avec les parents et la structure d'accueil du pôle).
- Entraîneur et coordonnateur des équipes de France de CO à VTT.
- Conseiller technique auprès de la présidente de la LIFCO.

ACTION 1 : Promotion du sport pour le plus grand nombre

- VIE FEDERALE
 - Participation à l'assemblée générale de la FFCO.
 - Référent CO VTT : 3 réunions de travail au sein de la commission CO VTT.
 - Participation au séminaire des CTS et à plusieurs réunions thématiques avec le DTN.
- DRJSCS
 - Participation au Colloque annuel des CTR de la DRJSCS d'Ile de France.
 - Participation à la DRJSCS d'Ile de France à une réunion concernant la future gestion du CNDS et de la création de l'ANS.
- LIGUE
 - Participation aux assemblées générales de la LIFCO et du CDCO77 (non invité sur les autres comités départementaux franciliens) et aux 4 CD de la LIFCO.
 - En tant que CTR, accompagne la présidente de ligue sur le sujet de la promotion de la CO en Ile de France et du développement (car baisse du nombre des licenciés et des organisations de courses régionales depuis 2 ans).
 - Intervention sur le stage groupe jeune LIFCO en octobre.

- CD77
 - 4 réunions du comité directeur sur les sujets en lien avec le Pôle espoir : haut niveau, contrat d'objectifs du conseil départemental 77 et l'accès aux espaces de pratiques avec l'agence ONF territorial.
- CDESI - ONF (espaces de pratiques)
 - Aucune participation à la réunion annuelle CDESI en tant que membre (Réunion non organisée en 2019 par le Conseil Départemental du 77).
 - 2 réunions en matinée à l'agence ONF de Fontainebleau concernant la validation des cartes en Seine-et-Marne pour l'accès à la forêt (pratique compétitive de la CO et de la CO à VTT). Amélioration des relations avec l'ONF dans le 77 en fin 2019.

ACTION 2 : développement du haut niveau

- EQUIPE DE France COVTT
Organisation et encadrement des actions suivantes :
 - 1 week-end haut niveau CO à VTT, 2 jours à Auxerre.
 - 5 week-ends de sélection sur les courses fédérales entre avril et août 2019.
 - Stage senior/ junior de préparation au Championnat du monde, 8 jours du 15 au 22 avril au Danemark.
 - Championnats d'Europe senior, 6 jours du 5 au 10 juin à Wroclaw (Pologne).
 - Stage junior/jeunes de préparation aux Championnats du monde et d'Europe, 8 jours du 1er au 8 juillet en République Tchèque.
 - Championnats du monde senior et junior, 10 jours du 26 juillet au 4 août au Danemark.
 - Coupe du monde senior et championnats d'Europe juniors et jeunes en Allemagne, 6 jours du 1^{er} au 6 octobre 2019.
- POLE ESPOIR de Fontainebleau
 - Coordination de Pôle : effectue la gestion administrative et financière du Pôle, la coordination avec les différents interlocuteurs (préparatrice mentale, service médical et SMR au CNSD, récupération), le suivi scolaire des sportifs du pôle, ainsi que la gestion et le suivi de la vie des internes.
 - Dans ce cadre, André Hermet a eu en 2019, 6 réunions avec le CNSD et la société « Accueil Partenaires » et 1 Réunion au lycée Uruguay en mai pour préparer la rentrée 2019- 2020.
 - En tant qu'entraîneur principal du pôle, prépare et encadre les entraînements physiques et techniques.
- Formation professionnelle personnelle
 - Diplôme Universitaire de préparateur mental à Clermont-Ferrand : 4 jours en présentiel en janvier, 2 jours en juin et 2 jours en octobre.
 - Obtention du Diplôme Universitaire de préparateur mental à la session d'examen d'octobre 2019.
- Actions internationales IOF
 - A été désigné Senior Event Advisor MTBO (Conseiller International Principal en CO à VTT) pour les championnats d'Europe Elites, Juniors et Jeunes qui auront lieu en mai 2020 au Portugal (Faro).
 - Visite des terrains et démarches administratives sur 3 journées à Faro (Portugal).

ACTION 4 : Promotions des métiers du sport

Formation fédérale

- 1 WE de formation moniteur en juin 2019
- 2 formations fédérales de CO à VTT de niveau régional en Auvergne-Rhône-Alpes (Le Bessat) en octobre 2019 et en Grand Est (Colmar) en décembre 2019
- 1WE de formation d'Entraîneur en novembre 2019 à proximité de Dijon.
- Encadrement du séminaire des Arbitres et Délégués Nationaux à Paris, en décembre 2019.

Formation professionnelle

- Intervention sur la formation BPJEPS, 5 jours.

- **Simon LEROY**, Conseiller Technique National (CTN)

Missions principales :

- Responsable et entraîneur principal du pôle France Jeunes de Clermont-Ferrand.
- Entraîneur responsable du groupe France et des équipes de France moins de 18 ans.

ACTION 1 : Promotion du sport pour le plus grand nombre

- Membre de la CMN FFCO - FFSportU
- Contribution à la réflexion et propositions concernant la réglementation fédérale au sein de la commission pratique sportive CO à pied.
- Présence aux séminaires et réunions thématiques des CTS de la FFCO.
- Coordination avec les structures locales FFCO et les cartographes pour la réalisation de 2 projets cartographiques : mise à jour de la carte « Cheires de Côme ».

ACTION 2 : développement du haut niveau

- Coordination de Pôle : effectue la gestion administrative et financière du Pôle, le suivi universitaire des sportifs du pôle.
- Détection GF-18 :
 - Préparation des journées de sélections, organisation logistique et technique et encadrement.
 - A été à l'initiative de l'organisation d'une réunion avec les encadrants des jeunes sportifs, rappel des principes de détection, objectifs du GF-18, présentation des critères d'accès au haut niveau.
- Direction des équipes de France Jeunes : prépare la saison 2019 du GF-18 et coordonne l'ensemble du travail avec les entraîneurs et médecins du groupe France.
- Organisation et logistique du pôle et du GF-18 : préparation des stages, des samedis d'entraînements pôle et des séances quotidiennes.
- Organisation d'un week-end Haut Niveau « sprint » à Aix en Provence, du 4 au 6 janvier 2019.
- Entraînement et coaching des SHN : Programmation et transmission des plans d'entraînements individualisés aux sportifs – mise en place des séances – coaching – suivi et entretiens individualisés réguliers – échanges avec le staff – analyses des entraînements et compétitions.
 - Activité quotidienne au pôle France Jeune du 1^{er} septembre à mi-juillet.
 - Actions dans le cadre du GF-18 :
 - Stage n°2 à Dijon (22 au 26 mars)
 - EYOC en Biélorussie (25 juin au 1^{er} juillet)
 - Stage n°3 à Font Romeu (5 au 9 août)
 - Détection du GF-18 2020, 3 jours à Loches (29 au 31 octobre)
 - Stage n°1 du GF-18 2020, Larzac (28 Novembre au 1^{er} décembre)
 - Action dans le cadre du groupe junior : a encadré la JEC qui a eu lieu en France (Ardèche) en tant qu'entraîneur responsable des équipes de France, du 26 au 29 septembre 2019.

ACTION 3 : Prévention par le sport et protection des sportifs

- Assure la coordination pour des interventions en réunion pôle, en matière de prévention contre le dopage et des conduites addictives.

ACTION 4 : Promotions des métiers du sport

- Participe à la formation continue des encadrants (moniteurs, entraîneurs) des jeunes sportifs du GF-18 par des échanges suite aux bilans de stage, au suivi de l'entraînement régulier et d'une réunion d'échange dans le cadre des journées de détection.

➤ **Olivier COUPAT**, Conseiller Technique National (CTN)

Missions principales :

- Responsable et entraîneur principal du pôle France Loire.
- Responsable et entraîneur du groupe France et des équipes de France junior.

ACTION 1 : Promotion du sport pour le plus grand nombre

- Participation à 1 séminaire des CTS de la FFCO et à 1 regroupement des CTS de la DRJSCS69 (INSA Lyon).
- Organisation manifestation sportive :
 - Conseiller et superviseur de l'organisation de la compétition internationale junior (Junior European Cup, JEC) qui se déroulait en France (Ardèche). Beaucoup de travail en amont de la compétition au niveau des conseils de traçage des circuits pour qu'ils soient aux standards internationaux.
 - Durant les 3 jours de courses (et 2 jours avant) soutien et conseils aux organisateurs pour un bon déroulement des courses.
(Total de 8 jours en déplacement).

ACTION 2 : développement du haut niveau

- Direction et entraîneur du Pôle France Loire :
 - Gestion administrative et financière du pôle
 - Coordination des différents intervenants du pôle pour une bonne organisation des entraînements : avec le préparateur physique, le poseur pour aider à la mise en place des entraînements, ainsi qu'avec l'INSA, établissement d'études des SHN du pôle.
 - Suivi individualisé des sportifs (entretiens, coaching, programme personnalisé...).
 - Gestion de la programmation des entraînements du pôle France, préparation des entraînements techniques et encadrement des entraînements.
 - Organisation, préparation et encadrement du stage commun des pôles France de 7 jours, du 4 au 10 février 2019, à Barbate, en Espagne.
- Direction de l'équipe de France junior
 - Assure la programmation annuelle et établit le budget annuel prévisionnel.
 - Assure l'organisation, la gestion logistique et technique et l'encadrement des stages et compétitions des équipes de France juniors.
 - En 2019, a été présent sur :
 - Les sélections Juniors sur les 3 jours de Pâques à Belfort, du 19 au 21 mars.
 - Le stage de préparation au JWOC de 7 jours du 14 au 20 mai, au Danemark.
 - Les Championnats du monde Junior, 9 jours, du 5 au 13 juillet au Danemark.
 - Le stage estival de 7 jours du 13 au 19 août en Suède.
 - Les sélections JEC, le 7 septembre, dans le Rhône (sprint et forêt).
 - Week-end haut niveau de 3 jours du 22 au 24 novembre dans le Larzac (Nant).
(Total de 30 jours en déplacement).
 - Coordonne les contrats d'objectifs personnalisés avec les sportifs du groupe France junior dont il assure le suivi individualisé.
- Formation professionnelle (12 jours)
 - Débuté en 2018, Olivier a suivi et terminé la formation du Certificat de Compétence Spécifique, variabilité de la fréquence cardiaque, diplôme INSEP. 3 sessions de 3 jours ont eu lieu au CNSNMM de Prémaman : du 13/02 au 15/02, du 29/05 au 31/05 et du 19/06 au 21/06/2019.
 - Il a débuté la formation du CCS hypoxie dont le centre de formation est également le CNSNMM de Prémaman. Il participé à la première session de formation de 3 jours du 13 au 15 novembre 2019.

ACTION 4 : Promotions des métiers du sport

- A organisé, mis à jour et encadré le 1^{er} week-end de la formation d'entraîneurs fédéraux qui a eu lieu au Bessat, les 19 et 20 octobre 2019.

➤ **Charly BOICHUT**, Entraîneur national (EN)

Missions principales :

- Responsable des équipes de France Senior et du groupe France senior.
- Entraîneur national expert en matière de haute performance au sein de l'IOF et de la FFCO, notamment du PPF (diagnostics, analyses, propositions d'évolutions).

ACTION 1 : Promotion du sport pour le plus grand nombre

- Veille réglementaire en lien avec les réflexions et évolutions de l'IOF
 - Conseils et expertise relatifs à la cartographie (spécifications cartographiques), mais aussi concernant le « système de compétitions », et la réglementation.
 - Fait partie du groupe des entraîneurs internationaux consultés par l'IOF et participe activement aux consultations.
 - Veille également au sein de la FFCO sur les thématiques des spécifications cartographiques, la réglementation des compétitions.
- Participation au séminaire de 2 jours des CTS de la FFCO et aux réunions HN de la DTN.

ACTION 2 : développement du haut niveau

- Assure la programmation annuelle et établit le budget annuel prévisionnel.
- Assure l'organisation et la gestion des stages et compétitions des équipes de France seniors.
- Assure la préparation des sélections seniors, des entraînements, l'encadrement et l'analyse des stages et compétitions seniors :
 - Week-end haut niveau n°4 à Sisteron, 3 jours du 25 au 27 janvier.
 - Championnats Méditerranéens en Espagne, 5 jours du 20 au 24 février.
 - Week-end haut niveau n°5 à Dole, 2 jours du 16 au 17 mars.
 - Présence sur les 3 jours de Pâques en Alsace (courses de sélection), 3 jours du 19 au 21 avril.
 - Stage n°1 de préparation aux WOC en Norvège, 8 jours du 14 au 21 mai.
 - Coupes du monde en Finlande, 4 jours du 6 au 9 juin.
 - Stage n°2 de préparation aux WOC en Norvège, 9 jours du 3 au 11 juillet.
 - Stage n° 3 de préparation finale aux WOC en Norvège, 8 jours du 27 juillet au 3 août.
 - Championnats du monde en Norvège, 9 jours du 10 au 18 août.
 - Préparation et encadrement des sélections dans le Rhône, le 7 septembre.
 - Coupes du monde en Suisse, 4 jours du 26 au 29 septembre.
 - Stage n°4 urbain en PACA, 6 jours du 8 au 13 octobre.
 - Coupes du monde en Chine, 8 jours du 23 au 30 octobre.
 - Week-end haut niveau n°1 dans le Larzac, 3 jours du 22 au 24 novembre.
 - Week-end haut niveau n°2 à Fontainebleau, 2 jours du 14 au 15 décembre.(Total de 73 jours en déplacement)
- Réalise les contrats d'objectifs personnalisés avec les sportifs du groupe France Senior.
- Assure le suivi individualisé de l'entraînement des sportifs hors pôle.

ACTION 3 : Prévention par le sport et protection des sportifs

- En collaboration avec le médecin fédéral et le DTN, veille pour la lutte contre le dopage, et contre les conduites addictives.
- Dans le cadre du programme anti-dopage de la fédération internationale, assure la transmission des informations de l'équipe de France pour chaque regroupement (stages et compétitions).

ACTION 4 : Promotions des métiers du sport

- Met à jour annuellement la formation des traceurs nationaux.
- A préparé et encadré la formation nationale des Traceurs Nationaux, à Fontainebleau, les 12 et 13 janvier.
- A mis à jour la partie « Outils technologiques » de la formation des entraîneurs (dont création d'un tutoriel vidéo sur Winsplits Pro).
- A encadré le deuxième week-end de la formation des entraîneurs fédéraux à Dijon, les 16 et 17 novembre, et procédé à la certification.

- **Marie-Violaine PALCAU**, Directrice technique nationale (DTN).

ACTION 1 : Promotion du sport pour le plus grand nombre

- Manage les CTS : Organise et anime la direction technique nationale :
 - Répartit les missions des CTS, effectue le suivi régulier des actions dont ils ont la charge, organise selon les besoins, des réunions de travail, dont le séminaire annuel des CTS.
 - Assure le suivi fonctionnel des CTS (Congés, CET) en lien avec les supérieurs hiérarchiques, les directeurs régionaux des DRDJSCS dont ils dépendent.
- A travaillé avec le référent haute performance au sein de « Performance 2024 » pour la préparation de la nouvelle Convention d'Objectifs Haut niveau début 2019, afin de répondre aux nouvelles directives stratégiques.
- A participé avec le président à la réunion de signature de la CO HN en janvier, puis en tant que DTN, à une réunion bilan d'étape à l'ANS, en juin.
- Assure tout au long de l'année, le suivi budgétaire (valide les demandes de mises en paiement) de la convention d'objectif Haute performance.
- A établi un bilan intermédiaire financier de la convention d'objectif Haute Performance début octobre.
- Assure le suivi de la réalisation des actions de la convention pluriannuel d'objectifs ainsi que le suivi budgétaire (valide les demandes de mises en paiement) en lien avec les commissions concernés et les CTS.
- A effectué le bilan annuel des conventions pluriannuelles d'objectifs (de développement-formation), et de haute performance via le portail des fédérations sportives (PFS) (bilan de la vie fédérale, bilan des indicateurs et bilan par actions et financier des 2 conventions d'objectifs).
- Avec la mise en œuvre par le gouvernement du Service National Universel, a participé à 2 réunions concernant la préfiguration du SNU (en février et puis avril 2019)
- A réalisé les documents d'enquêtes ou statistiques demandés par le ministère et/ou le CNOSF, au nombre de 2 en 2019, dont une sur la proportionnalité réglementaire en lien avec les diplômes professionnels, qui a été suivi d'une réunion en présence du président au ministère des sports.
- Dans le cadre des relations interfédérales, a rencontré avec le président, la Fédération nationale des chasseurs en janvier et a rencontré la DTN de la fédération retraite sportive, autour de la thématique Sport-santé.
- Dans le cadre de la convention nationale signée avec l'ONF, a rencontré avec le président, le nouveau chargé de mission des relations avec les fédérations sportives de l'ONF, en novembre 2019.
- Dans le cadre de la convention interfédérale, a participé à la réunion de la commission mixte nationale de la FFSportU, en septembre 2019.
- Veille à la mise à jour sur le site FFCO, des informations répondant aux instructions ministérielles.
- Participe activement à la vie fédérale, présente aux 12 BD, 4 CD et à l'AG, aux 11 réunions de travail avec le président et secrétaire général. Effectue la relecture des documents fédéraux et comptes rendus, concernant les activités de la DTN.

ACTION 2 : développement du haut niveau

- A participé aux réunions de travail au sein du ministère des sports en lien avec le haut niveau (formation continue concernant le site de gestion des SHN (PSQS), réunion concernant le suivi-socio professionnel des SHN).
- Coordonne l'ensemble des actions du haut niveau avec les CTS entraîneurs et l' élu responsable du haut niveau en CO à pied et CO à VTT (règlement HN et définition des objectifs, programmes et critères de sélection, constitution des listes ministérielles réalisées désormais en plusieurs étapes de septembre au 1^{er} novembre, via le Portail de Suivi Quotidien du Sportif (PSQS), étude des dossiers des aides personnalisées, assure le suivi de la détection, valide l'intégralité des sélections).
- En tant que référente du suivi socio-professionnel, effectue le suivi des aménagements des études et de travail des SHN en lien avec les différents référents des DRDJSCS, transmet les informations des différents dispositifs d'aide aux SHN (aides personnalisées, retraite, accident du travail).

- A Animé 2 réunions haut niveau avec les sportifs de haut niveau en CO à pied et 1 en CO à VTT.
- Est présente sur les sélections et détection de CO à pied et une sélection en CO à VTT.
- A coordonné avec les entraîneurs des équipes de France concernés puis le président de la commission HN, 8 réunions de sélections en CO à pied et 4 réunions pour les sélections en CO à VTT. Coordonne la mise en ligne des sélections avec l'assistante de direction de la fédération.
- A encadré, en soutien à l'entraîneur national, les championnats du monde en Norvège.
- Effectue le suivi et les sélections des membres des pôles (espoir, France relève et France) en lien avec les CTN responsables et le responsable de la commission HN.

ACTION 3 : Prévention par le sport et protection des sportifs

- Met en œuvre avec le médecin fédéral les actions de prévention contre le dopage.
- En coordination avec le médecin coordonnateur, surveille la bonne réalisation de la surveillance médicale réglementaire des sportifs en liste ministérielle et fédérale.
- Travaille avec le médecin fédéral à la mise à jour des textes officiels de la fédération concernant les modifications réglementaires liées à la santé des licenciés et des SHN (SMR).

ACTION 4 : Promotions des métiers du sport

Formation fédérale :

- A organisé une réunion thématique « formation fédérale et professionnelle » de 2 jours à Clermont-Ferrand, avec les 2 CTS concernés, afin de coordonner au mieux la transmission des missions à Rémi Gardin.
- A participé aux réunions des commissions « formation » et « juges-arbitres » (5).
- Supervise le fonctionnement de la formation fédérale et travaille régulièrement en collaboration avec le CTS responsable de la formation, participe à la mise à jour des contenus de formation.
- A travaillé en coordination avec l' élu président de la commission équipement sportif, à l'appel d'offre pour la création des contenus de la formation fédérale « cartographie de proximité ».

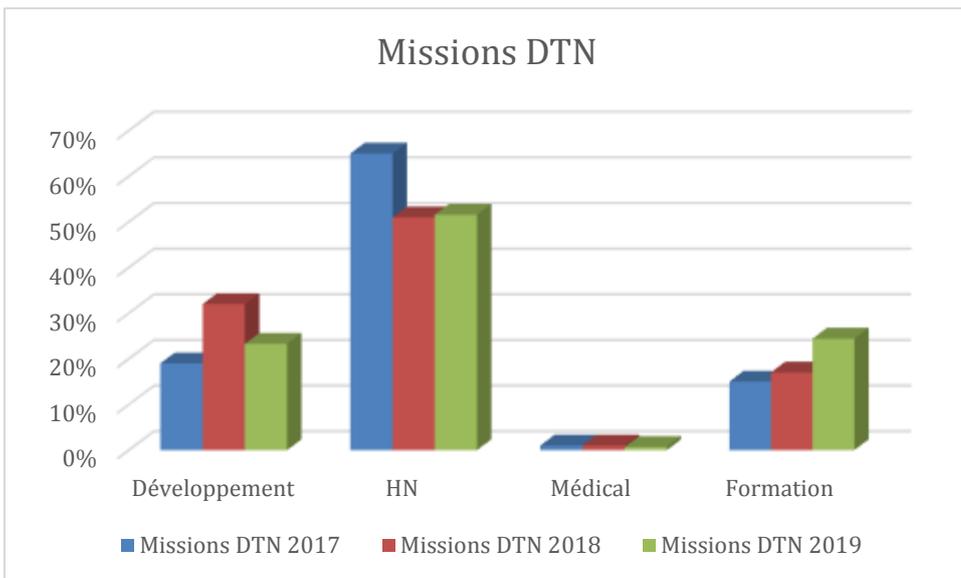
Formation professionnelle :

- Coordonne la gestion administrative du CQP avec le secrétariat fédéral. A établi le dossier de bilan de l'organisme de formation (avril 2019) puis le dossier de référencement de la formation CQP animateur dans le site DataDock.
- A participé au séminaire de la branche professionnelle du sport (CPNEF) relatif aux modifications législatives dans le cadre de la mise en œuvre des CQP (3 décembre).
- A coordonné avec Jean-Paul Hosotte, les sessions d'évaluation du CQP animateur de CO, qui ont eu lieu en mars 2019.
- A travaillé en coordination avec les élus et Rémi Gardin au lancement de la 2^{ème} session du CQP Animateur.
- A participé aux entretiens de positionnement pour l'entrée en formation et à la journée de formation continue à Vichy du nouveau formateur CQP animateur de CO (3 et 4 septembre).
- A rencontré le directeur du CNSNMM de Prémamanon en vue d'ouvrir une session de formation du CQP animateur de CO.
- A travaillé en coordination avec les élus, à l'appel d'offre pour la création des contenus puis mise en œuvre du CQP, cartographe de course d'orientation.

BILAN des missions de l'ensemble de la DTN

En 2018, le recrutement d'un CTS missionné à 100% sur des actions de développement, avait permis de développer des échanges et un soutien effectif de la direction technique nationale avec les ligues. Pour 2019, malheureusement, avec le départ non remplacé de Jean-Paul Hosotte, Rémi Gardin a repris avant le départ de Jean-Paul dès avril, la coordination et le suivi de la formation fédérale et professionnelle.

De plus la réglementation de la formation professionnelle est importante et les exigences en matière administratives prennent beaucoup de temps. Aussi, le pourcentage de temps passé dans l'activité globale de la direction technique nationale a augmenté pour la formation au détriment du suivi des actions de développement du projet fédéral.



II. LES EVOLUTIONS DU CONTEXTE ISSU DE LA REFORME DU SPORT FRANCAIS

1. Le contexte fin 2018, pour les conventions d'objectifs 2019

- Les conventions d'objectifs concrétisent l'engagement du ministère chargé des sports avec les fédérations sportives pour une participation commune au développement des activités physiques et sportives. Habituellement pluriannuelles et négociées sur la durée d'une olympiade, ces conventions ont fait l'objet d'un traitement particulier en 2018 en raison du projet de réorganisation de la gouvernance du sport et plus particulièrement de ses conséquences sur les moyens affectés au sport de haut niveau.
- Dans l'attente, la mission « Performance 2024 » a été chargée de proposer l'attribution des moyens dédiés à la haute performance pour 2019, dans le cadre d'une nouvelle convention d'objectifs annuelle, « haute performance ».

La démarche de performance 2024 en matière de haute performance est d'investir stratégiquement les moyens de l'Etat afin de maximiser la performance des athlètes français lors des grandes échéances sportives internationales et d'accompagner les fédérations concernées dans la mise en œuvre de leur projet. La réussite de la démarche engagée sera mesurée par le nombre et la dynamique des médailles obtenues (notamment en or), la qualité des systèmes et processus mise en place par les fédérations pour détecter, former et accompagner les champions français les plus prometteurs.

En résumé, il s'agit de cibler davantage l'aide de l'état vers les meilleurs SHN. Le budget de la convention d'objectif haut niveau reste constant en 2019. Mais la répartition en est modifiée : concernant les aides personnalisées (AP), 2/3 du budget ministériel des AP reviennent aux meilleurs sportifs seniors. De même, à la demande de Performance 2024, les stages personnalisés des 10 meilleurs seniors sont inclus dans le budget fédéral du haut niveau senior. Ce qui a pour résultante que l'aide ministérielle sur le programme fédéral senior (stages et compétitions) diminue. C'est donc la fédération qui finance un peu plus les actions de préparation du groupe France senior.

La convention d'objectif haut niveau 2019 a été travaillée en ce sens avec l'Entraîneur National et présentée à Performance 2024 en janvier 2019 par le DTN.

- Concernant la Convention Pluriannuelle d'Objectifs (CPO) signées en 2018, sur le développement de la pratique et la formation, elle a fait l'objet d'une évaluation en vue de déterminer le montant de l'accompagnement financier du ministère pour 2019. Au regard de la suppression du projet de e-learning, la



subvention de 2019 a été diminuée de 4 000,00 €, somme reçue mais non dépensée en 2018. Le DTN a proposé de ventiler cette somme sur d'autres actions de formation sûres d'être réalisées.

Au regard de son projet fédéral, la FFCO s'est inscrite dans les orientations ministérielles suivantes :

- Le développement des pratiques d'activité physique et sportive pour tous, tout au long de la vie. Les programmes d'actions visant à promouvoir l'inclusion de tous les publics, la conquête de nouveaux espaces de pratiques, la correction des inégalités d'accès à la pratique sportive, l'émergence de nouvelles pratiques pour de nouveaux publics rentrent dans cette orientation ministérielle.
- Les actions de formation fédérale, destinées à accompagner la structuration fédérale.

2. Un nouveau contexte réglementaire intervenu au cours de l'année 2019

Le décret n°2019-346 du 20 avril 2019 modifiant le code du sport a apporté de profondes modifications dans l'organisation du sport en France en abrogeant les dispositions relatives au Centre national de développement du sport (CNDS) d'une part et celles concernant le Conseil national du sport d'autre part.

A cette même date, l'arrêté ministériel référencé SPOV1911890A a approuvé la convention constitutive du GIP dénommé « Agence nationale du sport », convention confiant à l'Agence le rôle de maître d'œuvre de la politique ministérielle dans le domaine du sport de haut niveau et de la haute performance.

Ainsi, la direction des sports demeure une direction d'administration centrale qui conçoit, déploie et évalue les politiques sportives de l'Etat. A cet égard, elle conserve ses compétences réglementaires et continuera de prendre les différentes décisions en matière de sport de haut niveau :

- reconnaissance des disciplines sportives de haut niveau,
- inscription en liste de sportifs,
- validation des projets de performance fédéraux,
- édicition des mesures réglementaires en faveur des SHN.

De son côté, l'Agence nationale du sport s'attachera à :

- élaborer une stratégie nationale et internationale de mise en œuvre des objectifs nationaux concernant le haut niveau et la haute performance sportive, en particulier dans les disciplines olympiques et paralympiques;
- accompagner financièrement et opérationnellement les fédérations, les équipes techniques et les athlètes dans le cadre de ces objectifs stratégiques ;
- évaluer les projets de performance des fédérations ;
- produire des connaissances à forte valeur ajoutée dans les domaines de la performance et de l'intelligence sportive.

En dehors des questions relatives aux cadres techniques sportifs, le manager général de la haute performance sera systématiquement consulté pour avis sur toute décision ministérielle concernant :

- la reconnaissance de haut niveau pour une discipline sportive,
- l'inscription sur une liste ministérielle (sportifs de haut niveau, espoirs, sportifs des collectifs nationaux, arbitres et juges sportifs de haut niveau),
- la validation d'un projet de performance fédéral.

Fondamentalement, pas de changement de la ligne stratégique entre la mission « performance 2024 » et l'ANS Haute performance. Mais une nouvelle forme pour le bilan de la convention d'objectifs haut niveau 2019 en 4 étapes, avec les objectifs 2019 et 2020, puis le bilan 2019, suivi de la stratégie 2020, et des fiches actions. En revanche, le fichier de la demande financière a bien été simplifié par rapport à celle de 2018.

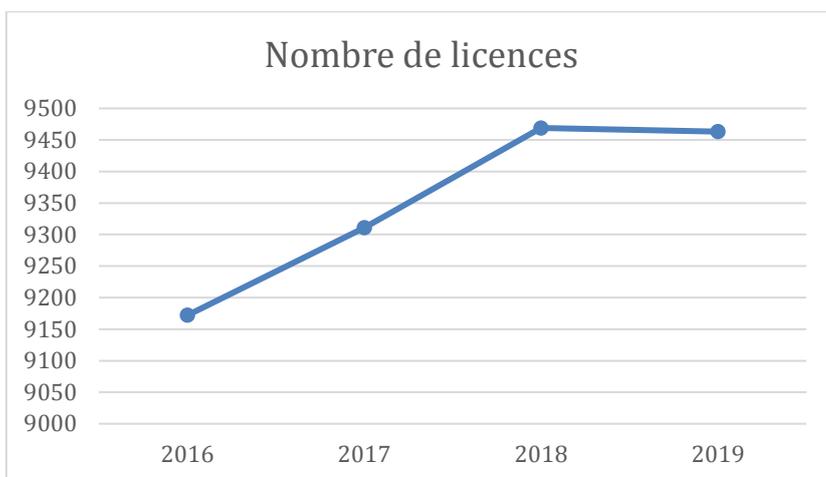
La convention d'objectif HN deviendra le contrat de Haute performance en 2020.

III. BILAN DE LA CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS.

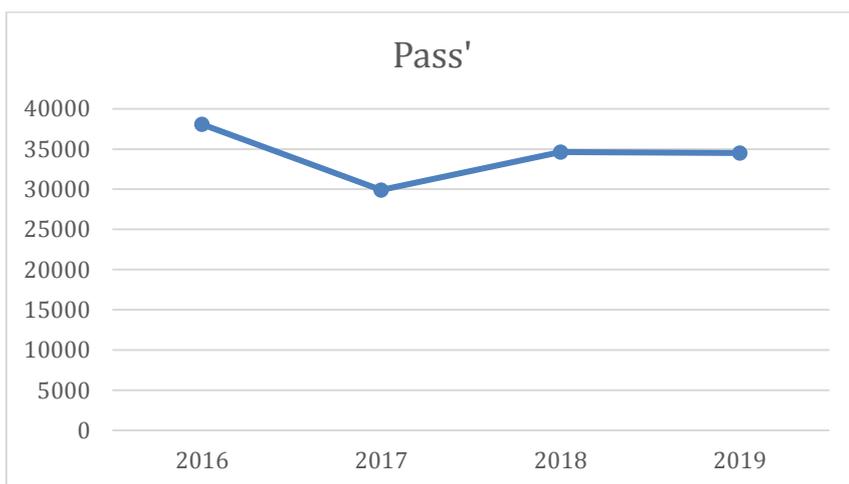
1. Les indicateurs généraux de développement

Les 2 projets dont les objectifs et les plans d'actions ont été partagés avec le ministère ont pour but majeur, le développement de la pratique de la course d'orientation sur le territoire français et l'augmentation du nombre de licenciés. Toute action dite de développement doit pouvoir être quantifiée grâce aux licences et aux nombres de titres de participation délivrés, les « Pass' ».

- **Le nombre de licenciés** est de **9463**, soit 6 licences de moins qu'en 2018, donc une stagnation pour la première fois depuis de nombreuses années.



- **Les titres de participation** : le nombre de pratiquants occasionnels déclarés par les structures fédérales est de 34505 en 2019. La baisse est non significative. On peut considérer le bilan stable.



- **Le taux de licences féminines** : la FFCO poursuit sa progression régulière annuelle de 0,7 % par an pour atteindre 41,3 % de licences féminines cette année, contre 40,7 % en 2018.
- **Le taux de licenciés des 14 à 20 ans** est en légère augmentation à 18,4 % en 2019.

2. Bilan des 2 projets de la convention d'objectifs pluriannuelle

La DTN FFCO ayant perdu encore un poste de CTS en 2019, n'a pas eu la capacité de suivre régulièrement et efficacement tous les projets de la convention d'objectifs. De plus le bilan 2019 n'a pas encore été demandé par l'Agence nationale du sport qui gère désormais cette partie également. Le bilan se résumera aux indicateurs et quelques commentaires.

Il faut également préciser, que Rémi Gardin, CTS initialement en charge du développement, a été missionné cette année sur la gestion de la formation mais également sur la coordination du groupe de travail relatif au Projet Sportif Fédéral (PSF) dans la perspective de sa mise en œuvre en 2020 (ex-subsventions CNDS). La DTN a atteint ses limites de faisabilité avec les ressources humaines affectées.

La convention d'objectifs pluriannuelle 2018-2020 comprend 2 projets de développement structurants :

2.1 Projet 1

Il rentre dans la rubrique de la promotion des pratiques sportives pour tous.

Plan d'action : développement de la pratique de la CO sur l'ensemble du territoire, pour tous avec un axe prioritaire concernant les jeunes (de 18 ans et moins).

Objectif partagé : Accroître la pratique sportive, notamment au sein des clubs, en apportant une attention particulière aux publics prioritaires.

Il concerne tous les publics et toutes les disciplines de la CO.

Ce projet comprend 3 actions :

Action 1 : engager une démarche de projet dans les structures fédérales pour un développement plus efficient.

- **Descriptif** : En s'appuyant sur une amélioration de l'efficacité du fonctionnement des structures fédérales, En valorisant les cartes de course existantes et en développant de nouveaux espaces de pratique cartographiés, En poursuivant le développement de pratique pour les jeunes
- **Objectifs** : Accompagner les ligues régionales, les comités départementaux puis les clubs dans la construction de leur projet de développement visant à diversifier les pratiques pour attirer de nouveaux publics et fidéliser les pratiquants. 1. Mettre en œuvre une politique concertée de développement territorial 2. Favoriser les partages d'expériences et les échanges de bonnes pratiques pour que chaque structure fédérale soit plus efficace dans son développement.

➤ **Indicateur** :

	2018		2019		2020	
	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé
% de ligue ayant un projet de développement formalisé	50 %	25 %	80 %	75 %	100 %	

➤ **Bilan** :

- **Réalisation d'objectifs** : 1. Quasi réalisation de l'objectif ligue. 9 ligues sur 12 ont formalisé un projet de développement territorial en s'appuyant sur le projet fédéral, dans le cadre de leur demande de subvention CNDS. 2. La mise en place d'ETR en plus des 3 finalisées a été engagée sans aboutir au conventionnement avec les DRJSCS. 3. Présence de 11 présidents sur 12 au séminaire national des présidents de ligue. Le président d'une des ligues a coordonné l'organisation d'une demi-journée d'échanges en marge du séminaire national pour échanger sur 3 thématiques choisies par les ligues.

Action 2 : valoriser et développer de nouveaux espaces de pratique cartographiés aux normes

- **Descriptif** : En poursuivant la déclaration et le recensement des cartes de course d'orientation - En contribuant à une meilleure qualité des cartes de CO (mises aux normes systématiques) - En développant de nouveaux espaces de pratique cartographiés en territoire rural et urbain et en mutualiser un usage pérenne grâce à des conventions
- **Objectifs** : 1. Valoriser en les déclarant systématiquement sur le site de la FFCO et celui de la Bibliothèque Nationale de France (BNF) pour déclaration légale, les cartes de courses d'orientation afin d'en partager l'usage et d'être répertorié dans le RES. 2. Développer la cartographie de nouveaux espaces de pratique, aux normes internationales, mutualisée entre différentes structures (FFCO, collectivités territoriales, autres) 3. Mettre à jour les cartes de CO aux nouvelles normes.
- **Indicateur**

	2018		2019		2020	
	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé
% de nouveaux espaces cartographiés	+3 %	+5,4 %	+3 %	7,3 %	+3 %	

- **Bilan**
 - **Réalisation d'objectifs** : 1. Poursuite des déclarations sur le site FFCO avec envoi à la FFCO pour la déclaration légale à la BNF. 2. Indicateur atteint. + 7,3 % de nouveaux espaces cartographiés. 556 nouvelles cartes réalisées. Malheureusement, dans le fichier, la déclaration de l'échelle n'est pas toujours correctement notée. Aussi, le fichier n'est pas exploitable pour connaître avec exactitude s'il s'agit d'une carte urbaine de proximité. 3. Les cartes de compétitions nationales 2019 ont été cartographiées selon les nouvelles spécifications de l'IOF. Le travail doit désormais être généralisé aux cartes de sprint et aux compétitions de niveau régional.

Action 3 : développement pratique diversifiée pour les jeunes, faire connaître davantage la diversité de la pratique CO via le milieu scolaire et universitaire

- **Descriptif** : En aidant les clubs à développer des écoles de CO et à structurer leur activité - En favorisant le rapprochement et le partenariat avec le milieu scolaire et universitaire - En valorisant les structures motrices de la formation sportive compétitive chez les adolescents (13 à 18 ans)
- **Objectifs** : 1. Guider la formation des jeunes et diversifier la pratique. 2. Offrir davantage de structures d'accueil réservées aux jeunes 3. Faire connaître davantage la pratique éducative, sportive et ludique 4. Développer la pratique sur le territoire
- **Indicateur**

	2018		2019		2020	
	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé
% d'évolution du nombre de licenciés jeunes	4 %	2,7 %	5 %	-1 %	6 %	

- **Bilan** :
 - **Réalisation d'objectif** : 1. Objectif non atteint, mais surtout en régression, -1 % de croissance des licenciés jeunes. Et cela malgré, des actions mise en place exclusivement pour les jeunes par la commission jeune : soutien financier aux challenges des écoles de CO, et à l'hébergement lors des RDE, promotion de la journée mondiale de la CO, part de la licence fédérale gratuite sur 16 mois pour un néo-licencié FFCO déjà licencié UNSS, 2. En revanche, légère augmentation du nombre d'écoles de CO déclarées (+2 %), soit 98 écoles e CO pour 204 clubs, soit 48 % de clubs qui ont une école de CO. Le nombre de regroupement des meilleurs jeunes des ligues (RDE) a encore diminué en passant de 8 à 6. Les freins sont le manque de structures fédérales candidates à l'organisation. Une des raisons : aucun bénéfice pour l'organisateur. Une aide à l'organisateur serait-elle une solution ? 3. Concernant les relations avec les fédérations affinitaires, les conventions nationales et participation aux CMN se poursuivent. Suite aux diffusions de 2 dossiers "conseils" pour le développement des partenariats avec les structures déconcentrées des fédérations scolaires, aucun retour

positif et même pire, puisque la FFCO perd des jeunes licenciés. 4. Au contraire, constat de stagnation du nombre des SLE, descendu à 3 alors que le niveau de pratiques des jeunes en SLE est lui aussi plutôt en baisse. L'entraînement hebdomadaire régulier est une réelle contrainte pour des bénévoles et la mutualisation reste difficile dans les faits. Le principe est à revoir.

2.2 Projet 2

Il appartient à la rubrique, « formation fédérale », en tant qu'élément structurant du développement.

Plan d'action : Faciliter l'accès aux formations fédérales sur l'ensemble du territoire

Objectif partagé : Accroître la pratique sportive, notamment au sein des clubs, en apportant une attention particulière aux publics prioritaires.

Il concerne tous les publics et toutes les disciplines de la CO.

Ce projet comprend 3 actions.

Action 1 : Mettre en place des formations permettant de mieux accueillir le public sur les évènements

- **Descriptif** : former les directeurs de course à l'accueil de tous et mettre en place des séminaires pour les traceurs et contrôleurs pour une meilleure adaptation des circuits aux différents publics
- **Objectifs** : Former les directeurs de course à l'accueil de tous, afin de capter de nouveaux pratiquants et fidéliser les licenciés. Poursuivre la formation initiale (dont mise à jour régulière) des traceurs et contrôleurs des circuits (niveau régional et national) et la formation continue de niveau national avec la mise en place et le soutien de séminaires régionaux, afin de proposer des parcours adaptés aux capacités techniques et physiques des différents publics.
- **Indicateur**

	2018		2019		2020	
	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé
Taux de croissance du nombre de licenciés	2 %	1,7 %	3,5 %	0 %	5 %	

- **Bilan**
 - **Réalisation d'objectif** : Indicateur non atteint. 1. Mais le cahier des charges des compétitions nationales a été entièrement remodelé et simplifié. C'est le support indispensable aux organisateurs et délégués qui assurent le suivi des organisations. Le séminaire national (formation continue) des experts organisateurs (délégués et arbitres) a eu lieu début décembre 2019. 2 ligues vont organiser dans l'hiver 2019-2020 leur réunion bilan des organisations régionales 2019. Les formations initiales de niveau national se poursuivent en alternance des filières de formations selon leurs besoins. 9 formations de formateurs ont eu lieu pour répondre aux besoins des ligues. La réflexion de ce livret comme outil d'accueil pour les clubs a été engagée.

Action 2 : renforcer les formations d'éducateurs et compléter la formation d'animateur

- **Descriptif** : mise en place d'un nouveau module pour tenir compte de la diversité et du nouveau public sport santé
- **Objectifs** : 1. Renforcer les compétences et le nombre d'animateurs, de moniteurs et d'entraîneurs dans des clubs pour tenir compte de la diversité des publics à encadrer (des jeunes aux seniors), et offrir plus régulièrement des séances d'entraînement, des animations loisirs et les activités des écoles de CO, dans l'objectif de fidéliser. 2. Accueillir un nouveau public en sport-santé ou en activité de loisir en proposant une pratique adaptée en toute sécurité et régulière.
- **Indicateur (décalage de l'indicateur cible d'un an, car démarrage de l'action au 2^{ème} semestre 2018)**

	2018		2019		2020	
	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé
Evolution du nombre de licence « santé »			5 %	4 %	8 %	

➤ **Bilan :**

- **Réalisation d'objectif :** Modification des valeurs de l'indicateur : car création de la licence loisir-santé effective au 1er septembre 2018 pour l'année sportive 2019, l'indicateur de croissance de la pratique «santé» est décalé d'un an. 56 sur le dernier trimestre de l'année 2018, 375 en 2019, soit 4 % du total des licences.
 1. Réalisation des actions de niveau national des formations et certifications moniteurs, et formation des entraîneurs. Réalisation de formations d'animateurs au sein des ligues. Un livret de suivi personnel a été réalisé, pour suivre l'acquisition des compétences, tant pour le licencié débutant que pour l'encadrement.
 2. Module sport-santé non mis en place faute de chef de projet au sein du comité sport-santé, et de ressource humaine disponible au sein de la DTN.

Action 3 : former à la cartographie de base pour conquérir de nouveaux espaces de pratique de proximité

- **Descriptif :** créer des cartes de proximité aux normes internationales pour accompagner le développement des pratiques locales au sein des clubs
- **Objectifs :** créer des cartes de proximité et permettre la mise à jour des cartes de CO de proximité, aux normes internationales en vigueur, dans le but de développer une pratique locale au sein des clubs plus régulière, facteur de fidélisation.
- **Indicateur**

	2018		2019		2020	
	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé
Evolution du nombre de participants aux courses locales (départementales)	Etat des lieux à fixer	Non réalisé	Cible à construire	Non réalisé	+10 %	

➤ **Bilan :**

Réalisation d'objectif : Aussi l'action de création des contenus de la formation cartographique de proximité a été prioritaire sur l'outil à construire pour comptabiliser le nombre de pratiquants locaux. La formation est en cours de création.

IV. BILAN DETAILLE DE LA FORMATION FEDERALE

1. Bilan de la gestion de la formation fédérale

En prévision du départ en congés puis du poste non remplacé de Jean-Paul Hosotte, le CTN en charge de la formation, le fonctionnement de la commission formation a dû être revu pour être encore optimisée dès avril 2019. En effet, la gestion de la formation fédérale s'appuie essentiellement sur le travail des CTS.

Désormais, et depuis juillet 2019, c'est un CTN à temps partiel, ayant également en charge des projets de développement qui gère l'ensemble de la formation fédérale et professionnelle.

Concernant les formations fédérales, un tableau synthétique de l'ensemble des formations a été complété à partir des informations essentielles nécessaires à leur mise en œuvre (prérequis, prérogatives, certifications, leur durée de formation, de validité). Toutes ces informations étaient auparavant réparties dans divers documents de formation, ce qui ne simplifiait pas la tâche des ligues.

Les fiches de suivi existantes, faisant la navette entre les responsables de la formation des ligues et le CTN formation, ont été complétées pour permettre un suivi à chaque étape de formation et pour tous les diplômes.

Les procédures de mise en œuvre des formations régionales, nationales, le suivi des certifications et l'enregistrement des diplômes ont été rappelées aux ligues. Le respect des procédures mises en place permet de gagner en efficacité tant pour le CTN que pour les bénévoles des ligues.

En 2019, en prévision du départ de Jean-Paul Hosotte, la commission formation a incité les ligues à former un maximum des formateurs selon leurs besoins à moyen terme. Les ligues se sont mobilisées dans ce sens.

Le départ d'un CTS, impacte de manière non négligeable l'offre de formation, en particulier, le calendrier des formations de niveau national car avec moins de CTS, il y a nettement moins de flexibilité pour définir les dates des stages formation.

De même, face à la difficulté des ligues pour la mise en place des anciennes formations de zone (moniteurs), les zones n'ayant plus de légitimité au regard de la réorganisation régionale, la commission formation a décidé d'être désormais maître d'œuvre pour l'organisation des formations de moniteur, après consultations des besoins auprès des ligues.

De plus, concernant la certification, Les CTS étant de moins en moins nombreux, leur disponibilité pour les évaluations de moniteurs n'est plus possible. La formation d'entraîneur comprend un temps de formation de formateur de moniteur. Donc désormais il est fait appel aux entraîneurs fédéraux diplômés pour évaluer les futurs moniteurs. Afin d'étoffer le jury à 2 personnes, ils ont la possibilité d'avoir un moniteur diplômé en soutien, lors des épreuves d'évaluation.

2. Bilan quantitatif et qualitatif

➤ Les formations de niveau national réalisées en 2019 :

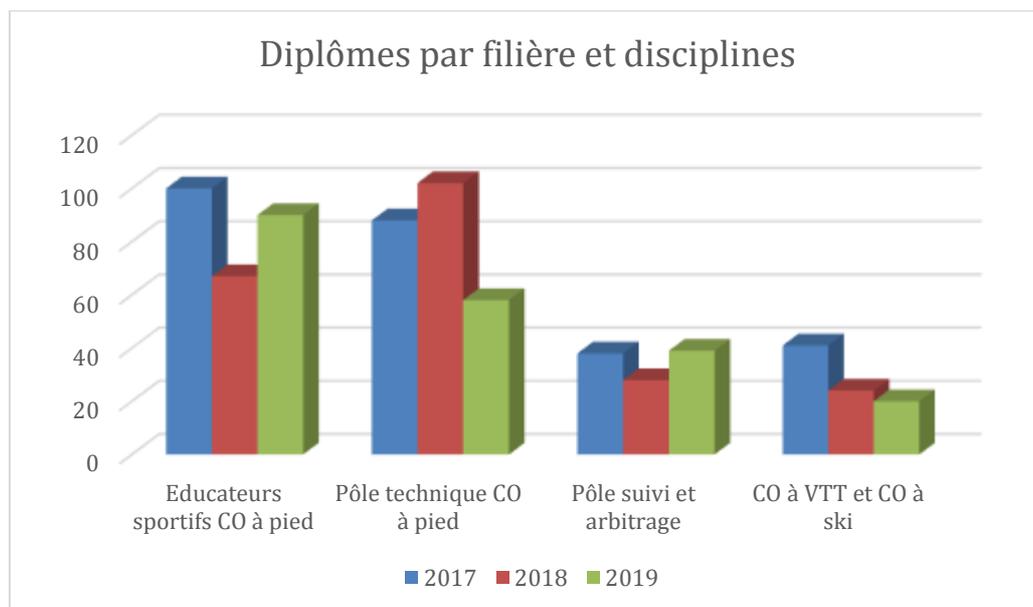
- 3 formations initiales de niveau national ont été proposées en 2019 :
 - 1 session de formation de « Traceur National » avec 11 stagiaires, les 12 et 13 janvier 2019 à Fontainebleau, encadré par Charly Boichut (CTS) et André Hermet (CTS).
 - 1 session de formation d'entraîneur fédéral (2 week-ends) avec 9 stagiaires, les 19 et 20 octobre 2019 à Saint-Etienne (42) et les 16 et 17 novembre 2019 à Dijon (21), encadré respectivement, Olivier Coupat (CTS) et Jonas Forot (préparateur physique prestataire), puis par Charly Boichut (CTS) et André Hermet (CTS). Le nombre de candidats a été important cette année car faute de candidat en 2017, la dernière formation remontait à 2015.
 - 1 session de formation de moniteur avec 6 stagiaires. Le 1^{er} week-end a eu lieu les 13 et 14 avril à Dijon (21) et le 2^{ème} les 29 et 30 juin à Fontainebleau (77), encadré respectivement par Jean-Paul Hosotte (CTS) et Valentin Palcau (entraîneur fédéral bénévole), puis André Hermet (CTS) avec un soutien d'un moniteur local.
 - 2 dossiers de demandes de VAE pour le diplôme de moniteur ont été reçus en 2019. 1 dossier a été validé, l'autre est en cours.
- 2 formations continues,
 - Le séminaire des délégués et arbitres nationaux (qui a lieu tous les deux ans) a rassemblés 29 AN, DN en plus des 5 membres de la commission, les 1^{er} et 2 décembre à Paris. Ce séminaire a été préparé et encadré par les membres de la commission juges et arbitres, le CTS en charge de la formation, Rémi Gardin, le CTS en charge du développement de la CO à VTT, André Hermet et le DTN.
 - A la demande de la commission CO à VTT, dans un objectif de formation continue et d'amélioration de la qualité des compétitions, un séminaire disciplinaire des experts CO à VTT a été mis en place dans la ligue GE au niveau national pour faire le bilan des compétitions 2019 et en tirer les enseignements pour les compétitions à venir en 2020.
- Les formations de formateurs,
 - 9 formations de formateurs, d'animateurs (3), de traceur régional (3), de contrôleur des circuits régional (1), de délégué, arbitre régional (2), ont été encadrées par Jean-Paul Hosotte, dans 4 ligues différentes (BF, NA, AR, OC) entre janvier et juin 2019.

- La mise à jour des contenus de formation
 - Comme prévu, la commission juges-arbitres a fait un énorme travail de refonte et de mise à jour du cahier des charges des compétitions nationales. Ce document est un outil indispensable pour la formation et l'accompagnement des directeurs de course et l'ensemble des organisateurs car il détaille par fiche, l'intégralité des tâches à faire par chacun des responsables d'ateliers. Cet outil est la référence également pour chacun des experts afin d'assurer un suivi précis et complet de l'organisation et de respecter les échéances.
 - En 2019, tous les contenus de formation, hormis ceux de la formation moniteur ont été mis à jour également par Rémi Gardin. En amont de chaque stage de formation, Rémi transmet au formateur régional les supports de formation mis à jour.
- La création d'une nouvelle formation fédérale: la cartographie de proximité
 La commission équipement sportif et la direction technique nationale ont créé le ruban pédagogique de la formation « cartographie de proximité ».
 Un appel d'offre pour la création des contenus sous forme de power point a été lancé auprès des membres associés de la FFCO au mois de septembre. Les contenus de la formation doivent être livrés pour le 31 janvier 2020.

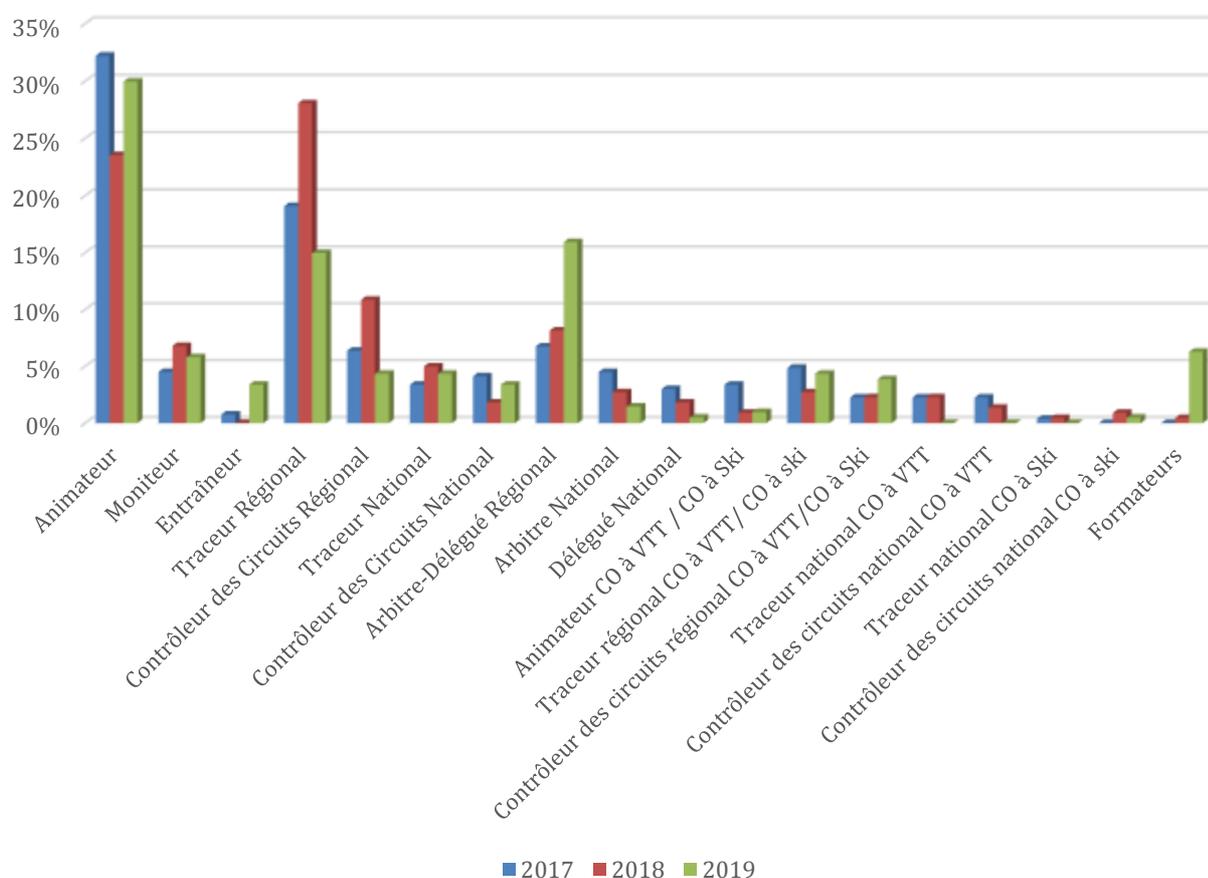
➤ **Les formations de niveau régional réalisées par les formateurs régionaux :**

- 24 formations régionales (-2 par rapport à 2018) ont été organisées par 7 ligues (-2), dont 22 formations en CO à pied (NA, OC, GE, AR, NM, BR, IF), et 2 en CO à VTT (GE et AR).
- Concernant les séminaires des experts régionaux, seules 2 ligues vont les mettre en place tout début 2020, la ligue PZ comme en 2018, et la ligue OC. Ces séminaires régionaux sont les lieux pour établir le bilan des organisations des compétitions passées et définir les points d'amélioration pour l'année suivante. La commission Juges-arbitres est à la disposition des ligues pour leur apporter un contenu complémentaire, si besoin. Elle n'a pas été sollicitée.

➤ **Les diplômes délivrés sur l'olympiade**



Diplômes délivrés

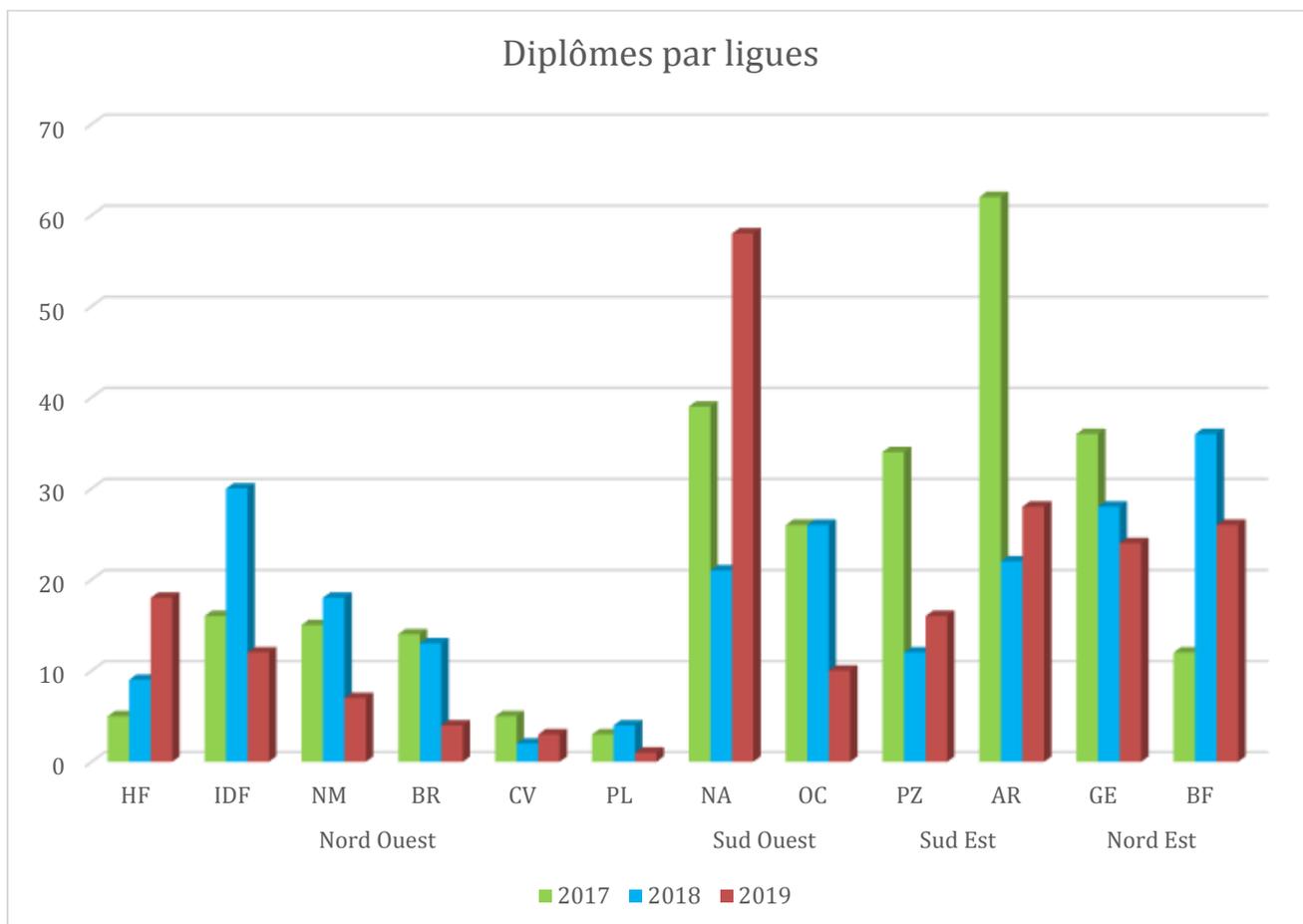


- Après une légère baisse l'an dernier, les diplômes d'éducateurs sont à nouveau à la hausse pour l'animateur, hausse renforcée grâce à la formation entraîneur, ces entraîneurs qui deviennent aussi des formateurs et évaluateurs de moniteurs. Le nombre de diplômés moniteurs se maintient. C'est positif pour les clubs qui avec davantage d'encadrants formés peuvent plus régulièrement animer des séances d'animation et d'entraînement.
- A contrario, le pôle régionale « technique » diminue un peu alors que le pôle suivi et arbitrage des compétitions augmente de manière significative. Cette alternance de la mise en œuvre par roulement annuel des formations au niveau des ligues est tout à fait positive, et permet un renouvellement régulier des diplômés et des compétences.
- Après une augmentation importante des diplômes nationaux délivrés en 2017, la baisse constatée en 2018 se poursuit tout particulièrement pour le pôle suivi et arbitrage des compétitions.
- En revanche, la formation TN annuelle a encore été complète cette année après les 18 personnes formées l'an dernier. Il reste cependant encore 5 stagiaires de 2018 à valider dans le courant de l'année 2020.

Mais au regard des bilans d'expertise sur les compétitions nationales de cette année, il s'avère que le nombre d'experts tout particulièrement pour les CCN et les DN, n'est toujours pas suffisant pour permettre une rotation régulière des personnes missionnées, une présence régulière au séminaire de formation continue de tous et le remplacement de celles qui souhaitent arrêter leurs missions d'experts pour des raisons personnelles tout à fait respectables.

Pour un renouvellement et une augmentation régulière du vivier des experts, toutes les ligues doivent donc poursuivre les sollicitations régulières de leurs licenciés formés DAR et TN pour que davantage se positionnent en tant que stagiaire expert (DN, AN et CCN) au niveau national.

➤ **Diplômes délivrés par ligue depuis le début de l'olympiade**



En zone Sud - Ouest, la ligue NA a mis en place plusieurs formations régionales et sollicité la commission formation pour des formations de formateurs. Elle recense ainsi le plus grand nombre de diplômés délivrés cette année.

La ligue d'Occitanie en revanche n'a pas maintenu son activité des 2 années précédentes, tout comme dans la zone Nord - Ouest, les 3 ligues IDF, NM et BR. Espérons que cette baisse n'est que passagère et que les licenciés de ces ligues vont poursuivre l'acquisition de compétences.

Dans cette même zone, il faut souligner la relance des validations de diplômes de la ligue Haut de France.

Les 3 ligues AR, BF et GE maintiennent une activité de formation importante et plutôt régulière.

Les 2 plus petites ligues CV et PL, parviennent à former quelques personnes chaque année en se raccrochant aux formations des autres ligues.

Quelle que soit la taille des ligues, la formation doit rester un projet de ligue prioritaire pour leur développement, à la fois pour que les clubs puissent proposer des entraînements réguliers et de qualité, adaptés au niveau de leurs licenciés. Les mutualisations inter-ligues des formations régionales, notamment pour les plus petites d'entre elles sont une solution pour proposer aux licenciés des actions de formation pour tous les diplômes et plus régulières.

3. Perspectives 2020

Les actions de formation prévues au niveau national :

- Reconduction en 2020 de procédure de mise en place des formations de moniteurs et des formations de formateurs au niveau national
- Sollicitations des commissions juges et arbitres et formation auprès des ligues pour obtenir la synthèse des bilans des experts des compétitions régionales en fin de saison sportive devant favoriser la mise en place des séminaires régionaux.
- Mise à jour du mémento du corps arbitral par la commission juges et arbitres
- Proposition d'une évaluation des experts nationaux

Les stages de formations :

- 1 formation de Traceurs Nationaux, les 11 et 12 janvier 2020, à Fontainebleau
- La première formation de formateurs « cartographie de proximité » est prévue en fin de premier semestre 2020.
- 1 formation de moniteurs sur 2 week-ends : les 20 et 21 juin 2020 à Fontainebleau et 17 et 18 octobre 2020 à Dijon (ou proximité).
- A la place du séminaire des entraîneurs nationaux, il est prévu un séminaire des moniteurs, les 10-11/10/2020.
- 1 séminaire des traceurs nationaux et contrôleurs des circuits nationaux, les 5 et 6 décembre 2020, à Paris.

V. LA FORMATION PROFESSIONNELLE : LES CERTIFICATS DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE (CQP)

Le dossier de la formation professionnelle est géré et suivi par Rémi Gardin et le DTN.

Ils ont participé, le 3/12/2019 au séminaire annuel organisé par la CPNEF dans le cadre des CQP de la branche sport. La gestion de la formation professionnelle est en pleine évolution.

Perspectives 2020 :

- France Compétences reprenant le suivi des diplômés inscrits au RNCP, de nouvelles modalités vont être mises en œuvre. La Direction TN devra y répondre.

1. Le CQP animateur de Course d'orientation

- **La première formation du CQP « animateur de course d'orientation »**, débutée en novembre 2018, s'est poursuivie en 2019 en partenariat avec le CREPS Auvergne-Rhône-Alpes de Vichy avec 7 stagiaires inscrits.

Les dates de formation :

- Semaine 3 du 14 au 18 janvier 2019
- Semaine 4 du 21 au 25 janvier 2019

Suite à l'appel d'offre de 2018, les 2 semaines ont été respectivement encadrées par Franck Dechavanne et Olivier Thomas, professionnels détenteurs de brevet d'état d'éducateur sportif en course d'orientation.

Une candidate ayant fait une demande de VAE, éligible, a présenté un dossier en VAE.

La certification par la CPNEF en jury plénier a eu lieu le 24 avril 2019 à Paris. Les 8 candidats ont obtenu le certificat de qualification professionnelle, animateur de course d'orientation.

- **Bilan de cette première formation :**

- Suite au bilan de la première formation, il a été décidé de modifier le calendrier de formation : après les 2 premières semaines de formation nécessairement consécutives, la formation se fera en 2 fois une semaine de formation, permettant ainsi de dégager davantage de temps entre les semaines de formation en centre

pour le stage en situation professionnelle.

- Lors du jury plénier, La CPNEF a conseillé la création de quelques documents support d'aide à la rédaction du dossier de VAE et à son évaluation. Rémi a créé les documents demandés, qui ont pu être mis en œuvre pour le dossier VAE de la session CQP animateur CO de 2019-2020.
- Rémi a créé tous les supports de la formation du CQP animateur de CO sous forme de 4 power points, un par semaine de formation. Ainsi d'une session à l'autre les formateurs auront un guide identique à suivre, même si des adaptations sont à faire en fonction du niveau des stagiaires.

➤ **Déclaration organisme de formation**

Le DTN a établi le bilan d'activité de formation de la FFCO et est répertorié pour 2019 organisme de formation en activité. Le DTN a également établi le dossier de référencement dans le DataDock.

➤ **La 2^{ème} promotion du CQP « animateur de course d'orientation »** a été lancée et organisée au CREPS de Vichy à partir de septembre 2019.

Suite à l'appel d'offre, les 2 formateurs pour la deuxième promotion retenus ont été Franck Dechavanne et Bruno Marchegay.

2 journées de formation ont été réalisées début septembre 2019 pour les 2 formateurs afin de leur présenter les objectifs de la formation, les contenus de formations et la certification, ainsi que toutes les obligations administratives.

Les dates de formation :

- Semaine 1 : du 30 sept au 4 octobre 2019 :
- Semaine 2 : du 7 au 11 octobre 2019 :
- Semaine 3 : du 9 au 13 décembre 2019 :

La 4^{ème} semaine de formation se déroulera en janvier 2020 et la certification aura lieu le 9 mars 2020.

Seuls 2 candidats se sont inscrits. Il semblerait que la communication effectuée n'ait pas été suffisante. Et qu'une communication durant l'été soit peu efficace. Le lieu de formation peut également être un frein au regard des potentiels intéressés par cette formation complémentaire, tels que les accompagnateurs en moyenne montagne. Dans le cadre de cette réflexion, une approche de la direction technique nationale a été faite en 2019 auprès du directeur du CNSNMM à Prémamanon. L'organisation d'une session de formation du CQP animateur de CO est en cours d'étude.

Perspectives 2020 :

- Lancer la 3^{ème} promotion du CQP animateur de CO, à condition que soit garantie la présence d'environ une dizaine de stagiaires.
- Réalisation d'une enquête de cohortes auprès des diplômés du CQP animateur de CO, afin de pouvoir compléter le dossier de demande de renouvellement de l'inscription du CQP animateur de course d'orientation au RNCP.

2. **Le CQP cartographe de cartes de course d'orientation**

- Un appel d'offre a été lancé auprès des cartographes professionnels, membres associés de la FFCO, pour la création des contenus de formation à partir du ruban pédagogique prévu du CQP cartographe de cartes de CO et des compétences à acquérir.
- Les supports de formation sont attendus pour le 31 janvier 2020.

Perspectives 2020 :

- Lancer la première formation pour 2020.

VI. BILAN DE LA CONVENTION D'OBJECTIF HAUT NIVEAU 2019

1. Bilan quantitatif

- **Les listes ministérielles**

Les critères de mise en liste sont définis dans le PPF validé par le ministère pour la mise en liste à partir de 2018 (réforme du sport de haut niveau) et repris dans le règlement haut niveau.

Le nombre de sportifs en liste ministérielle pour 2019 (1^{er} novembre 2018 – 31 octobre 2019), reste stable, avec 53 sportifs (51 en 2018) et 25 SHN (+ 2 par rapport à 2018). Il faut cependant noter 4 SHN « élite » et 1 seul sportif SHN « senior » répondant aux critères de performance, entre le top 4 et le top 12 en individuel et entre le top 3 et le top 8 en relais en championnat du monde (CM).

Au 1^{er} novembre 2019, pour la mise en liste 2020, le nombre de sportif en listes ministérielles répondant aux critères de performance a diminué de 9,5%. En revanche le nombre de SHN représente 48% des sportifs en liste ministérielle. Les critères définis taux pour les listes ministérielles que pour les liste SHN vont dans le sens de la stratégie du ministère, cibler les sportifs répondants aux critères de performance.

	listes ministérielles			listes ministérielles SHN					Total LM
	Espoirs	SCN	Total	Relève	Senior	Elite	Total SHN	% SHN	
2017 avant la réforme	25	Néant	25	20	18	5	43	63 %	68
2018	22	6	28	16	4	3	23	45 %	51
2019	19	9	28	20	1	4	25	47 %	53
2020	17	8	25	19	3	1	23	48 %	48

- **Le rang de la France**

Tableau des médailles 2019 :

Rang	Nations	Or	Ar	Br	Total
1	SWE	4	2		6
2	NOR	2	1	1	4
3	SUI		2	2	4
4	FIN		1	1	2
5	RUS			2	2
6	FRA			1	1

Rang historique de la France :

2010	6 ^{ème} nation
2011	2 ^{ème} nation
2012	9 ^{ème} nation*
2013	4 ^{ème} nation
2014	4 ^{ème} nation
2015	4 ^{ème} nation
2016	6 ^{ème} nation
2017	3 ^{ème} nation
2018	9 ^{ème} nation
2019	6^{ème} nation

* après les nations médaillées

Depuis 2010, 7 nations, dont la FRA positionnée après le top 3, remportent 236 des 250 médailles (SWE : 60, SUI : 58, NOR : 36, DEN et FRA : 21, FIN : 18)

- **Nombre de jours en groupe France (stages et compétitions)**

	2017	2018	2019
GF-18	19	20	26
Juniors	49	53	47
Seniors	80	83	74
Total annuel	148	156	147

La configuration des calendriers fait que le nombre de jours de stages encadrés en équipe de France fluctuent légèrement d'une année sur l'autre.

Ce nombre moyen de jours de stages et compétitions internationales est un minimum pour pouvoir construire des stratégies sur un type de terrain. Les meilleurs français complètent leur préparation par des stages personnels, programmés avec les différents entraîneurs nationaux.

2. Bilan qualitatif du haut niveau, les équipes de France.

2.1 Programme de préparation et de compétitions internationales Senior

Stratégie initiale :

L'atout majeur de la FFCO est la **densité du collectif masculin** et nous souhaitons tout mettre en œuvre pour la conserver. Elle a permis l'obtention de nombreuses médailles en relais, tout en favorisant l'émergence d'individualités à même de viser des médailles individuelles (émulation collective, prise d'expérience et de responsabilité). Sur les 8 relais masculins courus en compétitions de référence depuis 2014, 6 médailles ont été obtenues, avec 6 athlètes différents (pour une équipe de 3).

Des objectifs intermédiaires sont fixés pour les sportifs ne faisant actuellement pas partie de l'équipe sélectionnée aux WOC, afin d'élever progressivement leur niveau que ce soit comme remplaçant ou dans le cadre du renouvellement générationnel de l'équipe. Ces orienteurs sont pleinement intégrés dans la préparation spécifique aux championnats, en suivant le même programme que les titulaires, car l'expérience et la prise de confiance sont également des clefs de la réussite en course d'orientation.

Le deuxième atout de la stratégie est de se **focaliser** sur les championnats du monde, et dans une moindre mesure sur les championnats d'Europe (du fait des quotas 2 fois plus importants par nation), reléguant les manches de coupe du monde et autres compétitions internationales au rang de « compétitions préparatoires ». Cela permet notamment d'allouer suffisamment de périodes de préparation aux SHN, de multiplier les stages sur des terrains aux caractéristiques similaires à ceux des championnats, plutôt que s'adapter sans cesse à différents styles d'orientation. Cette planification d'entraînements permet d'optimiser le niveau de forme des meilleurs sportifs pour les championnats du monde.

Lors des stages de préparation spécifiques, la **confrontation** avec les meilleures nations mondiales est recherchée. Elle est profitable à nos meilleurs sportifs, pour reproduire et travailler les formats en opposition directe (relais et futur KO sprint), et pour le collectif féminin, qui faute de densité française, ne côtoie pas de référence mondiale dans l'entraînement au quotidien.

La stratégie de préparation, avec la nouvelle alternance annuelle des formats des championnats du monde impose l'individualisation de l'entraînement de chacun, au quotidien comme en stage. En 2019, la transition s'est effectuée avec un championnat du monde aux formats exclusivement en forêt et pas de championnat d'Europe. La multiplication des formats de courses, aux caractéristiques de plus en plus variées, la nouvelle structuration du calendrier international impose pour rester compétitif au plus haut niveau d'optimiser le potentiel de chacun des orienteurs.

Objectifs :

- Objectif général : maintenir la France parmi les nations forte de la discipline grâce aux résultats obtenus lors des compétitions de référence les championnats du monde (formats forêt exclusivement) en Norvège.
- Quantitatif : présence régulière dans le top 8 (finalistes) avec au moins une médaille.
- Objectifs par équipe : dames : top 8 ; hommes : une médaille.
- Conjointement à ces résultats, obtenir les quotas maximums sur les compétitions de référence.

Plans d'actions :

4 stages (contre 3 les années précédentes sur les terrains spécifiques des WOC) et des stages personnels complémentaires pour les SHN sélectionnés au WOC.

La saison a été programmée de façon à pouvoir enchaîner des cycles de travail après chaque bloc de compétitions intermédiaires.

Commentaires :

- Bilan des WOC : Objectifs réalisés : Rang de la France : top 6 annoncé, rang 6 réalisé. (Pour information, 7 nations trustent l'ensemble des médailles).
- Maintenir la France parmi les nations fortes : nombres de top 8 : 3 en 2019, 6^{ème} nation également. En valeur pondérée : (or = 8pts... 8^{ème} = 1 pt), la France a 13 points et se classe 5^{ème} nation. Cette analyse reflète sans doute le mieux la force d'une nation, (y compris pour les nations peu médaillées mais qui sont régulièrement dans le top 8, comme la CZE. La France reste dans ce 2^{ème} groupe derrière le trio majeur : SWE, NOR, SUI, suivi par la FIN, 4^{ème} en 2019.
- A noter la 31^{ème} place de Mathieu Perrin en Longue distance pour sa première année senior.
- Equipe de France féminine, en individuel : 3 dames sur 4 ont réalisé des performances à leur niveau. Isia Basset (Elite) a réalisé ses meilleures performances de l'année lors des WOC suite à plusieurs blessures durant l'hiver (et en stage professionnel à temps plein).
- Objectifs par équipes : Dames : 15^{ème}, à la lutte avec le top 10. L'objectif haut prévisionnel était le top 8. L'objectif n'est pas atteint.
Hommes : 3^{ème}, médaillé de bronze. L'objectif est atteint.
- 3 coureurs vivaient leur 1^{er} WOC (dont 2 dames) et se sont montrés à la hauteur de l'évènement.

Le programme de préparation renforcé cette année a été payant. C'était indispensable pour ce terrain typiquement scandinave pour se préparer au mieux.

Parmi les autres résultats significatifs :

- World Cup : Sur 7 courses individuelles : 4 podiums avec 3 coureurs différents (Frédéric Tranchand, 2 x Argent en Moyenne et Longue distances, Maxime Rauturier, Argent en sprint et Lucas Basset Bronze en Moyenne distance).
- Classement général World cup : 6^{ème} Frédéric Tranchand, 10^{ème} Lucas Basset.
- Quotas maximaux : pour les WOC et la World CUP, ils ne sont pas atteints pour les dames qui se retrouvent dans le 2^{ème} groupe de quotas. En revanche, les quotas maximum sont atteints pour les hommes.

L'alternance prévu de blocs de confrontations en compétition suivis de nouveaux cycles de travail ont permis de réaliser des séances permettant une progression entre des compétitions de préparations en confrontations en présence des nations fortes.

La première coupe du monde de début de saison est toujours délicate chez les français après la période hivernale mais a été bien gérée cette année : les enseignements ont été tirés sans oublier le véritable objectif, des WOC en Norvège.

Préconisations pour 2020

- La préparation spécifique est une des principales forces de l'équipe de France, au-delà des qualités de chacun. Cette préparation spécifique est à consolider, pour les championnats du monde en forêt, qui ont lieu désormais tous les 2 ans et à engager pour les championnats d'Europe, tous les 2 ans également mais en alternance.
- 2020 est une année expérimentale avec pour la première fois, 2 objectifs dans 2 formats strictement distincts. En fonction des aptitudes des SHN, certains vont se spécialiser et préparer l'un ou l'autre des formats, d'autres auront la capacité de gérer l'alternance dans l'année.
- Les ressources humaines et budgétaires étant limitées à l'existant, la programmation fédérale sera d'abord ciblée sur la préparation des premiers championnats du monde exclusivement en formats urbains puis passera en forêt, pour les championnats d'Europe.

Les coureurs spécialistes forêt commenceront leur préparation 2020 avec des stages personnels suivis à distance par l'entraîneur national.

Le bilan des résultats et de la préparation 2020 seront à bien analyser pour en tirer les enseignements pour les années futures.

2.2 Programme de préparation et de compétitions internationales Relève et programme de détection.

Stratégie initiale :

La stratégie initiale fédérale au regard du faible vivier de pratiquants jeunes motivés par le haut niveau, est de détecter les meilleurs jeunes pratiquants (10 Dames et 10 Hommes) au sein du collectif des moins de 18 ans, de les former à la culture du haut niveau, lors de stages fédéraux, puis entre les stages, de suivre leur entraînements à distance et d'apporter des conseils éventuels à leurs entraîneurs. En fonction du niveau, la fédération sélectionne au maximum (quotas internationaux) les 4 meilleurs Hommes et 4 Dames sur 2 catégories d'âges (16 et 18 ans) afin de permettre à ces meilleurs jeunes d'acquérir une première expérience internationale. L'objectif est de les faire progresser techniquement tout en veillant à leur progression physique (via des tests physiques, en tout terrain et de 3000m) pour intégrer ensuite le collectif France junior. L'objectif ultime étant de devenir performant au plus haut niveau en senior.

La première compétition « jeune » européenne, l'EYOC n'est pas un objectif en soi, mais un moyen de se former aux échéances internationales et un passage pour préparer la suite.

Pour la relève junior, une assiduité et une attitude de haut niveau s'inscrivant dans un double projet de haut niveau et d'études sont attendues. L'entrée dans un des 2 pôles France est fortement conseillée pour poursuivre le haut niveau à partir de la catégorie junior.

La détection des moins de 18 ans s'organise en deux temps : une analyse des résultats des compétitions de niveau nationale de la saison. Une présélection est établie pour les 25 meilleurs Dames et Hommes de 3 années d'âge (14 à 16 ans). Ces 50 jeunes sont regroupés pour passer 2 tests de détection : un test technique et un test physique en tout terrain. Un questionnaire est également à compléter pour connaître le contexte et le niveau d'entraînement des jeunes. La sélection de 10 D et 10 H en GF-18 prend en compte l'ensemble des résultats compétitions nationales et tests de détection.

Objectifs généraux de la Relève

- Pour le collectif des moins de 18 ans : l'objectif est l'entraînement technique et physique régulier pour réussir en compétition à son niveau.
- Pour le collectif Junior : pour démontrer des aptitudes qui permettraient d'atteindre l'excellence sportive, les juniors doivent démontrer un potentiel estimé « top 30 » lors des Championnats du Monde Juniors (JWOC).

Plans d'actions :

Pour les 2 collectifs : 14 jours de stages annuels par collectifs répartis respectivement en 3 et 2 stages, auxquels s'ajoutent pour les juniors des week-ends d'entraînement hivernaux permettant.

Un suivi à distance de l'entraînement quotidien et des conseils réguliers est réalisé par un des entraîneurs des groupes France moins de 18 et junior, tant sur la préparation physique que technique, et de préparation à la compétition. Pour les juniors hors pôle (études), ce suivi est primordial pour la poursuite du haut niveau.

Commentaires :

La densité du niveau des performances obtenus par les juniors français aux JWOC en 2019, alors qu'il leur reste encore 1 ou 2 années en catégorie « junior », confirme la qualité et le potentiel de cette jeune équipe de France « junior ».

Les 3 médailles dont la médaille de bronze en relais hommes composés de Guilhem Haberkorn, Quentin Moulet et Guilhem Elias et les 2 médailles individuelles pour Guilhem Elias, le bronze en sprint, et l'argent en moyenne distance sont d'excellents résultats. Il faut remonter à 20 ans, en 1999 pour voir le relais junior homme médaillé d'argent et en 1998, médaillé de bronze.

Il faut noter également les 7 top 20 et les 3 top 30 pour 8 sportifs et sportives de l'équipe « junior ».

Concernant les EYOC, les Hommes de 18 ans et moins confirment individuellement en compétition leurs acquisitions techniques et sont globalement de plus en plus réguliers dans leurs performances à l'international, malgré la déception des résultats en relais. La remarque est également valable, malgré une densité moindre, pour les dames. Sur ces compétitions de référence, les résultats en sprint restent le fait d'individualités. Collectivement nous confirmons notre retard en sprint sur les meilleures nations. En revanche, en forêt nous sommes toujours présents.

Préconisations pour 2020 :

La stratégie de formation technique et de préparation à la compétition semble porter ses fruits chez les moins de 18 ans et les juniors, sauf en sprint où le manque de routines propre à ce format est flagrant. Le message est à faire passer auprès des entraîneurs de clubs des jeunes qui ne pratiquent pas suffisamment de sprints urbains.

Le niveau physique atteint chez les jeunes gens est tout à fait correct voir dans le meilleur niveau (Guilhem Elias est médaillé en sprint junior homme) mais reste encore insuffisant globalement, notamment chez les dames. Une réflexion va être engagée sur le niveau de performance attendu aux différents âges (sur un test de 3000m standardisé) pour être performant dans le top 20 et pour atteindre les podiums en senior. Les qualités nécessaires en format urbain et forêt n'étant pas les mêmes, les temps attendus sur un test standard de 3000 m sur piste (sol dur et régulier) seront distincts selon la spécialisation de l'orienteur.

Il faut poursuivre et amplifier l'importance de la préparation physique de course à pied chez les jeunes et les juniors. Une réflexion a déjà été engagée au sein de la DTN, avec les CTS (à la fois entraîneurs des pôles et des équipes de France) et les préparateurs physiques, pour trouver une planification supportable permettant de travailler les différents paramètres de la performance dans l'objectif de développer aussi de manière significative la vitesse de course des orienteurs (pour l'urbain et la forêt). Ce travail spécifique de « course à pied » incluant aussi l'amélioration de la technique de la foulée va être travaillé durant la période hivernale 2019-2020.

3. Les résultats internationaux

Tous les résultats internationaux des membres des équipes de France sont consultables par compétitions sur le lien suivant du site FFCO.

<http://www.ffcoorientation.fr/hn/resultats/>

4. Le suivi socio-professionnel et l'aide institutionnelle des SHN

Stratégie initiale :

- Objectif initial : Renforcer l'aide effective des 4 meilleurs orienteurs (élite et seniors) pour leur permettre de s'investir pleinement dans leur préparation de haut niveau.
- Recenser avec les SHN, les autres structures susceptibles de les aider financièrement et les soutenir dans leurs démarches.
- Plans d'action : Négociation avec les 4 meilleurs sportifs concernant leurs besoins financiers pour une aide sociale leur permettant de ne travailler éventuellement qu'à temps partiel sur une partie de l'année.
- Recenser avec les SHN et les présidents de ligue, les différentes aides possibles des collectivités locales.
- Suivre chacun des sportifs afin de veiller à leur équilibre général et anticiper au regard des résultats obtenus, les perspectives pour l'année suivante.

Commentaires :

A l'unanimité, les 4 sportifs concernés par l'aide sociale (de 5000 à 7000 € annuels) issue de l'enveloppe des aides personnalisées et définie pour l'année 2019, ont reconnu une réelle plus-value dans leur préparation. Le gain a été particulièrement ressenti avec la diminution de la charge mentale et pour une moindre part, la fatigue physique, de ne pas travailler à temps plein, et de pouvoir gérer au mieux leur préparation de haut niveau.

Les hommes (Nicolas Rio, Frédéric Tranchand et Lucas Basset) conservent leur médaille de bronze en relais, à quelques secondes de l'argent. Top 6 pour Lucas et Frédéric en MD.

En revanche, le manque de cohérence au niveau de l'aide apportée également par les structures territoriales (régions principalement), réside dans le fait que, dès que le SHN a terminé ses études, il n'est plus aidé financièrement localement. Or un sportif qui travaille à temps plein pour vivre, ne peut plus être dans l'excellence sportive.

Une autre difficulté pour ces sportifs (tous ingénieurs actuellement en CO) est de trouver une flexibilité dans leur futur emploi d'ingénieur, ou d'avoir la possibilité d'un emploi à temps partiel. Cela se fait malheureusement bien plus fréquemment à l'étranger qu'en France.

En 2019, n'ayant aucun SHN ingénieur salarié en France, aucune CIP n'a pu être mise en œuvre.

Préconisations pour 2020 :

Peu de solutions à très court terme en dehors de pouvoir reconduire le dispositif d'aides sociales au moins à la hauteur de 2019.

L'évolution des mentalités autour des sportifs de haut niveau, d'autant plus de sports non olympiques peu connus du grand public, ne se fera pas à court terme. En attendant, il faut saisir à tous les niveaux, du SHN lui-même, à son club jusqu'à la fédération, toutes les opportunités pour que les meilleurs sportifs de Course d'Orient se fassent connaître.

5. Bilan des pôles

En course d'orientation, au regard du temps nécessaire à la mise en place des entraînements techniques de course d'orientation, le fonctionnement en pôle d'entraînement de haut niveau n'est plus à démontrer. C'est quasi un passage obligé pour atteindre le plus haut niveau international.

Les résultats obtenus par les sportifs des pôles France ou ayant été de longues années en pôle, démontrent l'efficacité de l'entraînement réalisé dans ces structures et les compétences acquises et réutilisables en autonomie dans l'entraînement de haut niveau.

La problématique des entrées et des maintiens en pôle reste pour les orienteurs, le choix d'études compatibles avec le lieu d'implantation des deux structures pôle France Loire sur Lyon et le Pôle France Relève à Clermont-Ferrand.

Au niveau de l'équipe de France senior (mixte), sélectionnée aux WOC 2019, le pourcentage de sportifs étant en pôle France est de 67 % (60% en 2018). Il est de 89 % si l'on prend en compte les sportifs seniors qui ont été formés en pôle France.

- **Le pôle France Loire**

- L'effectif de 15 sportifs (12 hommes et 3 dames) sur l'année scolaire 2018-2019 est passé à 12 (7 hommes et 5 dames) en septembre 2019, auquel il faut ajouter des partenaires d'entraînement. En 2019, 25 orienteurs ont demandé à entrer au pôle. Au regard de la stratégie de préparation ciblée sur les meilleurs sportifs, les critères de performance exigés pour entrer au pôle France sont les mêmes que ceux des listes ministérielles de haut niveau.

- Une équipe d'encadrement composée du coordonnateur, Olivier Coupat, CTN, également entraîneur principal du pôle, soutenu dans l'entraînement par un préparateur physique, et d'un assistant technique (mise en place de séances en forêt).

Une nouvelle équipe médicale et paramédicale est mise en place. Le suivi médical et la surveillance médicale réglementaire est effectué au sein du Centre de Médecine du sport de Lyon-Gerland. Une nouvelle psychologue et préparatrice à la performance, prend en charge le suivi des athlètes de la structure.

- Principaux résultats saison 2019 :

- Championnat du monde (Norvège) : Médaille de bronze en relais par équipe pour l'équipe homme avec Nicolas RIO, 17^{ème} place en médium distance pour Isia BASSET, 20^{ème} place en médium distance pour Nicolas RIO.
- Championnats du Monde Juniors (Danemark) : Médaille de bronze en relais par équipe pour l'équipe homme avec Quentin MOULET, 16^{ème} place en Moyenne distance pour Quentin MOULET.
- Junior European Cup (France) : 2^{ème} place en sprint U18 pour Cécile Calandry, 3^{ème} place en longue distance U18 pour Cécile Calandry, 3^{ème} place en sprint U20 pour Quentin MOULET.

- Bilan du fonctionnement du pôle :

- Au moins 42 semaines annuelles, en entraînements biquotidiens d'un volume horaire allant de 12 à 20h.

En 2019, grâce à la formation de l'entraîneur sur la variabilité cardiaque, le suivi quotidien des sportifs du pôle engagé dans la démarche, a été amélioré grâce à une meilleure individualisation de l'entraînement. Cette individualisation a permis également une amélioration de la relation entraîneur/entraîné.

- 5 samedis des pôles en période hivernale
- 1 stage d'une semaine en Espagne commun aux 2 pôles France
- 2 mini-stages de 2/3 jours pour préparer les JWOC et les WOC

- Ces dernières années, le trésorier et le coordonnateur ont géré les finances du pôle avec économie et en définissant annuellement des priorités, afin de permettre d'anticiper la baisse des subventions provenant du ministère des sports. En effet la subvention allouée par Performance 2024 pour les pôles a diminué en 2019 de 40 %.

- **Le pôle France Relève de Clermont-Ferrand**

- L'effectif de 8 sportifs sur l'année scolaire 2018-2019 est passé à 7 en septembre 2019 (avec 5 sorties et 4 entrées), auquel il faut ajouter quelques partenaires d'entraînement.
- L'équipe d'encadrement est toujours étoffée : le coordonnateur, Simon Leroy, CTN, également entraîneur principal du pôle est soutenu dans l'entraînement par un préparateur physique (intervenant 60h annuellement en comptant également la préparation de 30 séances), un préparateur mental (effectuant environ 60 interventions annuelles).
Le staff médical est également présent et à l'écoute des sportifs du pôle : un kinésithérapeute et un médecin, nouveau venu dans le staff, et qui reprend en main le suivi médical des sportifs. Des réunions d'information (diététique, lutte contre le dopage) ont été réalisées en 2019.
- Bien qu'une sélection sur niveau de performance soit désormais effectuée à l'entrée en pôle, le groupe est encore hétérogène, avec des difficultés de mise en œuvre pour que les séances correspondent à chacun.
- Principaux résultats :
 - Championnats du Monde Juniors (Danemark) :
3 médailles pour Guilhem ELIAS,
Sélection et top 30 pour Alina PALCAU.
 - A la JEC (En Ardèche) : sélection pour les 7 membres du Pôle, médailles pour Quentin ANDRIEUX et Guilhem ELIAS, top 10 pour Alina PALCAU et Axel PANNIER.
- Bilan du fonctionnement du pôle :
 - 39 semaines annuelles. Les sportifs les plus assidus s'entraînent 10 fois par semaine dont la moitié de séances collectives.
 - 1 stage d'une semaine en Espagne commun aux 2 pôles France
 - 5 samedis Pôles
 - des mini-stages (2/3 jours) pour préparer les JWOC
 - une participation aux European University Orienteering Championships.
- Aspect financier : le soutien de la région Auvergne-Rhône-Alpes a été important en 2019 avec l'achat d'un nouveau véhicule fin 2019. Une aide importante également de la fédération à laquelle s'ajoute la subvention d'état permet au pôle France Relève d'avoir une bonne santé financière. La baisse de l'aide de la région n'est pas aussi importante que prévue et heureusement, car celle de l'état, répartie par Performance 2024, a diminuée de 40 %.
- L'implication des élus locaux et notamment d'Evelyne Camarroque, présidente du Pôle, est importante. Elle est vivement remerciée pour son investissement et son soutien au fonctionnement de la structure.

Il faut noter la bonne coordination entre les 2 pôles France lors des stages mutualisés et les entraînements du week-end en communs. L'effectif ainsi plus étoffé permet des mises en situations de confrontations indispensables à la progression des sportifs.

- **Le pôle Espoir de course d'orientation de Fontainebleau**

Implanté au CNSD.

- L'effectif sur l'année scolaire 2018-2019, étaient de 9 internes et 2 externes, 5 orienteurs en CO à pied et 6 en CO à VTT. Début 2019, arrêt d'une orienteuse pour raison médicale et arrêt de la CO pour un orienteur. A la rentrée de Septembre 2019, 5 internes et 1 externe, dont 5 orienteurs en CO à pied et 1 en CO à VTT.
- Le pôle espoir est bien soutenu par la DRJSCS et la région d'Ile-de-France. Dans le cadre du PPF et de la convention d'objectif, le pôle a encore été soutenu financièrement en 2018 par la fédération. En 2019, suppression de l'aide de l'état. La FFCO a participé seule pour un tiers de l'aide précédente.
- Pour la surveillance médicale réglementaire, le pôle bénéficie du plateau médical technique au CNSD.
- L'entraîneur coordonnateur du pôle est soutenu par 2 entraîneurs suppléants, un préparateur mental.
- Le pôle est en activité sur toute la période scolaire : 142 séances d'entraînements en 2019, 1 stage de préparation physique à Prémanon, en février, 3 jours de stage en CO à VTT en avril 2019 et 1 stage en république Tchèque début juillet.
- Un jeune entré au pôle a été sélectionné dans le groupe France moins de 18.

VII. BILAN DU GROUPE FRANCE CO À VTT

La CO à VTT a perdu la reconnaissance de haut niveau, ne rentrant pas dans les critères du ministère en 2017 (au moins 30 nations en moyenne sur l'olympiade précédente sinon, être au moins 4^{ème} nation en moyenne sur l'olympiade). Pour autant, la fédération continue à accompagner ses équipes de France en CO à VTT sur les championnats internationaux. L'activité du groupe France CO à VTT a encore été importante cette année 2019.

La CO à VTT est un levier de développement en France et cela passe aussi par la visibilité et l'émulation créée grâce aux sportifs des équipes de France qui gravissent régulièrement, comme le témoignent encore les résultats de 2019, les marches des podiums européens et mondiaux.

- La saison 2019 a été une saison dense en stages et compétitions internationales organisés et encadrés par André Hermet, CTS responsable des équipes de France de CO à VTT et entraîneur principal assisté de 2 bénévoles, Michel Denaix et Joël Poirette.
 - 1 week-end haut niveau CO à VTT, 2 jours à Auxerre.
 - 5 week-ends de sélection sur les courses fédérales entre avril et août 2019.
 - 1 stage senior et junior de préparation aux Championnats du monde, 8 jours, du 15 au 22 avril au Danemark.
 - Les championnats d'Europe senior, 6 jours du 5 au 10 juin à Wrocław (Pologne).
 - 1 stage junior et jeune de préparation aux Championnats du monde et d'Europe, 8 jours du 1er au 8 juillet en République Tchèque.
 - Les championnats du monde senior et junior, 10 jours du 26 juillet au 4 août au Danemark.
 - La coupe du monde senior et championnats d'Europe juniors et jeunes en Allemagne, 6 jours du 1er au 6 octobre 2019.
- **Nombre de jours en groupe France CO à VTT (stages et compétitions)**

	2017	2018	2019
COVTT	58	31	46

- **Rang de la France en CO à VTT**

2015	5 ^{ème} nation
2016	5 ^{ème} nation
2017	7 ^{ème} nation
2018	6 ^{ème} nation
2019	5^{ème} nation

Avec 2 médailles, en Argent et en bronze, la France retrouve le 5^{ème} rang mondial derrière la Russie, la Grande Bretagne, la république Tchèque et la Finlande. C'est un très bon résultat pour l'équipe de France depuis la perte de la reconnaissance de haut niveau et l'absence de toutes les aides ministérielles aux sportifs de haut niveau.

- Les principaux résultats en senior et junior:
 - Championnats du monde au Danemark : Baptiste Fuchs, Argent en Longue distance et Yoann Courtois, Bronze en sprint,
 - Championnats d'Europe en Pologne : Constance Devillers, 6^{ème} en Mass start.
 - Championnats du monde junior au Danemark : Lilou Pauly, Or en sprint, Marine Denoual, Argent en Longue distance.

Les équipes de France juniors et jeunes ramènent 3 médailles des championnats d'Europe.

En CO à VTT, La France est reconnue à l'internationale pour sa formation de performance chez les jeunes.

VIII. LA PREVENTION ET LA PROTECTION DES SPORTIFS DE HAUT NIVEAU

Se référer aux rapports du médecin fédéral et du médecin coordonnateur de la SMR.



MINISTÈRE CHARGE DES SPORTS

Fédération Française de
Course d'Orientation

Bilan annuel du médecin coordonnateur de la surveillance médicale réglementaire (SMR) – 2019

Médecin coordonnateur de la SMR :
Dr Catherine CHALOPIN Catherine.chalopin@ffcorientation.fr

Rappel du contexte

Conformément à l'article R 231-4 du code du sport, l'instance dirigeante compétente de la fédération sportive désigne, un **médecin chargé de coordonner les examens requis dans le cadre de la surveillance médicale particulière** des sportifs inscrits sur la liste des sportifs de haut niveau et dans les filières d'accès au sport de haut niveau (espoirs notamment).

Il a notamment la charge de **recevoir et d'analyser les résultats** (art R.231-9 du code du sport) de l'ensemble des examens pratiqués dans le cadre de cette surveillance médicale définie aux articles A 231-3 à A 231-7 du code du sport.

Au vu de cette surveillance, il peut **établir**, le cas échéant, un **certificat de contre-indication à la participation aux compétitions sportives** au vu des résultats de la surveillance médicale (art L.231-3 du code du sport).

Enfin il lui appartient de **dresser un bilan de l'action relative à la surveillance médicale** des sportifs de haut niveau et inscrits dans les filières d'accès au sport de haut niveau (espoirs notamment).

Ce bilan annuel fait état des modalités de mise en oeuvre et de la synthèse des résultats collectifs de cette surveillance. Il est présenté par le médecin coordonnateur de la surveillance médicale réglementaire (SMR) à chaque assemblée générale fédérale et adressé par la fédération au ministre chargé des sports (art R.231-10 du code du sport).

Le présent document devra être retourné par voie électronique au bureau DSB2 avant le 14 février 2020 à gilles.einsargueix@jeunesse-sports.gouv.fr

Ce document dispense les fédérations de répondre à l'enquête LOLF pour l'indicateur 5-1

I-Observance de la SMR :

POPULATION suivie (1 novembre 2018-30 octobre 2019)	SHN	% de suivi	Collectif national	% de suivi	Espoirs	% de suivi	Autre population suivie (12 groupe-18 et 21 groupe VTT-O)	% de suivi
Nombre d'inscrits sur LM (hors reconversion)	23		9		23		0 (non LM 33)	
Nombre d'inscrits ayant satisfait à l'ensemble du bilan réglementaire	23	100%	9	100%	22	96%	30	91%
Nombre d'inscrits n'ayant satisfait qu'à une partie du bilan réglementaire	0	0%	0	0%	1	4%	0	0%
Absence de suivi	0	0%	0	0%	0	0%	3	9%

Pour les SHN, les 2 sportifs ne participant plus aux regroupements et compétitions avec les équipes de France n'ont pas réalisé de surveillance médicale réglementaire particulière.

1 sportif en liste Espoir n'a réalisé que le 1^o bilan de la surveillance médicale réglementaire et a arrêté la pratique de haut-niveau en raison de l'incompatibilité de la poursuite de ses études avec le haut-niveau.

3 sportifs du groupe national VTT-O n'ont pas pu concilier leur vie professionnelle ? et la pratique du haut-niveau et n'ont pas fait leur surveillance médicale réglementaire.

II-Structuration

La fédération a-t-elle mise en place un secrétariat médical dédié ? OUI NON

Si oui, préciser :

Temps plein

Temps partiel : h/sem.

o La fédération est-elle dotée d'un logiciel de suivi médical ? NON

Les résultats de la SMR sont-ils transmis à l'IRMES ? OUI NON

L'IRMES n'a jamais pris contact en ce sens avec la fédération.

III-ANOMALIES ET PATHOLOGIES DETECTEES DANS LE CADRE DE LA SMR

Est considéré comme anomalie, toute **pathologie** confirmée ayant nécessité un bilan complémentaire et/ou une prise en charge thérapeutique et/ou une contre indication temporaire ou définitive à la pratique sportive.

Sont exclues :

-les variations et les modifications non significatives ou « physiologiques » des paramètres cliniques, biologiques ou autres ;

-les pathologies survenues ou détectées préalablement à la réalisation des examens de la SMR.

Appareil cardiovasculaire :

• Nombre et type de pathologies détectées : 2 anomalies mineures sur l'ECG de repos annuel ont nécessité des examens complémentaires par un cardiologue

Appareil Respiratoire :

▪ Nombre et type de pathologies détectées : 2 asthmes déjà traités et retrouvés lors de la SMR

Bilan psychologique :

▪ Nombre et type de pathologies détectées : 1 asthénie

Bilan diététique ou nutritionnel :

▪ Nombre et type de pathologies détectées : 0

Bilan ORL :

- Nombre et type de pathologies détectées : **0**

Bilan ophtalmologique :

- Nombre et type de pathologies détectées : 1 dyschromatopsie (déjà connue)

Autres :

- Nombre et type de pathologies : 1 maladie thyroïdienne suivie et traitée depuis 8 ans

IV-CONTRE-INDICATIONS PRONONCEES DANS LE CADRE DE LA SMR

Il est rappelé que la non-réalisation de la SMR ne peut pas être considérée comme une contre-indication médicale. Elle peut conduire à une sanction administrative ou disciplinaire et non pas « d'une contre indication administrative », terme impropre qui porte à confusion avec une véritable contre indication médicale.

Anomalie	Nombre de cas ayant donné lieu à une contre-indication temporaire	Nombre de cas ayant donné lieu à une contre-indication définitive
	0	0

V-Conclusions sur la mise en place de la SMR 2019

Ce dispositif de surveillance médicale réglementaire mis en place à la FFCO est bien accepté par l'ensemble des sportifs. Si besoin des examens complémentaires sont réalisés sous la responsabilité du médecin examinateur suite à la visite médicale, cela permet un meilleur suivi médical de proximité.

Pour les SHN majeurs, le 2° bilan est un auto-questionnaire de santé qui a été révisé et qui est ainsi plus efficace. Cet auto-questionnaire est ensuite renvoyé au médecin coordonnateur pour analyse et permet de faire le point avec le sportif sur sa santé avant les compétitions majeures.

Ce dispositif a été apprécié pour les nombreux SHN effectuant leur 2° partie de saison sportive à l'étranger.

PARTIE 2



DOCUMENTS FINANCIERS



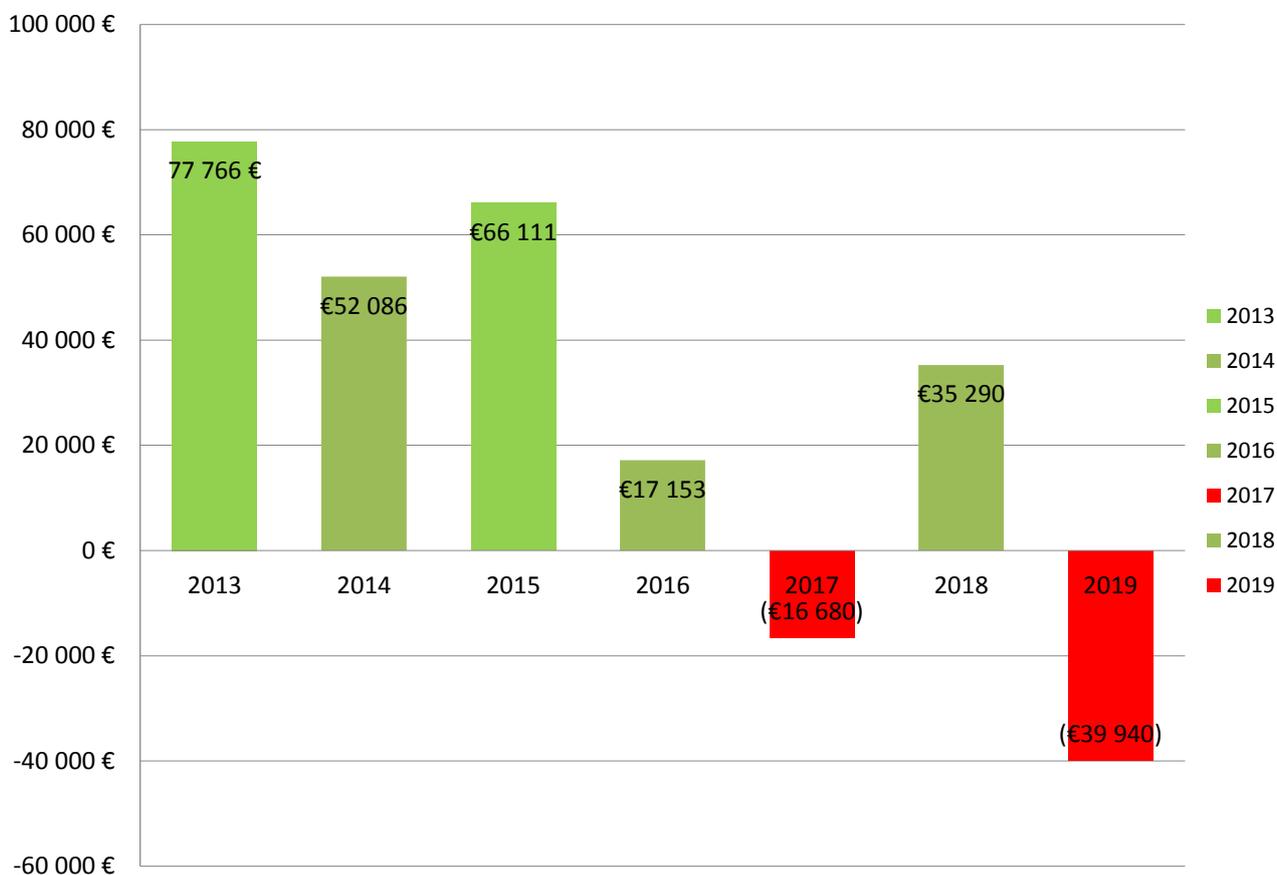
L'exercice 2019 ressemble en grande partie à celui de 2018. C'est la provision pour risque qui explique ce résultat négatif. Cette provision concerne le litige avec SEVANOVA. Il s'agit des sommes déjà engagées pour le développement du nouveau site internet.

Notre objectif est évidemment de récupérer un maximum de ces 78 861 € sur 2020. La procédure est en cours, mais elle prend du temps.

Même si ce déficit peut paraître important au regard des exercices précédents, il convient de le relativiser :

- en rapport avec le montant du budget global de la FFCO,
- en rapport avec le résultat des exercices précédents depuis ma prise de fonction en tant que trésorier (cf. schéma ci-dessous),
- il ne s'agit que d'un déficit ponctuel qui ne résulte pas d'un problème structurel. Le résultat courant sans la provision serait excédentaire de 38 921 €.

Résultats exercices antérieures



II. ANALYSE DES RECETTES

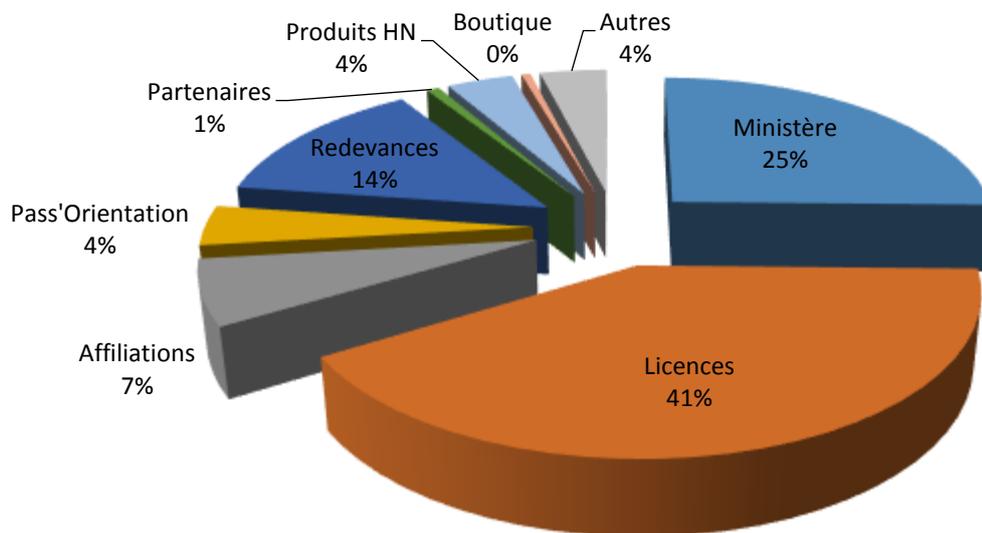
(document de référence : Compte de résultat FFCO 2019)

	Réalisé 2019	Prévisionnel 2019	Variation/Prévisionnel	Réalisé 2018	Variation/Réalisé 2018
Recettes hors fonds dédiés	1 089 025 €	1 140 933 €	-4,5%	1 082 566 €	0,6%
Ministère	275 669 €	275 669 €	0,0%	290 954 €	-5,3%
Licences	446 840 €	485 664 €	-8,0%	445 857 €	0,2%
Affiliations	73 726 €	73 000 €	1,0%	72 424 €	1,8%
Pass'Orientation	45 564 €	47 000 €	-3,1%	46 748 €	-2,5%
Redevances Fédérales	149 059 €	160 000 €	-6,8%	131 913 €	13,0%
Partenariat	8 064 €	10 000 €	-19,4%	12 096 €	-33,3%
Produits HN	42 036 €	23 000 €	82,8%	33 895 €	24,0%
Boutique	5 772 €	8 000 €	-27,9%	8 477 €	-31,9%
Autres	42 295 €	58 600 €	-27,8%	40 202 €	5,2%

Maintien des recettes par rapport à 2018 (+0,6 %). La baisse des recettes ministérielles (-5,3 %) a été compensée par l'augmentation des recettes concernant les redevances fédérales (+13 %)

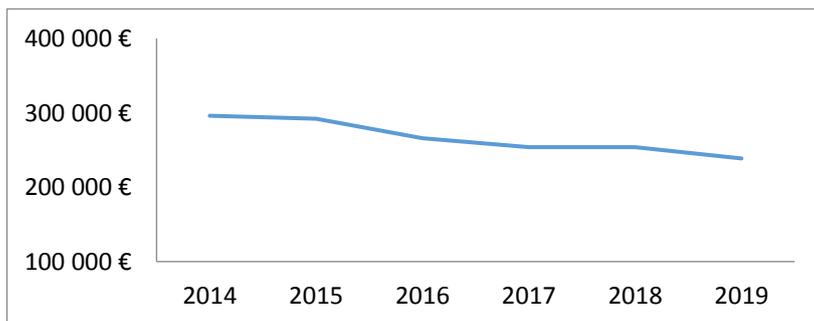
Les 2 plus importantes sources de financement de la FFCO restent :

- les licences (41 % des recettes totales),
- la subvention ministérielle (25 %).



Subvention Ministère

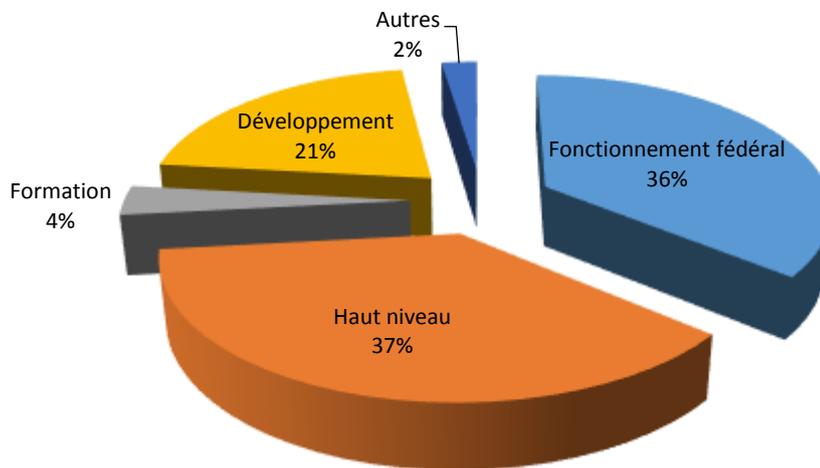
	2018	2019
MS	253 954 €	238 669 €
CNOSF	37 000 €	37 000 €



III. ANALYSE DES DEPENSES

(document de référence : Compte de résultat FFCO 2019)

	Réalisé 2019	Prévisionnel 2019	Variation/ Prévisionnel 2019	Réalisé 2018	Variation/ Réalisé 2018
Dépenses hors fonds dédiés	1 128 963 €	1 140 933 €	-1,0%	1 047 276 €	7,8%
Fonctionnement fédéral	381 781 €	390 533 €	-2,2%	377 056 €	1,3%
Haut niveau	425 421 €	452 900 €	-6,1%	390 618 €	8,9%
Formation	41 038 €	47 200 €	-13,1%	36 445 €	12,6%
Développement	256 657 €	226 300 €	13,4%	218 346 €	17,5%
Autres	24 066 €	24 000 €	0,3%	24 811 €	-3,0%



Fonctionnement fédéral

		Réalisé 2018	Prév 2019	Réalisé 2019	Réalisé 2018	Prév 2019	Réalisé 2019
		Recettes	Recettes	Recettes	Dépenses	Dépenses	Dépenses
TOTAL		1 082 566,37 €	1 140 933,00 €	1 089 024,78 €	1 047 276,46 €	1 140 933,00 €	1 128 964,76 €
A- Fonctionnement fédéral		571 730,86 €	611 181,00 €	573 192,08 €	377 055,84 €	390 533,00 €	381 780,86 €
A1	Frais statutaires	5 409,48 €	5 517,00 €	6 513,32 €	90 944,01 €	96 033,00 €	106 518,73 €
A1A	Frais d'AG			192,05 €	5 329,07 €	6 000,00 €	6 278,98 €
A1B	Structuration fédérale	4 967,00 €	4 967,00 €	5 098,61 €	6 553,17 €	9 033,00 €	4 574,69 €
A1C	Fonctionnement comité et bureau directeur	367,48 €		1 078,66 €	17 763,11 €	19 000,00 €	21 463,03 €
A1D	Fonctionnement DTN		550,00 €		12 162,03 €	12 000,00 €	10 513,60 €
A1E	Commissaire aux comptes et expert comptable				16 728,80 €	17 000,00 €	17 736,80 €
A1F	Adhésion IOF et CNOSF				6 043,00 €	6 000,00 €	8 346,00 €
A1G	Edition de CO mag (revue fédérale officielle)	75,00 €		144,00 €	26 364,83 €	27 000,00 €	37 605,63 €
A1H	Frais fonctionnement Club France						
A2	Fonctionnement général	- €	- €	- €	41 426,84 €	42 000,00 €	40 433,29 €
A2A	Abonnements, documentation générale				359,01 €	500,00 €	
A2B	Matériel de bureau				831,06 €	1 000,00 €	759,65 €
A2C	Fourniture de bureau				2 406,51 €	2 500,00 €	741,47 €
A2D	Reprographie (location et usage dont entretien)				5 966,52 €	6 000,00 €	3 068,76 €
A2E	Assurance membres (MAIF)				30 738,70 €	31 000,00 €	31 003,41 €
A2F	Conseil juridique				1 125,04 €	1 000,00 €	4 860,00 €
A2G	Evenements exceptionnels						
A3	Frais de siège	1 292,95 €	- €	548,57 €	196 802,54 €	201 500,00 €	187 166,58 €
A3A	Salaires et charges			496,67 €	165 157,99 €	168 000,00 €	154 981,21 €
A3B	Indemnités des CTS				11 550,00 €	11 000,00 €	11 550,00 €
A3C	Local charges copropriété	1 248,60 €			0,00 €	2 000,00 €	1 694,96 €
A3D	Taxe foncière				3 479,00 €	3 500,00 €	3 537,00 €
A3E	Assurance locaux				833,74 €	1 000,00 €	841,71 €
A3F	Travaux et entretien des locaux				6 939,94 €	7 000,00 €	6 928,23 €
A3G	EDF-GDF				1 642,14 €	1 500,00 €	1 218,86 €
A3H	Affranchissement	44,35 €		51,90 €	1 811,19 €	2 000,00 €	1 145,40 €
A3I	Téléphonie et internet				5 388,54 €	5 500,00 €	5 269,21 €
A4	Licences affiliations	565 028,43 €	605 664,00 €	566 130,19 €	47 882,45 €	49 000,00 €	47 662,26 €
A4A	Affiliations + membres associés	72 423,51 €	73 000,00 €	73 725,96 €			
A4B	Licences	445 857,09 €	485 664,00 €	446 839,87 €		48 000,00 €	46 838,31 €
A4C	Pass'O	46 747,83 €	47 000,00 €	45 564,36 €	47 882,45 €	1 000,00 €	823,95 €
A5	Fonctionnement des commissions	- €	- €	- €	- €	2 000,00 €	- €
A5A	Commission de discipline					1 000,00 €	
A5B	Commission anti dopage					1 000,00 €	

- **Fonctionnement comité directeur + Structuration fédérale (A1C+A1B) : 26 037 €.** Il s'agit de l'ensemble des remboursements de frais des membres du comité directeur. Cette dépense est stable.
- **Charges du personnel :** En ce qui concerne les dépenses de personnel, on observe une diminution en 2019 en raison :
 - du départ de votre chargée de communication à fin octobre 2019 (avec rupture conventionnelle et après une assez couteuse et longue période de maladie, vu le maintien du salaire assuré par la FFCO) ;
 - de la baisse de l'ordre de 6 points des cotisations URSSAF à salaire constant (mesure nationale pour tous les employeurs).

Les indemnités de sujétions DTN/CTS demeurent stables à 11 000 €. Aucune information n'a été communiquée à votre DTN au sujet des éventuelles charges « RAFP » à payer sur ces indemnités ; par prudence 5% du montant net versé ont été pris en charges en 2019 et s'ajoutent au même montant déjà constaté fin 2018.

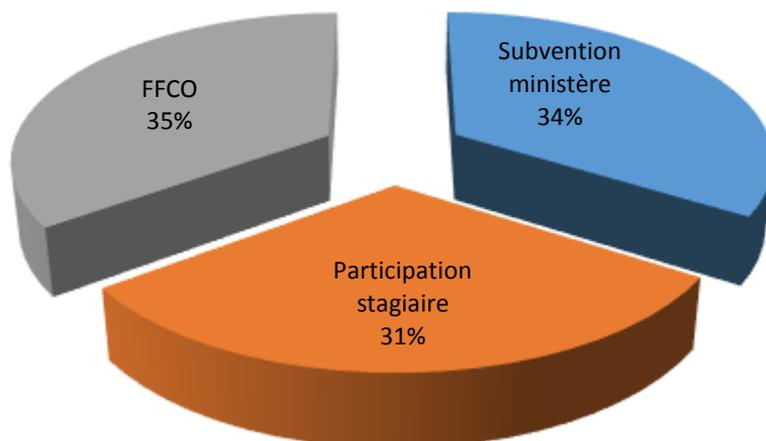
L'effectif équivalent temps plein a diminué un peu cette année à 4,88 contre 4,99 l'an passé (ce chiffre est impacté par les heures payées aux animateurs O'CAMP d'une part et aux vacances médicales d'autre part, Dr. Chalopin compris).

L'abattement taxe sur les salaires qui avait été rehaussé avec la mise en place du CICE, n'a pas été remis en cause malgré la disparition de ce dispositif. Par conséquent, la FFCO continue à ne pas payer cette taxe en 2019.

Formation

		Réalisé 2018	Prév réactualisé 2019	Réalisé 2019	Réalisé 2018	Prév réactualisé 2019	Réalisé 2019
B- Formation		21 902,04 €	29 283,00 €	26 636,40 €	36 445,55 €	47 200,00 €	41 038,46 €
B1	Formation fédérale Continue	7 333,00 €	2 333,00 €	3 679,40 €	14 915,92 €	10 000,00 €	8 407,04 €
	B1C Séminaire éducateurs	1 000,00 €			4 054,13 €		121,88 €
	B1D Séminaire pôle technique des compétitions	5 333,00 €	1 000,00 €		10 861,79 €	4 000,00 €	826,47 €
	B1E Séminaire pôle administratif et logistique	1 000,00 €	1 333,00 €	3 679,40 €		6 000,00 €	7 458,69 €
B2	Formation fédérale Initiale	10 544,04 €	11 000,00 €	12 432,00 €	16 167,88 €	28 200,00 €	20 805,23 €
	B2A Educateurs	1 500,00 €	3 500,00 €	5 368,00 €	1 433,09 €	9 200,00 €	6 815,72 €
	B2B Pôle technique des compétitions	2 544,04 €	3 000,00 €	4 564,00 €	10 387,33 €	8 000,00 €	11 302,96 €
	B2C Pôle administratif et logistique des compétitions	6 500,00 €	4 500,00 €	2 500,00 €	4 347,46 €	11 000,00 €	2 686,55 €
B3	Autres formations	- €	- €	0,00 €	64,80 €	0,00 €	202,80 €
	B3A Contenus et matériels						
	B3B Collaborations diverses				64,80 €		202,80 €
B4	Formation professionnelle	4 025,00 €	15 950,00 €	10 525,00 €	5 296,95 €	9 000,00 €	11 623,39 €
	B4A CQP	4 025,00 €	14 000,00 €	8 575,00 €	4 338,76 €	6 000,00 €	8 906,29 €
	B4B CTS		1 950,00 €	1 950,00 €	958,19 €	3 000,00 €	2 717,10 €
	B4C Personnels FFCO						

La subvention du ministère (13 950 €) n'est plus la source de financement majoritaire des dépenses de formation. Les recettes stagiaires du CQP amènent dont voici la répartition :



Haut Niveau

	Réalisé 2018	Prév réactualisé 2019	Réalisé 2019	Réalisé 2018	Prév réactualisé 2019	Réalisé 2019
C - Haut niveau	268 349,13 €	251 269,00 €	269 755,23 €	390 617,60 €	452 900,00 €	425 421,37 €
C1 Filière	30 000,00 €	18 000,00 €	18 000,00 €	45 000,00 €	31 000,00 €	31 000,00 €
C1A Pôle France Loire	16 000,00 €	9 600,00 €	9 600,00 €	22 000,00 €	15 600,00 €	15 600,00 €
C1B Pôle espoir Fontainebleau	2 000,00 €			6 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €
C1C Pôle France Relève Clermont	12 000,00 €	8 400,00 €	8 400,00 €	17 000,00 €	13 400,00 €	13 400,00 €
C1D						
C1E						
C2 Compétitions	78 358,40 €	61 300,00 €	61 300,00 €	132 228,06 €	130 600,00 €	114 835,28 €
C2A Seniors pied	48 358,40 €	36 800,00 €	36 800,00 €	59 978,83 €	52 700,00 €	49 300,99 €
C2B Juniors pied	18 000,00 €	12 500,00 €	12 500,00 €	20 740,59 €	22 500,00 €	21 927,30 €
C2C GF-18 pied	12 000,00 €	12 000,00 €	12 000,00 €	13 400,58 €	17 900,00 €	13 745,07 €
C2D CO VTT				38 108,06 €	37 500,00 €	29 861,92 €
C2E CO Ski						
C3 Stages et week-end	103 536,73 €	115 300,00 €	125 536,23 €	121 619,18 €	200 400,00 €	165 905,51 €
C3A Seniors pied	68 505,73 €	63 600,00 €	74 524,23 €	72 937,43 €	105 600,00 €	89 985,95 €
C3B Juniors pied	16 715,00 €	25 300,00 €	25 862,00 €	20 252,91 €	34 700,00 €	27 504,26 €
C3C GF-18 pied	17 417,00 €	20 900,00 €	20 659,00 €	25 737,37 €	32 600,00 €	28 242,12 €
C3D CO VTT	899,00 €	4 000,00 €	4 491,00 €	2 691,47 €	26 000,00 €	20 173,18 €
C3E Détection		1 500,00 €			1 500,00 €	
C4 Suivi médical	19 454,00 €	19 669,00 €	27 369,00 €	40 714,36 €	43 400,00 €	65 312,22 €
C4A Suivi réglementaire des HN Elite	1 610,00 €	1 825,00 €	3 025,00 €	2 825,63 €	3 600,00 €	2 935,55 €
C4B Suivi réglementaire autres	1 344,00 €	1 344,00 €	1 344,00 €	4 663,41 €	6 300,00 €	3 821,62 €
C4C Encadrement sanitaire des équipes de France	16 500,00 €	16 500,00 €	16 500,00 €	33 225,32 €	33 500,00 €	31 520,32 €
C4D Coordination SMR			6 500,00 €			27 034,73 €
C5 Aide aux sportifs	37 000,00 €	37 000,00 €	37 000,00 €	51 056,00 €	47 500,00 €	47 449,00 €
C5A Aides personnalisées	37 000,00 €	37 000,00 €	37 000,00 €	37 000,00 €	37 000,00 €	37 000,00 €
C5B Aides fédérales				13 610,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €
C5C Cartes 12/25				446,00 €	500,00 €	449,00 €
C6 Coordination HN			550,00 €			919,36 €

Je me répète chaque année, mais je félicite une nouvelle fois la gestion exemplaire des cadres techniques de la FFCO concernant les dépenses du HN. Nous constatons donc un écart de - 6 % avec le prévisionnel 2019.

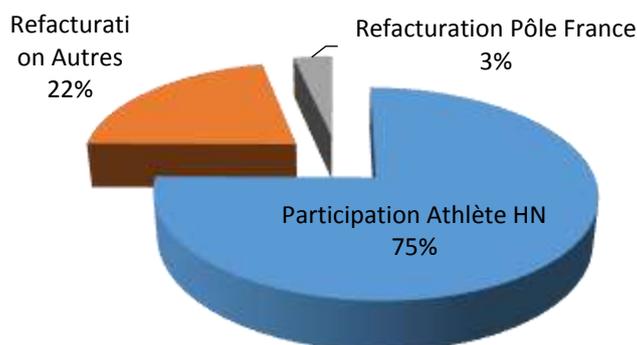
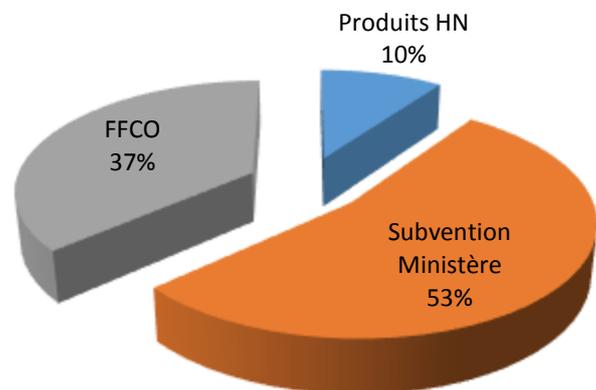
Les dépenses du Haut-Niveau sont également fluctuantes d'un exercice sur l'autre en fonction du nombre de compétitions, des pays d'accueil et du type de transports / hébergements retenus. En 2019, ces dépenses sont en forte hausse (9 % pour environ 35 000 € par rapport à 2018).

Les sources de financement restent proportionnellement stables mais la convention d'objectif avec le ministère est annuelle et les prévisions ne sont pas forcément très optimistes.

Les sources de financement des dépenses du Haut Niveau sont les suivantes :

Source de Financement du HN	2019
Subvention Ministère	227 719 €
Produits HN	42 036 €
FFCO	155 666 €
Total des dépenses	425 421 €

Le détail des produits HN est le suivant :



Développement

	Réalisé 2018	Prév réactualisé 2019	Réalisé 2019	Réalisé 2018	Prév réactualisé 2019	Réalisé 2019
D - Développement et Promotion de l'activité	218 086,72 €	247 200,00 €	216 286,49 €	218 346,06 €	226 300,00 €	256 657,86 €
D1 Jeunes	43 712,00 €	44 500,00 €	28 997,00 €	59 264,27 €	61 800,00 €	39 320,71 €
D1A Projets Jeunes - CN des Ecoles de CO	8 552,00 €	8 000,00 €	8 072,00 €	19 686,17 €	16 000,00 €	18 200,00 €
D1B Projets Jeunes - RDE/SLE	7 500,00 €	7 500,00 €	7 500,00 €	8 557,00 €	14 800,00 €	5 213,20 €
D1C O Camp	27 660,00 €	29 000,00 €	13 425,00 €	31 021,10 €	31 000,00 €	15 907,51 €
D2 Santé	6 500,00 €	6 500,00 €	0,00 €	26 905,68 €	28 500,00 €	593,81 €
D2A Développement des activités santé				1 520,79 €	1 000,00 €	593,81 €
D2B Structuration médicale	6 500,00 €	6 500,00 €		25 384,89 €	27 500,00 €	
D3 Développement des clubs	- €	- €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D3A Création de clubs						
D3B Labellisation des clubs						
D4 Développement des raids	- €	- €	- €	- €	- €	- €
D4A Accompagnement des raids orientation						
D4B Labellisation de raids multisports						
D4C Soutien de raids multisports						
D5 CO Ski	- €	- €	- €	- €	0,00 €	0,00 €
D5A Accompagnement de la CO à ski						
D6 O Précision	- €	- €	- €	- €	0,00 €	0,00 €
D6A Accès public handicapés						
D7 Communication	- €	- €	238,80 €	18 280,87 €	26 000,00 €	106 714,75 €
D7A Frais divers (presse et médias)				4 507,72 €	6 000,00 €	4 131,76 €
D7B Site web				3 419,28 €	10 000,00 €	97 815,48 €
D7C Outils de communication			238,80 €	10 290,82 €	10 000,00 €	4 495,17 €
D7D Club France Investissement				63,05 €		272,34 €
D8 Relations Clubs et extérieures	2 139,34 €	5 000,00 €	10 671,13 €	15 130,95 €	14 500,00 €	12 338,90 €
D8A Relations avec CD/Ligues/clubs	237,32 €		846,52 €	438,44 €	1 000,00 €	940,00 €
D8B Relations internationales	1 902,02 €	5 000,00 €	7 775,19 €	13 404,17 €	12 000,00 €	10 867,21 €
D8C Relations avec fédérations affinitaires			2 049,42 €	1 013,42 €	1 000,00 €	293,12 €
D8D Relations avec autres institutions				274,92 €	500,00 €	238,57 €
D8E Protocole international						
D9 Equipements sportifs	13 200,00 €	13 200,00 €	13 200,00 €	22 378,03 €	24 000,00 €	23 451,44 €
D9A Cartographie HN	11 500,00 €	11 500,00 €	11 500,00 €	19 650,00 €	20 000,00 €	19 814,68 €
D9B Normalisation et contrôle	500,00 €	500,00 €	500,00 €	252,98 €	1 500,00 €	1 284,99 €
D9C Référencement	1 200,00 €	1 200,00 €	1 200,00 €	2 475,05 €	2 500,00 €	2 351,77 €
D10 Événementiels	131 962,67 €	160 000,00 €	149 343,90 €	49 247,60 €	44 500,00 €	39 399,99 €
D10A Redevances groupe national	94 236,82 €	120 000,00 €	108 933,65 €	13 082,61 €	6 000,00 €	6 068,86 €
D10B Redevances CN	37 675,85 €	40 000,00 €	40 125,04 €			37,81 €
D10C Expertises	50,00 €		285,21 €	24 145,43 €	26 000,00 €	20 953,17 €
D10D Événements internationaux				3 628,76 €	4 000,00 €	1 535,04 €
D10E Récompenses				8 390,80 €	8 500,00 €	10 805,11 €
D11 Partenariats commerciaux	12 096,00 €	10 000,00 €	8 064,00 €	19 892,87 €	20 000,00 €	31 151,78 €
D11A Partenaire						
D11B Partenaire équipementier CO pédestre	12 096,00 €	10 000,00 €	8 064,00 €	19 892,87 €	20 000,00 €	31 151,78 €
D11C Partenaire équipementier CO VTT						
D11D Autres partenaires						
D11E Recettes publicitaires						
D11F Séminaire d'entreprise						
D12 Boutique	8 476,71 €	8 000,00 €	5 771,66 €	7 245,79 €	7 000,00 €	3 686,48 €
D12A Matériel de poinçonnage électronique (vente)	1 097,34 €	1 000,00 €	485,10 €			
D12B Matériel d'organisation de course (location)	2 418,90 €	2 500,00 €	3 434,20 €	2 071,70 €	2 000,00 €	2 197,20 €
D12C Divers boutique	4 960,47 €	4 500,00 €	1 852,36 €	5 174,09 €	5 000,00 €	1 489,28 €

Dans sa globalité, ce poste, à hauteur de 256 657 €, est en hausse de 17,5 %. Mais du fait de la provision SEVANOVA, on peut considérer qu'il est en baisse de 40 000 € du à 2 choses : la réduction du volume financier de O'Camp (15 000 €) et le transfert de charges de la structuration médicale (D2B) en coordination SMR (C4D) pour 25 000 €.

Il est à noter sur les postes suivants :

- Communication :

Nous retrouvons la provision pour le risque SEVANOVA de 78 861 € en D7B. Sur cette ligne, nous retrouvons également les frais de maintenance du site web actuel.

S'ajoute également une dépense de 6 600 € pour développer des nouveaux modules sur le site actuel. Cette dépense n'était pas prévue, c'est une conséquence directe du litige nous opposant à SEVANOVA.

- Événementiels :

Redevances D10A : bon niveau de redevances grâce notamment à la bonne affluence sur O'France 2019. Cette recette est souvent le reflet du résultat global de l'exercice global de la FFCO.

IV. ANALYSE DU BILAN

(document de référence : bilan SOPRECA)

Pour terminer ce rapport 2019, vous trouverez les derniers indicateurs tirés du bilan. Il permet de visualiser des données importantes afin de se faire une idée de la qualité de la gestion de notre fédération :

Fond de Roulement :

Le fond de roulement est le véritable socle financier sur lequel repose les comptes de la FFCO. Il correspond à la somme des capitaux propres et des provisions sous déduction de l'actif net immobilisé.

Au 31 décembre 2019, il s'élève à 481 327 € ce qui correspond à 153 jours (5 mois) du fonctionnement fédéral dans sa globalité. Il se retrouve intégralement dans la trésorerie en caisse à cette date, traduisant une santé financière très saine.

Trésorerie :

Il s'agit des moyens financiers immédiatement disponibles.

Au 31 décembre 2019, elle s'élève à 580 850 € ce qui correspond à 184 jours (environ 6 mois) du fonctionnement fédéral dans sa globalité. Le niveau de la trésorerie nous assure raisonnablement contre les aléas. En augmentation d'environ 70 000 €, cette situation s'explique principalement de 2 manières :

- une baisse des créances clients en rapport avec un maintien des dettes fournisseurs (cf. schéma ci-dessous),
- un résultat courant de l'exercice excédentaire (hors provision pour risque).

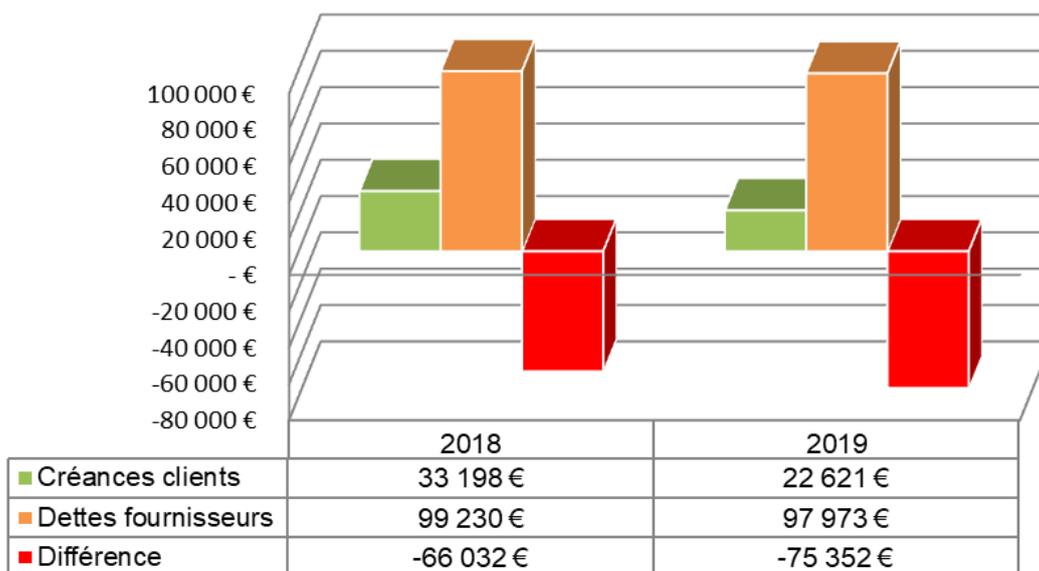
Créances clients :

C'est l'argent qui est dû à la fédération.

Dettes fournisseurs :

C'est l'argent que la fédération doit à ses prestataires, essentiellement constitué des factures fournisseurs.

Situation au 31/12/19



V. PERSPECTIVES 2020

(document de référence : Budget Prévisionnel 2020 réactualisé)

Avant d'aborder les perspectives 2020, il est à noter qu'aucun événement important n'est survenu entre la date de clôture de l'exercice 2019 et la date de l'établissement du présent rapport.

Recettes significatives

- *Subvention ministérielle* : Comme l'an passé, nous sommes fixés sur la somme que nous toucherons en 2020 :
 - 50 000 € dans le cadre d'une convention pluri-annuel d'objectifs (CPO) concernant la formation, les jeunes, la structuration fédérale.
 - 229 000 € dans le cadre d'une convention d'objectifs annuel concernant le Haut Niveau.

Le total de 279 000 € est en légère hausse de 1,2 %

- *Licences* : le taux de base augmente de 1,5 % en 2020. Vu les premières tendances de l'année 2020, j'ai revu à la baisse la prévision de recettes pour les licences à 460 000 €.
- *Redevances fédérales* : Celle-ci devrait être stable en 2020 grâce aux courses du groupe A prévues cette année, notamment avec la convention signée avec le CDCO 01 pour l'organisation de la OO'Cup. Cela augure d'un résultat excédentaire au vu de la stabilité de nos dépenses.
- *Partenaires* : Il est à noter le nouveau partenariat signé avec la MAIF pour une somme globale de 14 500 € (D11A).
- *Agence Nationale du Sport* : 20 000 € d'aides de l'Agence Nationale du Sport prévus pour l'instruction des dossiers de subventions ex-CNDS (A1B).

Conclusion

Le budget prévisionnel réactualisé 2020 s'élève à 1 133 233 €, stable par rapport au compte de résultat 2019 (+ 0,5%).

ANNEXE au rapport sur la situation financière de la fédération

Proposition d'affectation du résultat 2019

Après prise en compte du déficit de 39 939,98 € pour l'exercice clos le 31/12/2019 et d'un report à nouveau créateur de 110 184,78 €, formant un total affectable de 70 244,80 €, il est proposé de reporter à nouveau la totalité de cette somme.



COMPTE DE RESULTAT

Compte de Résultat 2019 - FFCO							
CHARGES	2018	2019	PRODUITS	2018	2019		
A - Fonctionnement fédéral	377 055,84		381 780,86	A - Fonctionnement fédéral	571 730,86		573 192,08
Fonctionnement comité et bureau directeur	17 763,11	21 463,03		Fonctionnement comité et bureau directeur	367,48	1 078,66	
Autres frais statutaires	73 180,90	85 055,70		Autres frais statutaires	5 042,00	5 434,66	
Fonctionnement général	41 426,84	40 433,29		Fonctionnement général	0,00	0,00	
Frais de siège	196 802,54	187 166,58		Frais de siège	1 292,95	548,57	
Licences - Affiliations - Pass'O	47 882,45	47 662,26		Licences - Affiliations - Pass'O	565 028,43	566 130,19	
Fonctionnement des commissions	0,00	0,00		Fonctionnement des commissions	0,00	0,00	
B - Formation	36 445,55		41 038,46	B - Formation	21 902,04		26 636,40
Formation fédérale continue	14 915,92	8 407,04		Formation fédérale continue	7 333,00	3 679,40	
Formation fédérale initiale	16 167,88	20 805,23		Formation fédérale initiale	10 544,04	12 432,00	
Autres formations	64,80	202,80		Autres formations	0,00	0,00	
Formation professionnelle	5 296,95	11 623,39		Formation professionnelle	4 025,00	10 525,00	
C - Haut Niveau	390 617,60		425 421,37	C - Haut Niveau	268 349,13		269 755,23
Pôle	45 000,00	31 000,00		Filière pôle	30 000,00	18 000,00	
Compétitions	132 228,06	114 835,28		Compétitions	78 358,40	61 300,00	
Stages et week-end	121 619,18	165 905,51		Stages et week-end	103 536,73	125 536,23	
Suivi médical	40 714,36	65 312,22		Suivi médical	19 454,00	27 369,00	
Aide aux sportifs + Coordination HN	51 056,00	48 368,36		Aide aux sportifs + Coordination HN	37 000,00	37 550,00	
D - Développement de l'activité	218 346,06		256 657,86	D - Développement de l'activité	218 086,72		216 286,49
Jeunes	59 264,27	39 320,71		Jeunes	43 712,00	28 997,00	
Communication	18 280,87	106 714,75		Communication	0,00	238,80	
Relations Clubs et extérieurs	15 130,95	12 338,90		Relations Clubs et extérieurs	237,32	10 671,13	
Equipements sportifs	22 378,03	23 451,44		Equipements sportifs	1 902,02	13 200,00	
Événementiels	49 247,60	39 399,99		Événementiels	131 962,67	149 343,90	
Partenariats	19 892,87	31 151,78		Partenariats	12 096,00	8 064,00	
Autres	34 151,47	4 280,29		Autres	28 176,71	5 771,66	
E - Autres	24 811,41		24 066,21	E - Autres	2 497,62		3 154,58
Amortissements	22 377,57	21 997,03		Amortissements	0,00	0,00	
Autres	2 433,84	2 069,18		Autres	2 497,62	3 154,58	
Excédent de l'exercice	35 289,91		0,00	Reprise sur fonds propres	0,00	39 940,00	39 940,00
Sous-total	1 082 566,37		1 128 964,76	Sous-total	1 082 566,37		1 128 964,78





COMPTE DE RESULTAT

Comparatif Budgétaire 2019 - FFCO							
CHARGES	Prévisionnel 2019	2019		PRODUITS	Prévisionnel 2019	2019	
A - Fonctionnement fédéral	390 533,00		381 780,86	A - Fonctionnement fédéral	611 181,00		573 192,08
Fonctionnement comité et bureau directeur	19 000,00	21 463,03		Fonctionnement comité et bureau directeur	0,00	1 078,66	
Autres frais statutaires	77 033,00	85 055,70		Autres frais statutaires	5 517,00	5 434,66	
Fonctionnement général	42 000,00	40 433,29		Fonctionnement général	0,00	0,00	
Frais de siège	201 500,00	187 166,58		Frais de siège	0,00	548,57	
Licences - Affiliations - Pass'O	49 000,00	47 662,26		Licences - Affiliations - Pass'O	605 664,00	566 130,19	
Fonctionnement des commissions	2 000,00	0,00		Fonctionnement des commissions	0,00	0,00	
B - Formation	47 200,00		41 038,46	B - Formation	29 283,00		26 636,40
Formation fédérale continue	10 000,00	8 407,04		Formation fédérale continue	2 333,00	3 679,40	
Formation fédérale initiale	28 200,00	20 805,23		Formation fédérale initiale	11 000,00	12 432,00	
Autres formations	0,00	202,80		Autres formations	0,00	0,00	
Formation professionnelle	9 000,00	11 623,39		Formation professionnelle	15 950,00	10 525,00	
C - Haut Niveau	452 900,00		425 421,37	C - Haut Niveau	251 269,00		269 755,23
Filière pôle	31 000,00	31 000,00		Filière pôle	18 000,00	18 000,00	
Compétitions	130 600,00	114 835,28		Compétitions	61 300,00	61 300,00	
Stages et week-end	200 400,00	165 905,51		Stages et week-end	115 300,00	125 536,23	
Suivi médical	43 400,00	65 312,22		Suivi médical	19 669,00	27 369,00	
Aide aux sportifs + Coordination HN	47 500,00	48 368,36		Aide aux sportifs + Coordination HN	37 000,00	37 550,00	
D - Développement de l'activité	226 300,00		256 657,86	D - Développement de l'activité	247 200,00		216 286,49
Jeunes	61 800,00	39 320,71		Jeunes	44 500,00	28 997,00	
Communication	26 000,00	106 714,75		Communication	0,00	238,80	
Relations Clubs et extérieurs	14 500,00	12 338,90		Relations Clubs et extérieurs	5 000,00	10 671,13	
Equipements sportifs	24 000,00	23 451,44		Equipements sportifs	13 200,00	13 200,00	
Événementiels	44 500,00	39 399,99		Événementiels	160 000,00	149 343,90	
Partenariats	20 000,00	31 151,78		Partenariats	10 000,00	8 064,00	
Autres	35 500,00	4 280,29		Autres	14 500,00	5 771,66	
E - Autres	24 000,00		24 066,21	E - Autres	2 000,00		3 154,58
Amortissements	21 500,00	21 997,03		Amortissements	0,00	0,00	
Autres	2 500,00	2 069,18		Autres	2 000,00	3 154,58	
Excédent de l'exercice	0,00	0,00	0,00	Reprise sur fonds propres	0,00	39 940,00	39 940,00
Sous-total	1 140 933,00		1 128 964,76	Sous-total	1 140 933,00		1 128 964,78





BUDGET RÉACTUALISÉ 2020 ET BUDGET PRÉVISIONNEL 2021

	Produits					Charges			
	Réalisé 2019	Prév. 2020	Recette MS CPO + CO	Réactualisé 2020	Prévisionnel 2021	Réalisé 2019	Prév. 2020	Réactualisé 2020	Prévisionnel 2021
	1 089 024,78 €	1 153 000,00 €	279 000,00 €	1 133 233,00 €	1 157 500,00 €	1 128 964,76 €	1 153 000,00 €	1 133 233,00 €	1 157 500,00 €
A- Fonctionnement fédéral	573 192,08 €	636 517,00 €	5 367,00 €	607 400,00 €	634 400,00 €	381 780,86 €	408 500,00 €	439 500,00 €	435 500,00 €
A1 Frais statutaires	6 513,32 €	5 517,00 €	5 367,00 €	25 400,00 €	25 400,00 €	106 518,73 €	109 000,00 €	139 000,00 €	133 000,00 €
A1A Frais d'AG	192,05 €					6 278,98 €	11 000,00 €	11 000,00 €	7 000,00 €
A1B Structuration fédérale	5 098,61 €	4 967,00 €	4 967,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €	4 574,69 €	9 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €
A1C Fonctionnement comité et bureau directeur	1 078,66 €		400,00 €	400,00 €	400,00 €	21 463,03 €	20 000,00 €	21 000,00 €	22 000,00 €
A1D Fonctionnement DTN		550,00 €				10 513,60 €	12 000,00 €	12 000,00 €	12 000,00 €
A1E Commissaire aux comptes et expert comptable						17 736,80 €	17 000,00 €	17 000,00 €	17 000,00 €
A1F Adhésion IOF et CNOSF						8 346,00 €	6 000,00 €	8 000,00 €	9 000,00 €
A1G Edition de CO mag (revue fédérale officielle)	144,00 €					37 605,63 €	34 000,00 €	40 000,00 €	36 000,00 €
A1H Frais fonctionnement Club France									
A2 Fonctionnement général	- €	40 433,29 €	45 000,00 €	44 500,00 €	41 500,00 €				
A2A Abonnements, documentation générale							500,00 €	500,00 €	1 000,00 €
A2B Matériel de bureau						759,65 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 500,00 €
A2C Fourniture de bureau						741,47 €	2 500,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €
A2D Reprographie (location et usage dont entretien)						3 068,76 €	6 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €
A2E Assurance membres (MAIF)						31 003,41 €	31 000,00 €	32 000,00 €	32 000,00 €
A2F Conseil juridique						4 860,00 €	1 000,00 €	5 000,00 €	1 000,00 €
A2G Evenements exceptionnels							3 000,00 €		
A3 Frais de siège	548,57 €	- €	- €	1 000,00 €	1 000,00 €	187 166,58 €	205 500,00 €	204 000,00 €	209 000,00 €
A3A Salaires et charges	496,67 €			1 000,00 €	1 000,00 €	154 981,21 €	170 000,00 €	170 000,00 €	175 000,00 €
A3B Indemnités des CTS						11 550,00 €	12 000,00 €	12 000,00 €	12 000,00 €
A3C Local charges copropriété						1 694,96 €	3 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €
A3D Taxe foncière						3 537,00 €	3 500,00 €	3 500,00 €	3 500,00 €
A3E Assurance locaux						841,71 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
A3F Travaux et entretien des locaux						6 928,23 €	7 000,00 €	7 000,00 €	7 000,00 €
A3G EDF-GDF						1 218,86 €	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €
A3H Affranchissement	51,90 €					1 145,40 €	2 000,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €
A3I Téléphonie et internet						5 269,21 €	5 500,00 €	5 500,00 €	5 500,00 €
A4 Licences affiliations	566 130,19 €	631 000,00 €	- €	581 000,00 €	608 000,00 €	47 662,26 €	47 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €
A4A Affiliations + membres associés	73 725,96 €	73 000,00 €		75 000,00 €	76 000,00 €				
A4B Licences	446 839,87 €	510 000,00 €		460 000,00 €	485 000,00 €	46 838,31 €	47 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €
A4C Pass'O	45 564,36 €	48 000,00 €		46 000,00 €	47 000,00 €	823,95 €			
A5 Fonctionnement des commissions	- €	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €					
A5A Commission de discipline							1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
A5B Commission anti dopage							1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €





BUDGET RÉACTUALISÉ 2020 ET BUDGET PRÉVISIONNEL 2021

	Produits					Charges			
	Réalisé 2019	Prév. 2020	Recette MS CPO + CO	Réactualisé 2020	Prévisionnel 2021	Réalisé 2019	Prév. 2020	Réactualisé 2020	Prévisionnel 2021
B- Formation	26 636,40 €	32 783,00 €	16 733,00 €	24 733,00 €	28 300,00 €	41 038,46 €	48 500,00 €	46 000,00 €	47 000,00 €
B1 Formation fédérale Continue	3 679,40 €	6 000,00 €	8 000,00 €	8 000,00 €	8 000,00 €	8 407,04 €	14 000,00 €	16 000,00 €	10 000,00 €
B1C Séminaire éducateurs		2 000,00 € CPO	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	121,88 €	4 000,00 €	6 000,00 €	1 000,00 €
B1D Séminaire pôle technique des compétitions		4 000,00 € CPO	5 000,00 €	5 000,00 €		826,47 €	10 000,00 €	10 000,00 €	1 000,00 €
B1E séminaire pôle administratif et logistique	3 679,40 €				5 000,00 €	7 458,69 €			8 000,00 €
B2 Formation fédérale Initiale	12 432,00 €	10 833,00 €	7 933,00 €	7 933,00 €	11 500,00 €	20 805,23 €	21 500,00 €	18 000,00 €	22 000,00 €
B2A Educateurs	5 368,00 €	3 000,00 € CPO	1 500,00 €	1 500,00 €	5 000,00 €	6 815,72 €	4 500,00 €	3 000,00 €	7 000,00 €
B2B Pôle technique des compétitions	4 564,00 €	4 000,00 € CPO	4 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €	11 302,96 €	9 000,00 €	10 000,00 €	12 000,00 €
B2C Pôle administratif et logistique des compétitions	2 500,00 €	3 833,00 € CPO	2 433,00 €	2 433,00 €	2 500,00 €	2 686,55 €	8 000,00 €	5 000,00 €	3 000,00 €
B3 Autres formations	- €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	202,80 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
B3A Contenus et matériels									
B3B Collaborations diverses						202,80 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
B4 Formation professionnelle	10 525,00 €	15 950,00 €	800,00 €	8 800,00 €	8 800,00 €	11 623,39 €	12 000,00 €	11 000,00 €	14 000,00 €
B4A CQP	8 575,00 €	14 000,00 €		8 000,00 €	8 000,00 €	8 906,29 €	6 000,00 €	6 000,00 €	8 000,00 €
B4B CTS	1 950,00 €	1 950,00 € CO	800,00 €	800,00 €	800,00 €	2 717,10 €	3 000,00 €	2 000,00 €	3 000,00 €
B4C Personnels FFCO							3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €





BUDGET RÉACTUALISÉ 2020 ET BUDGET PRÉVISIONNEL 2021

	Produits					Charges			
	Réalisé 2019	Prév. 2020	Recette MS CPO + CO	Réactualisé 2020	Prévisionnel 2021	Réalisé 2019	Prév. 2020	Réactualisé 2020	Prévisionnel 2021
C - Haut niveau	269 755,23 €	250 000,00 €	228 200,00 €	269 900,00 €	266 000,00 €	425 421,37 €	438 000,00 €	420 000,00 €	449 000,00 €
C1 Filière	18 000,00 €	17 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €	31 000,00 €	31 000,00 €	31 000,00 €	31 000,00 €
C1A Pôle France Loire	9 600,00 €	9 000,00 €	8 000,00 €	8 000,00 €	8 000,00 €	15 600,00 €	15 600,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €
C1B Pôle espoir Fontainebleau	- €	- €	- €	- €	- €	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €
C1C Pôle France Relève Clermont	8 400,00 €	8 000,00 €	7 000,00 €	7 000,00 €	7 000,00 €	13 400,00 €	13 400,00 €	14 000,00 €	14 000,00 €
C1D									
C1E									
C2 Compétitions	61 300,00 €	61 500,00 €	66 500,00 €	66 500,00 €	66 500,00 €	114 835,28 €	130 600,00 €	143 300,00 €	135 000,00 €
C2A Seniors pied	36 800,00 €	37 000,00 €	42 000,00 €	42 000,00 €	42 000,00 €	49 300,99 €	52 700,00 €	57 300,00 €	55 000,00 €
C2B Juniors pied	12 500,00 €	12 500,00 €	13 500,00 €	13 500,00 €	13 500,00 €	21 927,30 €	22 500,00 €	24 000,00 €	25 000,00 €
C2C GF-18 pied	12 000,00 €	12 000,00 €	11 000,00 €	11 000,00 €	11 000,00 €	13 745,07 €	17 900,00 €	16 500,00 €	15 000,00 €
C2D CO VTT						29 861,92 €	37 500,00 €	45 500,00 €	40 000,00 €
C2E CO Ski									
C3 Stages et week-end	125 536,23 €	114 700,00 €	86 900,00 €	128 600,00 €	125 500,00 €	165 905,51 €	185 500,00 €	157 200,00 €	166 500,00 €
C3A Seniors pied	74 524,23 €	63 200,00 €	47 900,00 €	71 900,00 €	70 000,00 €	89 985,95 €	90 000,00 €	84 000,00 €	85 000,00 €
C3B Juniors pied	25 862,00 €	25 000,00 €	17 500,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €	27 504,26 €	35 000,00 €	27 200,00 €	30 000,00 €
C3C GF-18 pied	20 659,00 €	21 000,00 €	20 300,00 €	26 000,00 €	25 000,00 €	28 242,12 €	33 000,00 €	32 000,00 €	30 000,00 €
C3D CO VTT	4 491,00 €	4 000,00 €	4 500,00 €	4 500,00 €	4 000,00 €	20 173,18 €	26 000,00 €	12 500,00 €	20 000,00 €
C3E Détection	1 500,00 €	1 500,00 €	1 200,00 €	1 200,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €
C4 Suivi médical	27 369,00 €	19 800,00 €	22 400,00 €	22 400,00 €	21 500,00 €	65 312,22 €	43 400,00 €	40 000,00 €	67 000,00 €
C4A Suivi réglementaire des HN Elite	3 025,00 €	2 000,00 €	1 700,00 €	1 700,00 €	1 500,00 €	2 935,55 €	3 600,00 €	3 300,00 €	3 500,00 €
C4B Suivi réglementaire autres	1 344,00 €	1 300,00 €	1 200,00 €	1 200,00 €	1 000,00 €	3 821,62 €	6 300,00 €	3 500,00 €	3 500,00 €
C4C Encadrement sanitaire des équipes de France	16 500,00 €	16 500,00 €	17 500,00 €	17 500,00 €	17 000,00 €	31 520,32 €	33 500,00 €	33 200,00 €	33 000,00 €
C4D Coordination SMR	6 500,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	27 034,73 €	27 500,00 €	27 500,00 €	27 000,00 €
C5 Aide aux sportifs	37 000,00 €	37 000,00 €	37 000,00 €	37 000,00 €	37 000,00 €	47 449,00 €	47 500,00 €	48 500,00 €	48 500,00 €
C5A Aides personnalisées	37 000,00 €	37 000,00 €	37 000,00 €	37 000,00 €	37 000,00 €	37 000,00 €	37 000,00 €	37 000,00 €	37 000,00 €
C5B Aides fédérales						10 000,00 €	10 000,00 €	11 000,00 €	11 000,00 €
C5C Cartes 12/25						449,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €
C6 Coordination HN	550,00 €	550,00 €	400,00 €	400,00 €	500,00 €	919,36 €	919,36 €	1 000,00 €	1 000,00 €





BUDGET RÉACTUALISÉ 2020 ET BUDGET PRÉVISIONNEL 2021

	Produits					Charges			
	Réalisé 2019	Prév. 2020	Recette MS CPO + CO	Réactualisé 2020	Prévisionnel 2021	Réalisé 2019	Prév. 2020	Réactualisé 2020	Prévisionnel 2021
D - Développement et Promotion de l'activité	216 286,49 €	231 700,00 €	28 700,00 €	229 700,00 €	227 300,00 €	256 657,86 €	234 000,00 €	204 000,00 €	202 000,00 €
D1 Jeunes	28 997,00 €	45 500,00 €	15 500,00 €	34 500,00 €	34 500,00 €	39 320,71 €	62 000,00 €	50 000,00 €	48 000,00 €
D1A Projets Jeunes - CN des Ecoles de CO	8 072,00 €	8 000,00 €	8 000,00 €	8 000,00 €	8 000,00 €	18 200,00 €	16 000,00 €	16 000,00 €	16 000,00 €
D1B Projets Jeunes - RDE/SLE	7 500,00 €	7 500,00 €	7 500,00 €	7 500,00 €	7 500,00 €	5 213,20 €	15 000,00 €	14 000,00 €	12 000,00 €
D1C O Camp	13 425,00 €	30 000,00 €		19 000,00 €	19 000,00 €	15 907,51 €	31 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €
D2 Santé	- €	6 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	593,81 €	28 500,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
D2A Développement des activités santé						593,81 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
D2B Structuration médicale		6 500,00 €					27 500,00 €		
D3 Développement des clubs	- €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D4 Développement des raids	- €								
D5 CO Ski	- €	0,00 €	0,00 €	- €					
D6 O Précision	- €	0,00 €	0,00 €	- €					
D7 Communication	238,80 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	106 714,75 €	34 000,00 €	33 000,00 €	31 000,00 €
D7A Frais divers (presse et médias)						4 131,76 €	6 000,00 €	6 000,00 €	5 000,00 €
D7B Site web						97 815,48 €	20 000,00 €	19 000,00 €	20 000,00 €
D7C Outils de communication	238,80 €					4 495,17 €	8 000,00 €	8 000,00 €	6 000,00 €
D7D Club France Investissement						272,34 €			
D8 Relations Clubs et extérieures	10 671,13 €	3 000,00 €	0,00 €	3 000,00 €	0,00 €	12 338,90 €	12 500,00 €	12 000,00 €	14 000,00 €
D8A Relations avec CD/Ligues/clubs	846,52 €					940,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	2 000,00 €
D8B Relations internationales	7 775,19 €	3 000,00 €		3 000,00 €		10 867,21 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €
D8C Relations avec fédérations affinitaires	2 049,42 €					293,12 €	1 000,00 €	500,00 €	1 000,00 €
D8D Relations avec autres institutions						238,57 €	500,00 €	500,00 €	1 000,00 €
D8E Protocole international									
D9 Equipements sportifs	13 200,00 €	23 451,44 €	24 000,00 €	24 000,00 €	24 000,00 €				
D9A Cartographie HN	11 500,00 €	11 500,00 €	11 500,00 €	11 500,00 €	11 500,00 €	19 814,68 €	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €
D9B Normalisation et contrôle	500,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €	1 284,99 €	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €
D9C Référencement	1 200,00 €	1 200,00 €	1 200,00 €	1 200,00 €	1 200,00 €	2 351,77 €	2 500,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €
D10 Événementiels	149 343,90 €	145 000,00 €	0,00 €	147 500,00 €	149 100,00 €	39 399,99 €	46 000,00 €	49 000,00 €	49 000,00 €
D10A Redevances groupe national	108 933,65 €	105 000,00 €		107 500,00 €	109 100,00 €	6 068,86 €	6 000,00 €	9 000,00 €	9 000,00 €
D10B Redevances CN	40 125,04 €	40 000,00 €		40 000,00 €	40 000,00 €	37,81 €			
D10C Expertises	285,21 €					20 953,17 €	26 000,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €
D10D Événements internationaux						1 535,04 €	6 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €
D10E Récompenses						10 805,11 €	8 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €
D11 Partenariats commerciaux	8 064,00 €	10 000,00 €	0,00 €	24 500,00 €	24 500,00 €	31 151,78 €	20 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €
D11A Partenaire				14 500,00 €	14 500,00 €				
D11B Partenaire équipementier CO pédestre	8 064,00 €	10 000,00 €		10 000,00 €	10 000,00 €	31 151,78 €	20 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €
D11C Partenaire équipementier CO VTT									
D11D Autres partenaires									
D11E Recettes publicitaires									
D11F Séminaire d'entreprise									
D12 Boutique	5 771,66 €	8 500,00 €	0,00 €	7 000,00 €	6 000,00 €	3 686,48 €	7 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €
D12A Matériel de poinçonnage électronique (vente)	485,10 €	1 000,00 €		1 000,00 €	1 000,00 €				
D12B Matériel d'organisation de course (location)	3 434,20 €	2 500,00 €		3 000,00 €	3 000,00 €	2 197,20 €	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €
D12C Divers boutique	1 852,36 €	5 000,00 €		3 000,00 €	2 000,00 €	1 489,28 €	5 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €





BUDGET RÉACTUALISÉ 2020 ET BUDGET PRÉVISIONNEL 2021

	Produits			Charges					
	Réalisé 2019	Prév. 2020	Recette MS CPO + CO	Réactualisé 2020	Prévisionnel 2021	Réalisé 2019	Prév. 2020	Réactualisé 2020	Prévisionnel 2021
E - Autres	3 154,58 €	2 000,00 €	0,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	24 066,21 €	24 000,00 €	23 733,00 €	24 000,00 €
E1 Amortissements	- €					21 997,03 €	21 500,00 €	21 500,00 €	21 500,00 €
E1A Amortissement achat locaux						14 369,73 €	14 000,00 €	14 000,00 €	14 000,00 €
E1B Amortissement agencement et installation						5 136,49 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €
E1C Amortissement équipements et matériels						2 490,81 €	2 500,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €
E2 Autres	1 211,35 €	500,00 €	0,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	2 069,18 €	2 500,00 €	2 233,00 €	2 500,00 €
E2A autres	1 211,35 €	500,00 €		1 000,00 €	1 000,00 €	2 069,18 €	2 500,00 €	2 233,00 €	2 500,00 €
E3 Provisions pour risques	- €						0,00 €	0,00 €	0,00 €
E3A Provisions									
E4 Fonds dédiés	- €								
E5 Placements financiers	1 943,23 €	1 500,00 €	0,00 €	500,00 €	500,00 €				0,00 €
E5A Placements financiers	1 943,23 €	1 500,00 €		500,00 €	500,00 €				



Sommaire

1. Comptes annuels	1
Attestation d'Expert Comptable	3
Bilan actif	4
Bilan passif	5
Compte de Résultat	6
Annexe	7
Règles et méthodes comptables	8
Faits caractéristiques	10
Notes sur le bilan	11
Notes sur le compte de résultat	18
Autres informations	19
Chiffres significatifs 5 derniers exercices	20
2. Détail des comptes	21
Bilan détaillé	22
Compte de résultat détaillé	26
3. Autres informations	31
FFCO Etat des immobilisations 2019	32

Comptes annuels

Attestation d'Expert Comptable

MISSION DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Conformément aux termes de notre lettre de mission en date du 12/07/2007, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'association Féd. Franç. de Course d'Orientation relatifs à l'exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les comptes annuels ci-joints, qui comportent 13 pages, se caractérisent par les données suivantes :

	Montants en Euros
Total bilan	985 428
Total des ressources	642 478
Résultat net comptable (Déficit)	-39 940

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Fait à PARIS
Le 27/02/2020

David GEOFFROY
Expert-comptable

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciation	Net au 31/12/2019	Net au 31/12/2018
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	112 611	4 291	108 319	108 319
Immobilisations corporelles	637 417	393 295	244 122	266 785
Immobilisations financières	338		338	338
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	750 365	397 586	352 779	375 442
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours (autres que marchandises)				
Marchandises	1 964		1 964	2 807
Avances et acomptes versés sur commandes	3 606		3 606	7 723
Créances				
Usagers et comptes rattachés	21 816		21 816	33 100
Autres	805		805	98
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités (autres que caisse)	580 628		580 628	507 915
Caisse	222		222	27
TOTAL ACTIF CIRCULANT	609 040		609 040	551 671
REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	23 609		23 609	15 999
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Autres comptes de régularisation				
TOTAL REGULARISATION	23 609		23 609	15 999
TOTAL GENERAL	1 383 014	397 586	985 428	943 113

Legs nets à réaliser :
acceptés par les organes statutairements compétents
autorisés par l'organisme de tutelle
Dons en nature restant à vendre :

Bilan passif

	au 31/12/2019	au 31/12/2018
FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres		
Fonds associatifs sans droit de reprise	465 000	465 000
Ecart de réévaluation		
Réserves	220 000	100 000
Résultat de l'exercice	-39 940	35 290
Report à nouveau	110 185	194 895
SOUS-TOTAL : SITUATION NETTE	755 245	795 185
Autres fonds associatifs		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Ecart de réévaluation sur des biens avec droit de reprise		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Droits des propriétaires (Commodat)		
TOTAL FONDS ASSOCIATIFS	755 245	795 185
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	78 861	
FONDS DEDIES		2 049
DETTES		
Emprunts et dettes assimilées		
Avances et commandes reçues sur commandes en cours	13 752	14 082
Fournisseurs et comptes rattachés	97 973	99 230
Autres	39 597	32 567
TOTAL DETTES	151 322	145 879
Produits constatés d'avance		
TOTAL GENERAL	985 428	943 113

(1) Dont à plus d'un an (a)	
Dont à moins d'un an (a)	137 570
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	
(3) Dont emprunts participatifs	
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours	

Compte de Résultat

	Exercice N 31/12/2019	Exercice N-1 31/12/2018
PRODUITS D'EXPLOITATION (hors taxes)		
Ventes de marchandises	2 628	6 608
Production vendue (biens et services)	71 670	70 511
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	289 730	303 050
Cotisations	566 130	572 798
Autres produits	169 194	126 216
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	1 099 353	1 079 183
CHARGES D'EXPLOITATION (hors taxes)		
Achats de marchandises	551	2 712
Variation des stocks (marchandises)	843	1 181
Achats d'approvisionnements		
Variation des stocks (approvisionnements)		
Autres charges externes	642 171	574 831
Impôts, taxes et versements assimilés	6 197	6 245
Rémunérations du personnel	168 809	175 033
Charges sociales	57 432	64 817
Dotations aux amortissements	104 099	25 622
Subventions accordées par l'association		
Autres charges	167 299	197 071
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	1 147 401	1 047 510
RESULTAT D'EXPLOITATION	-48 048	31 673
PRODUITS FINANCIERS	1 943	1 718
CHARGES FINANCIERES		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	4 443	2 178
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
IMPOTS SUR LES BENEFICES	328	279
REPORT DE RESSOURCES NON UTILISEES DES EXERCICES ANTERIEURS	2 049	
ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTEES		
EXCEDENT OU DEFICIT	-39 940	35 290

Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : Féd. Franç. de Course d'Orientation

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2019, dont le total est de 985 428 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un déficit de 39 940 Euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 01/02/2020 par les dirigeants de l'association.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2019 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions comptables n'ont pas été appliquées conformément aux hypothèses de base pour les raisons suivantes :

- - Amortissements de certaines immobilisations en totalité sur l'exercice (mais aucune acquisition concernée depuis 2017), quelle que soit la date d'acquisition et la durée d'utilisation, afin d'obtenir un équilibre entre charges (dotations aux amortissements) et produits (subventions d'Etat).

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Subvention "cartographie"

Afin d'aider ses membres affiliés, la FFCO prend elle-même en charge tout ou partie des frais de cartographie des terrains propices à la discipline de course d'orientation.

La présentation comptable adoptée en 2019, contrairement aux exercices précédents, est la suivante :

- les factures prises en charge et payées par la FFCO sont imputées au poste "Prestations carto"
- elles sont rebasculées ensuite, suivant décisions des dirigeants de la Fédération, en "Aides cartographiques" via "Transfert de charges d'exploitation"

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Le coût d'une immobilisation produite par l'association pour elle-même est déterminé en utilisant les mêmes principes que pour une immobilisation acquise. Ce coût de production inclut le prix d'achat des matières consommées des coûts attribuables à la préparation en vue de l'utilisation envisagée après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement. Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les dépenses pluriannuelles de gros entretien et de grandes révisions sont comptabilisées en tant que composants des immobilisations d'origine.

Règles et méthodes comptables

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* **Constructions :**

En fonction des sous-ensembles immobiliers : 7 à 40 ans

* **Agencements des constructions :** 3 à 15 ans

* **Installations générales, agencements et aménagements divers :** 5 à 8 ans

* **Matériel de bureau :**

100% sur un exercice ou de 1 à 3 ans

* **Matériel informatique :**

100% sur un exercice ou de 1 à 3 ans

* **Mobilier :**

Mobilier : 3 à 6 ans

Matériels de courses : 1 à 6 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Actif immobilisé

L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

Faits caractéristiques

Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable

La FFCO avait initié en 2017 le développement - avec un prestataire extérieur - d'un nouveau site Internet complet pour son fonctionnement et relations avec ses clubs affiliés. Les coûts facturés au 31/12/2018 s'élevaient à 108.319 € présentés en immobilisations incorporelles en cours. Ces travaux n'ont pu être menés à bien et une action contentieuse est née au second semestre 2019. Les sommes déjà payées au prestataire ont fait l'objet d'une provision pour risque et charges à hauteur de 78.861 €.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
– Frais d'établissement et de développement				
– Fonds commercial				
– Autres postes d'immobilisations incorporelles	112 611			112 611
Immobilisations incorporelles	112 611			112 611
– Terrains	47 670			47 670
– Constructions sur sol propre	429 030			429 030
– Constructions sur sol d'autrui				
– Installations générales, agencements et aménagement des constructions	78 214			78 214
– Installations techniques, matériel et outillage industriels				
– Installations générales, agencements aménagement divers	23 437			23 437
– Matériel de transport				
– Matériel de bureau et informatique, mobilier	56 492	2 574		59 066
– Emballages récupérables et divers				
– Immobilisations corporelles en cours				
– Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	634 842	2 574		637 417
– Participations évaluées par mise en équivalence				
– Autres participations				
– Autres titres immobilisés				
– Prêts et autres immobilisations financières	338			338
Immobilisations financières	338			338
ACTIF IMMOBILISE	747 791	2 574		750 365

Immobilisations incorporelles

Les marques et logos sont amorties sur 5 ans; les logiciels 100% sur un exercice, 12 mois ou 3 ans

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	A la fin de l'exercice
– Frais d'établissement et de développement				
– Fonds commercial				
– Autres postes d'immobilisations incorporelles	4 291			4 291
Immobilisations incorporelles	4 291			4 291
– Terrains				
– Constructions sur sol propre	244 946	14 301		259 247
– Constructions sur sol d'autrui				
– Installations générales, agencements et aménagements des constructions	55 166	4 898		60 065
– Installations techniques, matériel et outillage industriels				
– Installations générales, agencements aménagements divers	18 523	1 247		19 771
– Matériel de transport				
– Matériel de bureau et informatique, mobilier	49 421	4 791		54 213
– Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	368 057	25 238		393 295
ACTIF IMMOBILISE	372 348	25 238		397 586

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 46 567 Euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	338		338
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	21 816	21 816	
Autres	805	805	
Charges constatées d'avance	23 609	23 609	
Total	46 567	46 230	338
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
CLIENTS-FACT. A ETABLIR	508
DIVERS - PROD. A RECEVOIR	674
Total	1 182

Notes sur le bilan

Fonds propres

Tableau de variation des fonds associatifs

	Début Exercice	Augmentation	Diminution	Fin Exercice
Patrimoine intégré	465 000			465 000
Fonds statutaires				
Apports sans droit de reprise				
Legs et donations				
Subventions affectées				
Autres fonds				
Total fonds sans droit reprise	465 000			465 000
Apports avec droit de reprise				
Legs et donations assortis d'une condition				
Subventions affectées				
Total fonds avec droit reprise				
Ecart de réévaluation				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	100 000	120 000		220 000
Report à Nouveau	194 895		84 710	110 185
Résultat de l'exercice	35 290		75 230	-39 940
Résultats sous contrôle des tiers financeurs				
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
Droits des propriétaires (Commodat)				
Autres fonds associatifs				
Total fonds associatifs	795 185	120 000	159 940	755 245

Affectation du résultat 2018 : selon décision assemblée générale du 23 mars 2019

Le poste "Autres réserves" comprend au 31/12/2019 les 120.000 € de réserves pour "Projets Associatifs".

Notes sur le bilan

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges		78 861			78 861
Total		78 861			78 861
<i>Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :</i>					
Exploitation		78 861			
Financières					
Exceptionnelles					

La provision pour risque et charges constituée au 31/12/2019 représente la totalité des sommes payées au prestataire informatique engagé en 2017 pour la mise en place du nouveau site Internet & intranet de la FFCO.

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 137 570 Euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
– à 1 an au maximum à l'origine				
– à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	97 973	97 973		
Dettes fiscales et sociales	29 597	29 597		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	10 000	10 000		
Produits constatés d'avance				
Total	137 570	137 570		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
FOURN. FACT.NON PARVENUES	11 471
DETTES PRO./CONGES A PAYE	7 906
CHARG.SOC./CONGES A PAYER	3 230
AUTR.CHARG.SOCIAL.A PAYER	3 760
Total	26 367

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHGES CONSTATEES D AVANCE	23 609		
Total	23 609		

Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Subventions d'exploitation

Selon :

1– la Convention annuelle d'objectifs « haute performance » année 2019 du 11 avril 2019 entre le Ministère des Sport et la FFCO

2– la Convention Pluriannuelle d'objectifs 2018–2020, avenant du 26 février 2019 entre le Ministère des Sport et la FFCO

La FFCO a obtenu au titre de l'année 2019 de la part du Ministère des Sports une subvention de 275.669 € répartie comme suit :

1.1. Actions Sportives « haut niveau » : 153.500 €

1.2. Optimisation de la performance (dont surveillance médicale réglementaire) : 9.669 €

1.3. Développement du leadership de l'encadrement : 29.500 €

1.4. Soutien individuel à la performance (« aides personnalisées ») : 37.000 €

2.1. Projet 1 : développement de la pratique de la CO sur l'ensemble du territoire, pour tous avec axe prioritaire concernant les jeunes : 33.667 €

2.2. Projet 2 : faciliter l'accès aux formations fédérales sur l'ensemble du territoire : 16.333 €

Pour rappel, par avenant n°4 en date du 26/06/2017, le Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports informait la FFCO que : "la valorisation des cadres techniques affectés par le ministère en qualité de conseillers techniques sportifs auprès de la fédération s'élève à : 531.342 €"

Autres informations

BILAN - ACTIF

Chèques vacances et bons CAF à utiliser (présentés en Trésorerie, Valeurs Mobilières de Placement)	2015	2016	2017	2018	2019
Montant brut	-	2 962 €	- €	-	-

Remarque : en 2016, les familles pouvaient payer à l'aide de chèques vacances ou de bon de la Caisse d'allocation familiale; la FFCO doit s'en servir pour payer les organismes qui acceptent ces moyens de paiement avant leur date de péremption

BILAN - PASSIF

Fonds dédiés	Montant au début de l'exercice	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagement à réaliser sur les nouvelles ressources	Fonds restant à engager en fin d'exercice
Quote part subvention MJS (en €)	2 049	2 049	2 049	-	-

Remarque : Les 2049 € étaient un reliquat de fonds attribués en 2010/2011 dans le cadre du "protocole international / programme d'échange des sportifs" (en attente utilisation). Ils sont devenus sans objet et ont donc été repris en 2019.

RESULTAT

Montant des frais remboursés aux membres élus du Bureau Directeur (en €)	2017	2018	2019
Total des frais bruts remboursables	23 344	20 240	19 404
<i>à déduire : dons</i>	- 2 719	- 1 734	- 5 500
Total des frais remboursés	20 625	18 505	13 904
<i>dont au titre des commissions, expertises sportives, formations</i>	6 887	2 426	3 421

Remarque : ces remboursements concernent principalement les frais de déplacements, missions, réceptions, téléphonie

HORS BILAN

Contributions volontaires en nature (non comptabilisées)	2015	2016	2017	2018	2019
Bénévolat (en € ou en heures)	7252,5 h	5711,5 h	6017,5 h	5189,5 h	4399,5 h

NC : non communiqué

Remarque : en 2015 il a été mis en place un système de collecte des heures via les notes de frais (autoévaluation de leurs temps par les bénévoles). Ce volume cumulé d'heures n'est donc pas forcément exhaustif.

Chiffres significatifs 5 derniers exercices

EN EURO	2015	2016	2017	2018	2019
Capitaux propres hors résultat de l'exercice	693 310	759 422	776 574	759 895	795 185
Résultat d'exploitation, y compris fonds dédiés et impôt société, hors dotations/reprise provisions pour risques et charges et amortissements	85 234	27 152	18 810	57 016	55 723
Dotations/Reprises provisions pour risques et charges	5 000	5 000	5 000	-	78 861
Dotations aux amortissements	25 240	27 354	23 976	25 622	25 238
Résultat financier	727	689	1 619	1 718	1 943
Résultat exceptionnel, hors fonds dédiés	10 390	11 666	19 487	2 178	6 493
RESULTAT (- = perte)	66 111	17 153	16 680	35 290	39 940
CAPITAUX PROPRES au 31/12	759 422	776 574	759 894	795 185	755 245
DETTES (1)	130 787	148 582	138 209	145 879	151 322
Ratio Dettes / Capitaux Propres	0,17	0,19	0,18	0,18	0,20
TRESORERIE NETTE au 31/12 (2)	548 730	477 039	498 908	507 943	580 850
Ratio Trésorerie nette / Dettes	419,6%	321,1%	361,0%	348,2%	383,9%
TOTAL DES PRODUITS d'EXPLOITATION	1 154 495	1 107 367	1 045 490	1 079 183	1 079 949
dont SUBVENTIONS	333 000	308 053	291 035	290 954	281 666
Part des subventions en % des produits	28,8%	27,8%	27,8%	27,0%	26,1%
dont PARTENARIATS	31 712	15 000	15 000	12 096	8 064
Part des partenariats en % des produits	2,7%	1,4%	1,4%	1,1%	0,7%
Salariés permanents (3)	4	4	4	5	5
SALAIRES & CHARGES (4)	247 229	246 800	236 250	239 850	226 241
En % des produits	21,4%	22,3%	22,6%	22,2%	20,9%

Notes

- 1 non compris les concours bancaires et les produits constatés d'avance
- 2 y compris les concours bancaires
- 3 arrondis - équivalent temps plein - hors DTN et CTS
- 4 la masse salariale comprend les vacances médicales et indemnités DTN/CTS soumises à cotisations sociales

Détail des comptes

Bilan détaillé

ACTIF

	Brut	Amortissement Dépréciation	Net au 31/12/2019	Net au 31/12/2018
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
20510000 – MARQUES ET LOGOS	705,00		705,00	705,00
20520000 – LOGICIELS	3 586,25		3 586,25	3 586,25
23200000 – IMMOB. INCORPORELLES EN COURS	108 319,32		108 319,32	108 319,32
28051000 – AMORT.MARQUES ET LOGOS		705,00	-705,00	-705,00
28052000 – AMORT.LOGICIELS		3 586,25	-3 586,25	-3 586,25
	112 610,57	4 291,25	108 319,32	108 319,32
Immobilisations corporelles				
21100000 – TERRAINS	47 670,00		47 670,00	47 670,00
21300000 – CONSTRUCTIONS	429 030,00		429 030,00	429 030,00
21350000 – AAI DES CONSTRUCTIONS	78 214,08		78 214,08	78 214,08
21810000 – AAI DIVERS	23 436,62		23 436,62	23 436,62
21830000 – MATERIEL BUREAU ET INFO.	10 943,72		10 943,72	8 369,28
21830100 – MAT. BUR. INFO DTN	2 130,26		2 130,26	2 130,26
21830200 – MAT. BUR. INFO – HN	4 851,76		4 851,76	4 851,76
21830300 – MAT. BUR. INFO. FORMATION	4 203,83		4 203,83	4 203,83
21830600 – MAT.BUR. INFO – MEDICAL	2 498,99		2 498,99	2 498,99
21840000 – MOBILIER	9 001,02		9 001,02	9 001,02
21850000 – MAT. ORGANISATION COURSES FEDERALES	25 436,49		25 436,49	25 436,49
28130000 – AMORT.DES CONSTRUCTIONS		259 247,26	-259 247,26	-244 946,22
28135000 – AMORT.AAI DES CONSTRUCT.		60 064,62	-60 064,62	-55 166,45
28181000 – AMORT.AAI DIVERS		19 770,60	-19 770,60	-18 523,24
28183000 – AMORT.MAT.BUREAU ET INFO.		7 962,60	-7 962,60	-6 857,71
28183010 – AMORT.MAT.BUREAU ET INFO.		1 765,10	-1 765,10	-1 530,12
28183020 – AMORT.MAT.BUREAU ET INFO.		4 609,71	-4 609,71	-3 626,00
28183030 – AMORT.MAT.BUREAU ET INFO.		4 203,83	-4 203,83	-4 203,83
28183060 – AMORT.MAT.BUREAU ET INFO.		2 498,99	-2 498,99	-2 498,99
28184000 – AMORT.DU MOBILIER		8 813,53	-8 813,53	-8 579,18
28185000 – AMORT. MAT.ORG.COURSES		24 358,89	-24 358,89	-22 125,34
	637 416,77	393 295,13	244 121,64	266 785,25
Immobilisations financières				
27500000 – DEPOTS CAUTIONNEM.VERSES	337,73		337,73	337,73
	337,73		337,73	337,73
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	750 365,07	397 586,38	352 778,69	375 442,30
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours (autres que marchandises)				
Marchandises				
37000000 – STOCKS FOURN. FFCO	1 963,90		1 963,90	2 807,13
	1 963,90		1 963,90	2 807,13
Avances et acomptes versés sur commandes				
40910000 – FOURNISSEURS DEBITEURS	3 606,11		3 606,11	7 723,29
	3 606,11		3 606,11	7 723,29
Créances				
Usagers et comptes rattachés				
41100000 – CLIENTS	21 307,56		21 307,56	33 100,08

Bilan détaillé

	Brut	Amortissement Dépréciation	Net au 31/12/2019	Net au 31/12/2018
41800000 – CLIENTS–FACT. A ETABLIR	508,02		508,02	
	21 815,58		21 815,58	33 100,08
Autres				
43710000 – REPRISE IJSS				90,51
43720000 – MUTUELLE	131,58		131,58	
43730000 – IRCANTEC – RETRAITE				7,93
46870000 – DIVERS – PROD. A RECEVOIR	673,68		673,68	
	805,26		805,26	98,44
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités (autres que caisse)				
51211000 – CREDIT MUTUEL – COURANT	30 365,39		30 365,39	70 349,31
51212000 – CREDIT MUTUEL – LIVRET	77 632,65		77 632,65	77 054,74
51214000 – CM PLACEMENT L PART. OBNL	441 365,32		441 365,32	329 156,08
51231000 – CREDIT MUTUEL – HN	2 472,63		2 472,63	2 353,55
51400000 – CHEQUES POSTAUX	28 791,51		28 791,51	29 001,51
	580 627,50		580 627,50	507 915,19
Caisse				
53000000 – CAISSE	222,11		222,11	27,33
	222,11		222,11	27,33
TOTAL ACTIF CIRCULANT	609 040,46		609 040,46	551 671,46
REGULARISATION				
Charges constatées d'avance				
48600000 – CHGES CONSTATEES D'AVANCE	23 608,66		23 608,66	15 999,30
	23 608,66		23 608,66	15 999,30
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Autres comptes de régularisation				
TOTAL REGULARISATION	23 608,66		23 608,66	15 999,30
TOTAL GENERAL	1 383 014,19	397 586,38	985 427,81	943 113,06

Bilan détaillé

PASSIF

	au 31/12/2019	au 31/12/2018
FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres		
Fonds associatifs sans droit de reprise		
10210000 – VALEUR DU PATRIMOINE INTEGRE	465 000,00	465 000,00
	465 000,00	465 000,00
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
10680000 – AUTRES RESERVES (LIBRES)	100 000,00	100 000,00
10681000 – PROJETS ASSOCIATIFS	120 000,00	
	220 000,00	100 000,00
Résultat de l'exercice	-39 939,98	35 289,91
Report à nouveau		
11000000 – REP. A NOUVEAU CREDITEUR	110 184,78	194 894,87
	110 184,78	194 894,87
SOUS-TOTAL : SITUATION NETTE	755 244,80	795 184,78
Autres fonds associatifs		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Ecarts de réévaluation sur des biens avec droit de reprise		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Droits des propriétaires (Commodat)		
TOTAL FONDS ASSOCIATIFS	755 244,80	795 184,78
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
15180000 – AUTR/PROVIS. POUR RISQUES	78 860,88	
	78 860,88	
FONDS DEDIES		
19410000 – FONDS DEDIES/SUBV FONCT.		2 049,42
		2 049,42
DETTES		
Emprunts et dettes assimilées		
Avances et commandes reçues sur commandes en cours		
41910000 – CLIENTS CREDITEURS	13 751,65	14 081,66
	13 751,65	14 081,66
Fournisseurs et comptes rattachés		
40100000 – FOURNISSEURS	86 502,19	80 666,26
40810000 – FOURN. FACT.NON PARVENUES	11 471,25	18 564,11
	97 973,44	99 230,37
Autres		
42820000 – DETTES PRO./CONGES A PAYE	7 905,81	9 090,46
43100000 – URSSAF	7 497,00	12 235,00
43730000 – IRCANTEC – RETRAITE	1 115,11	
43740000 – CHORUM PREVOYANCE	92,40	115,18
43820000 – CHARG.SOC./CONGES A PAYER	3 229,72	4 090,71
43860000 – AUTR.CHARG.SOCIAL.A PAYER	3 760,00	3 316,00
44210000 – PRELEVEMENT A LA SOURCE	477,00	
44400000 – ETAT IMPOTS/LES BENEFICES	328,00	279,00
44520000 – TVA DUE INTRACOMMUNAUT.		3 440,48

Bilan détaillé

	au 31/12/2019	au 31/12/2018
44551000 – TVA A DECAISSER	5 192,00	
46780000 – CREDITEURS DIVERS	10 000,00	
	39 597,04	32 566,83
TOTAL DETTES	151 322,13	145 878,86
Produits constatés d'avance		
TOTAL GENERAL	985 427,81	943 113,06

Compte de résultat détaillé

	Exercice N 31/12/2019	Exercice N-1 31/12/2018
PRODUITS D'EXPLOITATION (hors taxes)		
Ventes de marchandises		
70700000 – VT MAT ET DOC–MBRES	2 109,36	4 983,17
70701000 – VT MAT DOC–TIERS	59,30	527,50
70710000 – VT MAT GEC–MBRES	438,60	997,74
70711000 – VT MAT GEC TIERS	21,00	99,60
	2 628,26	6 608,01
Production vendue (biens et services)		
70620000 – ABT O'MAG POUR MBRES	84,00	60,00
70621000 – ABT O'MAG POUR TIERS	80,00	15,00
70630000 – ANIMATIONS POUR LES MBRES	375,00	255,00
70632000 – O'CAMP	13 050,00	27 450,00
70640000 – FORMATIONS INTERNES	3 932,00	1 350,00
70642000 – FORMATION PROF.CONTINUE	8 575,00	4 025,00
70830000 – LOCATION GEC AUX MEMBRES	2 934,20	1 901,80
70831000 – LOCATIONS GEC AUX TIERS	500,00	517,10
70880000 – REFACT HN	41 927,80	32 576,13
70881000 – REFAC PART REUN. LIG–AG	20,23	
70883000 – REFACTURATION DIVERSES	192,05	2 361,45
	71 670,28	70 511,48
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
74100000 – SUBVENTION MJS & CNDS	238 669,00	253 954,00
74120000 – AIDES PERSO CNOSF	37 000,00	37 000,00
74130000 – SUBVENTION EMPLOI	496,67	
74151000 – AUTRES SUBVENTIONS	5 500,00	
74830000 – REC. PARTENARIAT HN	8 064,00	12 096,00
	289 729,67	303 050,00
Cotisations		
75610000 – AFFILIATION	72 898,41	71 558,73
75611000 – ADHESION MEMBRE ASSOCIES	919,50	791,70
75620000 – LICENCES	400 092,49	398 257,65
75621000 – LICENCES "GRATUITES"	46 655,43	47 794,32
75630000 – PASS' ORIENTATION		8 100,65
75631000 – PASS' EVENT	4 384,88	1 805,60
75632000 – PASS' DECOUVERTE	23 154,24	27 778,59
75633000 – PASS' COMPET	15 326,03	13 348,23
75634000 – PASS' FAMILLE	2 699,21	3 362,26
	566 130,19	572 797,73
Autres produits		
75640000 – TAXES COURSES REGIONALES	45 329,86	124 228,11
75642000 – REDEVANCE COURSES NATIONALES	103 728,83	
75650000 – DROIT ORG. COURSE FEDE		37,06
75800000 – PROD.DIVERS DE GEST.COUR.	583,35	770,25
75810000 – PENALITES ET DROITS RECLAMATIONS	40,00	146,11
79100000 – TRANSFERTS CHARGES D'EXPL	19 512,43	1 034,23
	169 194,47	126 215,76
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	1 099 352,87	1 079 182,98
CHARGES D'EXPLOITATION (hors taxes)		
Achats de marchandises		
60740000 – HA MAT DOC MBRES	550,74	2 712,14

Compte de résultat détaillé

	Exercice N 31/12/2019	Exercice N-1 31/12/2018
	550,74	2 712,14
Variation des stocks (marchandises)		
60370000 – VAR. STOCKS DIVERS FFCO	843,23	1 180,62
	843,23	1 180,62
Achats d'approvisionnements		
Variation des stocks (approvisionnements)		
Autres charges externes		
60611000 – ELECTRICITE – GAZ	1 218,86	1 642,14
60630000 – FOURN.ENTR&PETIT EQUIPE	1 250,48	1 694,78
60640000 – FOURN.ADMINISTRATIVES	1 310,75	2 917,32
60680000 – AUT MAT.ET FOURNITURES	4 125,73	3 956,61
60681000 – MAT & FOURN HN	37 898,32	34 624,92
60682000 – MAT & FOURN DEVELOPPEMENT		985,32
60683000 – FTURES DIVERSES SIEGE	3 016,80	2 646,00
61351000 – LOCATIONS COPIEURS	2 032,08	2 141,37
61352000 – LOYER MAT TELEPHONIE	2 916,00	2 880,00
61400000 – CHARGES LOCAT.COPROPRIETE	1 694,96	-1 248,60
61550000 – ENT.&REPAR/BIENS MOBIL.	3 428,72	6 232,80
61560000 – MAINTENANCE	8 703,04	
61562000 – MAINTENANCE SAGE	2 256,46	2 318,33
61564000 – MAINTENANCE CANON	1 036,68	3 825,15
61610000 – ASSURANCE MAIF	841,71	833,74
61680000 – AUTRES ASSURANCES	382,95	360,29
61681000 – ASSURANCES LICENCES	31 003,41	30 738,70
61810000 – DOCUMENTATION GENERALE		544,30
61850000 – FRS COLLOQUES SEMINAIRES	423,00	1 880,00
61851000 – INSCRIPTIONS COMPETITIONS HN	24 806,16	33 476,29
62261000 – HONORAIRES EXPERT COMPTAB	13 089,00	11 970,00
62262000 – HONORAIRES CAC	4 364,80	4 274,40
62263000 – HONORAIRES EXAMENS MED	6 482,78	6 326,41
62264000 – COMMUNICATION	12 273,01	6 439,50
62266000 – HONORAIRES AVOCAT	4 860,00	1 125,04
62267000 – PRESTATIONS DIVERSES	1 307,06	15 104,23
62267010 – PRESTATIONS HAUT NIVEAU	12 929,60	
62267040 – PRESTATIONS JEUNES	250,00	
62268000 – PRESTATIONS CARTO	19 404,00	9 650,00
62269000 – PRESTATIONS FORMATION	8 560,95	3 485,76
62300000 – RELATION PRESSE	3 737,47	
62340000 – CADEAUX		4 460,50
62360000 – CATALOGUES ET IMPRIMES	996,96	2 752,42
62361000 – PRODUCTION OMAG	40 260,27	26 364,83
62380000 – RECOMPENSES	18 505,50	11 400,48
62510000 – VOYAGES ET DEPLACEMENTS	181 855,16	164 381,28
62511000 – FRAIS SERVICE CIVIQUE	430,32	
62560000 – REPAS & HEBERGEMENT	166 426,23	156 924,53
62570000 – RECEPTIONS	326,29	
62610000 – POSTE & AFFRANCHISSEMENTS	2 026,15	3 058,37
62620000 – FRAIS TELEPHONE	2 245,11	2 686,66
62621000 – FRAIS INTERNET	2 702,87	4 063,76
62700000 – SERVICES BANCAIRES ET ASS	2 254,06	1 769,89
62810000 – COTISATIONS	8 509,50	6 143,00
62850000 – AUT.SERVICES EXT. DIVERS	27,76	
	642 170,96	574 830,52

Compte de résultat détaillé

	Exercice N 31/12/2019	Exercice N-1 31/12/2018
Impôts, taxes et versements assimilés		
63130000 – PART.EMPL.FORM.PROF.CONT	2 660,00	2 766,00
63512000 – TAXES FONCIERES	2 252,00	2 312,00
63514000 – TAXE / LOCAUX COMMERCIAUX	1 285,00	1 167,00
	6 197,00	6 245,00
Rémunérations du personnel		
64110000 – SALAIRES, APPOINTEMENTS	156 596,75	162 290,20
64110014 – INDEMNITES SUJETION DTN CTS	11 000,00	11 000,00
64111000 – INDEMNITES LICENCIEMENT	1 082,00	
64121000 – CONGES A PAYER – PROVISION	-1 184,65	1 742,69
64130000 – PRIMES ET GRATIFICATIONS	1 315,00	
	168 809,10	175 032,89
Charges sociales		
64510000 – URSSAF PERSONNEL	36 698,97	43 081,46
64520000 – MUTUELLE	1 106,36	1 140,48
64530000 – COTISATION IRCANTEC	6 577,14	6 816,20
64540000 – COTISATIONS AUX ASSEDIC	6 576,95	6 816,07
64550000 – CHARGES SUR CP – PROVISION	-860,99	784,21
64560000 – FMP PREVOYANCE	454,16	470,69
64570000 – CARTES ORANGE	2 957,20	3 291,20
64580000 – CHARGES DE PERSONNEL	2 860,81	1 500,00
64581000 – COT.AUT.ORGAN. SOCIAUX	550,00	550,00
64750000 – MEDECINE TRAV. PHARMACIE	511,80	366,46
	57 432,40	64 816,77
Dotations aux amortissements		
68112000 – DOT.AMORT.IMMO.CORPORELL.	25 238,05	25 621,94
68150000 – DOT.PROV.RISQ.& CHRGE EXPL	78 860,88	
	104 098,93	25 621,94
Subventions accordées par l'association		
Autres charges		
65700000 – AIDES VERSEES ASSOCIATION	23 173,26	42 699,02
65720000 – AIDES CARTOGRAPHIQUES	19 404,00	10 000,00
65721000 – AIDES VERSEES AUX POLES	31 000,00	45 000,00
65730000 – AIDES PERSONNALISEES FFCO	47 000,00	50 610,00
65750000 – LICENCES GRATUITES	46 655,43	47 794,32
65800000 – CHARGES DIV.GEST.COURANTE	65,81	967,18
	167 298,50	197 070,52
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	1 147 400,86	1 047 510,40
RESULTAT D'EXPLOITATION	-48 047,99	31 672,58
PRODUITS FINANCIERS		
76810000 – PRODUITS FINANCIERS	1 943,23	1 717,92
	1 943,23	1 717,92
CHARGES FINANCIERES		
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
77180000 – DONS EXCEPTIONNELS RECUS	4 443,36	2 178,41
	4 443,36	2 178,41
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
IMPOTS SUR LES BENEFICES		
69500000 – IMPOTS SUR LES BENEFICES	328,00	279,00
	328,00	279,00

Compte de résultat détaillé

	Exercice N 31/12/2019	Exercice N-1 31/12/2018
REPORT DE RESSOURCES NON UTILISEES DES EXERCICES ANTERIEURS 78940000 – REPORT RES.NON UT./SUBV.	2 049,42	
ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTEES	2 049,42	
EXCEDENT OU DEFICIT	-39 939,98	35 289,91

Autres informations

FFCO Etat des immobilisations 2019

Etat des immobilisations		Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019
FFCO		Tenue de compte : EURO
au 31/12/2019		

© Sage - Sage 100cloud Immobilisations Premium 5 Date tirage : 21/01/2020 à 16:49:24 Page : 1

Code	Désignation	Date acquisition	Qtés	Valeur d'acquisition	Amort. économiques	Valeur nette comptable
20510000	MARQUES ET LOGOS					
2051000004	INPI ANCIEN LOGO FFCO	17/10/2011	1	240,00	240,00	
	Mode : Linéaire 5 ans	Taux : 20,00%				
2051000005	INPI ANCIEN LOGO FFCO	17/10/2011	1	225,00	225,00	
	Mode : Linéaire 5 ans	Taux : 20,00%				
2051000006	IMPI CONCEPT ESO FFCO	17/10/2011	1	240,00	240,00	
	Mode : Linéaire 5 ans	Taux : 20,00%				
	Total 20510000			705,00	705,00	
20520000	LOGICIELS					
2052000005	CS5 DESIGN STD PC	01/12/2010	1	2 033,00	2 033,00	
	Mode : Linéaire 1 an	Taux : 100,00%				
2052000007	OFFICE PME 2010 PALCAU	27/12/2012	1	179,70	179,70	
	Mode : Exceptionnel 0 an 1 mois	Taux :				
2052000012	OFFICE PC HS 2016	15/06/2016	1	149,00	149,00	
	Mode : Exceptionnel 0 an 6 mois	Taux :				
2052000013	OFFICE PRO 2016	21/12/2016	1	642,55	642,55	
	Mode : Exceptionnel 0 an 1 mois	Taux :				
2052000014	OCAD 12	23/05/2016	1	582,00	582,00	
	Mode : Exceptionnel 0 an 6 mois	Taux :				
	Total 20520000			3 586,25	3 586,25	
21100000	TERRAINS					
2110000001	TERRAIN 15 PASSAGE MAUXI	28/03/2006	1	47 670,00		47 670,00
	Mode :	Taux :				
	Total 21100000			47 670,00		47 670,00
21300000	CONSTRUCTIONS					
2130000001	GROS OEUVREPASSAGE MA	28/03/2006	1	214 515,00	73 096,79	141 418,21
	Mode : Linéaire 40 ans	Taux : 2,50%				
2130000002	FACADE PASSAGE DES MAUX	28/03/2006	1	64 354,50	43 858,10	20 496,40
	Mode : Linéaire 20 ans	Taux : 5,00%				
2130000003	IGT PASSAGE MAUXINS	28/03/2006	1	85 806,00	77 937,87	7 868,13
	Mode : Linéaire 15 ans	Taux : 6,6667%				
2130000004	AGENCEMENT PASSAGE	28/03/2006	1	64 354,50	64 354,50	
	Mode : Linéaire 7 ans	Taux : 14,2857%				
	Total 21300000			429 030,00	259 247,26	169 782,74
21350000	AAI DES CONSTRUCTIONS					
2135000001	MAUXINS SIEGE TRAVAUX	30/04/2006	1	33 635,35	33 635,35	
	Mode : Linéaire 5 ans	Taux : 20,00%				
2135000002	MAUXIN SIEGE ASCENCEUR	28/05/2006	1	681,72	681,72	
	Mode : Linéaire 3 ans	Taux : 33,3333%				
2135000003	BMMD LOT PLOMBERIE	01/03/2014	1	868,80	507,24	361,56
	Mode : Linéaire 10 ans	Taux : 10,00%				
2135000004	BMMS LOT PEINTURES	01/03/2014	1	9 028,94	6 589,28	2 439,66
	Mode : Linéaire 8 ans	Taux : 12,50%				
2135000005	BMMX+S LOT PLAFONDS	01/03/2014	1	3 717,35	1 446,87	2 270,48
	Mode : Linéaire 15 ans	Taux : 6,6667%				
2135000006	BMMS LOT SOLS SALLE	01/03/2014	1	5 064,76	3 696,26	1 368,50
	Mode : Linéaire 8 ans	Taux : 12,50%				
	A reporter			533 988,17	310 095,23	223 892,94

FFCO Etat des immobilisations 2019

Etat des immobilisations		Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019
au 31/12/2019		Tenue de compte : EURO
FFCO		

© Sage - Sage 100cloud Immobilisations Premium 5 Date tirage : 21/01/2020 à 16:49:25 Page : 2

Code	Désignation	Date acquisition	Qtés	Valeur d'acquisition	Amort. économiques	Valeur nette comptable
Report				533 988,17	310 095,23	223 892,94
213500007	BMMS LOT CAISSONS RANG	01/03/2014	1	2 328,01	906,11	1 421,90
	Mode : Linéaire 15 ans	Taux : 6,6667%				
213500008	BMMS LOT ELECTRICITE	01/03/2014	1	8 583,89	5 011,59	3 572,30
	Mode : Linéaire 10 ans	Taux : 10,00%				
213500009	RMD RATRPAGE PEINTURES	05/05/2014	1	9 334,63	6 604,58	2 730,05
	Mode : Linéaire 8 ans	Taux : 12,50%				
213500010	FENETRES 3 BUREAUX ARTIS	17/12/2017	3	4 970,63	985,62	3 985,01
	Mode : Linéaire 8 ans	Taux : 12,50%				
	Total 21350000			78 214,08	60 064,62	18 149,46
21810000	AAI DIVERS					
218100001	CHAUFFE-EAU JOHAN	20/03/2007	1	510,00	510,00	
	Mode : Linéaire 5 ans	Taux : 20,00%				
218100002	UNITE CLIM REVERS MITSUBI	29/06/2007	1	12 947,72	12 947,72	
	Mode : Linéaire 5 ans	Taux : 20,00%				
218100003	SEIF CHAUFFAGE CLIMATISAT	14/05/2014	1	6 877,20	4 844,66	2 032,54
	Mode : Linéaire 8 ans	Taux : 12,50%				
218100004	RENO FENETRE CUISINE	19/03/2016	1	3 101,70	1 468,22	1 633,48
	Mode : Linéaire 8 ans	Taux : 12,50%				
	Total 21810000			23 436,62	19 770,60	3 666,02
21830000	MATERIEL BUREAU ET INFO.					
218300002	MACHINE A RELIER SIEGE	01/01/1995	1	386,09	386,09	
	Mode : Linéaire 3 ans	Taux : 33,3333%				
218300004	JPM STAND FFCO	19/04/2002	1	3 008,43	3 008,43	
	Mode : Linéaire 3 ans	Taux : 33,3333%				
218300017	RETOPROJECTEUR SURCOUF	20/11/2009	1	598,00	598,00	
	Mode : Linéaire 3 ans	Taux : 33,3333%				
218300019	ORDI COMPTA DELL	19/04/2012	1	477,99	477,99	
	Mode : Exceptionnel 0 an 7 mois	Taux :				
218300020	AID COMPUTERS ORDI GABR	26/03/2014	2	1 277,90	1 277,90	
	Mode : Linéaire 3 ans	Taux : 33,3333%				
218300021	CHAISES SALLE REUNON	26/06/2017	30	677,52	213,23	464,29
	Mode : Linéaire 8 ans	Taux : 12,50%				
218300022	ORDI PORTABLE COM	17/02/2017	1	1 344,35	1 286,65	57,70
	Mode : Linéaire 3 ans	Taux : 33,3333%				
218300023	KIT VIDEO CONFERENCE	16/04/2018	1	599,00	341,90	257,10
	Mode : Linéaire 3 ans	Taux : 33,3333%				
218300024	VIDEOPROJECTEUR EPSON 3	12/04/2019	2	2 574,44	372,41	2 202,03
	Mode : Linéaire 5 ans	Taux : 20,00%				
	Total 21830000			10 943,72	7 962,60	2 981,12
21830100	MAT. BUR. INFO DTN					
2183010010	ORDI PALCAU	27/12/2012	1	709,29	709,29	
	Mode : Manuel 0 an 1 mois	Taux :				
2183010011	VIDEO PROJECTEUR LEROY S	01/08/2018	1	692,98	327,82	365,16
	Mode : Linéaire 3 ans	Taux : 33,3333%				
2183010014	ORDI ASUS GARDIN R	03/01/2018	1	727,99	727,99	
	Mode : Linéaire 1 an	Taux : 100,00%				
	Total 21830100			2 130,26	1 765,10	365,16
A reporter				595 715,93	353 101,43	242 614,50

FFCO Etat des immobilisations 2019

Etat des immobilisations		Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019
au 31/12/2019		Tenue de compte : EURO
FFCO		

© Sage - Sage 100cloud Immobilisations Premium 5 Date tirage : 21/01/2020 à 16:49:26 Page : 3

Code	Désignation	Date acquisition	Qtés	Valeur d'acquisition	Amort. économiques	Valeur nette comptable
Report				595 715,93	353 101,43	242 614,50
21830200	MAT. BUR. INFO - HN					
2183020002	1 RETROPROJECTEUR	10/04/2009	1	1 658,00	829,00	829,00
	Mode : Linéaire 1 an	Taux : 100,00%				
2183020005	VIDEOPROJECTEUR OPTOMA	16/11/2016	1	764,80	764,80	
	Mode : Exceptionnel 0 an 1 mois	Taux :				
2183020006	ORDI COUPAT O	15/06/2016	1	789,98	789,98	
	Mode : Exceptionnel 0 an 6 mois	Taux :				
2183020007	ORDI MAGNE T	02/11/2017	1	868,99	626,94	242,05
	Mode : Linéaire 3 ans	Taux : 33,3333%				
2183020008	ORDI BOICHUT C	22/11/2018	1	769,99	769,99	
	Mode : Linéaire 1 an	Taux : 100,00%				
2750000003	1 RETROPROJECTEUR defect	10/04/2009	1		829,00	-829,00
	Mode : Linéaire 1 an	Taux : 100,00%				
Total 21830200				4 851,76	4 609,71	242,05
21830300	MAT. BUR. INFO. FORMATION					
2183010008	ORDI PORTABLE ASUS HERM	13/10/2012	1	679,00	679,00	
	Mode : Exceptionnel 0 an 2 mois	Taux :				
2183030001	RETRO PROJECTEUR OPTOMA	08/10/2010	1	859,00	859,00	
	Mode : Linéaire 3 ans	Taux : 33,3333%				
2183030003	ORDI PORT HOSOTTE	30/11/2014	1	758,99	758,99	
	Mode : Exceptionnel 0 an 1 mois	Taux :				
2183030004	IPHONE FORMATION MVP	25/10/2016	1	709,00	709,00	
	Mode : Exceptionnel 0 an 2 mois	Taux :				
2183030005	ORDI PORT ASUS VIVOBOK	21/12/2016	1	599,00	599,00	
	Mode : Exceptionnel 0 an 1 mois	Taux :				
2183030006	ORDI LEROY S DELL INSPIRO	06/12/2016	1	598,84	598,84	
	Mode : Exceptionnel 0 an 1 mois	Taux :				
Total 21830300				4 203,83	4 203,83	
21830600	MAT.BUR. INFO - MEDICAL					
2183060003	SURCOUF ORDI PORT CHALO	01/01/2011	1	499,99	499,99	
	Mode : Linéaire 1 an	Taux : 100,00%				
2183060005	MACBOOK CHALOPIN	14/11/2014	1	1 999,00	1 999,00	
	Mode : Exceptionnel 0 an 1 mois	Taux :				
Total 21830600				2 498,99	2 498,99	
21840000	MOBILIER					
2184000002	ARMOIRES BUREAU	01/01/1989	1	482,75	482,75	
	Mode : Linéaire 6 ans	Taux : 16,6667%				
2184000003	ARMOIRES BUREAU	01/01/1990	1	900,41	900,41	
	Mode : Linéaire 6 ans	Taux : 16,6667%				
2184000007	ARMOIRES A RIDEAUX	01/01/1990	1	640,73	640,73	
	Mode : Linéaire 6 ans	Taux : 16,6667%				
2184000008	MONILIER ET MAT DE BUREAU	09/05/2006	1	1 627,76	1 627,76	
	Mode : Linéaire 5 ans	Taux : 20,00%				
2184000009	MOBILIER BUR IPSOPRESTO	13/06/2006	1	1 463,66	1 463,66	
	Mode : Linéaire 3 ans	Taux : 33,3333%				
2184000010	MOBILIER BUREAU IMPOPPE	30/05/2006	1	216,48	216,48	
	Mode : Linéaire 3 ans	Taux : 33,3333%				
A reporter				612 602,30	369 745,75	242 856,55

FFCO Etat des immobilisations 2019

Etat des immobilisations		Exercice du	01/01/2019
		au	31/12/2019
au 31/12/2019			
FFCO	Tenue de compte : EURO		

© Sage - Sage 100cloud Immobilisations Premium 5 Date tirage : 21/01/2020 à 16:49:27 Page : 4

Code	Désignation	Date acquisition	Qtés	Valeur d'acquisition	Amort. économiques	Valeur nette comptable
Report				612 602,30	369 745,75	242 856,55
2184000011	MOBILIER BUREAU IKEA FF163	08/06/2006	1	879,65	879,65	
	Mode : Linéaire	3 ans		Taux : 33,3333%		
2184000012	POINT CHAUD CUISINE IKEA S	08/12/2011	1	1 287,48	1 287,48	
	Mode : Linéaire	5 ans		Taux : 20,00%		
2184000013	CONGELATEUR	24/04/2013	1	95,99	95,99	
	Mode : Linéaire	0 an 6 mois		Taux : 100,00%		
2184000014	BUREAU VALLE COMPTA+TRE	20/10/2014	2	1 406,11	1 218,62	187,49
	Mode : Linéaire	6 ans		Taux : 16,6667%		
	Total 21840000			9 001,02	8 813,53	187,49
21850000	MAT. ORGANISØ COURSES FED					
2185000001	DRAPEAUX MATS HAMPE	01/01/1992	1	715,17	715,17	
	Mode : Linéaire	6 ans		Taux : 16,6667%		
2185000002	DRAPEAUX MOURGEON	01/01/2000	1	653,32	653,32	
	Mode : Linéaire	2 ans		Taux : 50,00%		
2185000003	DRAPEAUX	01/01/2000	1	60,21	60,21	
	Mode : Linéaire	1 an		Taux : 100,00%		
2185000004	DRAPEAUX	01/01/2000	1	525,64	525,64	
	Mode : Linéaire	2 ans		Taux : 50,00%		
2185000006	DRAPEAUX	01/01/1999	1	223,38	223,38	
	Mode : Linéaire	5 ans		Taux : 20,00%		
2185000009	ARCHE GONFLABLE RAIDS	28/08/2005	1	699,66	699,66	
	Mode : Linéaire	1 an		Taux : 100,00%		
2185000010	CABLES FFCO ORG COURSES	10/08/2006	1	891,26	891,26	
	Mode : Linéaire	6 ans		Taux : 16,6667%		
2185000012	MODEM ROUTEUR BELKI FNAC	15/01/2008	1	119,99	119,99	
	Mode : Linéaire	3 ans		Taux : 33,3333%		
2185000013	SURCOUF PORTABLE CP	10/06/2009	1	609,23	609,23	
	Mode : Linéaire	3 ans		Taux : 33,3333%		
2185000014	PUCES LOC SI	21/03/2013	200	7 893,60	7 893,60	
	Mode : Linéaire	3 ans		Taux : 33,3333%		
2185000015	CAIRN ARCHE	01/01/2014	1	4 894,03	4 894,03	
	Mode : Linéaire	5 ans		Taux : 20,00%		
2185000016	108 PUCES SI POUR LOCATION	07/12/2016	1	5 457,00	5 457,00	
	Mode : Linéaire	3 ans		Taux : 33,3333%		
2185000017	DRAPEAUX 2017	26/12/2016	75	2 694,00	1 616,40	1 077,60
	Mode : Linéaire	5 ans		Taux : 20,00%		
	Total 21850000			25 436,49	24 358,89	1 077,60
27500000	DEPOTS CAUTIONNEM.VERSES					
2750000001	PARITEL DEPOT DE GARANTI	08/03/2005	1	237,00		237,00
	Mode :	Taux :				
2750000002	FONDS DE ROULEMENT SYND	29/06/2006	1	100,73		100,73
	Mode :	Taux :				
	Total 27500000			337,73		337,73
Total général				642 045,75	397 586,38	244 459,37



**FEDERATION FRANCAISE
DE COURSE D'ORIENTATION
(FFCO)**

Siège social :

15 Passage des Mauxins
75019 PARIS

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019**

Société d'Expertise Comptable – Inscrite au tableau de l'Ordre de Paris Ile-de-France
Société de Commissariat aux Comptes – Membre de la Compagnie Régionale de Paris
SARL au capital de 40 000 € - 502 510 860 RCS Paris

8 avenue Bertie Albrecht – 75008 PARIS

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

FEDERATION FRANCAISE DE COURSE D'ORIENTATION (FFCO)

A l'assemblée générale de la FEDERATION FRANCAISE DE COURSE D'ORIENTATION (FFCO),

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la FEDERATION FRANCAISE DE COURSE D'ORIENTATION (FFCO) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la fédération à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Votre association a constitué au 31 décembre 2019 une provision pour risques et charges à hauteur de 78.861 euros, telle que décrite dans les notes « Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable » et « Notes sur le bilan – Provisions » de l'annexe. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir les calculs effectués par votre association et la présentation qui en est faite dans l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du trésorier fédéral et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le comité directeur relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la fédération à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la fédération ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le comité directeur.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fédération.

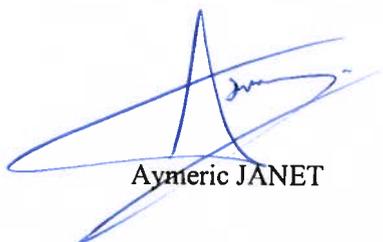
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la fédération à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 5 mars 2020

Le Commissaire aux Comptes
AUREALYS



Aymeric JANET

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciation	Net au 31/12/2019	Net au 31/12/2018
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	112 611	4 291	108 319	108 319
Immobilisations corporelles	637 417	393 295	244 122	266 785
Immobilisations financières	338		338	338
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	750 365	397 586	352 779	375 442
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours (autres que marchandises)				
Marchandises	1 964		1 964	2 807
Avances et acomptes versés sur commandes	3 606		3 606	7 723
Créances				
Usagers et comptes rattachés	21 816		21 816	33 100
Autres	805		805	98
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités (autres que caisse)	580 628		580 628	507 915
Caisse	222		222	27
TOTAL ACTIF CIRCULANT	609 040		609 040	551 671
REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	23 609		23 609	15 999
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Autres comptes de régularisation				
TOTAL REGULARISATION	23 609		23 609	15 999
TOTAL GENERAL	1 383 014	397 586	985 428	943 113

Legs nets à réaliser :
acceptés par les organes statutairements compétents
autorisés par l'organisme de tutelle
Dons en nature restant à vendre :

Bilan passif

	au 31/12/2019	au 31/12/2018
FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres		
Fonds associatifs sans droit de reprise	465 000	465 000
Ecart de réévaluation		
Réserves	220 000	100 000
Résultat de l'exercice	-39 940	35 290
Report à nouveau	110 185	194 895
SOUS-TOTAL : SITUATION NETTE	755 245	795 185
Autres fonds associatifs		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Ecart de réévaluation sur des biens avec droit de reprise		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Droits des propriétaires (Commodat)		
TOTAL FONDS ASSOCIATIFS	755 245	795 185
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	78 861	
FONDS DEDIES		2 049
DETTES		
Emprunts et dettes assimilées		
Avances et commandes reçues sur commandes en cours	13 752	14 082
Fournisseurs et comptes rattachés	97 973	99 230
Autres	39 597	32 567
TOTAL DETTES	151 322	145 879
Produits constatés d'avance		
TOTAL GENERAL	985 428	943 113

(1) Dont à plus d'un an (a)	
Dont à moins d'un an (a)	137 570
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	
(3) Dont emprunts participatifs	
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours	

Compte de Résultat

	Exercice N 31/12/2019	Exercice N-1 31/12/2018
PRODUITS D'EXPLOITATION (hors taxes)		
Ventes de marchandises	2 628	6 608
Production vendue (biens et services)	71 670	70 511
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	289 730	303 050
Cotisations	566 130	572 798
Autres produits	169 194	126 216
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	1 099 353	1 079 183
CHARGES D'EXPLOITATION (hors taxes)		
Achats de marchandises	551	2 712
Variation des stocks (marchandises)	843	1 181
Achats d'approvisionnements		
Variation des stocks (approvisionnements)		
Autres charges externes	642 171	574 831
Impôts, taxes et versements assimilés	6 197	6 245
Rémunérations du personnel	168 809	175 033
Charges sociales	57 432	64 817
Dotations aux amortissements	104 099	25 622
Subventions accordées par l'association		
Autres charges	167 299	197 071
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	1 147 401	1 047 510
RESULTAT D'EXPLOITATION	-48 048	31 673
PRODUITS FINANCIERS	1 943	1 718
CHARGES FINANCIERES		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	4 443	2 178
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
IMPOTS SUR LES BENEFICES	328	279
REPORT DE RESSOURCES NON UTILISEES DES EXERCICES ANTERIEURS	2 049	
ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTEES		
EXCEDENT OU DEFICIT	-39 940	35 290

Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : Féd. Franç. de Course d'Orientation

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2019, dont le total est de 985 428 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un déficit de 39 940 Euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 01/02/2020 par les dirigeants de l'association.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2019 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions comptables n'ont pas été appliquées conformément aux hypothèses de base pour les raisons suivantes :

- - Amortissements de certaines immobilisations en totalité sur l'exercice (mais aucune acquisition concernée depuis 2017), quelle que soit la date d'acquisition et la durée d'utilisation, afin d'obtenir un équilibre entre charges (dotations aux amortissements) et produits (subventions d'Etat).

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Subvention "cartographie"

Afin d'aider ses membres affiliés, la FFCO prend elle-même en charge tout ou partie des frais de cartographie des terrains propices à la discipline de course d'orientation.

La présentation comptable adoptée en 2019, contrairement aux exercices précédents, est la suivante :

- les factures prises en charge et payées par la FFCO sont imputées au poste "Prestations carto"
- elles sont rebasculées ensuite, suivant décisions des dirigeants de la Fédération, en "Aides cartographiques" via "Transfert de charges d'exploitation"

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Le coût d'une immobilisation produite par l'association pour elle-même est déterminé en utilisant les mêmes principes que pour une immobilisation acquise. Ce coût de production inclut le prix d'achat des matières consommées des coûts attribuables à la préparation en vue de l'utilisation envisagée après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement. Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les dépenses pluriannuelles de gros entretien et de grandes révisions sont comptabilisées en tant que composants des immobilisations d'origine.

Règles et méthodes comptables

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

*** Constructions :**

En fonction des sous-ensembles immobiliers : 7 à 40 ans

*** Agencements des constructions : 3 à 15 ans**

*** Installations générales, agencements et aménagements divers : 5 à 8 ans**

*** Matériel de bureau :**

100% sur un exercice ou de 1 à 3 ans

*** Matériel informatique :**

100% sur un exercice ou de 1 à 3 ans

*** Mobilier :**

Mobilier : 3 à 6 ans

Matériels de courses : 1 à 6 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Actif immobilisé

L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

Faits caractéristiques

Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable

La FFCO avait initié en 2017 le développement - avec un prestataire extérieur - d'un nouveau site Internet complet pour son fonctionnement et relations avec ses clubs affiliés. Les coûts facturés au 31/12/2018 s'élevaient à 108.319 € présentés en immobilisations incorporelles en cours. Ces travaux n'ont pu être menés à bien et une action contentieuse est née au second semestre 2019. Les sommes déjà payées au prestataire ont fait l'objet d'une provision pour risque et charges à hauteur de 78.861 €.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	112 611			112 611
Immobilisations incorporelles	112 611			112 611
- Terrains	47 670			47 670
- Constructions sur sol propre	429 030			429 030
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagement des constructions	78 214			78 214
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagement divers	23 437			23 437
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	56 492	2 574		59 066
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	634 842	2 574		637 417
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	338			338
Immobilisations financières	338			338
ACTIF IMMOBILISE	747 791	2 574		750 365

Immobilisations incorporelles

Les marques et logos sont amorties sur 5 ans; les logiciels 100% sur un exercice, 12 mois ou 3 ans

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	4 291			4 291
Immobilisations incorporelles	4 291			4 291
- Terrains				
- Constructions sur sol propre	244 946	14 301		259 247
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	55 166	4 898		60 065
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	18 523	1 247		19 771
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	49 421	4 791		54 213
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	368 057	25 238		393 295
ACTIF IMMOBILISE	372 348	25 238		397 586

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 46 567 Euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
	338		338
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés			
	21 816	21 816	
Autres			
	805	805	
Charges constatées d'avance			
	23 609	23 609	
Total	46 567	46 230	338
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
CLIENTS-FACT. A ETABLIR	508
DIVERS - PROD. A RECEVOIR	674
Total	1 182

Notes sur le bilan

Fonds propres

Tableau de variation des fonds associatifs

	Début Exercice	Augmentation	Diminution	Fin Exercice
Patrimoine intégré	465 000			465 000
Fonds statutaires				
Apports sans droit de reprise				
Legs et donations				
Subventions affectées				
Autres fonds				
Total fonds sans droit reprise	465 000			465 000
Apports avec droit de reprise				
Legs et donations assortis d'une condition				
Subventions affectées				
Total fonds avec droit reprise				
Ecart de réévaluation				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	100 000	120 000		220 000
Report à Nouveau	194 895		84 710	110 185
Résultat de l'exercice	35 290		75 230	-39 940
Résultats sous contrôle des tiers financeurs				
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
Droits des propriétaires (Commodat)				
Autres fonds associatifs				
Total fonds associatifs	795 185	120 000	159 940	755 245

Affectation du résultat 2018 : selon décision assemblée générale du 23 mars 2019

Le poste "Autres réserves" comprend au 31/12/2019 les 120.000 € de réserves pour "Projets Associatifs".

Notes sur le bilan

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales					
sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges		78 861			78 861
Total		78 861			78 861
<i>Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :</i>					
Exploitation		78 861			
Financières					
Exceptionnelles					

La provision pour risque et charges constituée au 31/12/2019 représente la totalité des sommes payées au prestataire informatique engagé en 2017 pour la mise en place du nouveau site Internet & intranet de la FFCO.

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 137 570 Euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
– à 1 an au maximum à l'origine				
– à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	97 973	97 973		
Dettes fiscales et sociales	29 597	29 597		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	10 000	10 000		
Produits constatés d'avance				
Total	137 570	137 570		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
FOURN. FACT.NON PARVENUES	11 471
DETTES PRO./CONGES A PAYE	7 906
CHARG.SOC./CONGES A PAYER	3 230
AUTR.CHARG.SOCIAL.A PAYER	3 760
Total	26 367

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHGES CONSTATEES D AVANCE	23 609		
Total	23 609		

Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Subventions d'exploitation

Selon :

- 1- la Convention annuelle d'objectifs « haute performance » année 2019 du 11 avril 2019 entre le Ministère des Sport et la FFCO
- 2- la Convention Pluriannuelle d'objectifs 2018-2020, avenant du 26 février 2019 entre le Ministère des Sport et la FFCO

La FFCO a obtenu au titre de l'année 2019 de la part du Ministère des Sports une subvention de 275.669 € répartie comme suit :

- 1.1. Actions Sportives « haut niveau » : 153.500 €
- 1.2. Optimisation de la performance (dont surveillance médicale réglementaire) : 9.669 €
- 1.3. Développement du leadership de l'encadrement : 29.500 €
- 1.4. Soutien individuel à la performance (« aides personnalisées ») : 37.000 €
- 2.1. Projet 1 : développement de la pratique de la CO sur l'ensemble du territoire, pour tous avec axe prioritaire concernant les jeunes : 33.667 €
- 2.2. Projet 2 : faciliter l'accès aux formations fédérales sur l'ensemble du territoire : 16.333 €

Pour rappel, par avenant n°4 en date du 26/06/2017, le Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports informait la FFCO que : "la valorisation des cadres techniques affectés par le ministère en qualité de conseillers techniques sportifs auprès de la fédération s'élève à : 531.342 €"

Autres informations

BILAN - ACTIF

Chèques vacances et bons CAF à utiliser (présentés en Trésorerie, Valeurs Mobilières de Placement)	2015	2016	2017	2018	2019
Montant brut	-	2 962 €	- €	-	-

Remarque : en 2016, les familles pouvaient payer à l'aide de chèques vacances ou de bon de la Caisse d'allocation familiale; la FFCO doit s'en servir pour payer les organismes qui acceptent ces moyens de paiement avant leur date de péremption

BILAN - PASSIF

Fonds dédiés	Montant au début de l'exercice	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagement à réaliser sur les nouvelles ressources	Fonds restant à engager en fin d'exercice
Quote part subvention MJS (en €)	2 049	2 049	2 049	-	-

Remarque : Les 2049 € étaient un reliquat de fonds attribués en 2010/2011 dans le cadre du "protocole international / programme d'échange des sportifs" (en attente utilisation). Ils sont devenus sans objet et ont donc été repris en 2019.

RESULTAT

Montant des frais remboursés aux membres élus du Bureau Directeur (en €)	2017	2018	2019
Total des frais bruts remboursables	23 344	20 240	19 404
<i>à déduire : dons</i>	- 2 719	- 1 734	- 5 500
Total des frais remboursés	20 625	18 505	13 904
<i>dont au titre des commissions, expertises sportives, formations</i>	6 887	2 426	3 421

Remarque : ces remboursements concernent principalement les frais de déplacements, missions, réceptions, téléphonique

HORS BILAN

Contributions volontaires en nature (non comptabilisées)	2015	2016	2017	2018	2019
Bénévolat (en € ou en heures)	7252,5 h	5711,5 h	6017,5 h	5189,5 h	4399,5 h

NC : non communiqué

Remarque : en 2015 il a été mis en place un système de collecte des heures via les notes de frais (autoévaluation de leurs temps par les bénévoles). Ce volume cumulé d'heures n'est donc pas forcément exhaustif.



**FEDERATION FRANCAISE
DE COURSE D'ORIENTATION
(FFCO)**

Siège social :

15 Passage des Mauxins
75019 PARIS

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES
REUNION DE L'ORGANE DELIBERANT RELATIVE A L'APPROBATION
DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019**

**Société d'Expertise Comptable – Inscrite au tableau de l'Ordre de Paris Ile-de-France
Société de Commissariat aux Comptes – Membre de la Compagnie Régionale de Paris
SARL au capital de 40 000 € - 502 510 860 RCS Paris**

8 avenue Bertie Albrecht – 75008 PARIS

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

**REUNION DE L'ORGANE DELIBERANT RELATIVE A L'APPROBATION
DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019**

FEDERATION FRANCAISE DE COURSE D'ORIENTATION (FFCO)

A l'assemblée générale de la FEDERATION FRANCAISE DE COURSE D'ORIENTATION (FFCO),

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L.612-5 du code de commerce.

Paris, le 5 mars 2020

Le Commissaire aux Comptes
AUREALYS



Aymeric JANET

PARTIE 3



RÉSOLUTIONS A VOTER



RÉSOLUTION FINANCIÈRE

Augmentation du taux de base 2022

Sa valeur pour 2021 est de 6,34 €. Il apparaît nécessaire d'aller au-delà de l'évolution de l'inflation et de prendre en compte la diminution constante des subventions ministérielles ainsi que la nécessité de renforcer la structure fédérale du fait de la diminution constante des dotations en cadre technique d'état (2 départs non remplacés depuis le début de l'olympiade) et des charges nouvelles (analyse et suivi des dossiers de subvention des clubs et des ligues). Il ressort de la discussion qu'il nous faudra sans doute à terme recruter 1,5 équivalent emploi pour compenser ces évolutions soit un besoin financier d'environ 90 000 euros soit environ 12% des recettes propres de la FFCO.

Il est donc proposé une augmentation de 7% avec un taux de base à 6,80 €.

PROPOSITIONS DE MODIFICATIONS

SOUMISES AU VOTE DE L'ASSEMBLEE GENERALE

NOUVELLES PROPOSITIONS VOTEES PAR LE COMITE DIRECTEUR DU 10 OCTOBRE 2020

PROJET DE MODIFICATIONS DES STATUTS ET DU REGLEMENT INTERIEUR PORTANT SUR LA TENUE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE PAR VISICONFERENCE

STATUTS

Art. 7.2 - Fonctionnement

1. L'Assemblée générale se réunit au moins une fois par an dans le courant du 1^{er} trimestre suivant la clôture de l'exercice financier qui s'effectue au 31 décembre de chaque année.

L'Assemblée générale par ailleurs se réunit chaque fois que sa convocation est demandée par le Comité directeur ou par le tiers des membres de l'assemblée représentant le tiers des voix.

La date est fixée par le Président ou par le tiers des membres de l'assemblée représentant au moins le tiers des voix.

Elle est convoquée par le Président de la fédération dans les délais définis ci-dessous par courrier simple, courriel ou télécopie. La convocation des membres de l'Assemblée générale est effectuée sous couvert des Ligues régionales dont ils sont issus.

L'ordre du jour est établi par le Comité directeur, ou par le tiers des membres de l'assemblée représentant au moins le tiers des voix.

Cette convocation peut prévoir, qu'en cas de quorum insuffisant, une deuxième assemblée générale soit convoquée dans les délais statutaires, par le même courrier. Dans ce cas, cette deuxième assemblée générale se réunira avec le même ordre du jour que l'assemblée générale initiale.

Le lieu est fixé par le Président fédéral. **En cas de circonstances exceptionnelles, après consultation du Comité Directeur, il peut décider de la tenue de l'assemblée générale par visioconférence.**

REGLEMENT INTERIEUR

Section 2 - L'assemblée générale

Article 29 - ~~L'assemblée générale élective~~ **Organisation de l'assemblée générale**

Art. 29.1

Conformément à l'article 7.2 des statuts, le ~~Comité directeur~~ **le Président** fixe et publie la ou les dates de l'assemblée générale ~~prévue pour les élections fédérales~~ dans le respect des stipulations ci-après.

Cette date correspond au jour J.

Le lieu doit être fixé au plus tard, dix semaines avant le jour de l'assemblée générale, soit J-70.

~~A J - 60 au plus tard, le Comité directeur procède à la nomination de la commission de surveillance des opérations électorales.~~ **(phrase déplacée dans l'article 29.2)**

~~Dans les jours suivant la réunion du Comité directeur (au plus tard à J-35), le Président de la Fédération communique les informations aux ligues et aux membres associés en leur adressant la convocation à l'assemblée générale, à cet effet le courrier électronique est admis.~~

La communication des informations prévues aux articles 7.2 et 14.2 **(en cas de modification des statuts)** peut se faire via courrier simple, courrier électronique simple ou télécopie

En cas de circonstances exceptionnelles, après consultation du Comité Directeur, il peut décider de la tenue de l'assemblée générale par visioconférence. Dans ce cas, chacun des participants doit pouvoir être identifié et avoir une participation effective, lors de chacun des votes. Les votes devront se faire via une plateforme sécurisée garantissant leur confidentialité et la possibilité de vote aux seuls membres définis aux articles 7.1.1 à 7.1.3 des statuts.

Article 29.2 - L'assemblée générale élective

En cas d'élections, à J- 60 au plus tard, le Comité directeur procède à la nomination de la commission de surveillance des opérations électorales.

Les candidatures au Comité directeur fédéral, aux organes disciplinaires, à la fonction de vérificateurs aux comptes doivent être exprimées auprès de la FFCO sur formulaire type disponible à la Fédération. Elles doivent être visées par le comité départemental et la ligue d'appartenance.

La date limite de dépôt des candidatures à ces différentes fonctions auprès de la commission de surveillance des opérations électorales est fixée à J-50 au plus tard.

La commission de surveillance des opérations électorales émet un avis sur la recevabilité des candidatures qui peuvent être retenus à l'élection du Comité directeur au plus tard cinq jours après la date limite de dépôt des listes de candidats (au plus tard à J-45).

Dès l'arrêt des listes des candidats par le Comité directeur fédéral, ce dernier les adresse aux ligues et membres associés.

~~L'assemblée générale se tient à la date du jour J.~~

L'Assemblée générale procède à l'élection des membres du Comité directeur et des vérificateurs aux comptes dans les conditions suivantes :

- Conformément à l'article 34 du présent règlement intérieur, la commission de surveillance des opérations électorales informe le président de l'Assemblée Générale sur la situation du ~~quantum~~ quorum.

Le Président de la Fédération est responsable de la vérification de l'obtention du quorum.

....

PROJET DE MODIFICATIONS DU REGLEMENT INTERIEUR PORTANT SUR L'HONORABILITE DES DIRIGEANTS

Article 3 - Procédure d'affiliation

Art. 3.1 - Dépôt de la demande

Le dépôt du dossier de demande d'affiliation s'effectue auprès du secrétariat fédéral et comprend :

- une attestation sur l'honneur précisant que l'association sportive satisfait à la législation en vigueur,
- une copie des statuts de l'association sportive et de tout justificatif de l'existence légale de l'activité,
- les formulaires fédéraux de demande d'affiliation dûment complétés,
- toutes les pièces justificatives figurant dans le dossier d'affiliation.

Afin de permettre à la Fédération de vérifier le respect par l'association des obligations d'honorabilité prévues à l'article L332-1 du Code du sport ; l'association sportive fournira pour chacun des membres du bureau leurs informations complètes d'état civil. Cette vérification se fera dans le cadre d'une démarche automatisée.

Article 6 - Obligations des associations sportives affiliées

Toute association sportive affiliée est tenue :

- d'être à jour de sa cotisation de l'année en cours selon le barème donné dans l'annexe 1 du présent règlement,
- d'être à jour administrativement et financièrement vis-à-vis de la FFCO et de ses organes déconcentrés, avant de renouveler son affiliation,
- de se conformer aux lois et règlements en vigueur ainsi qu'à l'ensemble des statuts et règlements fédéraux qui lui sont applicables, Dans ce cadre, afin de permettre à la Fédération de contrôler le respect par ses licenciés de l'article L212-9 du Code du Sport, elle transmettra à la Fédération la liste nominative des licenciés amenés à enseigner, animer ou encadrer une activité physique ou sportive ou à entraîner des pratiquants, à titre d'occupation principale ou secondaire, de façon habituelle, saisonnière ou occasionnelle dans le cadre des activités de l'association
- de rendre compte annuellement de son activité liée à la course d'orientation sous toutes ses formes – compte-rendu moral ; compte-rendu d'activités ; compte-rendu financier (compte de résultats et bilan) validé par un ou des vérificateurs aux comptes. Ces documents doivent parvenir à l'organe déconcentré supérieur et à la FFCO au moins quinze jours avant l'AG,
- d'informer la Fédération et ses organes déconcentrés de tout changement dans la direction ou l'administration de l'association sportive, et ce dans un délai de trente jours en fournissant à la Fédération l'état civil complet du ou des nouveaux membres du bureau
- d'appliquer la charte relative...

Art. 9.1 - Demande

La demande de membre associé s'effectue auprès du secrétariat fédéral.

Elle doit comporter :

- une convention dûment signée par toutes les parties,
- une attestation sur l'honneur précisant que l'organisme satisfait à la législation en vigueur,
- une copie des statuts de l'organisme s'ils existent et de tout justificatif de l'existence légale de l'activité,
- afin de permettre à la Fédération de vérifier le respect par le membre associé des obligations d'honorabilité prévues à l'article L332-1 du Code du sport ; l'organisme s'il est un établissement d'activités physiques et sportives fournira pour chacun de ses dirigeants leurs informations complètes d'état civil. Cette vérification se fera dans le cadre d'une démarche automatisée

Article 12 - Obligations des membres associés

Tout membre associé est tenu :

- d'être à jour de sa cotisation de l'année en cours,
- d'intégrer le collège des membres associés en vue de la désignation de son ou de ses représentants aux assemblées générales,
- d'informer, dans un délai d'un mois, la Fédération et ses organes déconcentrés de tout changement dans la direction ou l'administration de l'organisme, **en fournissant s'il est un établissement d'activités physiques et sportives à la Fédération l'état civil complet du ou des nouveaux dirigeants,**
- de se conformer aux lois et ...

Article 19 - Obligations des licenciés

Tout licencié est tenu :

- d'être à jour de sa cotisation au 1^{er} janvier de la saison sportive,
- de se conformer aux lois et règlements en vigueur ainsi qu'aux statuts, règlements fédéraux nationaux et internationaux et notamment au présent règlement,
- d'avoir en toute circonstance une conduite loyale envers la Fédération, de s'interdire tout comportement de nature à porter atteinte à l'image de la course d'orientation,
- de respecter les décisions et la souveraineté de l'arbitre,
- de contribuer à la lutte contre le dopage en participant aux actions de prévention organisées ainsi qu'en se soumettant personnellement aux contrôles prévus par les lois et règlements en vigueur,
- de répondre à toute convocation fédérale pour un stage ou une sélection nationale et, dans ce dernier cas, de respecter strictement les obligations imposées aux membres des équipes de France.

Tout licencié amené à enseigner, animer ou encadrer une activité physique ou sportive ou à entraîner des pratiquants, à titre d'occupation principale ou secondaire, de façon habituelle, saisonnière ou occasionnelle, sera tenu de se conformer à l'article L212-9 du Code du Sport. Il devra en conséquence fournir lors de sa prise ou de son renouvellement de licence ses informations d'état civil complètes permettant à la fédération de vérifier son honorabilité dans le cadre d'une démarche automatisée.

Article 25 - Mode de scrutin

Le scrutin pour l'élection des membres du Comité directeur se déroule conformément à l'article 8.2., alinéa 5 des statuts.

Le ou les représentant(s) de chaque ligue régionale dispose(nt) d'autant de voix représentatives des licences annuelles distribuées dans la ligue régionale conformément au barème défini par les statuts (art. 7.1) *(phase déplacée de l'article 26)*

Article 26 - Conditions d'éligibilité

Pour être candidate, la personne doit être titulaire d'une licence annuelle en cours de validité.

Elle doit joindre à son dossier une attestation sur l'honneur stipulant :

- ne pas avoir été condamnée à une peine qui fait obstacle à son inscription sur les listes électorales ou, si elle est de nationalité étrangère, ne pas avoir été condamnée à une peine qui, lorsqu'elle est prononcée contre un citoyen français, fait obstacle à son inscription sur les listes électorales,
- **ne pas avoir été condamnée à une des peines mentionnées à l'article L212-9 du Code du Sport.**

Le candidat mineur (plus de 16 ans) doit joindre à son dossier de candidature une autorisation parentale.

Article 28 - Quota des voix et représentants

Chaque ligue régionale, lors de son assemblée générale doit élire son ou ses représentants selon les conditions prévues à l'article 7.1, alinéa 2 des statuts :

Les membres associés selon les conditions prévues à l'article 7.1, alinéa 3 des statuts désigneront leur(s) représentant(s) pour leur collège. **Nul ne peut être à la fois représentant d'une ligue et des membres associés.**

Article 43.2 - Obligations des organes déconcentrés

Tout organe déconcentré affilié est tenu :

- d'être à jour de sa cotisation de l'année en cours selon le barème donné dans l'annexe 1 du présent règlement,
- d'être à jour administrativement et financièrement vis-à-vis de la fédération et de son organe déconcentré, avant de renouveler son affiliation,
- de se conformer aux lois et règlements en vigueur ainsi qu'à l'ensemble des statuts et règlements fédéraux qui lui sont applicables. Afin de permettre à la Fédération de vérifier le respect par l'organe déconcentré des obligations d'honorabilité prévues à l'article L332-1 du Code du sport ; cet organe déconcentré fournira pour chacun des membres de son bureau leurs informations complètes d'état civil. Cette vérification se fera dans le cadre d'une démarche automatisée
- Afin de permettre à la Fédération de contrôler le respect par ses licenciés de l'article L212-9 du Code du Sport, elle transmettra à la Fédération la liste nominative des licenciés amenés à enseigner, animer ou encadrer une activité physique ou sportive ou à entraîner des pratiquants, à titre d'occupation principale ou secondaire, de façon habituelle, saisonnière ou occasionnelle dans le cadre des activités mises en place par l'organe déconcentré.
- de rendre compte annuellement de son activité liée à la course d'orientation sous toutes ses formes,
- d'établir un compte-rendu moral, un compte-rendu d'activités et un compte-rendu financier (compte de résultats et bilan) validé par un ou deux vérificateurs aux comptes. Ces documents doivent parvenir à l'organe déconcentré régional et à la fédération au moins quinze jours avant l'assemblée générale fédérale,
- de respecter, pour toute activité ou appellation spécifique, les critères définis par la fédération,
- d'informer par tout moyen adapté, les employés, les pratiquants et le public, de tout ce qui concerne les licences fédérales et autres labels décernés par la fédération,
- de contribuer à la lutte contre le dopage en participant aux actions de prévention ainsi qu'en prêtant son concours à la mise en œuvre des enquêtes et contrôles, perquisitions et saisies organisées en application du code du sport, que ces mesures aient été prises sur instruction du Ministre des sports ou à la demande de la fédération,
- d'élire le/les représentant(s) pour l'assemblée générale fédérale (organe déconcentré régional),
- d'appliquer toutes chartes émanant du ministère ou du CNOSF,
- de mettre en œuvre, à leur échelon, les conventions nationales signées par la fédération, adaptées aux particularités locales,
- d'informer la fédération et de son organe déconcentré de tout changement dans la direction ou l'administration de l'organe déconcentré, et ce dans un délai de trente jours, en fournissant les informations complètes d'état civil des nouveaux dirigeants,
- de déclarer toutes les cartes de course d'orientation selon la procédure en vigueur.

ANNEXE 3

AJOUTS D'ARTICLES DU CODE DU SPORT AUXQUELS LE REGLEMENT INTERIEUR OU LES STATUTS FONT REFERENCE

Article L212-9

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006071318&idArticle=LEGIARTI000006547575&dateTexte=&categorieLien=cid>

- Modifié par [LOI n°2017-261 du 1er mars 2017 - art. 4](#)

I. – Nul ne peut exercer les fonctions mentionnées au premier alinéa de [l'article L. 212-1](#) à titre rémunéré ou bénévole, s'il a fait l'objet d'une condamnation pour crime ou pour l'un des délits prévus :

1° Au chapitre Ier du titre II du livre II du code pénal, à l'exception du premier alinéa de [l'article 221-6](#) ;

2° Au chapitre II du même titre II, à l'exception du premier alinéa de [l'article 222-19](#) ;

3° Aux chapitres III, IV, V et VII dudit titre II ;

4° Au chapitre II du titre Ier du livre III du même code ;

5° Au chapitre IV du titre II du même livre III ;

6° Au livre IV du même code ;

7° Aux articles [L. 235-1](#) et [L. 235-3](#) du code de la route ;

8° Aux articles [L. 3421-1](#), [L. 3421-4](#) et [L. 3421-6](#) du code de la santé publique ;

9° Au chapitre VII du titre Ier du livre III du code de la sécurité intérieure ;

10° Aux articles [L. 212-14](#), [L. 232-25](#) à [L. 232-27](#), [L. 241-2](#) à [L. 241-5](#) et [L. 332-3](#) à [L. 332-13](#) du présent code.

II. – En outre, nul ne peut enseigner, animer ou encadrer une activité physique ou sportive auprès de mineurs s'il fait l'objet d'une mesure administrative d'interdiction de participer, à quelque titre que ce soit, à la direction et à l'encadrement d'institutions et d'organismes soumis aux dispositions législatives ou réglementaires relatives à la protection des mineurs accueillis en centre de vacances et de loisirs, ainsi que de groupements de jeunesse ou s'il fait l'objet d'une mesure administrative de suspension de ces mêmes fonctions.

Article L212-1 premier alinéa

https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do;jsessionid=7D455D71EE057A566898C38B2BDF96D9.tplgfr26s_1?cidTexte=LEGITEXT000006071318&idArticle=LEGIARTI000006547567&dateTexte=20200612&categorieLien=cid#LEGIARTI000006547567

- Modifié par [LOI n°2018-771 du 5 septembre 2018 - art. 45 \(V\)](#)

I.-Seuls peuvent, contre rémunération, enseigner, animer ou encadrer une activité physique ou sportive ou entraîner ses pratiquants, à titre d'occupation principale ou secondaire, de façon habituelle, saisonnière ou occasionnelle, sous réserve des dispositions du quatrième alinéa du présent article et de [l'article L. 212-2](#) du présent code, les titulaires d'un diplôme, titre à finalité professionnelle ou certificat de qualification professionnelle :

1° Garantissant la compétence de son titulaire en matière de sécurité des pratiquants et des tiers dans l'activité considérée ;

2° Et enregistré au répertoire national des certifications professionnelles dans les conditions prévues à [l'article L. 6113-5](#) du code du travail.

Peuvent également exercer contre rémunération les fonctions mentionnées au premier alinéa ci-dessus les personnes en cours de formation pour la préparation à un diplôme, titre à finalité professionnelle ou certificat de qualification professionnelle conforme aux prescriptions des 1° et 2° ci-dessus, dans les conditions prévues par le règlement de ce diplôme, titre ou certificat.

Article L322-1

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?idArticle=LEGIARTI000006547695&cidTexte=LEGITEXT000006071318&dateTexte=20060525>

Nul ne peut exploiter soit directement, soit par l'intermédiaire d'un tiers, un établissement dans lequel sont pratiquées des activités physiques ou sportives s'il a fait l'objet d'une condamnation prévue à [l'article L. 212-9](#).

PROJET DE MODIFICATIONS DES STATUTS ET DU REGLEMENT INTERIEUR PORTANT SUR LE REGLEMENT DISCIPLINAIRE DE LUTTE CONTRE LE DOPAGE

Contexte : L'ordonnance n°2018-1178 du 19 décembre 2018 relative aux mesures relevant du domaine de la loi nécessaires pour parfaire la transposition en droit interne des principes du Code mondial antidopage a supprimé le pouvoir dont étaient jusqu'alors investies les fédérations sportives à l'égard de leurs licenciés. Nous devons donc mettre à jour nos textes réglementaires du fait de la disparition de notre propre règlement disciplinaire relatif à la lutte contre le dopage.

STATUTS

Art. 5.3 - La licence ne peut être retirée à son titulaire que pour motif disciplinaire, voire exceptionnellement pour raison médicale, dans les conditions prévues par le règlement disciplinaire ~~ou le règlement disciplinaire particulier en matière de lutte contre le dopage.~~

Art. 7.2 – point 5. alinéa f. adopter, sur proposition du Comité directeur, le règlement intérieur, le règlement disciplinaire ~~et le règlement financier et le règlement disciplinaire relatif à la lutte contre le dopage ;~~

REGLEMENT INTERIEUR

Art. 40 : Le Président institue les commissions dont la création est prévue par les textes de loi en vigueur. Les organismes disciplinaires de première instance et d'appel ~~et la commission de lutte contre le dopage~~ sont définis dans le règlement disciplinaire ~~et le règlement de lutte contre le dopage.~~

Art. 47 : Ce règlement intérieur est complété par des règlements et mémento particuliers :

- Règlement disciplinaire,
- ~~- Règlement disciplinaire relatif à la lutte contre le dopage,~~
- Règlement médical...

STATUTS

Art. 5.6 - actuel : Les membres adhérents des associations affiliées doivent être titulaires d'une licence. La Fédération peut, en cas de non-respect de cette obligation par une association affiliée, prononcer une sanction dans les conditions prévues par son règlement disciplinaire.

Art. 5.6 - projet : Les membres adhérents des associations affiliées doivent être titulaires d'une licence. **Dans les clubs uni-sport ou dans les clubs multisports dont les statuts ne prévoient pas une gestion par section selon la discipline sportive pratiquée, cette obligation s'applique à tous les membres adhérents. Dans le cas de clubs omnisports dont les statuts prévoient une gestion par section selon la discipline sportive pratiquée, cette obligation ne s'applique qu'aux seuls membres de la section course d'orientation.**

Le Bureau Directeur de la Fédération peut, en cas de non-respect de cette obligation par une association affiliée, suspendre l'affiliation du club.

REGLEMENT INTERIEUR

Article 2 - actuel : Conditions d'affiliation

Préalablement à toute demande d'affiliation, les associations sportives doivent remplir les conditions suivantes :

- avoir leur siège social en France et avoir une activité sur le territoire français,
- être constituées sous la forme d'association à but non lucratif, type loi de 1901 ou selon le droit local,
- l'association sportive doit être composée d'au moins 3 membres comprenant un président, un secrétaire et un trésorier, dont une majorité absolue de licenciés compétition lors de la 1^{ère} demande d'affiliation,
- poursuivre un objet entrant dans la définition de l'article 1er des statuts de la Fédération Française de Course d'Orientation,
- accepter de respecter les règlements fédéraux d'affiliation.

Article 2 - projet : Conditions d'affiliation

Préalablement à toute demande d'affiliation, les associations sportives doivent remplir les conditions suivantes :

- **avoir leur siège social et avoir une activité en France et sur les territoires français,**
- être constituées sous la forme d'association à but non lucratif, type loi de 1901 ou selon le droit local,
- **l'association sportive doit être composée d'au moins 3 membres comprenant un président, un secrétaire et un trésorier. Que ce soit au moment de la première affiliation ou lors des renouvellements successifs le nombre de licences dirigeant au sein de l'association ne peut pas dépasser 34% des licenciés.**
- poursuivre un objet entrant dans la définition de l'article 1er des statuts de la Fédération Française de Course d'Orientation,
- accepter de respecter les règlements fédéraux d'affiliation.

Article 13 - Définition projet

La licence est un titre délivré par la FFCO. La prise de la licence vaut engagement de se soumettre aux règles fédérales nationales et internationales et à l'autorité disciplinaire de la Fédération.

La licence fait foi de l'appartenance à la Fédération et à l'association affiliée qui l'a distribuée, ainsi que de l'identité de son titulaire.

La FFCO délivre les licences fédérales annuelles.

Le prix de la licence, pour l'année suivante, est fixé, chaque année, par l'assemblée générale de la FFCO sur proposition du Comté directeur.

Tous les adhérents pratiquant la course d'orientation, les dirigeants des associations affiliées ainsi que tous les cadres et les « experts » (délégué, arbitres, et contrôleurs des circuits) agissant au titre des règlements sportifs fédéraux doivent être titulaires d'une licence en cours de validité.

~~Les licences annuelles sont délivrées au titre d'une des deux catégories suivantes : dirigeant ou compétition, comme définie par l'article 5 des statuts.~~

Art. 20.3 – **projet** : La licence annuelle « LOISIR SANTÉ »

Cette licence s'adresse à toute personne inscrite dans un club.

Elle ouvre droit :

~~- à participer aux activités non compétitives (sans classement),~~

- à participer à des activités non compétitives. Ce sont des activités sans classement se déroulant de façon autonome ou de façon totalement séparée d'activités compétitives pouvant se dérouler simultanément lors d'une manifestation sportive.

- à assumer dans les conditions de qualification de diplômés, d'élections ou de délégation les fonctions fédérales officielles (délégué, arbitre, comités d'organisation, animateur, entraîneur, formateur, responsable d'école d'orientation, dirigeant ou autres fonctions),

- à participer dans les conditions de diplômés aux actions de formation continue relative aux diplômés déjà obtenus,

- à recevoir le bulletin fédéral CO Mag en version numérique uniquement.

Elle ne permet pas :

- de participer aux compétitions

- de participer aux classements établis par la Fédération et ses organismes déconcentrés,

- de participer aux formations fédérales initiales

Le passage à une licence annuelle « COMPETITION » ou « DÉCOUVERTE COMPETITION » est possible, en cours d'année, moyennant la présentation d'un certificat médical conforme et le paiement du différentiel de tarif.

REGLEMENT DISCIPLINAIRE

Article 10 **projet**

Les poursuites disciplinaires sont engagées selon les modalités suivantes :

En dehors des sanctions sportives portées par les arbitres et aux jurys techniques sur le lieu même des

compétitions, les poursuites disciplinaires sont engagées soit par le président de la Fédération, de sa propre

initiative ou sur requête de toute personne, soit par le ~~comité d'éthique~~ Conseil National d'Éthique.

REGLEMENT FINANCIER

Article 7 - **projet** Délégation de pouvoir

7.5 - Carte(s) Bancaire(s)

~~Le comptable est détenteur d'une carte de crédit au nom de la FFCO.~~

La responsable administrative est détentrice d'une carte de crédit au nom de la FFCO.

Annexes : « Etat des frais de déplacement par mission » et « Etat des frais de déplacement mensuel »

- **Actuellement Nuitée (petit déjeuner inclus)**

. Paris/Ile-de-France : 80€ maxi par personne

. Province : 65 € maxi par personne

- **projet Nuitée (petit déjeuner inclus)**

. Paris/Ile-de-France & villes de plus de 200 000 habitants

(Marseille, Lyon, Toulouse, Nice, Nantes, Strasbourg, Montpellier, Bordeaux, Lille, Rennes) : 95€ maxi par personne

. Province : 75 € maxi par personne

ANNEXES

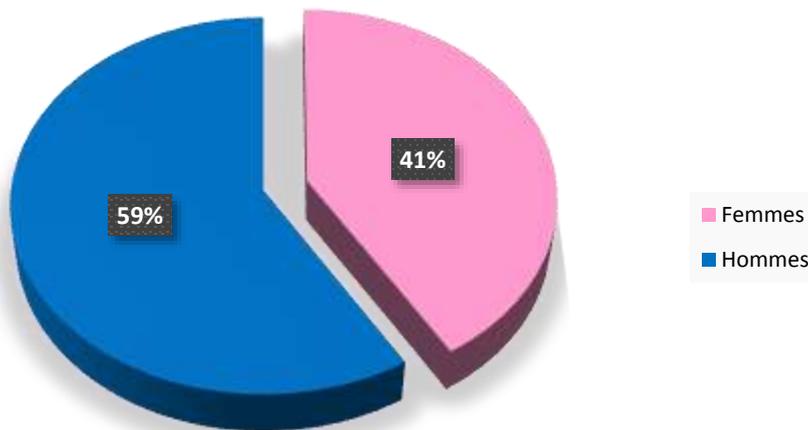
STATISTIQUES



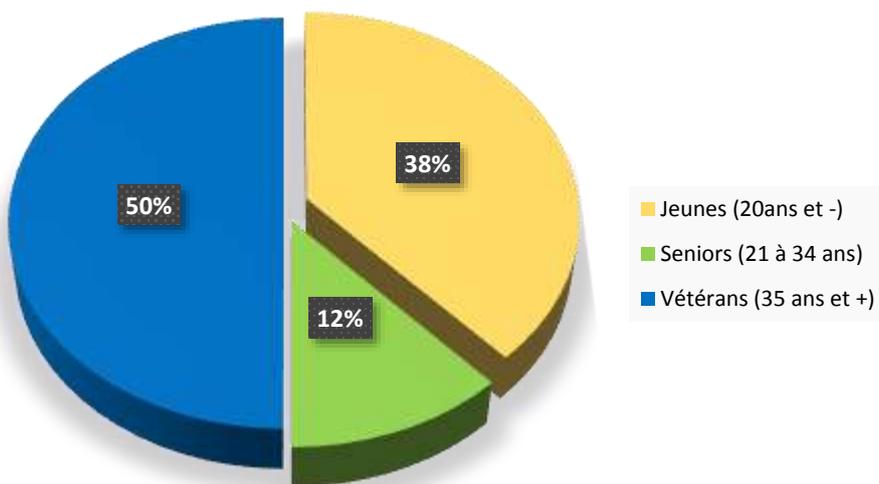
Licenciés

1. Nombre de licenciés en 2019 : 9463 (-6)

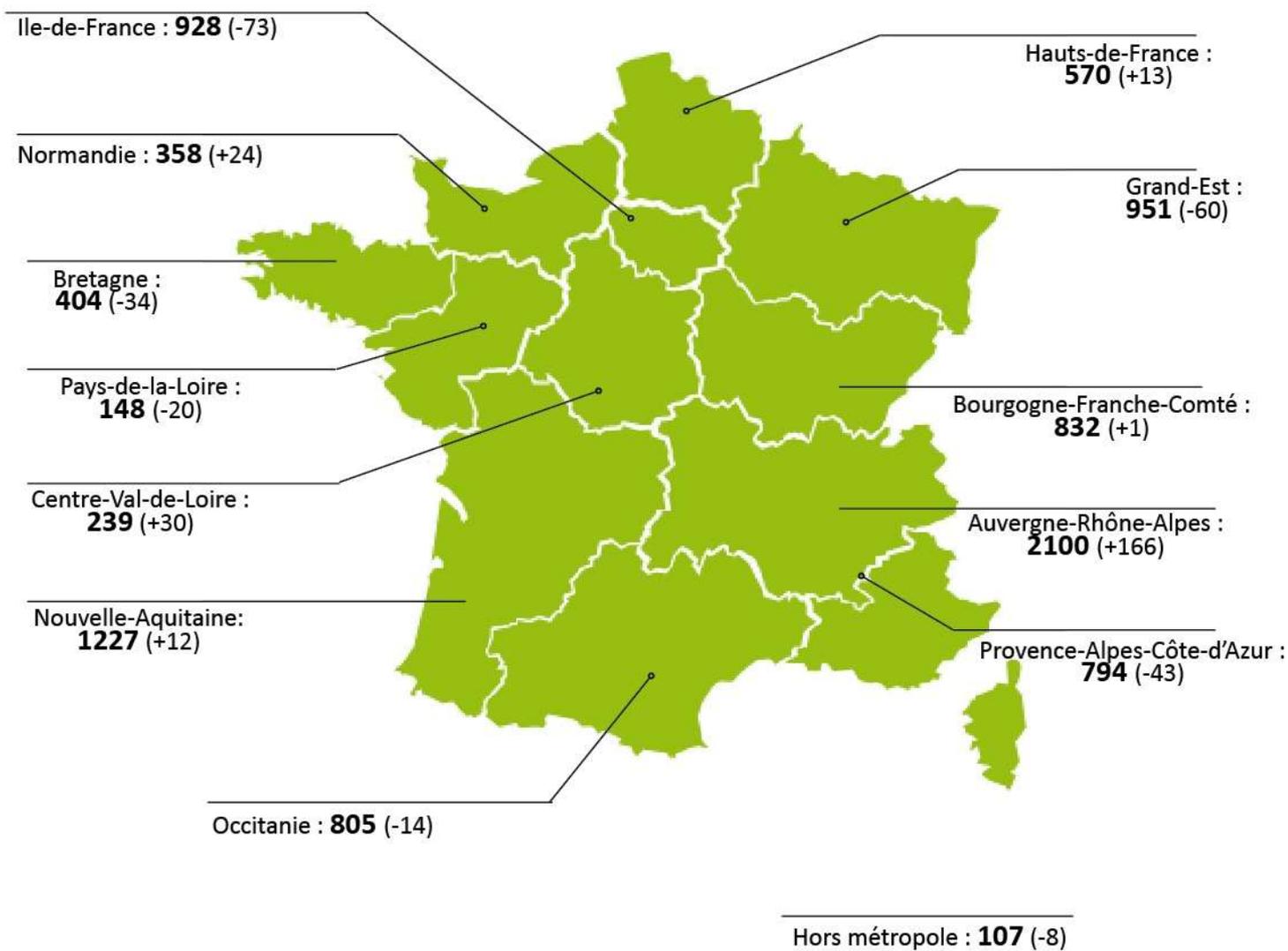
2. Répartition du nombre de licenciés 2019 par sexe



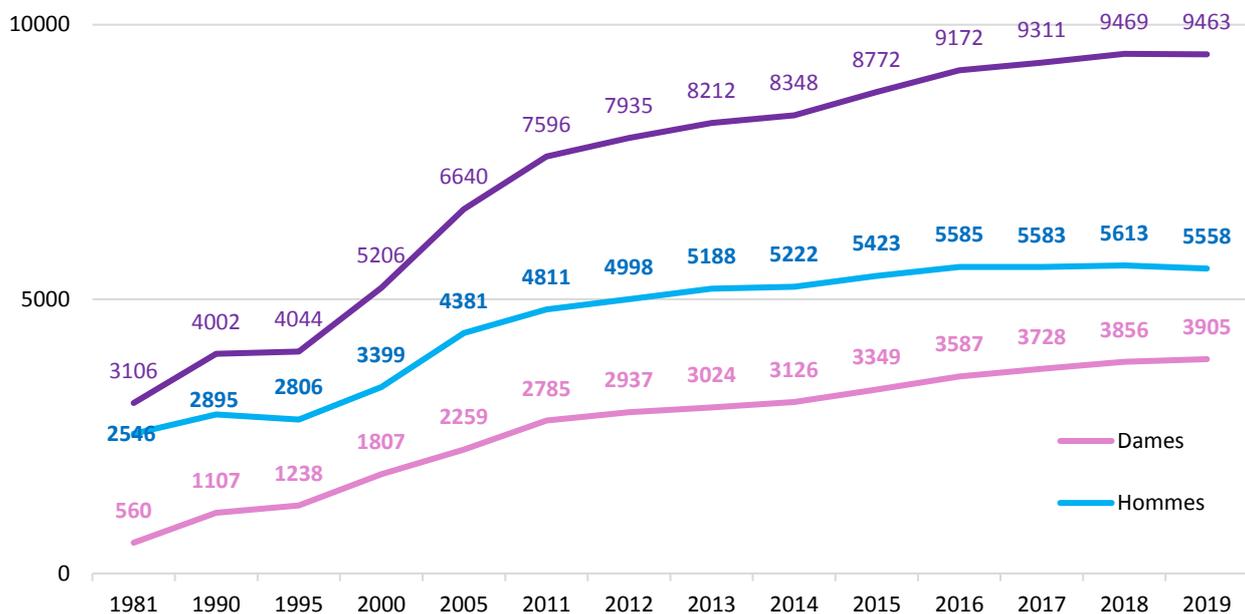
3. Répartition du nombre de licenciés 2019 par catégorie d'âge



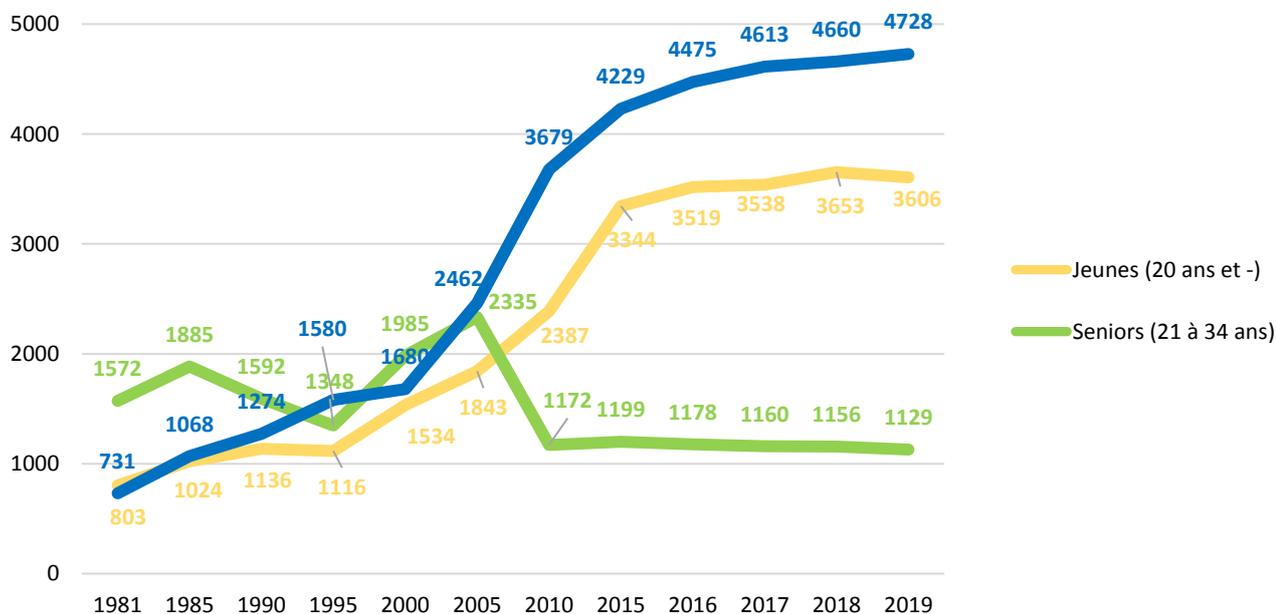
4. Répartition du nombre de licenciés 2019 par ligue



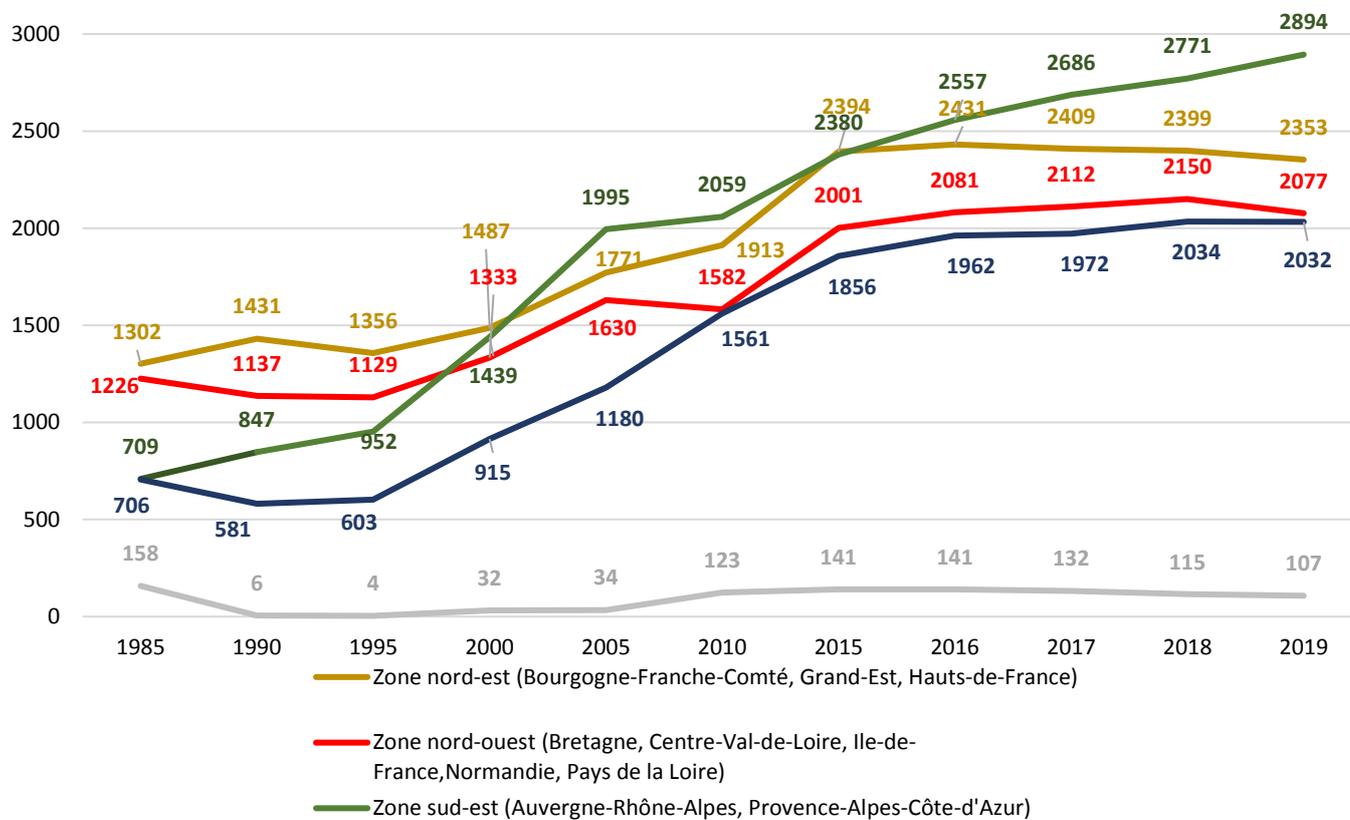
5. Évolution du nombre de licencié par sexe



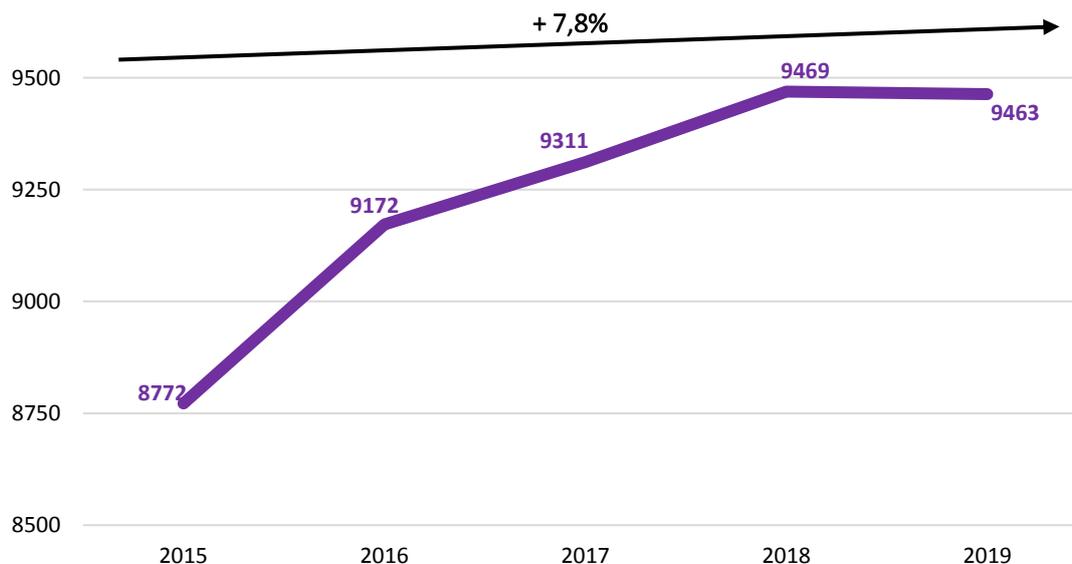
6. Évolution du nombre de licenciés par catégorie d'âge



7. Évolution du nombre de licenciés par zone géographique



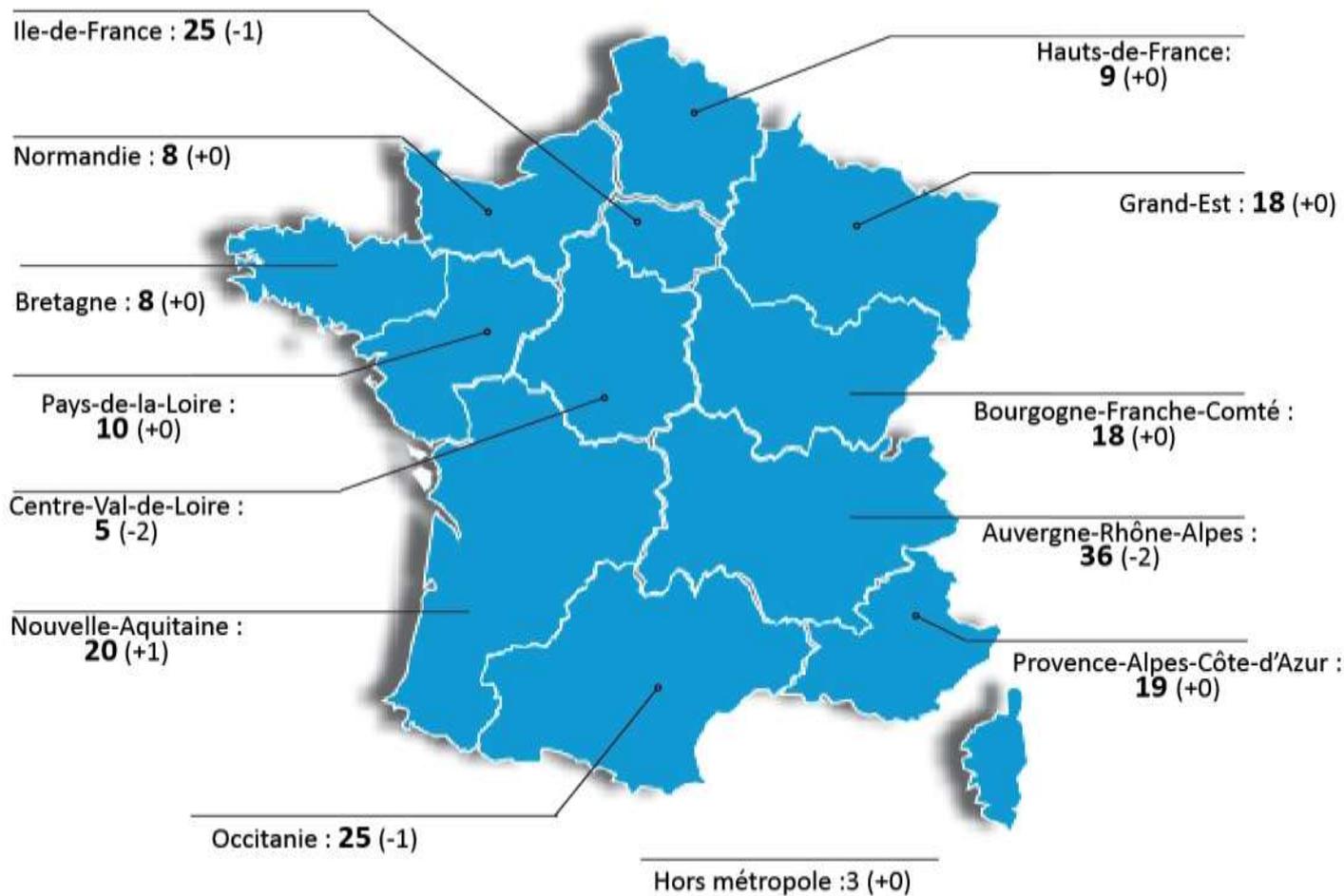
8. Évolution du nombre de licenciés sur les cinq dernières années



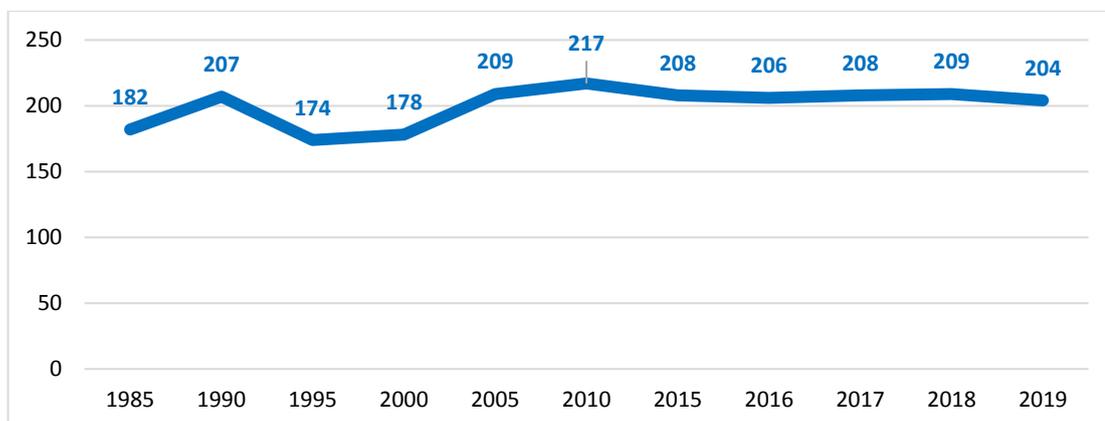
Clubs

1. Nombre de clubs en 2019 : 204 (-5)

2. Répartition du nombre de clubs par ligue en 2019



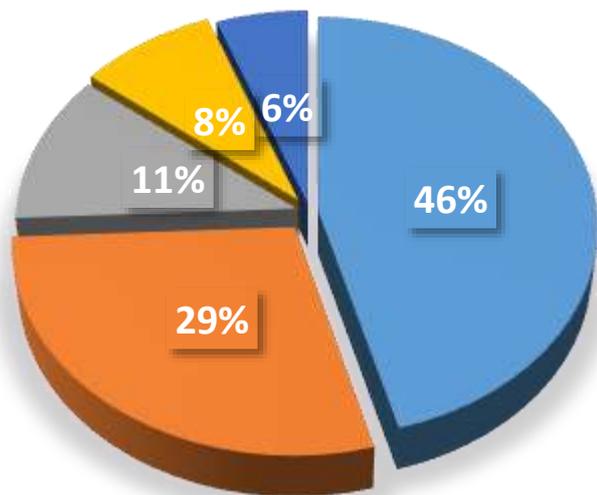
3. Évolution du nombre de clubs



Courses

1. Nombre de courses du groupe national en 2019 : 35 (+0)

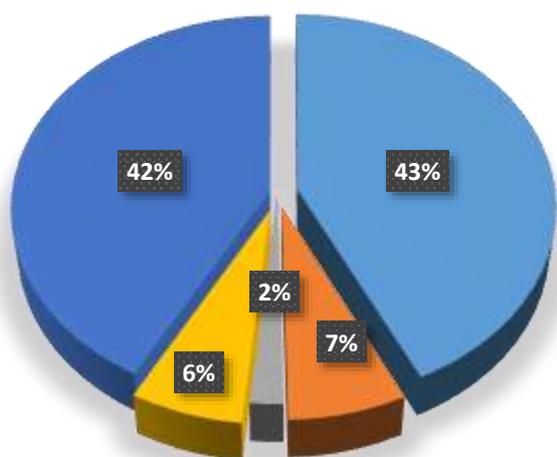
2. Répartition du nombre de courses du groupe national par spécialité en 2019



- Course d'orientation à pied
16 courses (+5)
- Course d'orientation à VTT
10 courses (-5)
- Course d'orientation à ski
4 courses (-2)
- Course d'orientation en raid
3 courses (-1)
- Course d'orientation à étapes
2 courses (+1)

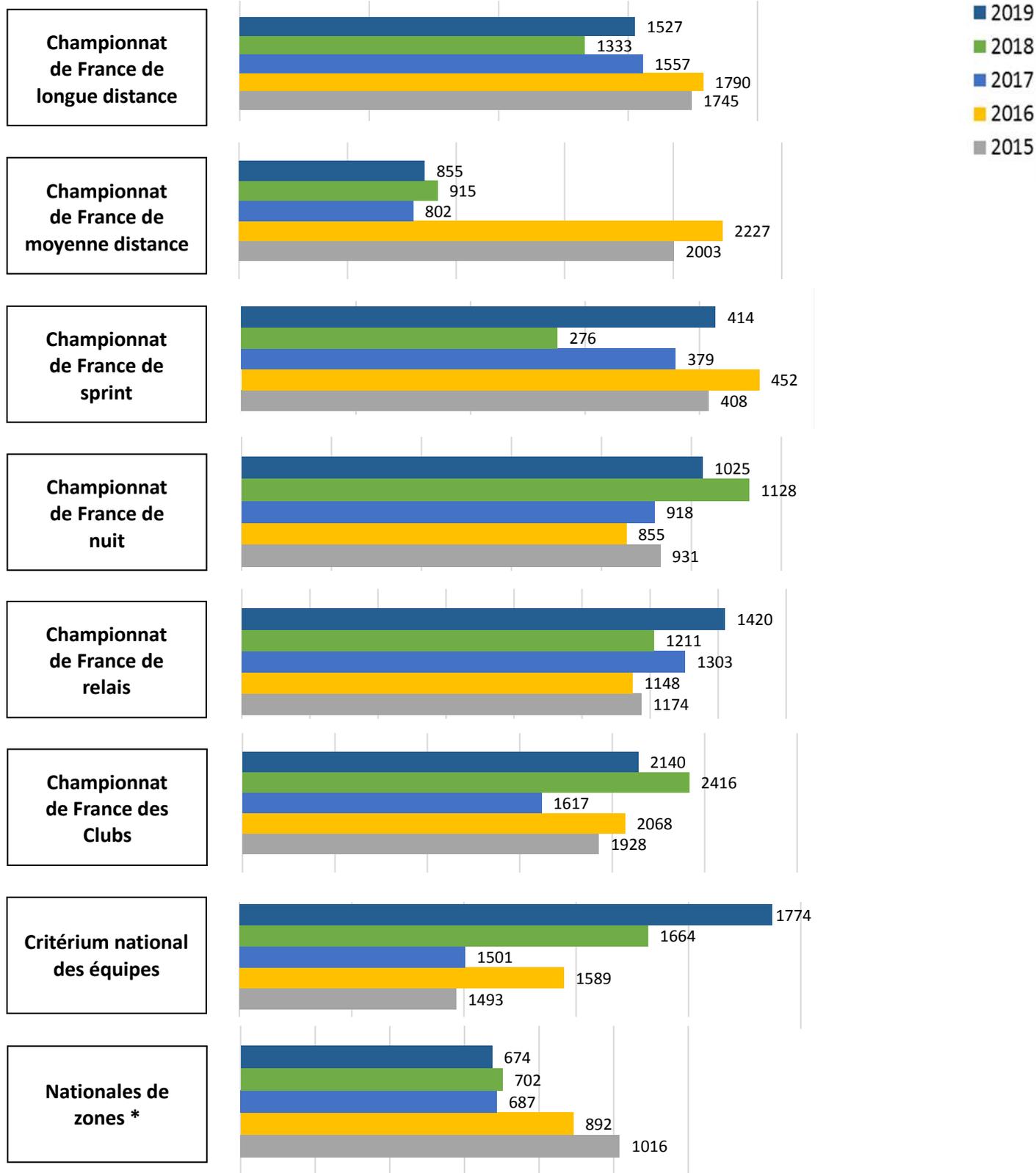
3. Nombre de participants aux courses du groupe national en 2019 : 34486 (+7002)

4. Répartition du nombre de participants aux courses du groupe national par spécialité en 2019



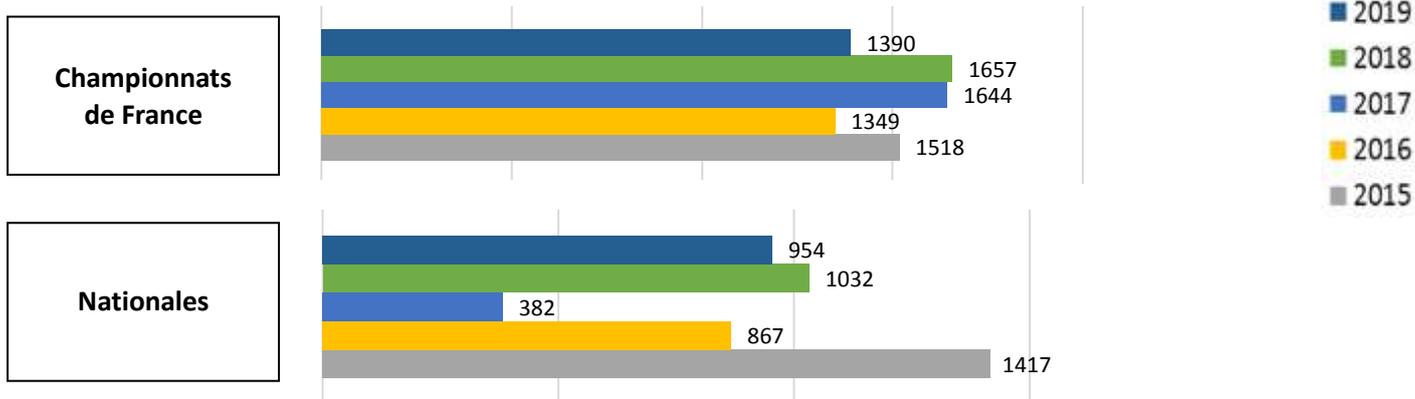
- Course d'orientation à pied
14777 participants (+3540)
- Course d'orientation à VTT
2344 participants (-345)
- Course d'orientation à ski
663 participants (+265)
- Course d'orientation en raid
2230 participants (+438)
- Course d'orientation à étapes
14472 participants (+3104)

5. Évolution du nombre de participants aux courses du groupe national 2019 CO à pied

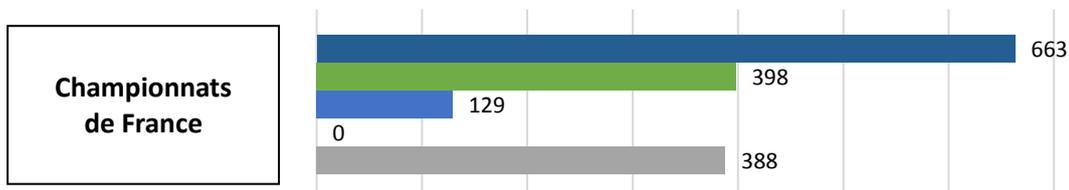


*nb. de participants moyen/nb. courses

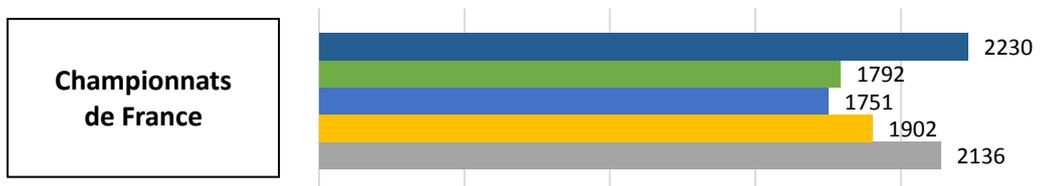
6. Évolution du nombre de participants aux courses du groupe national 2019 CO à VTT



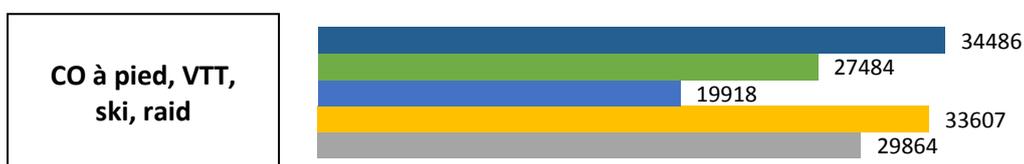
7. Évolution du nombre de participants aux courses du groupe national 2019 CO à ski



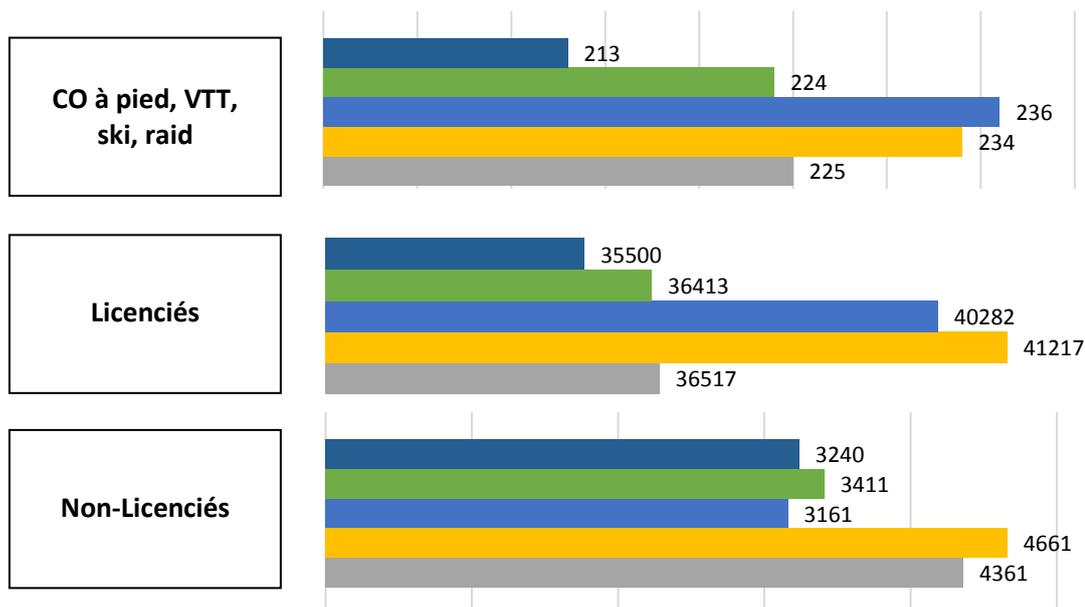
8. Évolution du nombre de participants aux courses du groupe national 2019 CO en raid



9. Évolution du nombre de participants aux courses du groupe national en 2019 toutes spécialités confondues (pied, VTT, ski, raid)



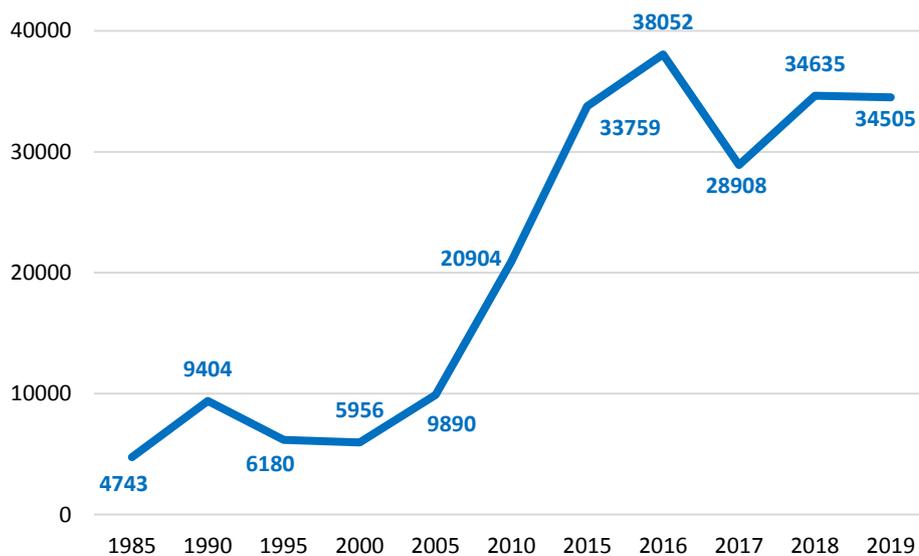
10. Évolution du nombre de courses régionales et départementales inscrites au classement national 2019



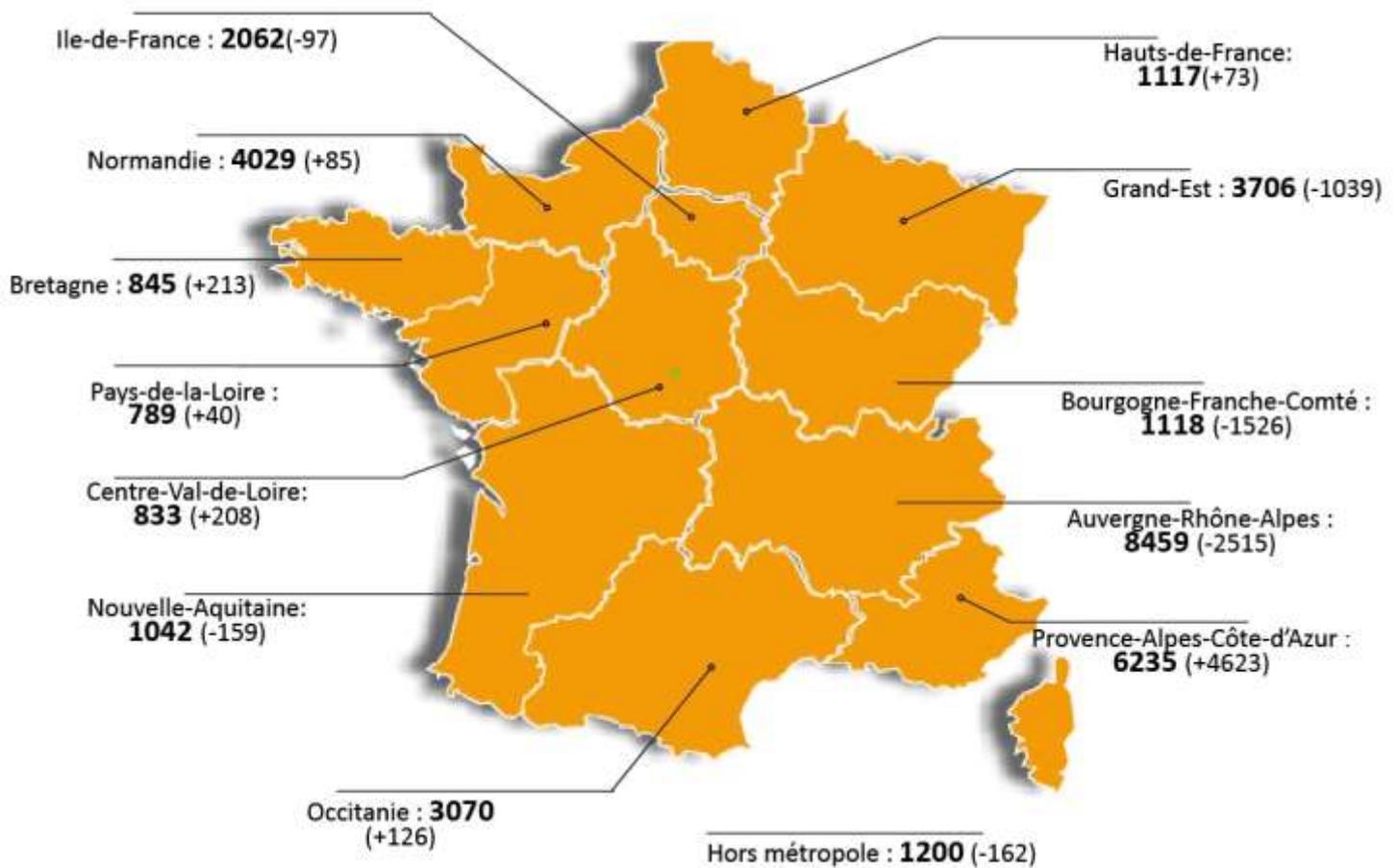
PASS'

1. Nombre de titres de participation (pass') en 2019 : 345050 (-130)

2. Évolution du nombre de titres de participation



3. Évolution du nombre de titres de participation (pass') par ligue en 2019



RÉSULTATS NATIONAUX & INTERNATIONAUX



COUPES DE FRANCE

CO à pied

Cat.	Nom	Prénom	Club	Points
D12	PINARD	Camille	2508BF	420
D14	MERAT	Alice	3913BF	380
D16	NIGGLI	Alina	3913BF	390
D18	MOULET	Tifenn	2517BF	420
D20	TOUSSAINT	Perrine	7716IF	400
D21	HABERKORN	Chloé	2105BF	360
D21	HANAUER	Florence	6806GE	360
D35	MERCIER	Agnès	5907HF	420
D40	PARIGOT	Virginie	2109BF	300
D40	IMBERT	Adeline	2606AR	300
D45	OLIVIER	Sandra	7716IF	380
D50	MORLON	Marie	2108BF	460
D55	GUINOT	Véronique	2108BF	400
D60	PREVOST	Pascale	7707IF	420
D65	PETIT	Guyonne	7808IF	400
D70	DEVILLE	Nelly	5402GE	440
D75	MOULIERE	M-Bernadette	0207HF	186
D80	LUDEWIG-JAMES	Carol	5907HF	360
H12	MARIENNE	Tom	7707IF	276
H14	CHAMPIGNY	Olivier	1307PZ	335
H16	VEROVE	Guilhem	5907HF	400
H18	RADONDY	Thomas	5907HF	380
H20	VERGNAUD	Alexandre	1905NA	326
H21	LEPOUTRE	Benjamin	5907HF	306
H35	GARDE	Yoann	4203AR	400
H40	BAUDSON	Jérôme	5906HF	300
H45	VANNIER	Fabrice	7716IF	460
H50	LE CAM	Raphaël	3502BR	350
H55	GRILLET	Serge	7404AR	380
H60	CAPBERN	Patrick	3105OC	350
H65	DERMINE	Jean	3801AR	420
H70	BOUSSER	Etienne	5702GE	440
H75	VENON	Gérard	2105BF	260
H80	DOMENICI	J-Claude	1705NA	420

CO à VTT

Cat. COVTT	Nom	Prénom	Club	Points
D12	VILLAR-THIERY	Faustine	6008HF	360
D14	WYMER	Alyssia	2508BF	400
D17	MAILLARD	Ilona	8404PZ	360
D20	PAULY	Lilou	1705NA	360
D21	DEVILLERS	Constance	2508BF	330
D40	VILLAR	Aurélié	6008HF	380
D50	WYMER	Isabelle	2508BF	340
D60	BONNORONT	Dany	3812AR	380
D70	DEVILLE	Nelly	5402GE	360
H12	MAVET	Jules	0207HF	241
H14	PISZCZOROWICZ	Hugo	7720IF	340
H17	BLOT	Timothy	8807GE	340
H20	DEMARET-JOLY	Albin	0705AR	320
H21	FUCHS	Baptiste	7309AR	360
H40	REICH	Yann	6804GE	285
H50	LALVEE	Jean-Charles	8903BF	380
H60	PROST	Christian	2104BF	380
H70	DARTHAIL	Jean-Paul	3308NA	380

H12

1	Lilian OUVRIE	Talant SO	0:16:37
2	Célestin DUFOUR	LOUP	0:18:59 + 02:22
3	Albin CHIFFLET	Raidlinks'07	0:19:42 + 03:05

H14

1	Célian BLONDEAU-TOINY	SO Luneville	0:29:39
2	Yann CHABANCE	NOSE	0:32:55 + 03:16
3	Antoine LESQUER	Raidlinks'07	0:35:40 + 06:01

H16

1	Romain PICHARD	Asul Sports Nat	0:28:22
2	Bastien THENOZ	GO78	0:32:19 + 03:57
3	Corenthin BUFFARD	OPA Montigny	0:34:20 + 05:58

H18

1	Romain DISCHER	T.A. FAMECK	0:37:39
2	Basile BASSET	Asul Sports Nat	0:39:45 + 02:06
3	Thomas RADONDY	T.A.D.	0:41:08 + 03:29

H20E

1	Guilhem ELIAS	ACA Aix en Prov	0:32:52
2	Quentin MOULET	OTB	0:34:24 + 01:32
3	Kylian WYMER	Balise 25	0:37:07 + 04:15

H21E

1	Olivier BLANC-TRANCHAND	O'Jura	0:35:09
2	Nicolas RIO	OE42	0:35:58 + 00:49
3	Maxime RAUTURIER	GO78	0:36:05 + 00:56

H35

1	Thibaut MAGNE	NOSE	0:36:12
2	Yoann GARDE	OE42	0:38:58 + 02:46
3	William BOUVIER	BriveCorrèzeCO	0:40:29 + 04:17

H40

1	Benoît PEYVEL	COCS	0:40:39
2	François CALANDOT	O.Caennaise	0:44:13 + 03:34
3	Ondrej KOTECKY	VALMO	0:47:00 + 06:21

D12

1	Prune MASSON	Talant SO	0:18:59
2	Camille PINARD	Balise 25	0:19:15 + 00:16
3	Laura MARTIN	Scapa Nancy	0:19:29 + 00:30

D14

1	Alyssia WYMER	Balise 25	0:25:25
2	Violette DUPUY	BriveCorrèzeCO	0:25:55 + 00:30
3	Alice MERAT	O'Jura	0:27:23 + 01:58

D16

1	Alina NIGGLI	O'Jura	0:21:23
2	Alix VILLAR	COSE	0:27:08 + 05:45
3	Lucine GINTZBURGER	SOS GO	0:29:19 + 07:56

D18

1	Tifenn MOULET	OTB	0:38:59
2	Lucie LATASTE	COColmar	0:41:28 + 02:29
3	Manon MARTINIEN	ADOChenôve	0:45:22 + 06:23

D20E

1	Tereza SMELIKOVA	Asul Sports Nat	0:36:55
2	Perrine TOUSSAINT	Balise 77	0:38:48 + 01:53
3	Fanny THONIER	GO78	0:39:20 + 02:25

D21E

1	Florence HANAUER	COBuhl.Florival	0:35:17
2	Maëlle BEAUVIR	BriveCorrèzeCO	0:35:28 + 00:11
3	Chloe HABERKORN	ADOChenôve	0:39:24 + 04:07

D35

1	Céline DODIN	ACA Aix en Prov	0:37:42
2	Laure COUPAT	LOUP	0:40:39 + 02:57
3	Cindy BECU	Noyon CO	0:44:48 + 07:06

D40

1	Adeline IMBERT	LOUP	0:50:31
2	M-Hélène MOULIERE	VO	0:59:00 + 08:29
3	Marie DESRUMAUX	VALMO	0:59:23 + 08:52

H45

1	Fabrice VANNIER	Balise 77	0:42:15
2	Gilles PERRIN	NOSE	0:43:15 + 01:00
3	Stéphane TOUSSAINT	Balise 77	0:46:50 + 04:35

H50

1	Pascal LASSALLE	CO Amberieu	0:49:50
2	Gilles CLOUZEAU	COF	0:53:21 + 03:31
3	Eric VANNIER	Balise 77	0:55:06 + 05:16

H55

1	Dominique FLEURENT	ASO	0:36:28
2	Alain POURRE	Balise 25	0:37:26 + 00:58
3	Pierre DELENNE	ACA Aix en Prov	0:39:55 + 03:27

H60

1	Philippe POGU	Scapa Nancy	0:40:46
2	Christian CACHARD	Asul Sports Nat	0:40:48 + 00:02
3	Pierre SCHWARTZ	SCBarr	0:45:06 + 04:20

H65

1	Jean DERMINE	Dauphine'O	0:33:13
2	Daniel PAPILLON	A.S.Quetigny	0:41:00 + 07:47
3	Christian ESCUDIE	BOA Albi	0:41:45 + 08:32

H70

1	Etienne BOUSSER	CSAG Metz	0:35:19
2	Alain RICHAUD	VSAO	0:41:40 + 06:21
3	Hubert BASTIN	Balise 25	0:44:03 + 08:44

H75

1	Vaclav BENACEK	COBuhl.Florival	1:04:33
2	André LARMINACH	SAGC Cestas	1:19:42 + 15:09
3	Gérard GILQUIN	Talant SO	1:22:22 + 17:49

H80

1	J-Claude	CMO	1:14:19
---	----------	-----	----------------

D45

1	Stephanie VARRON	AS IGN	0:34:34
2	Anna BERGANDER	SMOG	0:37:45 + 03:11
3	Sandra OLIVIER	Balise 77	0:39:10 + 04:36

D50

1	Marie MORLON	Talant SO	0:30:47
2	Jeanette JANSSON	GO78	0:32:22 + 01:35
3	Marie-Violaine PALCAU	ASO	0:33:15 + 02:28

D55

Catégorie D55 - Classement annulé sur décision des arbitres

D60

1	Pascale PREVOST	OPA Montigny	0:33:57
2	Anne-Françoise LE ROUX	ASM CO	0:43:21 + 09:24
3	Daniele GATY	OE42	0:44:42 + 10:45

D65

1	Christine BONNET	Scapa Nancy	0:32:04
2	Catherine CHALOPIN	ADOChenôve	0:36:02 + 03:58
3	Martine VILLEDIEU	NOSE	0:39:15 + 07:11

D70

1	Nelly DEVILLE	Scapa Nancy	0:31:51
2	Martine ROBERT	V.H.S.O.	0:37:14 + 05:23
3	Monique DUBROCA	SAGC Cestas	0:37:24 + 05:33

D75

1	M-Bernadette MOULIERE	VO	0:57:09
2	Gisèle ABISSE	Balise 25	1:34:27 + 37:18

NATIONALE 1

1	OTB		4:34:06
1	Grégoire CHATELAIN	OTB	0:51:05 0:51:05
2	Léa VERCELLOTTI	OTB	0:31:28 1:22:33
3	Estelle TINCHANT	OTB	0:20:37 1:43:10
4	Quentin MOULET	OTB	0:43:22 2:26:32
5	Fabien PASQUASY	OTB	0:30:10 2:56:42
6	Tifenn MOULET	OTB	0:18:01 3:14:43
7	Rafael DI GERONIMO	OTB	0:36:07 3:50:50
8	Vincent COUPAT	OTB	0:43:16 4:34:06

2 NOSE

1	NOSE		4:38:39
1	Thibaut MAGNE	NOSE	0:46:50 0:46:50
2	Arthur PERRIN	NOSE	0:38:35 1:25:25
3	Justine PELLUSSIER	NOSE	0:20:00 1:45:25
4	Mathieu PERRIN	NOSE	0:40:37 2:26:02
5	Odile PERRIN	NOSE	0:45:23 3:11:25
6	Liv CHARBONNIER	NOSE	0:18:35 3:30:00
7	Corentin ROUX	NOSE	0:23:45 3:53:45
8	Arnaud PERRIN	NOSE	0:44:54 4:38:39

3 GO78

1	GO78		4:49:58
1	Axel PANNIER	GO78	0:53:02 0:53:02
2	Fanny THONIER	GO78	0:37:34 1:30:36
3	Jeanette JANSSON	GO78	0:33:45 2:04:21
4	Maxime RAUTURIER	GO78	0:40:49 2:45:10
5	Benjamin MAURIES	GO78	0:35:02 3:20:12
6	Lauriane BEAUVISAGE	GO78	0:15:35 3:35:47
7	Aymeric ROGER	GO78	0:28:12 4:03:59
8	Quentin RAUTURIER	GO78	0:45:59 4:49:58

NATIONALE 2

1	ASUL SPORTS NAT		3:55:26
1	Mathieu KERN-GILLARD	Asul Sports Nat	0:36:58 0:36:58
2	Genevieve PELLETIER	Asul Sports Nat	0:22:30 0:59:28
3	Laurent DECHAVANNE	Asul Sports Nat	0:28:39 1:28:07
4	Basile BASSET	Asul Sports Nat	0:40:12 2:08:19
5	Juliette BASSET	Asul Sports Nat	0:29:00 2:37:19
6	Marion RIOLLET	Asul Sports Nat	0:25:45 3:03:04
7	Marian BASSET	Asul Sports Nat	0:22:59 3:26:03
8	Lucas BASSET	Asul Sports Nat	0:29:23 3:55:26

2 LOUP

1	LOUP		3:56:44
1	Sabin COUPAT	LOUP	0:36:41 0:36:41
2	Anna MASINOVA	LOUP	0:17:21 0:54:02
3	Ona RAFOLS PERRAMON	LOUP	0:31:29 1:25:31
4	Olivier COUPAT	LOUP	0:35:03 2:00:34
5	Laure COUPAT	LOUP	0:33:12 2:33:46
6	Gabriel DUMARCHER	LOUP	0:16:14 2:50:00
7	Benjamin MIDENA	LOUP	0:31:02 3:21:02
8	Tristan BLOEMEN	LOUP	0:35:42 3:56:44

3 O'JURA

1	O'JURA		4:06:51
1	Simon CARRARA	O'Jura	0:45:32 0:45:32
2	Sophie HAMEL	O'Jura	0:21:03 1:06:35
3	Alina NIGGLI	O'Jura	0:28:06 1:34:41
4	Clement PONCET	O'Jura	0:47:15 2:21:56
5	Jurg NIGGLI	O'Jura	0:27:43 2:49:39
6	Natalja NIGGLI	O'Jura	0:19:31 3:09:10
7	Simon HAMEL	O'Jura	0:22:02 3:31:12
8	Olivier BLANC-TRANCHANT	O'Jura	0:35:39 4:06:51

NATIONALE 3

1	OE42		2:49:29
1	Emmanuel RIBIER	OE42	0:26:45 0:26:45
2	Yoann GARDE	OE42	0:32:46 0:59:31
3	Sarah GHIBAUDO	OE42	0:19:21 1:18:52
4	David GERY	OE42	0:30:44 1:49:36
5	Nicolas RIO	OE42	0:28:42 2:18:18
6	Hana GARDE	OE42	0:31:11 2:49:29

2 BALISE 77

1	Balise 77		2:56:08
1	Perrine TOUSSAINT	Balise 77	0:27:24 0:27:24
2	Tom TOUSSAINT	Balise 77	0:35:35 1:02:59
3	Lucas GILLARD	Balise 77	0:15:20 1:18:19
4	Sandra OLIVIER	Balise 77	0:36:41 1:55:00
5	Fabrice VANNIER	Balise 77	0:32:31 2:27:31
6	Juste RAIMBAULT	Balise 77	0:28:37 2:56:08

3 ASUL SPORTS NAT

1	ASUL SPORTS NAT		3:00:11
1	Thomas RABOURDIN	Asul Sports Nat	0:27:12 0:27:12
2	Pierrick MERINO	Asul Sports Nat	0:36:39 1:03:51
3	Pascaline COLAS	Asul Sports Nat	0:22:18 1:26:09
4	Romain PICHARD	Asul Sports Nat	0:29:17 1:55:26
5	Denis SEIMBILLE	Asul Sports Nat	0:35:49 2:31:15
6	Tereza SMELIKOVA	Asul Sports Nat	0:28:56 3:00:11

NATIONALE 4

1	TAD		
1	Kurtys GROSSI	TAD	0:31:35 0:31:35
2	Philippe JOLY	TAD	0:37:50 1:09:25
3	Cecilia LEMAIRE	TAD	0:22:20 1:31:45
4	Julian COEURDASSIER	TAD	0:18:15 1:50:00
5	Antoine GOUVERNEUR	TAD	0:41:18 2:31:18
6	Maxence MALAK	TAD	0:33:24 3:04:42

2 ACA AIX EN PROVENCE

1	ACA Aix en Prov		3:14:04
1	Martin SOGNO	ACA Aix en Prov	0:36:11 0:36:11
2	Laurent CHAMPIGNY	ACA Aix en Prov	0:41:14 1:17:25
3	Olivier CHAMPIGNY	ACA Aix en Prov	0:16:44 1:34:09
4	Joanna DELENNE	ACA Aix en Prov	0:18:40 1:52:49
5	Camille MALERBE-DERAM	ACA Aix en Prov	0:48:12 2:41:01
6	Pierre DELENNE	ACA Aix en Prov	0:33:03 3:14:04

3 CO MULHOUSE

1	CO Mulhouse		3:15:29
1	Aurélie HARNIST	CO Mulhouse	0:35:47 0:35:47
2	Clément ULMSCHNEIDER	CO Mulhouse	0:41:49 1:17:36
3	Christophe MARCHAND	CO Mulhouse	0:16:28 1:34:04
4	Krystell PAPON	CO Mulhouse	0:22:26 1:56:30
5	Mathieu HARNIST	CO Mulhouse	0:44:59 2:41:29
6	Vincent PAPON	CO Mulhouse	0:34:00 3:15:29

1 OTB		0:52:47	
1	Rahela BRUNNER	OTB	0:12:48 0:12:48
2	Quentin MOULET	OTB	0:13:57 + 0:26:45
3	Vincent COUPAT	OTB	0:13:10 + 0:39:55
4	Léa VERCELLOTTI	OTB	0:12:52 + 0:52:47

2 ASUL SPORTS NATURE		00:53:12 + 00:25	
1	Tereza SMELIKOVA	Asul Sports Nat	0:14:07 0:14:07
2	Basile BASSET	Asul Sports Nat	0:13:30 + 0:27:37
3	Lucas BASSET	Asul Sports Nat	0:12:33 + 0:40:10
4	Isia BASSET	Asul Sports Nat	0:13:02 + 0:53:12

3 NOSE		0:54:17 + 01:30	
1	Severine BOVERO	Nose	0:12:52 0:12:52
2	Corentin ROUX	Nose	0:14:03 0:26:55
3	Mathieu PERRIN	Nose	0:13:04 0:39:59
4	Amélie CHATAING	Nose	0:14:18 0:54:17

H12

1	Ruben CHOMEL Thomas HUGUET	VSO	0:36:08
2	Quentin AUNEAU Léonie KUENTZ	COBuhl.Florival	0:36:44 + 00:36
3	Liv PERRIN Soren CHARBONNIER	NOSE	0:43:38 + 07:30

H14-16

1	Elie Reboullet Gaspar GINER Nathan ARONDEAU	OE42	1:36:24
2	Bastien THENOZ Alec LE HELLOCO Cyprien URVOAS	GO78	1:36:38 + 00:14
3	Corenthin BUFFARD Baptiste DELORME Jules LE MOIGNE	OPA Montigny	1:37:16 + 00:52

H18-20

1	Adel SAHRAOUI Quentin MOULET Rafael DI GERONIMO	OTB	1:52:55
2	Romain PICHARD Basile BASSET Julien VUITTON	Asul Sports Nat	1:55:28 + 02:33
3	Simon SEGUIN Virgile TALLANDIER Guilhem HABERKORN	ADOChe nôve	1:58:30 + 05:35

H35-40

1	Igor DANIEL William BOUVIER Francis DUPUY	BriveCorrèzeCO	1:52:53
2	Francis GAINÉ Johann TINCHANT Christophe BERNARD	OTB	1:59:54 + 07:01
3	Emmanuel RIBIER Hana GARDE Nicolas GHIBAUDO	OE42	2:00:08 + 07:15

H45-50

1	Xavier ANDRIEUX François JANOD J-Laurent BODY	Echo 73	1:52:19
2	Stéphane TOUSSAINT Eric VANNIER Fabrice VANNIER	Balise 77	1:55:28 03:09
3	Antoine POULAIN J-Luc LEGALLAIS Nicolas DALIBARD	COColmar	2:07:12 14:53

D12

1	Emma JOLLY-JANSSON Sonia JOLLY-JANSSON	GO78	0:31:15
2	Circe MIDENA Ambre DUFOUR	LOUP	0:34:25 + 03:10
3	Jéromine JANOD Titouane JANOD	Echo73	0:35:07 + 03:52

D14-16

1	Alice MERAT Alina NIGGLI	O'Jura	0:47:31
2	Diane BODY Marion ANDRIEUX	Echo 73	0:50:03 + 02:32
3	Lilou PARIGOT Maribelle HENKY	A.S.Quetigny	0:51:46 + 04:15

D18-20

1	Cécile CALANDRY Alina PALCAU	ASO	1:15:31
2	Zoe VILLAR Alix VILLAR	COSE	1:23:40 + 08:09
3	Perrine TOUSSAINT Elsa AUDEFROY	Balise 77	1:26:58 + 11:27

D35-40

1	Elisabeth COUPAT Adeline IMBERT Laure COUPAT	LOUP	1:36:19
2	Marie DESRUMAUX Céline DESRUMAUX Michaela KOTECKA	VALMO	1:40:58 + 04:39
3	Valerie VANNIER Sandra OLIVIER Carole RINTJEMA	Balise 77	1:49:19 + 13:00

D45-50

1	Elisabeth PELLISSIER Marie-Françoise ROUX Véronique HERITIER	NOSE	1:54:00
2	Perrine THENOZ Nadege URVOAS Jeanette JANSSON	GO78	2:00:19 + 06:19
3	Andrea ESCURET A-Françoise DELENNE Mireille LAVILLE	ACA Aix en Prov	2:05:07 + 11:07

H55-60

1	Dominique FLEURENT Serge GRILLET	ASO	0:59:47
2	Alain POURRE Michel VUILLEMIN	Balise 25	1:00:01 + 00:14
3	Andreas GROTE Benoit SANDEVOIR	O.Caennaise	1:02:21 + 02:34

D55-60

1	Camile GIRE Pascale PREVOST	OPA Montigny	1:14:02
2	Genevieve PELLETIER Sylvie BASSET	Asul Sports Nat	1:21:05 + 07:03
3	Isabelle DERMINE Mireille JACOMINO	Dauphine'O	1:29:30 + 15:28

H65

1	Etienne BOUSSER Jacques CORDIER	CSAG Metz	0:58:34
2	Pierre DAYON Jean-Paul BAILLEUL	B.R.O.S	1:01:05 + 02:31
3	Francis TERRIN Patrick TERRIN	ACA Aix en Prov	1:10:03 + 11:29

D65

1	Guyonne PETIT Madeleine DIEUDONNE	ASMB-CO	1:18:44
2	Nicole BASTIEN-FATH Nelly DEVILLE	Scapa Nancy	2:22:27 + 03:43
3	Gisele ABISSE Agnes RUAUD	Balise 25	2:43:32 + 24:48

HE

1	Yoann GARDE Nicolas RIO Frédéric TRANCHAND	OE42	1:47:05
2	Benjamin LEPOUTRE Théo RADONDY Philippe ADAMSKI	T.A.D.	1:52:26 + 05:21
3	Mathieu KERN-GILLARD Mathieu RINGOT Lucas Basset	Asul Sports Nat	1:54:13 + 07:08

DE

1	Cécile FOLTZER Rahela BRUNNER Léa VERCELLOTTI	OTB	1:32:11
2	Tereza SMELIKOVA Juliette BASSET Isia BASSET	Asul Sports Nat	1:32:41 + 00:30
3	Fanny THONIER Lucile CLOUARD Lauriane BEAUVISAGE	GO78	1:43:46 + 11:35

H12

1	Lilian OUVRIE	Talant SO	0:20:21	
1	Simon CALANDRY	ASO	0:20:21	+ 00:00
3	Quentin AUNEAU	COBuhl.Florival	0:20:33	+ 00:12

H14

1	Anton WENZEL	OPA	0:41:00	
2	Arthur PERRIN	NOSE	0:43:26	+ 02:26
3	Célian BLONDEAU-TOINY	SO Luneville	0:44:36	+ 03:36

H16

1	Mael HERITIER	NOSE	1:07:41	
2	Guilhem VEROVE	T.A.D.	1:09:33	+ 01:52
3	Alexandre BACONNET	CS Pertuis	1:12:46	+ 05:05

H18

1	Romain DISCHER	T.A. Fameck	1:09:26	
2	Thomas RADONDY	T.A.D.	1:09:52	+ 00:26
3	Dorian BENOIT	VSO	1:17:16	+ 07:50

H20E

1	Guilhem ELIAS	ACA Aix en Prov	1:12:30	
2	Alexandre VERGNAUD	BriveCorrèzeCO	1:17:47	+ 05:17
3	Sabin COUPAT	LOUP	1:18:49	+ 06:19

H21E

1	Lucas BASSET	Asul Sports Nat	1:17:57	
2	Frédéric TRANCHAND	OE42	1:23:30	+ 05:33
3	Loïc MARTY	FINO46	1:29:00	+ 11:03

H35

1	Yoann GARDE	OE42	1:15:08	
2	William BOUVIER	BriveCorrèzeCO	1:17:08	+ 02:00
3	Benjamin MAURIES	GO78	1:18:27	+ 03:19

H40

1	Michel BASTIN	Balise 25	1:15:01	
2	Eric MONNIER	L.O.V.	1:15:59	00:58
3	Olivier COUPAT	LOUP	1:17:10	02:09

D12

1	Camille PINARD	Balise 25	0:24:25	
2	Sonia JOLLY-JANSSON	GO78	0:24:35	+ 00:10
3	Jeromine JANOD	Echo 73	0:25:36	+ 01:11

D14

1	Alice MERAT	O'Jura	0:36:02	
2	Alyssia WYMER	Balise 25	0:37:47	+ 01:45
3	Violette DUPUY	BriveCorrèzeCO	0:39:34	+ 03:32

D16

1	Lilou PARIGOT	A.S.Quetigny	0:48:43	
2	Annabelle DELENNE	ACA Aix en Prov	0:50:34	+ 01:51
3	Alix VILLAR	COSE	0:52:15	+ 03:32

D18

1	Tifenn MOULET	OTB	1:07:20	
2	Lucie LATASTE	COColmar	1:09:07	+ 01:47
3	Camille ROLLER	OPA	1:21:11	+ 13:51

D20E

1	Alina PALCAU	ASO	1:14:08	
2	Cécile CALANDRY	ASO	1:14:10	+ 00:02
3	Perrine TOUSSAINT	Balise 77	1:25:05	+ 10:57

D21E

1	Isia BASSET	Asul Sports Nat	1:24:50	
2	Cécile FOLTZER	OTB	1:26:06	+ 01:16
3	Florence HANAUER	COBuhl.Florival	1:29:05	+ 04:15

D35

1	Hana GARDE	OE42	1:02:33	
2	Laure COUPAT	LOUP	1:08:06	+ 05:33
3	Cindy BECU	Noyon CO	1:15:48	+ 13:15

D40

1	Michaela KOTECA	VALMO	1:03:01	
2	Adeline IMBERT	LOUP	1:15:02	+ 12:01
3	M-Helene MOULIERE	VO	1:19:13	+ 16:12

H45

1	Fabrice VANNIER	Balise 77	1:07:46
2	Yannick BEAUVIR	CRCO	1:10:26 + 02:40
3	Stéphane DUMORTIER	BriveCorrèzeCO	1:22:39 + 14:53

H50

1	Benoit VERDENAL	Scapa Nancy	1:14:15
2	Raphaël LE CAM	CRCO	1:15:21 + 01:06
3	Pierre Emmanuel DEMEUSE	OTB	1:16:01 + 01:46

H55

1	Dominique FLEURENT	ASO	1:05:47
2	Alain POURRE	Balise 25	1:06:12 + 00:25
3	Serge GRILLET	ASO	1:07:04 + 01:17

H60

1	Anthony COX	COLE	1:05:21
2	Patrick CAPBERN	TOAC Orientatio	1:12:54 + 07:33
3	Richard HEYRIES	ACAC Aix en Prov	1:15:20 + 09:59

H65

1	Jean DERMINE	Dauphine'O	1:05:05
2	Daniel PAPILLON	A.S.Quetigny	1:18:01 + 12:56
3	Pascal BUIATTI	HAO	1:24:40 + 19:35

H70

1	Etienne BOUSSER	CSAG Metz	0:36:27
2	Guy TAILLANDIER	OSCM	0:40:36 + 04:09
3	Alain RICHAUD	VSAO	0:42:30 + 06:03

H75

1	Gérard VENON	ADOChenôve	0:44:25
2	Henri QUEYROI	SAGC Cestas	0:53:11 + 08:46
3	J-Paul LASSALLE	CO Amberieu	1:05:00 + 20:35

H80

1	Pierre GROSJEAN	CRAPAHUT	1:37:09
---	-----------------	----------	---------

D45

1	Anne-Françoise DENIER	Givry SO	1:16:04
2	Sandra OLIVIER	Balise77	1:17:32 + 01:28
3	Delphine RODRIGUEZ	PSNO	1:22:25 + 06:21

D50

1	Marie MORLON	Talant SO	0:44:25
2	Valérie HABERKORN	ADOChenôve	0:53:41 + 09:16
3	Jeanette JANSSON	GO78	0:58:58 + 14:33

D55

1	Véronique GUINOT	Talant SO	0:55:01
2	Valérie BERGER-CAPBERN	TOAC Orientatio	0:58:14 + 03:13
3	Christine PORTE	ADOChenôve	0:58:48 + 03:47

D60

1	Marie Françoise ROUX	NOSE	0:42:51
2	Pascale PREVOST	OPA Montigny	0:42:59 + 00:08
3	Jocelyne ROUPIOZ	Raidlinks'07	0:46:57 + 04:06

D65

1	Christine VAGNER	CSAG Metz	0:46:40
2	Guyonne PETIT	ASMB-CO	0:49:37 + 02:57
3	Brigitte ANNE	CO Amberieu	0:51:00 + 04:20

D70

1	Nelly DEVILLE	Scapa Nancy	0:42:38
2	Monique DUBROCA	SAGC Cestas	0:46:31 + 03:53
3	M-Reine OUDIN	CO Colmar	0:58:04 + 15:26

D75

1	M-Therese JEANPIERRE	HVO	1:21:02
2	Gisele ABISSE	Balise 25	1:55:36 + 34:34
3	M-Lucie RIFFARD	CSAG Metz	2:03:07 + 42:05

D80

1	Ghislaine PIGER	ASCO Orléans	1:32:30
2	A-Marie GROSJEAN	CRAPAHUT	1:39:44 + 07:14

H12

1	Romain CHAGNON	POP	0:17:45
2	Titouan BARGE	O'JURA	0:20:13 + 02:28
3	Quentin AUNEAU	COBuhl.Florival	0:20:36 + 02:51

H14

1	Olivier CHAMPIGNY	ACA Aix en Prov	0:19:22
2	Arthur PERRIN	NOSE	0:20:40 + 01:18
2	Hugo PISZCZOROWICZ	Tom Meaux	0:20:40 + 01:18
3	Yann CHABANCE	NOSE	0:21:56 + 02:34

H16

1	Guilhem VEROVE	T.A.D.	0:32:17
2	Mael HERITIER	NOSE	0:35:58 + 03:41
3	Logan LABARBE	B.R.O.S	0:38:17 + 06:00

H18

1	Romain DISCHER	T.A .Fameck	0:50:58
2	Cédric AMERIUCKX	T.A.D.	0:51:18 + 00:20
3	Thomas RADONDY	T.A.D.	0:52:52 + 01:54

H20E

1	Guilhem ELIAS	ACA Aix en Prov	0:51:16
2	Quentin MOULET	OTB	0:52:18 + 01:02
3	Julien VUITTON	Asul Sports Nat	0:53:56 + 02:40

H21E

1	Mathieu PERRIN	NOSE	1:03:32
2	Vincent COUPAT	OTB	1:03:45 + 00:13
3	Théo FLEURENT	ASO	1:03:57 + 00:25

H35

1	Thibaut MAGNE	NOSE	0:47:21
2	Yoann GARDE	OE42	0:55:10 + 07:49
3	Johann TINCHANT	OTB	0:55:15 + 07:54

H40

1	Jérôme BAUDSON	VALMO	1:01:17
2	Ondrej KOTECKY	VALMO	1:01:27 + 00:10
3	Olivier CHARBONNIER	NOSE	1:05:10 + 03:53

D12

1	Camille PINARD	Balise 25	0:19:53
2	Sonia JOLLY-JANSSON	GO78	0:20:11 + 00:18
3	Jéromine JANOD	ECHO 73	0:20:38 + 00:45

D14

1	Marion HARNIST	COMulhouse	0:26:06
2	Ayssia WYMER	Balise 25	0:27:14 + 01:08
3	Flavie MAHALIN	O.Caennaise	0:27:53 + 01:47

D16

1	Alina NIGGLI	O'JURA	0:32:14
2	Lucine GINTZBURGER	SOS GO	0:37:52 + 05:38
3	Claire CORNAILLE	B.R.O.S	0:38:34 + 06:20

D18

1	Tifenn MOULET	OTB	0:44:30
2	Lucie LATASTE	COColmar	0:45:23 + 00:53
3	Romane LESQUER	Raidlinks'07	0:46:00 + 01:30

D20E

1	Hélène CHAMPIGNY	ACA Aix en Prov	1:04:58
2	Elsa AUDEFROY	Balise 77	1:06:40 + 01:42
3	Perrine TOUSSAINT	Balise 77	1:09:00 + 04:02

D21E

1	Chloé HABERKORN	ADOChenôve	1:01:16
2	Eva JURENIKOVA	ACA Aix en Prov	1:07:39 + 06:23
3	Lucile CLOUARD	GO78	1:09:22 + 08:06

D35

1	Agnès MERCIER	T.A.D.	0:52:56
2	Cindy BECU	Noyon CO	1:01:44 + 08:48
3	Hana GARDE	OE42	1:02:58 + 10:02

D40

1	Michaela KOTECKA	VALMO	0:48:53
2	Sandra LEFUMAT	SMOG	0:51:58 + 03:05
3	Marianne PAULY	CMO	0:53:00 + 04:07

H45

1	Fabrice VANNIER	Balise 77	0:37:56
2	Pascal PANNIER	GO78	0:40:23 + 02:27
3	Claude BORDENAVE	GO78	0:44:18 + 06:22

H50

Catégorie H50 - Classement annulé sur décision des arbitres

H55

Catégorie H55 - Classement annulé sur décision des arbitres

H60

1	Yves DEVILLE	ASM CO	0:36:04
2	Jean-François MORLON	Talant SO	0:38:55 + 02:51
3	Patrick CAPBERN	TOAC Orientatio	0:38:57 + 02:53

H65

1	Jean-Marie FATH	SCAPA NANCY	0:42:00
2	Daniel SEPANS	CMO	0:42:50 + 00:50
3	Pierre DAYON	B.R.O.S	0:57:04 + 15:04

H70

1	Guy TAILLANDIER	OSCM	0:37:05
2	Alain RUAUD	Balise 25	0:46:23 + 09:18
3	Etienne BOUSSER	CSAG METZ	0:47:11 + 10:06

H75

1	Jacques ABISSE	Balise 25	0:51:42
2	André LARMINACH	SAGC CESTAS	0:55:55 + 04:13
3	J-Pierre LABROUSSE	B.R.O.S	1:40:40 + 48:58

D45

Catégorie D45 - Classement annulé sur décision des arbitres

D50

1	Marie MORLON	Talant SO	0:42:09
2	Marie-Violaine PALCAU	ASO	0:46:58 + 04:49
3	Jeanette JANSSON	GO78	0:49:58 + 07:49

D55

1	Valérie BERGER-CAPBERN	TOAC Orientatio	0:54:50
2	Véronique GUINOT	Talant SO	1:00:01 + 05:11
3	Christiane DELATOUR	ASO	1:00:10 + 05:20

D60

1	Pascale PREVOST	OPA Montigny	0:40:40
2	Marie Françoise ROUX	NOSE	0:49:00 + 08:20
3	Jocelyne ROUPIOZ	Raidlinks'07	0:53:32 + 12:52

D65

1	Guyonne PETIT	ASMB-CO	0:58:23
2	Ariane TESSIER	USM/CO	1:44:40 + 46:17

D70

1	Nelly DEVILE	Scapa Nancy	1:04:00
2	M-Reine OUDIN	COColmar	1:20:46 + 16:46
3	Françoise FRANTZ	Quimper 29	1:22:47 + 18:47

HE

1	Arnaud PERRIN	NOSE	0:14:39
2	Quentin RAUTURIER	GO78	0:15:06 + 00:27
3	Adrien DELENNE	ACA Aix en Prov	0:15:07 + 00:28

HJ

1	Quentin ANDRIEUX	Echo 73	0:12:41
2	Basile BASSET	Asul Sports Nat	0:12:48 + 00:07
3	Nathan MARCHAND	COBS	0:12:54 + 00:13

DE

1	Florence HANAUER	COBuhl.Florival	0:12:41
2	Isia BASSET	Asul Sports Nat	0:12:51 + 00:10
3	Maëlle BEAUVIR	BriveCorrèzeCO	0:13:15 + 00:34

DJ

1	Perrine TOUSSAINT	Balise 77	0:12:49
2	Hélène CHAMPIGNY	ACA Aix en Prov	0:13:01 + 00:12
3	Tifenn MOULET	OTB	0:13:02 + 00:13

CNE HOMMES

1 NOSE 4:35:21

1	Maxime CHABANCE	Nose	0:40:55	0:40:55
2	Thibaut MAGNE	Nose	0:37:16	1:18:11
3	Fleury ROUX	Nose	0:50:12	2:08:23
4	Rémi BAUDOT	Nose	0:29:19	2:37:42
5	Arnaud PERRIN	Nose	0:46:01	3:23:43
6	Corentin ROUX	Nose	0:28:06	3:51:49
7	Mathieu PERRIN	Nose	0:43:32	4:35:21

2 OTB 4:40:27

1	Martin MATHIS	OTB	0:39:09	0:39:09
2	Grégoire CHATELAIN	OTB	0:41:07	1:20:16
3	Adel SAHRAOUI	OTB	0:50:26	2:10:42
4	Johann TINCHANT	OTB	0:32:01	2:42:43
5	Vincent COUPAT	OTB	0:46:32	3:29:15
6	Clément DEMEUSE	OTB	0:27:58	3:57:13
7	Quentin MOULET	OTB	0:43:14	4:40:27

3 T.A.D. 4:50:27

1	Benjamin LEPOUTRE	T.A.D.	0:40:44	0:40:44
2	Louis HALTZ	T.A.D.	0:39:31	1:20:15
3	Rémi DUBOIS	T.A.D.	0:50:47	2:11:02
4	Charles-Hubert QUEVAL	T.A.D.	0:38:00	2:49:02
5	Théo RADONDY	T.A.D.	0:48:01	3:37:03
6	Thomas RADONDY	T.A.D.	0:30:28	4:07:31
7	Philippe ADAMSKI	T.A.D.	0:42:56	4:50:27

CNE FEMMES

1 OTB 2:42:39

1	Cécile FOLTZER	OTB	0:42:44	0:42:44
2	Léa VERCELLOTTI	OTB	0:39:50	1:22:34
3	Tifenn MOULET	OTB	0:47:44	2:10:18
4	Fanny TILKIN	OTB	0:32:21	2:42:39

2 ASUL SPORTS NATURE 2:47:04

1	Juliette BASSET	Asul Sports Nature	0:46:25	0:46:25
2	Marie VUITTON	Asul Sports Nature	0:39:42	1:26:07
3	Isia BASSET	Asul Sports Nature	0:39:12	2:05:19
4	Tereza SMELIKOVA	Asul Sports Nature	0:41:45	2:47:04

3 ACA AIX EN PROVENCE 2:52:21

1	Hélène CHAMPIGNY	ACA Aix-en-Provence	0:49:36	0:49:36
2	Camilla DELENNE	ACA Aix-en-Provence	0:39:24	1:29:00
3	Eva JURENIKOVA	ACA Aix-en-Provence	0:47:35	2:16:35
4	Hanna WEY	ACA Aix-en-Provence	0:35:46	2:52:21

CNE JEUNES

1 OE42 2:15:37

1	Elie REBOULLET	OE42	0:32:19	0:32:19
2	Sarah GHIBAUDO	OE42	0:39:54	1:12:13
3	Nathan ARONDEAU	OE42	0:28:07	1:40:20
4	Gaspar GINER	OE42	0:35:17	2:15:37

2 T.A.D 2:15:54

1	Max CHOTIN	T.A.D.	0:31:43	0:31:43
2	Nesrine KERMEZLI	T.A.D.	0:42:17	1:14:00
3	Gaël AMERIJCKX	T.A.D.	0:32:12	1:46:12
4	Guilhem VEROVE	T.A.D.	0:29:42	2:15:54

3 OPA MONTIGNY 2:16:02

1	Corenthin BUFFARD	OPA Montigny	0:30:56	0:30:56
2	Nawel TORCHIO	OPA Montigny	0:38:34	1:09:30
3	Baptiste DELORME	OPA Montigny	0:34:37	1:44:07
4	Jules LE MOIGNE	OPA Montigny	0:31:55	2:16:02

MINI-RELAIS

1 ADOChenôve 0:47:02

1	Basile MENARD	ADOChenôve	0:16:40	0:16:40
2	Jules VADOT VOUILLON	ADOChenôve	0:15:00	0:31:40
3	Arthur VENON	ADOChenôve	0:15:22	0:47:02

2 CMO 0:50:46

1	Lilie ROQUIER	CMO	0:18:55	0:18:55
2	Zélie ZANATTA	CMO	0:14:27	0:33:22
3	Camille BARRE	CMO	0:17:24	0:50:46

3 NOSE 0:52:55

1	Juliette PELLISSIER	Nose	0:17:26	0:17:26
2	Anahi PERRIN	Nose	0:15:44	0:33:10
3	Liv PERRIN	Nose	0:19:45	0:52:55

HE

1	Baptiste FUCHS	COCS	0:23:37
2	Samson DERIAZ	ADO Chenôve	0:24:32 + 00:55
3	Jason BEDRY	TOM MEAUX	0:24:49 + 01:12

DE

1	Marine DENOUAL	Noyon CO	0:26:12
2	Lou DENAIX	COCS	0:26:26 + 00:14
3	Gaëlle BARLET	COCS	0:26:36 + 00:24

HJ

1	Anton WENZEL	OPA	0:24:38
2	Hugo PISZCZOROWICZ	TOM MEAUX	0:24:48 + 00:10
3	Noa LAUVERGNE	COBuhl.Florival	0:25:29 + 00:51

DJ

1	Ilona MAILLARD	OPA	0:22:49
2	Lilou GRANDIN-MARTIN	OPA	0:25:31 + 02:42
3	Alyssia WYMER	Balise 25	0:25:42 + 02:53

H12

1	Guillaume BEGUINOT	CO Ambérieu	0:24:11
2	Thibault DEVALLEZ	Vallée Ouche Or	0:25:14 + 01:03
3	Martin TRISTRAM	CO Colmar	0:25:38 + 01:27

H14

1	Anton WENZEL	OPA	0:37:54
2	Hugo PISZCZOROWICZ	Tom Meaux	0:40:11 + 02:17
3	Jocelin LAURET	AS Samoïis	0:43:17 + 05:23

H17

1	Armel BERTHAUD	Outdoor07	1:02:14
2	Timothy BLOT	LO Sanchev	1:04:56 + 02:42
3	Logan LABARBE	B.R.O.S	1:05:30 + 03:16

H20

1	Clément COULON	O'Bugev	1:17:48
2	Robin GALINDO	Orient'Alp	1:21:56 + 04:08
3	Pierre CHABANNE-GARCIA	OPA	1:37:41 + 19:53

H21

1	Samson DERIAZ	ADOChenôve	1:50:47
2	Baptiste FUCHS	COCS	1:51:04 + 00:17
3	Jeremy POURRE	Balise 25	1:57:02 + 06:15

H40

1	Thierry GALINDO	Orient'Alp	1:20:57
2	Yann REICH	CO Colmar	1:23:21 + 02:24
3	Julien SCHNEBELEN	COBuhl.Florival	1:24:35 + 03:38

H50

1	Jean-Charles LALEVEE	YCONE-Sens	1:00:39
2	Frédéric PINSARD	AS SAMOIS	1:04:31 + 03:52
3	Joel POIRETTE	AS SAMOIS	1:04:57 + 04:18

H60

1	Bruno LEGRAND	Echo 73	0:49:38
2	Christian PROST	Vallée Ouche Or	0:49:54 + 00:16
3	Franck GARCIN	Bol d'Air	0:54:55 + 05:17

H70

1	Jean-Paul DARTHIAL	SAGC Cestas	0:52:22
2	Guy TAILLANDIER	OSCM	0:54:40 + 02:18
3	Alain RUAUD	Balise 25	0:59:42 + 07:20

D12

1	Faustine VILLAR-THIERV	Noyon CO	0:18:47
2	Mathilde BLOT	LO Sanchev	0:21:54 + 03:07
3	Marie Emilie CUNY	LO Sanchev	0:25:05 + 06:18

D14

1	Alyssia WYMER	Balise 25	0:38:11
2	Jade BOUSSIER	Vallée Ouche Or	0:41:53 + 03:42
3	Enola BARDINE	Raidlinks'07	0:44:17 + 06:06

D17

1	Lilou GRANDIN MARTIN	OPA	0:44:47
2	Lou COLLE	Raidlinks'07	0:46:47 + 02:00
3	Ilona MAILLARD	OPA	0:46:56 + 02:09

D20

1	Lilou PAULY	CMO	1:04:32
2	Marine DENOVAL	Noyon CO	1:08:29 + 03:57
3	Lucie RUDKIEWICZ	Balise 25	1:10:07 + 05:35

D21

1	Gaëlle BARLET	COCS	1:47:23
2	Lou GARCIN	Bol d'Air	1:50:44 + 03:21
3	Lou DENAIX	COCS	1:54:23 + 07:00

D40

1	Aurélien VILLAR	Noyon CO	0:49:11
2	Nathalie BERRUE	CARTO	0:58:04 + 08:53
3	Emmanuelle VALENTIN	PSNO	1:00:47 + 11:36

D50

1	Véronique GUINOT	Talant SO	0:51:09
2	Isabelle WYMER	Balise 25	0:52:27 + 01:18
3	Catherine MATHEVON	Balise 25	1:01:16 + 10:07

D60

1	Huguette SOUVRAY	ASF VTT	0:50:49
2	Bernadette ETIENNE	LO Sanchev	1:10:04 + 19:15
3	Corinne MEYER	CO Colmar	1:11:49 + 21:00

D70

1	Gisele ABISSE	Balise 25	0:43:55
2	Christiane VOGT	SCBarr	0:47:01 + 03:06

H14

1	Faustine VILLAR-THIERRY Aubin VILLAR-THIERY	Noyon CO	0:35:12
2	Albin CHIFFLET Antoine LESQUER	Raidlinks'07	0:35:17 + 00:05
3	Martin JOSSE François ROTHMUND	Chantelle SN	0:42:03 + 06:51

H20

1	Nicolas DELAIRE Kyllian WYMER	Balise 25	1:17:34
2	Théo PISZCZOROWICZ Jason BEDRY	Tom Meaux	1:26:22 + 08:48
3	Maxence DENOUAL Mathieu VAYSSAT	Noyon CO	1:33:47 + 16:13

H21

1	Roméo DERIAZ Samson DERIAZ	ADOChe nôve	1:42:05
2	Loïc LONCHAMPT Jeremi POURRE	Balise 25	1:44:26 + 02:21
3	Hana GARDE Yoann GARDE	OE42	1:45:52 + 03:47

H40

1	Sebastien THIERY Jean-Luc DENOUAL	Noyon CO	1:49:38
2	Cyril MAIGRE Denis VALENTIN	PSNO	1:50:42 + 01:04
3	François NAULEAU Alexis PAULY	CMO	1:55:45 + 06:07

H50

1	Joel POIRETTE Frédéric PINSARD	AS SAMOIS	1:33:31
2	Georges TREVISAN J-Laurent BODY	ECHO 73	1:35:12 + 01:41
3	Benoit VERDENAL Frederic VIRY	Scapa Nancy	1:42:05 + 08:34

H60

1	Christian PROST Bertrand VUILLAUME	Vallée Ouche Or	1:36:35
2	André HERMET Christian REUT	AS SAMOIS	1:37:55 + 01:20
3	Franck GARCIN Dany BONNORONT	Bol d'Air	1:41:50 + 05:15

D14

1	Enola BARDINE Lola COLLE	Raidlink's 07	0:35:06
2	Marie Emilie CUNY Mathilde BLOT	LO Sanche y	0:37:20 + 02:14
3	Louise MOULIERE Lola MOULIERE	VO	0:43:02 + 07:56

D20

1	Margaux LECLERC Manon DESBORDES	LO Sanche y	1:26:17
2	Cassandra MARTINET Lou COLLE	Raidlink's 07	1:45:04 + 18:47

D21

1	Lucie RUDKIEWICZ Constance DEVILLERS	Balise 25	1:46:14
2	Marine DENOUAL Aurélie VILLAR	Noyon CO	1:47:17 + 01:03
3	Lilou PAULY Marianne PAULY	CMO	1:56:59 + 10:45

D40

1	Emmanuelle VALENTIN Florence BRUEL	PSNO	2:05:41
2	Agnès COURTOIS Karine BLOT	LO Sanche y	2:18:12 + 12:31
3	Sandrine TAISSON Nathalie RAUTURIER	GO78	2:19:13 + 13:32

D50

1	Isabelle WACK Martine WEISS	COColmar	1:38:03
2	Isabelle WYMER Valérie POURRE	Balise 25	1:43:50 + 05:47
3	Christine CHAUVINEAU Ulrike CHARDOT	GO78	2:18:14 + 40:11

H12

1	Albin CHIFFLET	Raidlinks'07	0:15:51
2	Théophile PAIN	COTS	0:18:00 + 02:09

H14

1	Hugo PISZCZOROWICZ	TOM MEAUX	0:29:19
2	Nicolas LECLERC	LO Sanchev	0:30:54 + 01:35
3	Aubin VILLAR-THIERY	NOYON CO	0:31:38 + 02:19

H17

1	Armel BERTHAUD	Outdoor07	0:43:45
2	Logan LABARBE	B.R.O.S	0:46:08 + 02:23
3	Noa LAUVERGNE	COBuhl.Florival	0:49:53 + 06:08

H20

1	Roméo DERIAZ	ADOChenôve	1:00:51
2	Kylian WYMER	BALISE 25	1:01:48 + 00:57
3	Jason BEDRY	TOM MEAUX	1:03:34 + 02:43

H21

1	Florian PINSARD	AS SAMOIS	0:57:49
2	Yoann GARDE	OE42	0:58:26 + 00:37
3	Jeremi POURRE	BALISE 25	0:58:27 + 00:38

H40

1	Sebastien THIERY	NOYON CO	0:59:45
2	Guillaume ORSAL	DSA	1:00:41 + 00:56
3	Philippe GIGNAC	BOL D'AIR	1:01:34 + 01:49

H50

1	J-Laurent BODY	ECHO 73	0:48:14
2	Frédéric PINSARD	AS SAMOIS	0:48:16 + 00:02
3	Frédéric VIRY	SCAPA NANCY	0:49:20 + 01:06

H60

1	Christian PROST	Vallée Ouche Or	0:40:01
2	Jean-Marc ROBBE	ANSA	0:42:35 + 02:34
3	Alain GUILLON	CSA CNSD	0:43:33 + 03:32

H70

1	Jean-Paul DARTHIAIL	SAGC CESTAS	0:42:18
2	Bernard VANNIER	USM/CO	0:45:38 + 03:20
3	Michel CHARIAU	AS SAMOIS	0:53:53 + 11:35

D12

1	Faustine VILLAR-THIERY	NOYON CO	0:15:58
2	Mathilde BLOT	LO Sanchev	0:16:19 + 00:21
3	Marie Emilie CUNY	LO Sanchev	0:17:51 + 01:53

D14

1	Alyssia WYMER	BALISE 25	0:26:47
2	Enola BARDINE	Raidlinks'07	0:29:27 + 02:40
3	Lola COLLE	Raidlinks'07	0:31:18 + 04:31

D17

1	Margaux LECLERC	LO Sanchev	0:40:54
2	Ilona MAILLARD	OPA	0:42:33 + 01:39
3	Lou COLLE	Raidlinks'07	0:42:45 + 01:51

D20

1	Lilou PAULY	CMO	0:47:34
2	Marine DENOUAL	NOYON CO	0:49:33 + 01:59
3	Lucie RUDKIEWICZ	BALISE 25	0:51:21 + 03:47

D21

1	Constance DEVILLERS	BALISE 25	0:57:38
2	Hana GARDE	OE42	0:58:27 + 00:49
3	Lou GARCIN	BOL D'AIR	0:59:54 + 01:27

D40

1	Aurélien VILLAR	NOYON CO	0:37:16
2	Marianne PAULY	CMO	0:43:45 + 06:29
3	Caroline BARDINE	Raidlinks'07	0:44:44 + 07:28

D50

1	Isabelle WYMER	Balise 25	0:44:25
2	Florence BLANC JOUVAN	ORIENT'ALP	0:49:42 + 05:17
3	Isabelle WACK	COColmar	0:52:28 + 08:03

D60

1	Dany BONNORONT	BOL D'AIR	0:39:15
2	Ariane TESSIER	USM/CO	0:56:00 + 16:45
3	Bernadette ETIENNE	LO Sanchev	0:59:50 + 20:35

D70

1	Nelly DEVILLE	SCAPA NANCY	0:18:07
2	Gisele ABISSSE	BALISE 25	0:39:50

H12

1	Gael TREVISAN	OPA	0:52:40
2	Pierre NITSCHKE	COCS	1:20:35 + 27:55
3	Thomas GUIOT	MARCO	1:26:44 + 34:04

H14

1	Anton WENZEL	OPA	0:34:21
2	Augustin LECLERE	BOL D'AIR	0:34:26 + 00:05
3	Aurélien PINARD	Balise 25	0:47:41 + 13:20

H17

1	Timothy BLOT	LO Sanchev	0:48:30
2	Arthur MOURGUES	OPA	0:49:12 + 00:42
3	Timothée NITSCHKE	COCS	0:54:30 + 06:00

H20

1	Albin DEMARET-JOLY	Raidlinks'07	1:08:36
2	Roméo DERIAZ	ADOChenôve	1:08:37 + 00:01
3	Jason BEDRY	TOM MEAUX	1:10:12 + 01:36

H21

1	Nicolas BONGIOVANNI	MARCO	1:36:41
---	---------------------	-------	---------

H40

1	Benoit PEYVEL	COCS	1:10:09
2	Thierry GALINDO	Orient'Alp	1:14:12 + 04:03
3	Sébastien RAICHON	OPA	1:15:08 + 04:59

H50

1	Jean-Charles LALEVEE	YCONE-Sens	0:47:10
2	Patrick JANAND	Balise 25	0:48:47 + 01:37
3	Frédéric PINSARD	AS SAMOIS	0:48:52 + 01:42

H60

1	Christian PROST	Vallée Ouche Or	0:52:11
2	Franck GARCIN	BOL D'AIR	0:52:56 + 00:45
3	Bruno LEGRAND	ECHO 73	0:56:36 + 04:25

H70

1	Alain RICHAUD	VSAO	1:01:47
---	---------------	------	---------

D12

1	Inès PINNA	CARTO 32	1:16:28
2	Emilie ROBLOT-ADDA	MARCO	1:31:10 + 14:42

D14

1	Alyssia WYMER	Balise 25	0:43:15
2	Jade BOUSSIER	Vallée Ouche Or	0:48:04 + 04:49
3	Juliette GILI	Orient'Alp	0:49:15 + 06:00

D17

1	Ilona MAILLARD	OPA	0:48:56
2	Lou COLLE	Raidlinks'07	0:52:53 + 03:57
3	Clémentine MERY	ADOChenôve	1:03:20 + 14:24

D20

1	Lucie RUDKIEWICZ	Balise 25	0:54:15
2	Marine SUARNET	CROCO	1:53:55 + 59:40

D21

1	Constance DEVILLERS	Balise 25	1:15:10
2	Lou GARCIN	BOL D'AIR	1:22:55 + 07:45
3	Hana GARDE	OE42	1:23:51 + 08:41

D40

1	Frédérique BONNAURE	OPA	0:54:23
2	Anne THOURET	OE42	0:57:42 + 03:19
3	Audrey FAYE	OPA	0:57:44 + 03:21

D50

1	Sophie GUILLAUME	OPA	1:31:25
2	Martine BRIATA	MARCO	1:48:35 + 17:10

D60

1	Dany BONNORONT	BOL D'AIR	0:58:31
2	Svetlana LOPEZ	MARCO	1:50:31 + 52:00

D70

1	Nelly DEVILLE	SCAPA NANCY	44:02
---	---------------	-------------	-------

1 Balise 25 2:08:05

1	Nicolas DELAIRE	Balise 25	0:36:39	0:36:39
2	Constance DEVILLERS	Balise 25	0:22:30	0:59:09
3	Alyssia WYMER	Balise 25	0:30:40	1:29:49
4	Jeremi POURRE	Balise 25	0:38:16	2:08:05

2 BOL D'AIR 2:09:45 + 01:40

1	Nicolas PINSARD	BOL D'AIR	0:39:16	0:39:16
2	Lou GARCIN	BOL D'AIR	0:27:39	1:06:55
3	Augustin LECLERE	BOL D'AIR	0:22:13	1:29:08
4	Philippe GIGNAC	BOL D'AIR	0:40:37	2:09:45

3 COCS 2:10:19 + 02:14

1	Benoit PEYVEL	COCS	0:38:03	0:38:03
2	Timothée NITSCHKE	COCS	0:25:52	1:03:55
3	Lou DENAIX	COCS	0:31:47	1:35:42
4	Baptiste FUCHS	COCS	0:34:37	2:10:19

Résultats provisoires en attente du CR officiel de l'arbitre

HE

1	Baptiste FUCHS	COCS	0:15:44
2	Clément PONCET	O'JURA	0:15:49 + 00:05
3	Robin GALINDO	Orient'Alp	0:16:28 + 00:44

HJ

1	Victor DANNECKER	O'JURA	0:15:00
2	Eliot DANNECKER	O'JURA	0:15:31 + 00:31
3	Kilian THOMAS	O'JURA	0:16:51 + 01:51
3	Eric VAZART	Orient'Alp	0:16:51 + 01:51

DE

1	Charlotte BOUCHET	COCS	0:14:01
2	Elodie BOURGEOIS-PIN	COCS	0:14:24 + 00:23
3	Marine LELOUP	ECHO 73	0:16:18 + 02:17

DJ

1	Natalja NIGGLI	O'JURA	0:12:33
2	Isabelle MERAT	O'JURA	0:13:11 + 00:38
3	Lucie LATASTE	COColmar	0:13:46 + 01:13

Résultats provisoires en attente du CR officiel de l'arbitre

H14

1	Milian AVIAS	CROCO	0:21:48
2	Ulysse DANNECKER	O'JURA	0:22:07 + 00:19
3	Simon CALANDRY	ASO	0:22:47 + 00:59

H18

1	Victor DANNECKER	O'JURA	0:43:03
2	Albin DEMARET-JOLY	Raidlinks'07	0:51:00 + 07:57
3	Mathias LATASTE	COColmar	0:52:27 + 09:24

H21

1	Baptiste FUCHS	COCS	0:51:41
2	Clément PONCET	O'JURA	0:53:05 + 01:24
3	Robin GALINDO	ORIENTALP	0:54:28 + 02:47

H40

1	Yann LOCATELLI	COCS	0:58:09
1	Laurent DECHAVANNE	ASUL SPORTS NAT	1:01:14 + 03:05
3	Benjamin MIDENA	LOUP	1:02:13 + 04:04

H50

1	Pierre BERNARD	ORIENTALP	0:42:00
2	J-Laurent BODY	ECHO 73	0:47:27 + 05:27
3	Luc BOUCHAN	RAMBO	0:48:27 + 06:27

D14

1	Jéromine JANOD	ECHO 73	0:28:26
2	Flore LEFRANCOIS	O'JURA	0:32:01 + 03:35
3	Ambre DUFOUR	LOUP	0:32:08 + 03:42

D18

1	Natalja NIGGLI	O'JURA	0:26:06
2	Isabelle MERAT	O'JURA	0:32:14 + 06:08
3	Marion ANDRIEUX	ECHO 73	0:36:38 + 10:32

D21

1	Elodie BOURGEOIS-PIN	COCS	0:42:50
2	Pauline VUILLEMIN	BALISE 25	0:43:33 + 00:43
3	Charlotte BOUCHET	COCS	0:47:31 + 04:41

D40

1	Julie FAIVRE	L.O.V.	0:50:27
2	Adeline IMBERT	LOUP	0:56:26 + 05:59
3	Caroline CLERC	ECHO 73	1:02:56 + 12:29

D50

1	Lucia CALANDRY	ASO	0:31:43
2	Johanne FREMONT	SOS GO	0:34:34 + 02:51
3	Jana LATASTE	COColmar	0:34:38 + 02:55

Résultats provisoires en attente du CR officiel de l'arbitre

H14

1	Virgile MIDENA Célestin DUFOUR	LOUP	0:50:16
2	Milian AVIAS Mattéo RAMAUGE	CROCO	0:59:59 + 09:43
3	Simon CALANDRY Maya JUIGNIER-SINTUREL	ASO	1:02:24 + 12:08

H18

1	Kilian THOMAS Victor DANNECKER	O'JURA	0:54:11
2	Lucie LATASTE Mathias LATASTE	COColmar	1:04:02 + 09:51
3	Eliot DANNECKER Aurore IVALDI	O'JURA	1:07:05 + 12:54

H21

1	Pauline VUILLEMIN Jeremi POURRE	Balise 25	1:07:31
2	Mathieu KERN-GILLARD Laurent DECHAVANNE	Asul Sports Nat	1:07:43 + 00:12
3	Robin GALINDO Joachim LEONARDON	Orient'Alp	1:09:39 + 02:08

H40

1	Thierry GALINDO Pierre BERNARD	Orient'Alp	0:52:26
2	Julie FAIVRE Eric MONNIER	L.O.V.	0:55:02 + 02:36
3	Fabien AVIAS Ludovic DUDOIGNON	CROCO	0:57:19 + 04:53

H50

1	Eric SILVESTRE J-Laurent BODY	ECHO 73	0:51:45
2	Michel VUILLEMIN Alain POURRE	Balise 25	55:22 + 03:37
3	Jean-François DECHAVANNE Christian CACHARD	Asul Sports Nat	58:08 + 06:23

D14

1	Jéromine JANOD Titouane JANOD	ECHO 73	0:55:08
2	Ambre DUFOUR Circe MIDENA	LOUP	0:55:48 + 00:40

D18

1	Natalja NIGGLI Isabelle MERAT	O'JURA	0:57:55
2	Louna MASLIAH Laura PERRIN	L.O.V.	1:15:32 + 17:37
3	Candice VADROT Céleste PIERRE	Balise 25	1:18:32 + 20:37

D21

1	Charlotte BOUCHET Gaëlle BARLET	COCS	0:56:08
2	Elodie BOURGEOIS-PIN Lou DENAIX	COCS	0:58:38 + 02:30
3	Maÿlis DENAIX Melissa VALETTE	COCS	1:14:38 + 18:30

D40

1	Adeline IMBERT Laure COUPAT	LOUP	0:54:51
2	Emmanuelle PIERRE Marie-Joséphine BERION	Balise 25	2:24:39 + 29:48

D50

1	Veronique DECROIX Johanne FREMONT	SOS GO	1:09:03
2	Arielle MOLLARET Lucia CALANDRY	ASO	1:16:11 + 07:08
3	Laurence MACHEREY Danielle GIBIAT	CS Pertuis	2:08:51 + 59:48

Résultats provisoires en attente du CR officiel de l'arbitre

H14

1	Mathéo CERRUTI	JSO	0:25:44
2	Milian AVIAS	CROCO	0:25:45 + 00:01
3	Simon CALANDRY	ASO	0:25:48 + 00:04

H18

1	Kilian THOMAS	O'JURA	0:37:06
2	Victor DANNECKER	O'JURA	0:41:00 + 03:54
3	Albin DEMARET-JOLY	Raidlinks'07	0:44:45 + 07:39

H21

1	Robin GALINDO	ORIENTALP	1:14:53
2	Clément PONCET	O'JURA	1:17:40 + 02:47
3	Raphél MASLIAH	LOV	1:25:25 + 10:32

H40

1	Thierry GALINDO	ORIENTALP	0:43:55
2	François JANOD	ECHO 73	0:45:20 + 01:25
3	Jean-Matthieu MONNET	ORIENTALP	0:50:01 + 06:06

H50

1	Pierre BERNARD	ORIENTALP	0:38:17
2	Michel VUILLEMIN	BALISE 25	0:44:51 + 06:34
3	J-Laurent BODY	ECHO 73	0:44:56 + 06:39

D14

1	Jéromine JANOD	ECHO 73	0:33:05
2	Flore LEFRANCOIS	O'JURA	0:38:59 + 05:54
3	Lise CERRUTI	JSO	0:39:19 + 06:14

D18

1	Natalja NIGGLI	O'JURA	0:30:21
2	Lucie LATASTE	COColmar	0:31:41 + 01:20
3	Marion ANDRIEUX	ECHO 73	0:39:55 + 09:34

D21

1	Pauline VUILLEMIN	BALISE 25	0:46:44
2	Marine LELOUP	ECHO 73	0:50:15 + 03:31
3	Elodie BOURGEOIS-PIN	COCS	0:50:17 + 00:03:33

D40

1	Isoline GASPARD	LOUP	0:44:58
2	Adeline IMBERT	LOUP	0:53:15 + 08:17
3	Laure COUPAT	LOUP	0:53:23 + 08:25

D50

1	Lucia CALANDRY	ASO	0:40:11
2	Véronique DECROIX	SOS GO	0:50:51 + 10:40
3	Johanne FREMONT	SOS GO	0:53:49 + 13:38



RÉSULTATS DE L'ÉQUIPE DE FRANCE PODIUMS 2019

CHAMPIONNATS D'EUROPE DES JEUNES / BIELORUSSIE / 28-3 JUIN 2019

2 Médaille d'argent Longue distance Basile BASSET

CHAMPIONNAT DU MONDE JUNIORS / DANEMARK / 06-12 JUILLET 2019

3 Médaille de bronze Sprint Guilhem ELIAS

2 Médaille d'argent Moyenne distance Guilhem ELIAS

3 Médaille de bronze Relais Guilhem HABERKORN, Quentin MOULET, Guilhem ELIAS

CHAMPIONNATS DU MONDE / NORVÈGE / 12-17 AOÛT 2019

3 Médaille de bronze Relais Nicolas RIO, Frédéric TRANCHAND, Lucas BASSET

COUPE D'EUROPE JUNIOR / FRANCE / 27-29 SEPTEMBRE 2019

2 Médaille d'argent Sprint D18 Cécile CALANDRY

2 Médaille d'argent Sprint H18 Quentin ANDRIEUX

3 Médaille de bronze Sprint H20 Quentin MOULET

3 Médaille de bronze Longue distance D18 Cécile CALANDRY

1 Médaille d'or Longue distance H18 Romain DISCHER

3 Médaille de bronze Longue distance H18 Quentin ANDRIEUX

2 Médaille d'argent Longue distance H20 Guilhem ELIAS

* DNS : do not start / DNF : do not finish / PM : poste manquant-mauvais poinçon / Disq. : disqualifié / NC : non classé / IP : indice de performance

MOYENNE DISTANCE - 08/06/2019

HOMMES	NATION	TEMPS	IP
5,9 km			
1	Gustav BERGMAN	Suède	0:30:20 + 00:00 1,00
2	Frédéric TRANCHAND	France	0:31:23 + 01:03 1,03
3	Olav LUNDANES	Norvège	0:31:51 + 01:31 1,05
12	Lucas BASSET	France	0:33:34 + 03:14 1,11
36	Nicolas RIO	France	0:36:05 + 05:45 1,19
49	Mathieu PERRIN	France	0:37:02 + 06:42 1,22
62	Damien RENARD	France	0:38:46 + 08:26 1,28
63	Vincent COUPAT	France	0:38:56 + 08:36 1,28
94	Quentin RAUTURIER	France	0:43:02 + 12:42 1,42
Disq.	Maxime RAUTURIER	France	- - -

DAMES	NATION	TEMPS	IP
4,6 km			
1	Tove ALEXANDERSSON	Suède	0:29:54 + 00:00 1,00
2	Natalia GEMPERLE	Fédération de Russie	0:31:32 + 01:38 1,05
3	Marika TEINI	Finlande	0:31:53 + 01:59 1,07
64	Isia BASSET	France	0:40:43 + 10:49 1,36
69	Florence HANAUER	France	0:41:34 + 11:40 1,39
77	Cécile FOLTZER	France	0:43:36 + 13:42 1,46
97	Chloé HABERKORN	France	0:47:30 + 17:36 1,59
112	Léa VERCELLOTTI	France	0:54:09 + 24:15 1,81

LONGUE DISTANCE - 09/06/2019

HOMMES	NATION	TEMPS	IP
13,4 km			
1	Gustav BERGMAN	Suède	1:42:38 + 00:00 1,00
2	Frédéric TRANCHAND	France	1:44:36 + 01:58 1,02
3	Magne DAEHLI	Norvège	1:44:42 + 02:04 1,02
34	Nicolas RIO	France	1:55:02 + 12:24 1,12
52	Vincent COUPAT	France	1:57:47 + 15:09 1,15
55	Damien RENARD	France	2:00:39 + 18:01 1,18
DNF	Lucas BASSET	France	- - -
DNF	Mathieu PERRIN	France	- - -
DNF	Quentin RAUTURIER	France	- - -

DAMES	NATION	TEMPS	IP
8,9 km			
1	Tove ALEXANDERSSON	Suède	1:28:43 + 00:00 1,00
2	Marika TEINI	Finlande	1:30:14 + 01:31 1,02
3	Kamilla OLAUSSEN	Norvège	1:31:19 + 02:36 1,03
66	Florence HANAUER	France	1:51:57 + 23:14 1,26
68	Isia BASSET	France	1:52:21 + 23:38 1,27
96	Chloé HABERKORN	France	2:04:59 + 36:16 1,41
103	Léa VERCELLOTTI	France	2:14:42 + 45:59 1,52
DNF	Cécile FOLTZER	France	- - -



RÉSULTATS DE L'ÉQUIPE DE FRANCE

Championnats d'Europe des Jeunes

BIELORUSSIE - 28 au 30 juin 2019

<https://eyoc2019.by/>



* **DNS** : do not start / **DNF** : do not finish / **PM** : poste manquant-mauvais poinçon / **Disq.** : disqualifié / **NC** : non classé / **IP** : indice de performance

LONGUE DISTANCE - 28/06/2019

HOMMES 16		NATION	TEMPS	IP
7,7 km				
1	Martin SIMSA	République-Tchèque	0:46:41	+ 00:00 1,00
2	Jakub CHALOUPSKY	République-Tchèque	0:47:13	+ 00:32 1,01
3	Aarni RONKAINEN	Finlande	0:49:22	+ 02:41 1,06
6	Maël HERITIER	France	0:50:43	+ 04:02 1,09
18	Léandre MAGAT	France	0:57:47	+ 11:06 1,24
50	Mathias BARROS-VALLET	France	1:10:00	+ 23:19 1,50
61	Guilhem VEROVE	France	1:13:49	+ 27:08 1,58

HOMMES 18		NATION	TEMPS	IP
5,4 km				
1	Ferenc JONAS	Hongrie	0:56:52	+ 00:00 1,00
2	Basile BASSET	France	0:57:26	+ 00:34 1,01
3	Touko SEPPA	Finlande	0:58:03	+ 01:11 1,02
8	Axel PANNIER	France	1:01:16	+ 04:24 1,08
13	Kylian WYMER	France	1:03:19	+ 06:27 1,11
36	Romain DISCHER	France	1:10:20	+ 13:28 1,24

DAMES 16		NATION	TEMPS	IP
6,0 km				
1	Anna KARLOVA	République-Tchèque	0:39:44	+ 00:00 1,00
2	Alina NIGGLI	Suisse	0:40:54	+ 01:10 1,03
3	Boglarka CZAKO	Hongrie	0:41:45	+ 02:01 1,05
15	Diane BODY	France	0:50:18	+ 10:34 1,27
26	Annabelle DELENNE	France	0:57:23	+ 17:39 1,44
34	Lucine GINTZBURGER	France	1:00:17	+ 20:33 1,52
43	Alix VILLAR	France	1:03:24	+ 23:40 1,60

DAMES 18		NATION	TEMPS	IP
4,7 km				
1	Csilla GARDONYI	Hongrie	0:47:44	+ 00:00 1,00
2	Elza KUZE	Lettonie	0:49:52	+ 02:08 1,04
3	Oda SCHEELE	Norvège	0:51:11	+ 03:27 1,07
17	Perrine TOUSSAINT	France	0:59:11	+ 11:27 1,24
34	Hélène CHAMPIGNY	France	1:06:00	+ 18:16 1,38
38	Lucie LATASTE	France	1:08:35	+ 20:51 1,44

RÉSULTATS DE L'ÉQUIPE DE FRANCE
Championnats d'Europe des Jeunes
BIELORUSSIE - 28 au 30 juin 2019

<https://eyoc2019.by/>

RELAIS - 29/06/2019

HOMMES 16	NATION	TEMPS	IP
1	 République Tchèque	1:33:25 + 00:00	1,00
	1- Jakub CHALOUPSKY	0:28:44	0:28:44
	2- Martin SIMSA	0:30:13	0:58:57
	3- Lukas VITEBSKY	0:34:28	1:33:25
2	 Fédération de Russie	1:33:43 + 00:18	1,00
	1- Maxim GAVRILYUK	0:36:35	0:36:35
	2- Ilya MALYGIN	0:30:06	1:06:41
	3- Mark TUTYNIN	0:27:02	1:33:43
3	 Lituanie	1:36:20 + 02:55	1,03
	1- Tadas DEMENTAVICIUS	0:30:47	0:30:47
	2- Adomas CASAS	0:32:04	1:02:51
	3- Andojas LAPINSKAS	0:33:29	1:36:20
15	 France	1:59:48 + 26:23	1,28
	1- Guilhem VEROVE	0:36:04	0:36:04
	2- Léandre MAGAT	0:44:54	1:20:58
	3- Maël HERITIER	0:38:50	1:59:48

DAMES 16	NATION	TEMPS	IP
1	 Finlande	1:45:14 + 00:00	1,00
	1- Fanny KUKONLEHTO	0:33:46	0:33:46
	2- Eeva Liina OJANAHO	0:35:45	1:09:31
	3- Salla ISOHERRANEN	0:35:43	1:45:14
2	 Fédération de Russie	1:46:03 + 00:49	1,01
	1- Anastasia RUKOMEL	0:32:54	0:32:54
	2- Elena PORKHUN	0:37:49	1:10:43
	3- Anna TREMPOLTSEVA	0:35:20	1:46:03
3	 Suisse	1:46:30 + 01:16	1,01
	1- Nina HUBMANN	0:36:36	0:36:36
	2- Alina NIGGLI	0:30:44	1:07:20
	3- Ines BERGER	0:39:10	1:46:30
13	 France	2:08:59 + 23:45	1,23
	1- Alix VILLAR	0:37:02	0:37:02
	2- Diane BODY	0:39:12	1:16:14
	3- Annabelle DELENNE	0:52:45	2:08:59

RÉSULTATS DE L'ÉQUIPE DE FRANCE
Championnats d'Europe des Jeunes
BIELORUSSIE - 28 au 30 juin 2019

<https://eyoc2019.by/>

RELAIS - 29/06/2019 (suite)

HOMMES 18	NATION	TEMPS	IP
1	 Finlande	1:34:35 + 00:00	1,00
	1- Aaro OJALA	0:33:11	0:33:11
	2- Topias AROLA	0:31:30	1:04:41
	3- Touko SEPPA	0:29:54	1:34:35
2	 Hongrie	1:35:58 + 01:23	1,01
	1- Marcell SZABO	0:31:37	0:31:37
	2- Zoltan BUJDOSO	0:34:06	1:05:43
	3- Ferenc JONAS	0:30:15	1:35:58
3	 Suède	1:36:49 + 02:14	1,02
	1- Philip CARLSSON	0:31:36	0:31:36
	2- Leo JOHANSSON	0:34:05	1:05:41
	3- Axel ELMBLAD	0:31:08	1:36:49
17	 France	2:02:04 + 27:29	1,29
	1- Axel PANNIER	0:35:55	0:35:55
	2- Kylian WYMER	0:33:49	1:09:44
	3- Basile BASSET	0:52:20	2:02:04

DAMES 18	NATION	TEMPS	IP
1	 Finlande	1:43:27 + 00:00	1,00
	1- Mikaela KARJALAINEN	0:33:52	0:33:52
	2- Maria MAATTANEN	0:34:37	1:08:29
	3- Melina LAHDENPERA	0:34:58	1:43:27
2	 Hongrie	1:45:33 + 02:06	1,02
	1- Nelli HAJDU	0:37:21	0:37:21
	2- Dominika MERO	0:35:36	1:12:57
	3- Csilla GARDONYI	0:32:36	1:45:33
3	 Suisse	1:45:43 + 02:16	1,02
	1- Lilly GRABER	0:33:25	0:33:25
	2- Hanna WEY	0:36:34	1:09:59
	3- Vera MOSER	0:35:44	1:45:43
13	 France	2:01:33 + 18:06	1,17
	1- Lucie LATASTE	0:41:17	0:41:17
	2- Perrine TOUSSAINT	0:37:06	1:18:23
	3- Hélène CHAMPIGNY	0:43:10	2:01:33

RÉSULTATS DE L'ÉQUIPE DE FRANCE
Championnats d'Europe des Jeunes
BIELORUSSIE - 28 au 30 juin 2019

<https://eyoc2019.by/>

SPRINT - 30/06/2019

HOMMES 16		NATION	TEMPS	IP
3,3 km				
1	Konstantin KUNCKEL	Allemagne	0:08:57 + 00:00	1,00
2	Stepan ALEKSANDROV	Fédération de Russie	0:09:06 + 00:09	1,02
3	Pascal SCHAEERER	Suisse	0:09:06 + 00:09	1,02
32	Guilhem VEROVE	France	0:09:49 + 00:52	1,10
37	Maël HERITIER	France	0:09:54 + 00:57	1,11
49	Léandre MAGAT	France	0:10:21 + 01:24	1,16
53	Mathias BARROS-VALLET	France	0:10:27 + 01:30	1,17

HOMMES 18		NATION	TEMPS	IP
2,7 km				
1	Stanislaw KURZYP	Pologne	0:11:37 + 00:00	1,00
2	Marcell SZABO	Hongrie	0:11:38 + 00:01	1,00
3	Leo JOHANSSON	Suède	0:11:41 + 00:03	1,00
15	Kylian WYMER	France	0:12:15 + 00:34	1,05
47	Axel PANNIER	France	0:12:52 + 00:37	1,05
52	Romain DISCHER	France	0:12:55 + 00:03	1,00
55	Basile BASSET	France	0:12:59 + 00:04	1,01

DAMES 16		NATION	TEMPS	IP
2,5 km				
1	Marketa MULICKOVA	République-Tchèque	0:09:05 + 00:00	1,00
2	Hanna SUDOL	Pologne	0:09:11 + 00:06	1,01
3	Viktoria MAG	Hongrie	0:09:19 + 00:08	1,01
21	Alix VILLAR	France	0:10:14 + 00:55	1,10
23	Annabelle DELENNE	France	0:10:18 + 00:04	1,01
29	Lucine GINTZBURGER	France	0:10:35 + 00:17	1,03
35	Diane BODY	France	0:10:43 + 00:08	1,01

DAMES 18		NATION	TEMPS	IP
2,2 km				
1	Malin Agervig KRISTIANSSON	Danemark	0:11:12 + 00:00	1,00
2	Yasna PETROVA	Bulgarie	0:11:43 + 00:31	1,05
3	Olesia RIAZANOVA	Fédération de Russie	0:11:55 + 00:12	1,02
46	Perrine TOUSSAINT	France	0:13:46 + 01:51	1,16
47	Romane LESQUER	France	0:13:47 + 00:01	1,00
49	Lucie LATASTE	France	0:13:53 + 00:06	1,01
86	Hélène CHAMPIGNY	France	0:15:47 + 01:54	1,14



RÉSULTATS DE L'ÉQUIPE DE FRANCE

Championnats du Monde Junior

DANEMARK - 6 au 12 juillet 2019



<http://www.iwoc2019.dk/>

* **DNS** : do not start / **DNF** : do not finish / **PM** : poste manquant-mauvais poinçon / **Disq.** : disqualifié / **NC** : non classé / **IP** : indice de performance

SPRINT - 07/07/2019

HOMMES	NATION	TEMPS	IP
1	Aston KEY	Australie	0:12:20 + 00:00 1,00
2	Samuel PIHLSTROM	Suède	0:12:33 + 00:13 1,02
3	Guilhem ELIAS	France	0:12:34 + 00:14 1,02
32	Quentin MOULET	France	0:13:23 + 01:03 1,09
36	Julien VUITTON	France	0:13:28 + 01:08 1,09
61	Antoine BECAERT	France	0:13:48 + 01:28 1,12
69	Quentin ANDRIEUX	France	0:13:55 + 01:35 1,13

DAMES	NATION	TEMPS	IP
1	Eline GEMPERLE	Suisse	0:12:18 + 00:00 1,00
2	Tilda OSTBERG	Suède	0:12:21 + 00:03 1,00
3	Grace MOLLOY	Grande-Bretagne	0:12:32 + 00:14 1,02
27	Alina PALCAU	France	0:13:29 + 01:11 1,10
41	Cécile CALANDRY	France	0:13:45 + 01:27 1,12
47	Tifenn MOULET	France	0:13:54 + 01:36 1,13
87	Fanny THONIER	France	0:14:56 + 02:38 1,21

LONGUE DISTANCE - 08/07/2019

HOMMES	NATION	TEMPS	IP
10,075 km			
1	Kasper FOSSER	Norvège	1:02:19 + 00:00 1,00
2	Elias JONSSON	Norvège	1:05:28 + 03:09 1,05
3	Aston KEY	Australie	1:07:49 + 05:30 1,09
12	Guilhem HABERKORN	France	1:10:23 + 08:04 1,13
13	Guilhem ELIAS	France	1:10:39 + 08:20 1,13
31	Antoine BECAERT	France	1:15:06 + 12:47 1,21
34	Quentin ANDRIEUX	France	1:15:35 + 13:16 1,21
36	Julien VUITTON	France	1:16:01 + 13:42 1,22
PM	Quentin MOULET	France	- - -

DAMES	NATION	TEMPS	IP
6,525 km			
1	Veronika KALININA	Fédération de Russie	0:53:46 + 00:00 1,00
1	Ida HAAPALA	Finlande	0:53:46 + 00:00 1,00
3	Grace MOLLOY	Grande-Bretagne	0:54:17 + 00:31 1,01
20	Cécile CALANDRY	France	0:58:34 + 04:48 1,09
39	Tifenn MOULET	France	1:01:44 + 07:58 1,15
44	Alina PALCAU	France	1:02:10 + 08:24 1,16
DNS	Fanny THONIER	France	- - -

MOYENNE DISTANCE - Qualifications - 10/07/2019

HOMMES SÉRIE 1		NATION	TEMPS	IP
4,025 km				
1	Kasper FOSSER	 Norvège	0:21:59 + 00:00	1,00
2	Guilhem ELIAS	 France	0:22:38 + 00:39	1,03
3	Aaro AHO	 Finlande	0:22:58 + 00:59	1,04
11	Quentin ANDRIEUX	 France	0:25:02 + 03:03	1,14

HOMMES SÉRIE 2		NATION	TEMPS	IP
4,0 km				
1	Aston KEY	 Australie	0:21:42 + 00:00	1,00
2	Andreas Bock BJOERNSSEN	 Danemark	0:22:25 + 00:43	1,03
3	Jorgen BAKLID	 Norvège	0:22:49 + 01:07	1,05
6	Quentin MOULET	 France	0:24:09 + 02:27	1,11
10	Guilhem HABERKORN	 France	0:24:33 + 02:51	1,13

HOMMES SÉRIE 3		NATION	TEMPS	IP
4,075 km				
1	Soren Thrane ODUM	 Danemark	0:23:09 + 00:00	1,00
2	Tomas KRIVDA	 République-Tchèque	0:24:18 + 01:09	1,05
3	Tino POLSINI	 Suisse	0:24:27 + 01:18	1,06
5	Antoine BECAERT	 France	0:24:48 + 01:39	1,07
12	Julien VUITTON	 France	0:25:31 + 02:22	1,10

DAMES SÉRIE 1		NATION	TEMPS	IP
3,275 km				
1	Fiona BUNN	 Grande-Bretagne	0:24:56 + 00:00	1,00
2	Teele TELGMA	 Estonie	0:25:05 + 00:09	1,01
3	Grace MOLLOY	 Grande-Bretagne	0:25:18 + 00:22	1,01
8	Alina PALCAU	 France	0:26:28 + 01:32	1,06
27	Fanny THONIER	 France	0:31:59 + 07:03	1,28

DAMES SÉRIE 2		NATION	TEMPS	IP
3,275 km				
1	Tereza JANOŠIKOVÁ	 République-Tchèque	0:22:47 + 00:00	1,00
2	Agnes KRACHT	 Danemark	0:23:29 + 00:42	1,03
3	Elena PEZZATI	 Suisse	0:24:09 + 01:22	1,06
10	Cécile CALANDRY	 France	0:26:04 + 03:17	1,14

DAMES SÉRIE 3		NATION	TEMPS	IP
3,350 km				
1	Barbora CHALOUPSKA	 République-Tchèque	0:24:31 + 00:00	1,00
2	Ida OEBRO	 Danemark	0:25:18 + 00:47	1,03
3	Tilda OSTBERG	 Suède	0:26:37 + 02:06	1,09
23	Tifenn MOULET	 France	0:31:07 + 06:36	1,27



RÉSULTATS DE L'ÉQUIPE DE FRANCE

Championnats du Monde Junior

DANEMARK - 6 au 12 juillet 2019



<http://www.iwoc2019.dk/>

MOYENNE DISTANCE - Finale - 11/07/2019

HOMMES FINALE A		NATION	TEMPS	IP
4,7 km				
1	Kasper FOSSER	Norvège	0:25:03	+ 00:00 1,00
2	Guilhem ELIAS	France	0:26:12	+ 01:09 1,05
3	Lukas LILAND	Norvège	0:26:37	+ 01:34 1,06
14	Guilhem HABERKORN	France	0:28:18	+ 03:15 1,13
16	Quentin MOULET	France	0:28:47	+ 03:44 1,15
18	Julien VUITTON	France	0:29:06	+ 04:03 1,16
21	Antoine BECAERT	France	0:29:25	+ 04:22 1,17
24	Quentin ANDRIEUX	France	0:29:37	+ 04:34 1,18

DAMES FINALE A		NATION	TEMPS	IP
4,325 km				
1	Isa S ENVALL	Suède	0:29:59	+ 00:00 1,00
2	Fiona BUNN	Grande-Bretagne	0:30:53	+ 00:54 1,03
3	Tereza JANOŠIKOVÁ	République-Tchèque	0:31:23	+ 01:24 1,05
18	Cécile CALANDRY	France	0:34:30	+ 04:31 1,15
46	Alina PALCAU	France	0:37:59	+ 08:00 1,27

HOMMES FINALE B		NATION	TEMPS	IP
3,825 km				
1	Touko SEPPA	Finlande	0:21:54	+ 00:00 1,00
2	Ondrej HLAVAC	République-Tchèque	0:22:38	+ 00:44 1,03
3	Zoltan BUJDOSO	Hongrie	0:23:29	+ 01:35 1,07

DAMES FINALE B		NATION	TEMPS	IP
3,300 km				
1	Idun Kristine FELDE OLAUSSEN	Norvège	0:27:52	+ 00:00 1,00
2	Ana Isabel TOLEDO NAVARRO	Espagne	0:28:06	+ 00:14 1,01
3	Anastasiya GRIGOREVA	Fédération de Russie	0:28:26	+ 00:34 1,02
14	Tifenn MOULET	France	0:30:48	+ 02:56 1,11
27	Fanny THONIER	France	0:33:08	+ 05:16 1,19



RÉSULTATS DE L'ÉQUIPE DE FRANCE

Championnats du Monde Junior

DANEMARK - 6 au 12 juillet 2019

<http://www.iwoc2019.dk/>



RELAIS - 12/07/2019

HOMMES	NATION	TEMPS	IP
1	NORVEGE	1:30:52 + 00:00	1,00
	1- Lukas LILAND	0:31:28	0:31:28
	2- Elias JONSSON	0:31:15	1:02:43
	3- Kasper FOSSER	0:28:09	1:30:52
2	SUÈDE	1:33:01 + 02:09	1,02
	1- Samuel PIHLSTROM	0:31:08	0:31:08
	2- Gustav RUNEFORS	0:31:37	1:02:45
	3- Axel GRANQVIST	0:30:16	1:33:01
3	FRANCE	1:34:15 + 03:23	1,04
	1- Guilhem HABERKORN	0:31:11	0:31:11
	2- Quentin MOULET	0:31:24	1:02:35
	3- Guilhem ELIAS	0:31:40	1:34:15

DAMES	NATION	TEMPS	IP
1	GRANDE BRETAGNE	1:34:35 + 00:00	1,00
	1- Megan KEITH	0:30:58	0:30:58
	2- Fiona BUNN	0:31:44	1:02:42
	3- Grace MOLLOY	0:31:53	1:34:35
2	FÉDÉRATION DE RUSSIE	1:34:53 + 00:18	1,00
	1- Irina LAZAREVA	0:30:45	0:30:45
	2- Kristina SMIRNOVA	0:30:52	1:01:37
	3- Veronika KALININA	0:33:16	1:34:53
3	SUÈDE	1:35:28 + 00:53	1,01
	1- Ella OLSSON	0:30:37	0:30:37
	2- Johanna Kaellvik LEUFVEN	0:32:33	1:03:10
	3- Alva SONESSON	0:32:18	1:35:28
15	FRANCE	1:51:16 + 16:41	1,18
	1- Cécile CALANDRY	0:38:29	0:38:29
	2- Alina PALCAU	0:36:59	1:15:28
	3- Tifenn MOULET	0:35:48	1:51:16

* DNS : do not start / DNF : do not finish / PM : poste manquant-mauvais poinçon / Disq. : disqualifié / NC : non classé / IP : indice de performance

MOYENNE DISTANCE - Qualifications - 13/08/2019

HOMMES SÉRIE 1		NATION	TEMPS	IP
4,220 km				
1	Olav LUNDANES	 Norvège	0:24:20 + 00:00	1,00
2	Daniel HUBMANN	 Suisse	0:25:12 + 00:52	1,04
3	Oleksandr KRATOV	 Ukraine	0:26:25 + 02:05	1,09
15	Nicolas RIO	 France	0:28:37 + 04:17	1,18

DAMES SÉRIE 1		NATION	TEMPS	IP
3,920 km				
1	Anne Margrethe HAUSKEN NORDBERG	 Norvège	0:28:59 + 00:00	1,00
2	Natalia GEMPERLE	 Fédération de Russie	0:29:28 + 00:29	1,02
3	Evely KAASIKU	 Estonie	0:30:13 + 01:14	1,04
15	Florence HANAUER	 France	0:35:49 + 06:50	1,24

HOMMES SÉRIE 2		NATION	TEMPS	IP
4,200 km				
1	Lucas BASSET	 France	0:24:49 + 00:00	1,00
2	Magne DAEHLI	 Norvège	0:25:40 + 00:51	1,03
3	Jonas VYTAUTAS GVILDYS	 Lituanie	0:25:53 + 01:04	1,04

DAMES SÉRIE 2		NATION	TEMPS	IP
3,920 km				
1	Kamilla OLAUSSEN	 Norvège	0:29:16 + 00:00	1,00
2	Lina STRAND	 Suède	0:29:23 + 00:07	1,00
3	Marika TEINI	 Finlande	0:29:57 + 00:41	1,02
16	Maëlle BEAUVIR	 France	0:34:53 + 05:37	1,19

HOMMES SÉRIE 3		NATION	TEMPS	IP
4,230 km				
1	Matthias KYBURZ	 Suisse	0:25:21 + 00:00	1,00
2	Gustav BERGMAN	 Suède	0:25:38 + 00:17	1,01
3	Aleksi NIEMI	 Finlande	0:26:17 + 00:56	1,04
4	Frédéric TRANCHAND	 France	0:26:23 + 01:02	1,04

DAMES SÉRIE 3		NATION	TEMPS	IP
3,890 km				
1	Cecilie FRIBERG KLYSNER	 Danemark	0:28:45 + 00:00	1,00
2	Tove ALEXANDERSSON	 Suède	0:28:51 + 00:06	1,00
3	Marianne ANDERSEN	 Norvège	0:29:20 + 00:35	1,02
10	Isia BASSET	 France	0:33:14 + 04:29	1,16

MOYENNE DISTANCE - Finale - 16/08/2019

HOMMES		NATION	TEMPS	IP
6,140 km				
1	Olav LUNDANES	 Norvège	0:34:18 + 00:00	1,00
2	Gustav BERGMAN	 Suède	0:34:29 + 00:11	1,01
3	Magne DAEHLI	 Norvège	0:34:47 + 00:29	1,01
5	Lucas BASSET	 France	0:35:20 + 01:02	1,03
6	Frédéric TRANCHAND	 France	0:36:09 + 01:51	1,05
20	Nicolas RIO	 France	0:38:30 + 04:12	1,12

DAMES		NATION	TEMPS	IP
5,480 km				
1	Tove ALEXANDERSSON	 Suède	0:38:20 + 00:00	1,00
2	Simona AEBERSOLD	 Suisse	0:38:25 + 00:05	1,00
3	Venla HARJU	 Finlande	0:40:05 + 01:45	1,05
3	Natalia GEMPERLE	 Fédération de Russie	0:40:05 + 01:45	1,05
17	Isia BASSET	 France	0:43:35 + 05:15	1,14
46	Florence HANAUER	 France	0:52:06 + 13:46	1,36

LONGUE DISTANCE - 14/08/2019

HOMMES	NATION	TEMPS	IP
16,630 km			
1	 Norvège	1:30:09 + 00:00	1,00
2	 Norvège	1:31:48 + 01:39	1,02
3	 Suisse	1:33:07 + 02:58	1,03
10	 France	1:36:28 + 06:19	1,07
31	 France	1:48:54 + 18:45	1,21
54	 France	2:02:59 + 32:50	1,36

DAMES	NATION	TEMPS	IP
11,690 km			
1	 Suède	1:09:00 + 00:00	1,00
2	 Suède	1:15:16 + 06:16	1,09
3	 Suisse	1:15:50 + 06:50	1,10
28	 France	1:30:19 + 21:19	1,31
49	 France	1:45:35 + 36:35	1,53

RELAIS - 17/08/2019

HOMMES	NATION	TEMPS	IP
1	 Suède	1:40:42 + 00:00	1,00
1- Johan RUNESSON		0:33:10	0:33:10
2- Emil SVENSK		0:33:00	1:06:10
3- Gustav BERGMAN		0:34:32	1:40:42
2	 Finlande	1:42:16 + 01:34	1,02
1- Aleksii NIEMI		0:32:54	0:32:54
2- Elias KUUKKA		0:32:27	1:05:21
3- Miika KIRMULA		0:36:55	1:42:16
3	 France	1:42:25 + 01:43	1,02
1- Nicolas RIO		0:33:05	0:33:05
2- Frédéric TRANCHAND		0:34:47	1:07:52
3- Lucas BASSET		0:34:33	1:42:25

DAMES	NATION	TEMPS	IP
1	 Suède	1:35:49 + 00:00	1,00
1- Lina STRAND		0:30:32	0:30:32
2- Tove ALEXANDERSSON		0:31:52	1:02:24
3- Karolin OHLSSON		0:33:25	1:35:49
2	 Suisse	1:35:53 + 00:04	1,00
1- Sabine HAUSWIRTH		0:31:16	0:31:16
2- Simona AEBERSOLD		0:31:02	1:02:18
3- Julia JAKOB		0:33:35	1:35:53
3	 Fédération de Russie	1:36:56 + 01:07	1,01
1- Anastasia RUDNAYA		0:31:17	0:31:17
2- Tatyana RIABKINA		0:32:26	1:03:43
3- Natalia GEMPERLE		0:33:13	1:36:56
15	 France	1:48:30 + 12:37	1,13
1- Maëlle BEAUVIR		0:34:50	0:34:50
2- Florence HANAUER		0:37:12	1:12:02
3- Isia BASSET		0:36:28	1:48:30

* DNF : do not start / DNF : do not finish / PM : poste manquant-mauvais poinçon / Disq. : disqualifié / NC : non classé / IP : indice de performance

SPRINT - 27/09/2019

HOMMES 18		NATION	TEMPS	IP
3,660 km				
1	Samuel PIHLSTROM	Suède	0:13:42 + 00:00	1,00
2	Quentin ANDRIEUX	France	0:13:51 + 00:09	1,01
3	Soren Thrane ODUM	Danemark	0:13:55 + 00:13	1,02
7	Antoine BECAERT	France	0:14:10 + 00:28	1,03
12	Basile BASSET	France	0:14:25 + 00:43	1,05
19	Julien VUITTON	France	0:14:45 + 00:54	1,06
NC	Axel PANNIER	France	- -	-
NC	Romain DISCHER	France	- -	-

HOMMES 20		NATION	TEMPS	IP
3,780 km				
1	Elias JONSSON	Norvège	0:13:21 + 00:00	1,00
2	Axel GRANQVIST	Suède	0:13:50 + 00:29	1,04
3	Fabian AEBERSOLD	Suisse	0:13:55 + 00:34	1,04
3	Quentin MOULET	France	0:13:55 + 00:34	1,04
5	Guilhem ELIAS	France	0:14:01 + 00:40	1,05
19	Alexandre VERGNAUD	France	0:14:56 + 01:35	1,12
27	Mathis GENNARO	France	0:15:12 + 01:51	1,14
28	Guilhem HABERKORN	France	0:15:14 + 01:53	1,14
33	Clément GUILLEMAIN	France	0:15:25 + 02:04	1,15

DAMES 18		NATION	TEMPS	IP
3,130 km				
1	Megan KEITH	Grande-Bretagne	0:13:08 + 00:00	1,00
2	Cécile CALANDRY	France	0:13:09 + 00:01	1,00
3	Csilla GARDONYI	Hongrie	0:13:11 + 00:03	1,00
10	Tifenn MOULET	France	0:14:12 + 01:04	1,08
24	Perrine TOUSSAINT	France	0:15:12 + 02:03	1,16
28	Alix VILLAR	France	0:15:44 + 02:35	1,20
32	Romane LESQUER	France	0:15:53 + 02:44	1,21
47	Hélène CHAMPIGNY	France	0:16:54 + 03:43	1,29

DAMES 20		NATION	TEMPS	IP
3,460 km				
1	Eline GEMPERLE	Suisse	0:14:53 + 00:00	1,00
2	Grace MOLLOY	Grande-Bretagne	0:15:08 + 00:15	1,02
3	Elisa BERTOZZI	Suisse	0:15:17 + 00:24	1,03
27	Elsa AUDEFROY	France	0:16:42 + 01:49	1,12
32	Alina PALCAU	France	0:16:54 + 02:01	1,14

LONGUE DISTANCE - 28/09/2019

HOMMES 18		NATION	TEMPS	IP
8,050 km				
1	Romain DISCHER	France	01:01:59 + 00:00	1,00
2	Samuel PIHLSTROM	Suède	1:03:41 + 01:42	1,03
3	Quentin ANDRIEUX	France	1:03:48 + 01:49	1,03
5	Julien VUITTON	France	1:05:22 + 03:23	1,05
8	Axel PANNIER	France	1:07:27 + 05:28	1,09
17	Antoine BECAERT	France	1:09:53 + 07:54	1,13
18	Basile BASSET	France	1:09:58 + 07:59	1,13

HOMMES 20		NATION	TEMPS	IP
8,760 km				
1	Chamuel ZBINDEN	Suisse	1:06:02 + 00:00	1,00
2	Guilhem ELIAS	France	1:06:52 + 00:50	1,01
3	Einar MELSOM	Norvège	1:06:58 + 00:56	1,01
8	Quentin MOULET	France	1:09:27 + 03:25	1,05
19	Guilhem HABERKORN	France	1:12:55 + 06:53	1,10
21	Alexandre VERGNAUD	France	1:13:07 + 07:05	1,11
22	Mathis GENNARO	France	1:13:08 + 07:06	1,11
35	Clément GUILLEMAIN	France	1:19:26 + 13:24	1,20

DAMES 18		NATION	TEMPS	IP
6,080 km				
1	Csilla GARDONYI	Hongrie	0:52:01 + 00:00	1,00
2	Alva SONESSON	Suède	0:53:04 + 01:03	1,02
3	Cécile CALANDRY	France	0:53:56 + 01:55	1,04
27	Perrine TOUSSAINT	France	1:01:52 + 09:51	1,19
29	Tifenn MOULET	France	1:02:33 + 10:32	1,20
34	Hélène CHAMPIGNY	France	1:03:55 + 11:54	1,23
39	Alix VILLAR	France	1:06:23 + 14:22	1,28
43	Romane LESQUER	France	1:06:59 + 14:58	1,29

DAMES 20		NATION	TEMPS	IP
6,550 km				
1	Elena PEZZATI	Suisse	0:55:01 + 00:00	1,00
2	Liisa PELTONEN	Finlande	0:57:56 + 02:55	1,05
3	Grace MOLLOY	Grande-Bretagne	0:59:40 + 04:39	1,08
9	Alina PALCAU	France	1:03:08 + 08:07	1,15
30	Elsa AUDEFROY	France	1:08:17 + 13:16	1,24

RELAIS - 29/09/2019

	HOMMES 18/20	NATION	TEMPS	IP
1	NORVÈGE 6	 Norvège	1:29:17 + 00:00	1,00
	1- Marius AUREBEKK		0:29:38 0:29:38	
	2- Niels Christian HELLERU		0:29:01 0:58:39	
	3- Jørgen BAKLID		0:30:38 1:29:17	
2	NORVÈGE 5	 Norvège	1:29:40 + 00:23	1,00
	1- Einar MELSOM		0:29:41 0:29:41	
	2- Lukas LILAND		0:28:57 0:58:38	
	3- Elias JONSSON		0:31:02 1:29:40	
3	SUISSE 4	 Suisse	1:30:45 + 01:28	1,02
	1- Reto EGGER		0:29:14 0:29:14	
	2- Tino POLSINI		0:29:20 0:58:34	
	3- Chamuel ZBINDEN		0:32:11 1:30:45	
6	FRANCE 3	 France	1:31:03 + 01:46	1,02
	1- Quentin ANDRIEUX		0:29:24 0:29:24	
	2- Quentin MOULET		0:29:02 0:58:26	
	3- Guilhem ELIAS		0:32:37 1:31:03	
9	FRANCE 5	 France	1:34:31 + 05:14	1,06
	1- Basile BASSET		0:29:39 0:29:39	
	2- Axel PANNIER		0:29:46 0:59:25	
	3- Alexandre VERGNAUD		0:35:06 1:34:31	
14	FRANCE 4	 France	1:37:24 + 08:07	1,09
	1- Julien VUITTON		0:29:21 0:29:21	
	2- Romain DISCHER		0:31:11 1:00:32	
	3- Antoine BECAERT		0:36:52 1:37:24	
16	FRANCE 6	 France	1:37:54 + 08:14	1,09
	1- Mathis GENNARO		0:31:20 0:31:20	
	2- Clément GUILLEMAIN		0:32:13 1:03:33	
	3- Guilhem HABERKORN		0:34:21 1:37:54	

	DAMES 18/20	NATION	TEMPS	IP
1	SUISSE 1	 Suisse	1:42:34 + 00:00	1,00
	1- Eliane DEININGER		0:32:57 0:32:57	
	2- Elisa BERTOZZI		0:31:12 1:04:09	
	3- Elena PEZZATI		0:38:25 1:42:34	
2	FINLANDE 1	 Finlande	1:43:37 + 01:03	1,01
	1- Amanda STRANDVALL		0:32:51 0:32:51	
	2- Liisa PELTONEN		0:30:50 1:03:41	
	3- Mikaela KARJALAINEN		0:39:56 1:43:37	
3	NORVÈGE 1	 Norvège	1:45:11 + 02:37	1,03
	1- Ragnhild EIDE		0:32:04 0:32:04	
	2- Ane DYRKORN		0:33:23 1:05:27	
	3- Jenny BAKLID		0:39:44 1:45:11	
17	FRANCE 1	 France	1:57:40 + 15:06	1,15
	1- Alina PALCAU		0:38:30 0:38:30	
	2- Tifenn MOULET		0:39:59 1:18:29	
	3- Isia BASSET		0:39:11 1:57:40	
24	MIXED NATIONS		1:58:21 + 15:47	1,15
	1- Tereza SMELIKOVA	 Slovaquie	0:35:13 0:35:13	
	2- Alix VILLAR	 France	0:37:02 1:12:15	
	3- Elsa AUDEFROY	 France	0:46:06 1:58:21	
27	FRANCE 2	 France	2:03:25 + 20:51	1,20
	1- Romane LESQUER		0:37:21 0:37:21	
	2- Perrine TOUSSAINT		0:37:17 1:14:38	
	3- Hélène CHAMPIGNY		0:48:47 2:03:25	

* DNS : do not start / DNF : do not finish / PM : poste manquant-mauvais poinçon / Disq. : disqualifié / NC : non classé / IP : indice de performance

MOYENNE DISTANCE - 27/09/2019

HOMMES	NATION	TEMPS	IP
7 km			
1	Joey HADORN	 Suisse	0:37:21 + 00:00 1,00
2	Daniel HUBMANN	 Suisse	0:37:30 + 00:09 1,00
3	Martin REGBORN	 Suède	0:37:58 + 00:37 1,02
20	Frédéric TRANCHAND	 France	0:40:53 + 03:32 1,09
23	Lucas BASSET	 France	0:41:00 + 03:39 1,10
24	Nicolas RIO	 France	0:41:03 + 03:42 1,10
26	Mathieu PERRIN	 France	0:41:20 + 03:59 1,11
43	Maxime RAUTURIER	 France	0:42:41 + 05:20 1,14
46	Quentin RAUTURIER	 France	0:43:19 + 05:58 1,16
70	Raphaël MASLIAH	 France	0:46:35 + 09:14 1,25
DNS	Loïc CAPBERN	 France	- - -

DAMES	NATION	TEMPS	IP
6,2 km			
1	Tove ALEXANDERSSON	 Suède	0:37:01 + 00:00 1,00
2	Simona AEBERSOLD	 Suisse	0:39:37 + 02:36 1,07
3	Sabine HAUSWIRTH	 Suisse	0:39:50 + 02:49 1,08
15	Isia BASSET	 France	0:44:06 + 07:05 1,19
55	Maëlle BEAUVIR	 France	0:48:58 + 11:57 1,32
72	Florence HANAUER	 France	0:53:17 + 16:16 1,44
94	Cécile FOLTZER	 France	0:53:20 + 16:19 1,44
94	Juliette BASSET	 France	1:04:14 + 27:13 1,74

KO SPRINT - 28/09/2019

HOMMES - Série 1	NATION	TEMPS	IP
3,1 km			
1	Vojtěch KRÁL	 République-Tchèque	0:10:38 + 00:00 1,00
2	Daniel HUBMANN	 Suisse	0:10:40 + 00:02 1,00
3	Audun HEIMDAL	 Norvège	0:10:41 + 00:03 1,00
12	Adrien DELENNE	 France	0:10:59 + 00:21 1,03
14	Loïc CAPBERN	 France	0:11:07 + 00:29 1,05
31	Frédéric TRANCHAND	 France	0:11:58 + 01:20 1,12

DAMES - Série 1	NATION	TEMPS	IP
2,5 km			
1	Tove ALEXANDERSSON	 Suède	0:10:14 + 00:00 1,00
2	Sabine HAUSWIRTH	 Suisse	0:10:21 + 00:07 1,01
3	Silje EKROLL JAHREN	 Norvège	0:10:31 + 00:17 1,03
24	Florence HANAUER	 France	0:12:14 + 02:00 1,20
PM	Juliette BASSET	 France	- + - -

HOMMES - Série 2	NATION	TEMPS	IP
3,1 km			
1	Yannick MICHIELS	 Belgique	0:10:47 + 00:00 1,00
2	Kristian JONES	 Grande-Bretagne	0:10:53 + 00:06 1,01
3	Tobia PEZZATI	 Suisse	0:10:54 + 00:07 1,01
5	Lucas BASSET	 France	0:10:59 + 00:12 1,02
14	Quentin RAUTURIER	 France	0:11:23 + 00:36 1,06

DAMES - Série 2	NATION	TEMPS	IP
2,5 km			
1	Elena ROOS	 Suisse	0:10:12 + 00:00 1,00
2	Megan CARTER DAVIES	 Grande-Bretagne	0:10:17 + 00:05 1,01
3	Simona AEBERSOLD	 Suisse	0:10:18 + 00:06 1,01
18	Maëlle BEAUVIR	 France	0:11:39 + 01:27 1,14
21	Cécile FOLTZER	 France	0:11:47 + 01:35 1,15

KO SPRINT - 28/09/2019 (suite)

HOMMES - Série 3		NATION	TEMPS	IP	
3,1 km					
1	Ralph STREET	 Grande-Bretagne	0:10:23	+ 00:00	1,00
2	Matthias KYBURZ	 Suisse	0:10:26	+ 00:03	1,00
3	Aleksi NIEMI	 Finlande	0:10:30	+ 00:07	1,01
8	Maxime RAUTURIER	 France	0:10:55	+ 00:32	1,05
26	Mathieu PERRIN	 France	0:11:34	+ 01:11	1,11
35	Raphaël MASLIAH	 France	0:12:16	+ 01:53	1,18

DAMES - Série 3		NATION	TEMPS	IP	
2,5 km					
1	Maija SIANOJA	 Finlande	0:10:04	+ 00:00	1,00
2	Martina RUCH	 Suisse	0:10:18	+ 00:14	1,02
3	Laura RAMSTEIN	 Autriche	0:10:21	+ 00:17	1,03
16	Isia BASSET	 France	0:11:35	+ 01:31	1,15

HOMMES - Quart de Finale 3		NATION	TEMPS	IP	
2,5 km					
1	Vojtěch KRÁL	 République-Tchèque	0:07:55	+ 00:00	1,00
2	Daniel HUBMANN	 Suisse	0:07:58	+ 00:03	1,01
3	Riccardo SCALET	 Italie	0:08:01	+ 00:06	1,01
5	Maxime RAUTURIER	 France	0:08:21	+ 00:26	1,05

HOMMES - Quart de Finale 6		NATION	TEMPS	IP	
2,5 km					
1	Yannick MICHIELS	 Belgique	0:07:53	+ 00:00	1,00
2	Lucas BASSET	 France	0:07:57	+ 00:04	1,01
3	Joey HADORN	 Suisse	0:08:04	+ 00:11	1,02
4	Adrien DELENNE	 France	0:08:10	+ 00:17	1,04

HOMMES - Demi-Finale 3		NATION	TEMPS	IP	
2 km					
1	Yannick MICHIELS	 Belgique	0:06:12	+ 00:00	1,00
2	Joey HADORN	 Suisse	0:06:13	+ 00:01	1,00
3	Martin HUBMANN	 Suisse	0:06:16	+ 00:04	1,01
5	Lucas BASSET	 France	0:06:25	+ 00:13	1,03

SPRINT - 29/09/2019

HOMMES - FINALE A		NATION	TEMPS	IP	
4 km					
1	Yannick MICHIELS	Belgique	0:13:29	+ 00:00	1,00
2	Kristian JONES	Grande-Bretagne	0:13:31	+ 00:02	1,00
3	Matthias KYBURZ	Suisse	0:13:43	+ 00:14	1,02
8	Lucas BASSET	France	0:14:06	+ 00:37	1,05
31	Frédéric TRANCHAND	France	0:15:05	+ 01:36	1,12

HOMMES - FINALE B		NATION	TEMPS	IP	
4 km					
1	Piotr PARFIANOWICZ	Pologne	0:14:09	+ 00:00	1,00
2	Tomas KRIVDA	République-Tchèque	0:14:10	+ 00:01	1,00
3	Eric BORJESKOG	Suède	0:14:23	+ 00:14	1,02
9	Adrien DELENNE	France	0:14:37	+ 00:28	1,03
15	Loïc CAPBERN	France	0:14:51	+ 00:42	1,05
15	Quentin RAUTURIER	France	0:14:51	+ 00:42	1,05
18	Maxime RAUTURIER	France	0:14:56	+ 00:47	1,06
27	Mathieu PERRIN	France	0:15:05	+ 00:56	1,07
44	Raphaël MASLIAH	France	0:15:29	+ 01:20	1,09

DAMES - FINALE A		NATION	TEMPS	IP	
3,6 km					
1	Tove ALEXANDERSSON	Suède	0:14:18	+ 00:00	1,00
2	Elena ROOS	Suisse	0:14:34	+ 00:16	1,02
3	Simona AEBERSOLD	Suisse	0:15:01	+ 00:43	1,05
37	Isia BASSET	France	0:17:41	+ 03:23	1,24

DAMES - FINALE B		NATION	TEMPS	IP	
3,6 km					
1	Galina VINOGRADOVA	Fédération de Russie	0:15:14	+ 00:00	1,00
2	Alva SONESSON	Suède	0:15:21	+ 00:07	1,01
3	Charlotte WARD	Grande-Bretagne	0:15:24	+ 00:10	1,01
10	Florence HANAUER	France	0:16:03	+ 00:49	1,05
31	Cécile FOLTZER	France	0:17:01	+ 01:47	1,12
52	Maëlle BEAUVIR	France	0:18:27	+ 03:13	1,21
PM	Juliette BASSET	France	-	-	-



RÉSULTATS DE L'ÉQUIPE DE FRANCE

Coupe du Monde n° 4 - Finale

CHINE - 26 au 29 octobre 2019

<http://worldcup.nanyueguidao.cn/>



* **DNS** : do not start / **DNF** : do not finish / **PM** : poste manquant-mauvais poinçon / **Disq.** : disqualifié / **NC** : non classé / **IP** : indice de performance

MOYENNE DISTANCE - 26/10/2019

HOMMES		NATION	TEMPS	IP
5, 860 km				
1	Gustav BERGMAN	Suède	0:40:12 + 00:00	1,00
2	Joey HADORN	Suisse	0:41:25 + 01:13	1,03
3	Lucas BASSET	France	0:41:53 + 01:41	1,04
22	Frédéric TRANCHAND	France	0:45:27 + 05:15	1,13
31	Maxime RAUTURIER	France	0:46:30 + 06:18	1,16
37	Loïc CAPBERN	France	0:46:56 + 06:44	1,17
38	Quentin RAUTURIER	France	0:47:08 + 06:56	1,17
60	Adrien DELENNE	France	0:50:56 + 10:44	1,27

DAMES		NATION	TEMPS	IP
5,010 km				
1	Tove ALEXANDERSSON	Suède	0:41:33 + 00:00	1,00
2	Natalia GEMPERLE	Fédération de Russie	0:42:03 + 00:30	1,01
3	Julia JAKOB	Suisse	0:42:28 + 00:55	1,02
29	Isia BASSET	France	0:50:08 + 08:35	1,21
48	Florence HANAUER	France	0:57:11 + 15:38	1,38
60	Juliette BASSET	France	1:02:57 + 21:24	1,52
62	Maëlle BEAUVIR	France	1:03:17 + 21:44	1,52

RELAIS SPRINT - 27/10/2019

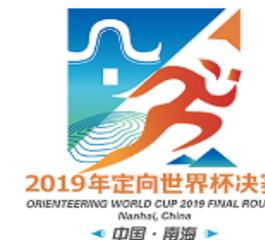
	NATION	TEMPS	IP
1	SUISSE	0:55:14 + 00:00	1,00
	1- Simona AEBERSOLD	0:13:23 0:13:23	
	2- Matthias KYBURZ	0:14:20 0:27:43	
	3- Joey HADORN	0:13:54 0:41:37	
	4- Elena ROOS	0:13:37 0:55:14	
2	SUÈDE	0:55:51 + 00:37	1,01
	1- Alva OLSSON	0:13:55 0:13:55	
	2- Max Peter BEJMER	0:14:09 0:28:04	
	3- Martin REGBORN	0:13:42 0:41:46	
	4- Sara HAGSTROM	0:14:05 0:55:51	
3	NORVÈGE	0:55:59 + 00:45	1,01
	1- Victoria HAESTAD BJORNSTAD	0:13:35 0:13:35	
	2- Gaute HALLAN STEIWER	0:14:15 0:27:50	
	3- Kasper FOSSER	0:13:50 0:41:40	
	4- Andrine BENJAMINSEN	0:14:19 0:55:59	

	NATION	TEMPS	IP
10	FRANCE	0:57:42 + 02:28	1,04
	1- Isia BASSET	0:14:28 0:14:28	
	2- Frédéric TRANCHAND	0:14:34 0:29:02	
	3- Lucas BASSET	0:13:32 0:42:34	
	3- Florence HANAUER	0:15:08 0:57:42	
DNF	MIXED NATIONS		
	1- Anna DVORIANSKAIA	Fédération de Russie 0:14:25 0:14:25	
	2- Loic CAPBERN	France 0:14:18 0:28:43	
	3- Quentin RAUTURIER	France 0:15:17 0:44:00	
	4- N.N.		



RÉSULTATS DE L'ÉQUIPE DE FRANCE
Coupe du Monde n° 4 - Finale
CHINE - 26 au 29 octobre 2019

<http://worldcup.nanyueguidao.cn/>



SPRINT - 29/10/2019

HOMMES		NATION	TEMPS	IP
4 km				
1	Yannick MICHIELS	Belgique	0:15:18	+ 00:00 1,00
2	Maxime RAUTURIER	France	0:15:20	+ 00:02 1,00
3	Li ZHUO YE	Chine	0:15:23	+ 00:05 1,01
14	Frédéric TRANCHAND	France	0:15:57	+ 00:39 1,04
16	Lucas BASSET	France	0:16:02	+ 00:44 1,05
33	Adrien DELENNE	France	0:16:29	+ 01:11 1,08
63	Quentin RAUTURIER	France	0:17:39	+ 02:21 1,15
PM	Loïc CAPBERN	France	-	- -

DAMES		NATION	TEMPS	IP
3,2 km				
1	Shuangyan HAO	Chine	0:13:18	+ 00:00 1,00
2	Simona AEBERSOLD	Suisse	0:13:28	+ 00:10 1,01
3	Sara HAGSTRÖM	Suède	0:13:34	+ 00:16 1,02
38	Isia BASSET	France	0:15:36	+ 02:18 1,17
48	Maëlle BEAUVIR	France	0:16:01	+ 02:43 1,20
62	Florence HANAUER	France	0:16:45	+ 03:27 1,26
80	Juliette BASSET	France	0:18:49	+ 05:31 1,41



RÉSULTATS DE L'ÉQUIPE DE FRANCE PODIUMS 2019

CHAMPIONNATS DU MONDE SENIORS / DANEMARK / 28 JUILLET-3 AOUT 2019

3	Médaille de bronze	Sprint	Yoann COURTOIS
2	Médaille d'argent	Longue Distance	Baptiste FUCHS

CHAMPIONNATS DU MONDE JUNIORS / DANEMARK / 28 JUILLET-3 AOÛT 2019

1	Médaille d'or	Sprint	Lilou PAULY
2	Médaille d'argent	Longue Distance	Marine DENOUAL

CHAMPIONNATS D'EUROPE DES JEUNES / ALLEMAGNE / 03-06 OCTOBRE 2019

1	Médaille d'or	Moyenne Distance	Armel BERTHAUD
---	---------------	------------------	----------------

CHAMPIONNATS D'EUROPE JUNIORS / ALLEMAGNE / 03-06 OCTOBRE 2019

2	Médaille d'argent	Sprint	Lucie RUDKIEWICZ
---	-------------------	--------	------------------

COUPE DU MONDE / ALLEMAGNE / 04-06 OCTOBRE 2019

1	Médaille d'or	Relais H17	Logan LABARBE, Armel BERTHAUD, Timothy BLOT
3	Médaille de bronze	Relais H20	Kylian WYMER, Jason BEDRY, Roméo DERIAZ

* DNS : do not start / DNF : do not finish / PM : poste manquant / Disq. : disqualifié / NC : non classé / IP : indice de performance

RELAIS MIXTE - 8/06/2019

	NATION	TEMPS	IP
1	 République Tchèque	1:55:31 + 00:00	1,00
	1- Veronika KUBINOVA	0:44:28 0:44:28	
	2- Vojtech LUDVIK	0:35:18 1:19:46	
	3- Krystof BOGAR	0:35:45 1:55:31	
2	 Fédération de Russie	1:56:45 + 01:14	1,01
	1- Anastasiya SVIR	0:46:54 0:46:54	
	2- Valeriy GLUHOV	0:35:22 1:22:16	
	3- Anton FOLIFOROV	0:34:29 1:56:45	
3	 Finlande	1:58:26 + 02:55	1,03
	1- Marika HARA	0:45:27 0:45:27	
	2- Jussi LAURILA	0:37:03 1:22:30	
	3- Pekka NIEMI	0:35:56 1:58:26	

	NATION	TEMPS	IP
9	 France	2:04:14 + 08:43	1,08
	1- Lou GARCIN	0:49:22 0:49:22	
	2- Samson DERIAZ	0:38:00 1:27:22	
	3- Baptiste FUCHS	0:36:52 2:04:14	

SPRINT - 09/06/2019

HOMMES	NATION	TEMPS	IP
1	 Estonie	0:20:47 + 00:00	1,00
2	 République-Tchèque	0:20:50 + 00:03	1,00
3	 Fédération de Russie	0:21:15 + 00:28	1,02
13	 France	0:21:57 + 01:10	1,06
21	 France	0:22:25 + 01:38	1,08
24	 France	0:22:57 + 02:10	1,10
32	 France	0:23:15 + 02:28	1,12
35	 France	0:23:29 + 02:42	1,13

DAMES	NATION	TEMPS	IP
1	 République-Tchèque	0:21:06 + 00:00	1,00
2	 Danemark	0:22:23 + 01:17	1,06
3	 Suède	0:22:31 + 01:25	1,07
27	 France	0:25:09 + 04:03	1,19
32	 France	0:25:31 + 04:25	1,21
40	 France	0:26:54 + 05:48	1,27

MASS START - 10/06/2019

HOMMES	NATION	TEMPS	IP
1	 Fédération de Russie	1:12:18	+ 00:00 1,00
2	 Finlande	1:12:41	+ 00:23 1,01
3	 Espagne	1:13:20	+ 01:02 1,01
24	 France	1:15:45	+ 03:27 1,05
29	 France	1:18:01	+ 05:43 1,08
33	 France	1:18:41	+ 06:23 1,09
37	 France	1:20:31	+ 08:13 1,11
PM	 France	-	- -

DAMES	NATION	TEMPS	IP
1	 Danemark	1:06:15	+ 00:00 1,00
2	 Grande-Bretagne	1:08:37	+ 02:22 1,04
3	 Finlande	1:08:46	+ 02:31 1,04
6	 France	1:11:28	+ 05:13 1,08
21	 France	1:17:39	+ 11:24 1,17
40	 France	1:41:31	+ 35:16 1,53



RÉSULTATS DE L'ÉQUIPE DE FRANCE

Championnats du Monde Seniors et Juniors

DANEMARK - 28 juillet au 3 août 2019



<http://www.wmtboc2019.dk>

* *DNS* : do not start / *DNF* : do not finish / *PM* : poste manquant / *Disq.* : disqualifié / *NC* : non classé / *IP* : indice de performance

SPRINT - 28/07/2019

HOMMES JUNIORS	NATION	TEMPS	IP
1 Thomas STEINTHAL	Danemark	0:17:34 + 00:00	1,00
2 Jan HASEK	République-Tchèque	0:17:38 + 00:04	1,00
3 Danil BUZOVKIN	Fédération de Russie	0:18:48 + 01:14	1,07
5 Jason BEDRY	France	0:19:11 + 01:37	1,09
11 Nicolas DELAIRE	France	0:19:43 + 02:09	1,12
15 Albin DEMARET JOLY	France	0:29:09 + 11:35	1,66

DAMES JUNIORS	NATION	TEMPS	IP
1 Lilou PAULY	France	0:14:29 + 00:00	1,00
2 Nikoline SPLITTORFF	Danemark	0:15:00 + 00:31	1,04
3 Kaarina NURMINEN	Finlande	0:15:19 + 00:50	1,06
6 Lucie RUDKIEWICZ	France	0:15:51 + 01:22	1,09
17 Marine DENOVAL	France	0:17:12 + 02:43	1,19

HOMMES SENIORS	NATION	TEMPS	IP
1 Grigory MEDVEDEV	Fédération de Russie	0:22:27 + 00:00	1,00
2 Anton FOLIFOROV	Fédération de Russie	0:22:28 + 00:01	1,00
3 Yoann COURTOIS	France	0:22:38 + 00:11	1,01
8 Baptiste FUCHS	France	0:23:08 + 00:41	1,03
10 Jérémie POURRE	France	0:23:17 + 00:50	1,04
11 Samson DERIAZ	France	0:23:18 + 00:51	1,04
35 Florian PINSARD	France	0:25:39 + 03:12	1,14

DAMES SENIORS	NATION	TEMPS	IP
1 Emily BENHAM KVALE	Grande-Bretagne	0:22:08 + 00:00	1,00
2 Veronika KUBINOVA	République-Tchèque	0:22:47 + 00:39	1,03
3 Clare DALLIMORE	Grande-Bretagne	0:22:51 + 00:43	1,03
19 Constance DEVILLERS	France	0:26:36 + 04:28	1,20
27 Lou GARCIN	France	0:28:08 + 06:00	1,27
30 Lou DENAIX	France	0:28:42 + 06:34	1,30

MOYENNE DISTANCE - 30/07/2019

HOMMES JUNIORS	NATION	TEMPS	IP
1 Jan HASEK	 République-Tchèque	0:47:14 + 00:00	1,00
2 Juha LILJA	 Finlande	0:49:08 + 01:54	1,04
3 Thomas STEINTHAL	 Danemark	0:49:29 + 02:15	1,05
15 Albin DEMARET JOLY	 France	0:56:29 + 09:15	1,20
19 Jason BEDRY	 France	0:58:01 + 10:47	1,23
31 Nicolas DELAIRE	 France	1:05:29 + 18:15	1,39

HOMMES SENIORS	NATION	TEMPS	IP
1 Vojtech LUDVIK	 République-Tchèque	0:53:59 + 00:00	1,00
2 Anton FOLIFOROV	 Fédération de Russie	0:54:43 + 00:44	1,01
3 Grigory MEDVEDEV	 Fédération de Russie	0:54:50 + 00:51	1,02
10 Florian PINSARD	 France	0:56:57 + 02:58	1,05
16 Baptiste FUCHS	 France	0:58:05 + 04:06	1,08
20 Yoann COURTOIS	 France	0:59:26 + 05:27	1,10
26 Samson DERIAZ	 France	0:59:56 + 05:57	1,11
31 Jérémie POURRE	 France	1:02:16 + 08:17	1,15

DAMES JUNIORS	NATION	TEMPS	IP
1 Nikoline SPLITTORFF	 Danemark	0:45:26 + 00:00	1,00
2 Vilma KRALOVA	 République-Tchèque	0:47:28 + 02:02	1,04
3 Kaarina NURMINEN	 Finlande	0:48:12 + 02:46	1,06
4 Lilou PAULY	 France	0:48:52 + 03:26	1,08
6 Lucie RUDKIEWICZ	 France	0:51:16 + 05:50	1,13
10 Marine DENOVAL	 France	0:53:11 + 07:45	1,17

DAMES SENIORS	NATION	TEMPS	IP
1 Emily BENHAM KVALE	 Grande-Bretagne	0:56:07 + 00:00	1,00
2 Veronika KUBINOVA	 République-Tchèque	0:56:12 + 00:05	1,00
3 Marika HARA	 Finlande	0:58:24 + 02:17	1,04
11 Constance DEVILLERS	 France	1:01:36 + 05:29	1,10
28 Lou DENAIX	 France	1:08:14 + 12:07	1,22
31 Lou GARCIN	 France	1:09:39 + 13:32	1,24



RÉSULTATS DE L'ÉQUIPE DE FRANCE

Championnats du Monde Seniors et Juniors

DANEMARK - 28 juillet au 3 août 2019

<http://www.wmtboc2019.dk>



LONGUE DISTANCE - 31/07/2019

HOMMES JUNIORS	NATION	TEMPS	IP
1 Jan HASEK	République-Tchèque	1:29:28 + 00:00	1,00
2 Thomas STEINTHAL	Danemark	1:31:19 + 01:51	1,02
3 Teemu KAKSONEN	Finlande	1:32:42 + 03:14	1,04
13 Jason BEDRY	France	1:39:05 + 09:37	1,11
15 Nicolas DELAIRE	France	1:43:15 + 13:47	1,15
35 Albin DEMARET JOLY	France	1:59:58 + 30:30	1,34

HOMMES SENIORS	NATION	TEMPS	IP
1 Ruslan GRITSAN	Fédération de Russie	1:50:49 + 00:00	1,00
2 Baptiste FUCHS	France	1:52:18 + 01:29	1,01
3 Anton FOLIFOROV	Fédération de Russie	1:52:36 + 01:47	1,02
27 Samson DERIAZ	France	2:02:27 + 11:38	1,10
33 Yoann COURTOIS	France	2:05:13 + 14:24	1,13
34 Florian PINSARD	France	2:05:42 + 14:53	1,13
74 Jérémie POURRE	France	2:37:36 + 46:47	1,42

DAMES JUNIORS	NATION	TEMPS	IP
1 Kaarina NURMINEN	Finlande	1:31:44 + 00:00	1,00
2 Marine DENOUAL	France	1:34:00 + 02:16	1,02
3 Vilma KRALOVA	République-Tchèque	1:34:11 + 02:27	1,03
5 Lilou PAULY	France	1:37:08 + 05:24	1,06
10 Lucie RUDKIEWICZ	France	1:39:26 + 07:42	1,08

DAMES SENIORS	NATION	TEMPS	IP
1 Emily BENHAM KVALE	Grande-Bretagne	1:55:51 + 00:00	1,00
2 Veronika KUBINOVA	République-Tchèque	1:59:25 + 03:34	1,03
3 Gabriele ANDRASIUNIENE	Lituanie	1:59:54 + 04:03	1,03
29 Constance DEVILLERS	France	2:19:35 + 23:44	1,20
32 Lou GARCIN	France	2:29:19 + 33:28	1,29
PM Lou DENAIX	France	- + -	-

MASS START - 02/08/2019

HOMMES SENIORS	NATION	TEMPS	IP
1 Jiri HRADIL	République-Tchèque	1:00:09 + 00:00	1,00
2 Krystof BOGAR	République-Tchèque	1:00:10 + 00:01	1,00
3 Vojtech STRANSKY	République-Tchèque	1:00:11 + 00:02	1,00
16 Samson DERIAZ	France	1:02:47 + 02:38	1,04
17 Baptiste FUCHS	France	1:03:02 + 02:53	1,05
28 Yoann COURTOIS	France	1:05:08 + 04:59	1,08
30 Florian PINSARD	France	1:06:41 + 06:32	1,11
44 Jérémie POURRE	France	1:08:25 + 08:16	1,14

DAMES SENIORS	NATION	TEMPS	IP
1 Emily BENHAM KVALE	Grande-Bretagne	1:01:50 + 00:00	1,00
2 Camilla SØGAARD	Danemark	1:01:56 + 00:06	1,00
3 Anastasiya SVIR	Fédération de Russie	1:02:00 + 00:10	1,00
14 Lou GARCIN	France	1:04:55 + 03:05	1,05
15 Constance DEVILLERS	France	1:04:56 + 03:06	1,05
34 Lou DENAIX	France	1:11:12 + 09:22	1,15

RELAIS - 03/08/2019

HOMMES SENIORS	NATION	TEMPS	IP
1 FÉDÉRATION DE RUSSIE 1- Anton FOLIFOROV 2- Valeriy GLUHOV 3- Grigory MEDVEDEV	Fédération de Russie	2:14:09 + 00:00	1,00
2 RÉPUBLIQUE TCHÈQUE 1- Jiri HRADIL 2- Vojtech LUDVIK 3- Krystof BOGAR	République Tchèque	2:15:39 + 01:30	1,01
3 FINLANDE 1- Jussi LAURILA 2- Samuel POKALA 3- Pekka NIEMI	Finlande	2:19:40 + 05:31	1,04
15 FRANCE 1- Samson DERIAZ 2- Baptiste FUCHS 3- Florian PINSARD	France	2:22:58 + 08:49	1,07

DAMES SENIORS	NATION	TEMPS	IP
1 FÉDÉRATION DE RUSSIE 1- Anastasiya BOLSHOVA 2- Olga SJIPILOVA VINOGRADOVA 3- Anastasiya SVIR	Fédération de Russie	2:22:33 + 00:00	1,00
2 FINLANDE 1- Ingrid STENGARD 2- Ruska SAARELA 3- Marika HARA	Finlande	2:23:18 + 00:45	1,01
3 SUÈDE 1- Linn BYLAR 2- Sara FORSGREN 3- Nadia LARSSON	Suède	2:29:35 + 07:02	1,05
8 FRANCE 1- Lou GARDIN 2- Constance DEVILLERS 3- Lou DENAIX	France	2:51:20 + 28:47	1,20



RÉSULTATS DE L'ÉQUIPE DE FRANCE
Championnats d'Europe des Jeunes et Juniors
ALLEMAGNE - 3 au 6 octobre 2019

<http://2019.mtbo-deutschland.de>



* **DNS** : do not start / **DNF** : do not finish / **PM** : poste manquant / **Disq.** : disqualifié / **NC** : non classé / **IP** : indice de performance

MOYENNE DISTANCE - 03/10/2019

HOMMES 20		NATION	TEMPS	IP
13,810 km				
1	Jan HASEK	République-Tchèque	0:44:00 + 00:00	1,00
2	Thomas STEINTHAL	Danemark	0:44:57 + 00:57	1,02
3	Mikkel BRUNSTEDT NOERGAARD	Danemark	0:45:00 + 01:00	1,02
9	Kilian WYMER	France	0:47:20 + 03:20	1,08
13	Roméo DERIAZ	France	0:49:18 + 05:18	1,12
18	Jason BEDRY	France	0:51:02 + 07:02	1,16
20	Albin DEMARET JOLY	France	0:51:17 + 07:17	1,17

HOMMES 17		NATION	TEMPS	IP
10,610 km				
1	Armel BERTHAUD	France	0:30:57 + 00:00	1,00
2	Noah Tristan HOFFMANN	Danemark	0:32:53 + 01:56	1,06
3	Hannes HNILICA	Autriche	0:35:11 + 04:14	1,14
5	Logan LABARBE	France	0:35:38 + 04:41	1,15
PM	Timothy BLOT	France	- + -	-

DAMES 20		NATION	TEMPS	IP
13,830 km				
1	Nikoline SPLITTORFF	Danemark	0:49:47 + 00:00	1,00
2	Marisa COSTA	Portugal	0:50:27 + 00:40	1,01
3	Vilma KRALOVA	République-Tchèque	0:50:35 + 00:48	1,02
6	Lucie RUDKIEWICZ	France	0:53:15 + 03:28	1,07
7	Lilou PAULY	France	0:53:46 + 03:59	1,08

DAMES 17		NATION	TEMPS	IP
10,040 km				
1	Kaarina NURMINEN	Finlande	0:31:05 + 00:00	1,00
2	Rozalie KUCHAROVA	République-Tchèque	0:31:32 + 00:27	1,01
3	Jana HNILICA	Autriche	0:33:22 + 02:17	1,07
9	Ilona MAILLARD	France	0:37:51 + 06:46	1,22
14	Lou COLLE	France	0:39:43 + 08:38	1,28



RÉSULTATS DE L'ÉQUIPE DE FRANCE
Championnats d'Europe des Jeunes et Juniors
ALLEMAGNE - 3 au 6 octobre 2019

<http://2019.mtbo-deutschland.de>



LONGUE DISTANCE - 04/10/2019

HOMMES 20		NATION	TEMPS	IP
21,900 km				
1	Jan HASEK	République-Tchèque	1:31:53 + 00:00	1,00
2	Silas HOTZ	Suisse	1:33:36 + 01:43	1,02
3	Ondrej HASMAN	République-Tchèque	1:34:07 + 02:14	1,02
13	Roméo DERIAZ	France	1:43:24 + 11:31	1,13
14	Kilian WYMER	France	1:43:38 + 11:45	1,13
25	Albin DEMARET JOLY	France	2:01:26 + 29:33	1,32
DNF	Jason BEDRY	France	-	-

HOMMES 17		NATION	TEMPS	IP
17,090 km				
1	Matej TUMA	République-Tchèque	1:09:54 + 00:00	1,00
2	Dmitriy RAKOVITSA	Fédération de Russie	1:16:49 + 06:55	1,10
3	Noah Tristan HOFFMANN	Danemark	1:17:23 + 07:29	1,11
4	Armel BERTHAUD	France	1:19:03 + 09:09	1,13
14	Logan LABARBE	France	1:25:39 + 15:45	1,23
PM	Timothy BLOT	France	-	-

DAMES 20		NATION	TEMPS	IP
17,310 km				
1	Nikoline SPLITTORFF	Danemark	1:37:08 + 00:00	1,00
2	Saara YLIHIETANEN	Finlande	1:40:26 + 03:18	1,03
3	Vilma KRALOVA	République-Tchèque	1:41:14 + 04:06	1,04
8	Lilou PAULY	France	1:47:28 + 10:20	1,11
11	Lucie RUDKIEWICZ	France	1:52:09 + 15:01	1,15
12	Marine DENOUAL	France	1:52:30 + 15:22	1,16

DAMES 17		NATION	TEMPS	IP
12,960 km				
1	Kaarina NURMINEN	Finlande	0:59:09 + 00:00	1,00
2	Lucie NEDOMLELOVA	République-Tchèque	1:02:07 + 02:58	1,05
3	Ekaterina LANDGRAF	Fédération de Russie	1:03:28 + 04:19	1,07
9	Lou COLLE	France	1:06:42 + 07:33	1,13
15	Ilona MAILLARD	France	1:10:08 + 10:59	1,19

SPRINT - 06/10/2019

HOMMES 20		NATION	TEMPS	IP
5,340 km				
1	Thomas STEINTHAL	 Danemark	0:18:28 + 00:00	1,00
2	Jan HASEK	 République-Tchèque	0:18:42 + 00:14	1,01
3	Miika NURMI	 Finlande	0:19:29 + 01:01	1,06
6	Jason BEDRY	 France	0:19:53 + 01:25	1,08
10	Kilian WYMER	 France	0:20:33 + 02:05	1,11
19	Albin DEMARET JOLY	 France	0:22:04 + 03:36	1,19
27	Roméo DERIAZ	 France	0:23:53 + 05:25	1,29

HOMMES 17		NATION	TEMPS	IP
4,170 km				
1	Dmitriy RAKOVITSA	 Fédération de Russie	0:16:26 + 00:00	1,00
2	Sergey SAMARIN	 Fédération de Russie	0:17:15 + 00:49	1,05
3	Timofei SINIAVSKII	 Fédération de Russie	0:17:19 + 00:53	1,05
12	Timothy BLOT	 France	0:18:43 + 02:17	1,14
14	Armel BERTHAUD	 France	0:19:01 + 02:35	1,16
DNF	Logan LABARBE	 France	-	-

DAMES 20		NATION	TEMPS	IP
1	Nikoline SPLITTORFF	 Danemark	0:17:53 + 00:00	1,00
2	Lucie RUDKIEWICZ	 France	0:18:34 + 00:41	1,04
3	Saara YLIHETANEN	 Finlande	0:18:51 + 00:58	1,05
9	Lilou PAULY	 France	0:20:08 + 02:15	1,13
16	Marine DENOUAL	 France	0:22:20 + 04:27	1,25

DAMES 17		NATION	TEMPS	IP
3,710 km				
1	Jana HNILICA	 Autriche	0:15:48 + 00:00	1,00
2	Kaarina NURMINEN	 Finlande	0:15:57 + 00:09	1,01
3	Zuzana STREGLOVA	 République-Tchèque	0:16:47 + 00:59	1,06
12	Ilona MAILLARD	 France	0:18:57 + 03:09	1,20
19	Lou COLLE	 France	0:21:34 + 05:46	1,36

RÉSULTATS DE L'ÉQUIPE DE FRANCE
Coupe du Monde
ALLEMAGNE - 4 au 6 octobre 2019

<http://2019.mtbo-deutschland.de>



* DNS : do not start / DNF : do not finish / PM : poste manquant / Disq. : disqualifié / NC : non classé / IP : indice de performance

RELAIS - 05/10/2019

HOMMES 20	NATION	TEMPS	IP
1	 Danemark	2:35:40 + 00:00	1,00
	1- Noah Tristan HOFFMANN	0:54:03	0:54:03
	2- Mikkel BRUNSTEDT NOERGAARD	0:53:00	1:47:03
	3- Thomas STEINTHAL	0:48:37	2:35:40
2	 République Tchèque	2:38:41 + 03:01	1,02
	1- Richard WOHANKA	0:50:02	0:50:02
	2- Ondrej HASMAN	0:52:52	1:42:54
	3- Jan HASEK	0:55:47	2:38:41
3	 France	2:38:57 + 03:17	1,02
	1- Kylian WYMER	0:53:34	0:53:34
	2- Jason BEDRY	0:50:51	1:44:25
	3- Roméo DERIAZ	0:54:32	2:38:57

DAMES 20	NATION	TEMPS	IP
1	 Danemark	2:56:01 + 00:00	1,00
	1- Birka OEHLENSCHLAEGER NIELSEN	1:04:29	1:04:29
	2- Annika HENRIKSEN	0:59:06	2:03:35
	3- Nikoline SPLITTORFF	0:52:26	2:56:01
2	 République Tchèque	2:57:18 + 01:17	1,01
	1- Adela ARNIKOVA	0:57:59	0:57:59
	2- Alexandra SVOBODOVA	0:58:34	1:56:33
	3- Vilma KRALOVA	1:00:45	2:57:18
3	 Finlande	2:59:34 + 03:33	1,02
	1- Viivi VOUTILAINEN	0:58:29	0:58:29
	2- Eveliina VALIMAA	1:04:00	2:02:29
	3- Saara YLIHETANEN	0:57:05	2:59:34
4	 France	3:00:33 + 04:32	1,03
	1- Lucie RUDKIEWICZ	0:57:47	0:57:47
	2- Marine DENOVAL	1:03:04	2:00:51
	3- Lilou PAULY	0:59:42	3:00:33

RÉSULTATS DE L'ÉQUIPE DE FRANCE
Coupe du Monde
ALLEMAGNE - 4 au 6 octobre 2019

<http://2019.mtbo-deutschland.de>



RELAIS - 05/10/2019 (suite)

HOMMES 17	NATION	TEMPS	IP
1 FRANCE	 France	2:21:15 + 00:00	1,00
1- Logan LABARBE		0:46:52 0:46:52	
2- Armel BERTHAUD		0:45:56 1:32:48	
3- Timothy BLOT		0:48:27 2:21:15	
2 RÉPUBLIQUE TCHÈQUE	 République Tchèque	2:21:20 + 00:05	1,00
1- Ondrej KOVAR		0:48:23 0:48:23	
2- Tomas ZRNIK		0:51:01 1:39:24	
3- Matej TUMA		0:41:56 2:21:20	
3 FÉDÉRATION DE RUSSIE	 Fédération de Russie	2:25:07 + 03:52	1,03
1- Sergey SAMARIN		0:51:28 0:51:28	
2- Timofei SINIAVSKII		0:48:27 1:39:55	
3- Dmitriy RAKOVITSA		0:45:12 2:25:07	

DAMES 17	NATION	TEMPS	IP
1 FINLANDE	 Finlande	2:15:38 + 00:00	1,00
1- Silja YLIHETANEN		0:47:07 0:47:07	
2- Vilma PESU		0:44:53 1:32:00	
3- Kaarina NURMINEN		0:43:38 2:15:38	
2 RÉPUBLIQUE TCHÈQUE	 République Tchèque	2:23:03 + 07:25	1,05
1- Zuzana STREGLOVA		0:51:00 0:51:00	
2- Lucie NEDOMLELOVA		0:49:58 1:40:58	
3- Rozalie KUCHAROVA		0:42:05 2:23:03	
3 FÉDÉRATION DE RUSSIE	 Fédération de Russie	2:25:29 + 09:51	1,07
1- Anastasiia RUZANOVA		0:46:11 0:46:11	
2- Anastasia ZHURKINA		0:50:27 1:36:38	
3- Ekaterina LANDGRAF		0:48:51 2:25:29	
FRANCE	 France	pas d'équipe	

RÉSULTATS DE L'ÉQUIPE DE FRANCE
Coupe du Monde
ALLEMAGNE - 4 au 6 octobre 2019

<http://2019.mtbo-deutschland.de>



RELAIS MIXTE - 05/10/2019

	NATION	TEMPS	IP
1	 Autriche	2:47:18 + 00:00	1,00
	1- Marina REINER	1:05:12	1:05:12
	2- Andreas WALDMANN	0:49:42	1:54:54
	3- Kevin HASELSBERGER	0:52:24	2:47:18
2	 Fédération de Russie	2:47:37 + 00:19	1,00
	1- Grigory MEDVEDEV	0:52:51	0:52:51
	2- Olga Shipilova VINOGRADOVA	1:02:34	1:55:25
	3- Ruslan GRITSAN	0:52:12	2:47:37
3	 République Tchèque	2:51:45 + 04:27	1,03
	1- Veronika KUBINOVA	1:04:22	1:04:22
	2- Vojtech STANSKY	0:54:32	1:58:54
	3- Krystof BOGAR	0:52:51	2:51:45

	NATION	TEMPS	IP
8	 France	2:58:28 + 11:10	1,07
	1- Constance DEVILLERS	1:08:12	1:08:12
	2- Baptiste FUCHS	0:51:59	2:00:11
	3- Samson DERIAZ	0:58:17	2:58:28
9	 France	3:00:27 + 13:09	1,08
	1- Lou GARCIN	1:09:08	1:09:08
	2- Jérémie POURRE	0:57:44	2:06:52
	3- Florian PINSARD	0:53:35	3:00:27



Course d'Orientation
Fédération Française



FFCO
15, passage des Mauxins
75019 PARIS
Tél. 01 47 97 11 91
E-mail : contact@ffcorientation.fr
www.ffcorientation.fr

